

# FLAVIUS JOSÈPHE

CONTRE APION



FLAVIUS JOSÈPHE

CONTRE APION

1956

*Imprimé sur papier pur alfa  
des Papeteries Prioux.*

*Il a été en outre tiré de cet ouvrage :  
200 exemplaires sur papier pur fil Lafuma  
numérotés à la presse de 1 à 200.*

Inv. A. 28.233

580738

COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE  
publiée sous le patronage de l'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

# FLAVIUS JOSÈPHE

## CONTRE APION

TEXTE ÉTABLI ET ANNOTÉ

PAR

THÉODORE REINACH

Membre de l'Institut  
Professeur au Collège de France

ET TRADUIT

PAR

LÉON BLUM

Agrégé des lettres  
Professeur au Lycée Janson-de-Sailly



53896



PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »

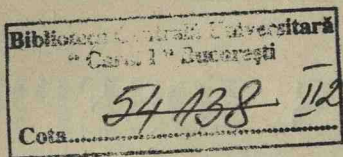
95, BOULEVARD RASPAIL

1930

Tous droits réservés.

1(33)(0:875-96)-4 875-96(0:296, 2093/0096)  
23 Flavius 875-94

CONTROL 1953



RC 198/10

Conformément aux statuts de l'Association Guillaume Budé, ce volume a été soumis à l'approbation de la commission technique, qui a chargé M. A. Puech d'en faire la revision et d'en surveiller la correction en collaboration avec MM. Th. Reinach et L. Blum.

La mort ayant surpris M. Th. Reinach alors qu'il corrigeait les épreuves de ce livre, M. Isidore Lévy a bien voulu revoir l'ensemble du volume et en compléter l'annotation.

930.26(33)(0:875-94,0093/0096")  
-96 " "

Flavius Josephus

B.C.U. "Carol I" - Bucuresti



\*C53896\*

## INTRODUCTION

---

### I

#### VIE ET OEUVRE DE JOSÈPHE

L'historien Flavius Josèphe, de son vrai nom Joseph ben Mathias, naquit à Jérusalem en l'an 37 à 38 après notre ère, d'une famille sacerdotale apparentée par alliance aux Hasmonéens. Il acquit de bonne heure la connaissance des lois juives, nécessaire à un futur prêtre, passa trois ans dans le désert auprès de l'ascète Bannous et, revenu à Jérusalem, adhéra à la secte des Pharisiens. Il entra ensuite en fonction dans le sacerdoce du Temple et, en 64, fut envoyé en mission à Rome pour obtenir la mise en liberté de quelques prêtres traduits en justice par le procureur Félix ; il y réussit par la faveur de l'impératrice Poppée, à laquelle un mime juif l'avait présenté.

Quand Josèphe revint en Palestine, la grande révolte des Juifs contre Rome allait éclater. Bon gré, mal gré, il dut y jouer son rôle (66). Chargé par le Sanhédrin de préparer la défense en Galilée, il y déploya quelques talents d'organisateur ; mais la tiédeur de son zèle provoqua la méfiance des patriotes et, en particulier, les attaques réitérées de l'audacieux Jean de Gischala, qui faillit obtenir sa révocation. Lorsque, au printemps 67, Flavius Vespasien envahit la Galilée, les milices juives campées à Garis se débandèrent ; Josèphe, avec quelques débris de son

armée, s'enferma dans la forteresse de Jotapata où il soutint, non sans habileté, un siège de 47 jours. Quand les Romains s'emparèrent de la place il se réfugia avec 40 compagnons dans une citerne ; là, ils décidèrent de se donner mutuellement la mort, dans un ordre déterminé par le sort. Josèphe truqua le tirage de manière à survivre le dernier avec un camarade ; tous deux se rendirent alors à l'ennemi. Josèphe, mené devant le général romain, se posa en prophète et lui vaticina l'empire. En conséquence, Vespasien le traita avec bienveillance, et, proclamé empereur en 69, lui rendit la liberté : il devint ainsi un affranchi romain et prit le nom gentilice de son patron, Flavius. Josèphe accompagna Vespasien à Alexandrie, puis fut attaché à l'Etat-major de Titus pendant le siège de Jérusalem où était enfermée sa famille ; il rendit au général romain des services signalés de négociateur et d'informateur, parfois au péril de sa vie. La ville prise (août 70), Titus lui accorda diverses grâces : la liberté de son frère, un exemplaire des livres saints, un domaine dans la plaine, en remplacement de sa terre de banlieue distribuée aux légionnaires.

Josèphe revint avec Titus à Rome où il résolut de passer le reste de ses jours, occupé à des travaux littéraires. Il fut logé et pensionné par Vespasien, qui lui octroya le droit de citoyen romain et l'acquitta des accusations portées contre lui, en 73, par le chef des rebelles juifs de Cyrène. Il jouit jusqu'au bout de la protection des Flaviens — Vespasien, Titus, Domitien, l'impératrice Domitia Longina —, de celle de divers membres de la famille royale d'Hérode fixés à Rome, ainsi que de l'amitié de l'influent Epaphroditos, en qui il faut sans doute reconnaître l'ancien secrétaire de Néron, exécuté en 96 par Domitien. Il dédia à ce personnage les *Antiquités* et le *Contre Apion* ; la *Guerre Juive* avait reçu l'apostille personnelle de Titus

et l'approbation d'Agrippa II. Josèphe doit être mort peu après 95 ; marié quatre fois, en dernier lieu à une juive de Crète, il laissait trois fils.

Les ouvrages historiques de Josèphe, tous rédigés en grec, sont au nombre de trois :

1° la *Guerre Juive*, περι τοῦ Ἰουδαϊκοῦ πολέμου, plus tard dénommée περι ἀλώσεως, en sept livres publiés entre 75 et 79 ap. J.-C. Il en avait rédigé une première version en langue araméenne « à l'usage des Barbares (entendez les Juifs) des contrées de la haute Asie, Parthes, Babyloniens, Arabes, Adiabéniens ». Pour le remaniement en grec qui nous est seul parvenu, Josèphe, encore peu versé dans la langue hellénique, prit des collaborateurs de métier (*C. Ap.* I, 50), lettrés acquis à la réaction atticisante et grâce auxquels, malgré quelque pathos, cet ouvrage est de beaucoup le plus agréable à lire de l'auteur. Son but ostensible était de rectifier des relations du même événement, précédemment publiées, dont il dénonçait l'ignorance ou la partialité ; en réalité, il cherche à la fois à disculper la masse de ses compatriotes et à glorifier l'armée romaine et ses chefs. Son information est puisée à de bonnes sources : observations personnelles, rapports de transfuges, commentaires écrits de Vespasien. Le récit de la guerre proprement dit est précédé d'un résumé des événements antérieurs à partir du soulèvement des Macchabées (I, 31-II, 284). Particulièrement détaillé pour le règne d'Hérode et l'avènement d'Archélaüs, ce résumé (jusqu'à II, 116) dérive presque sûrement de l'histoire universelle de Nicolas de Damas, confident d'Hérode le Grand.

2° Les *Antiquités Juives*, Ἰουδαϊκὴ ἀρχαιολογία, comprennent 20 livres plus un appendice biographique. L'ouvrage, terminé en 93/94, s'adresse « aux Grecs » et semble avoir été conçu comme un pendant des *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse. Il embrasse toute l'histoire d'Israël



depuis les origines jusqu'au début de la grande rébellion (66 ap. J.-C.). Pour la première partie (jusqu'au milieu du livre XIII), l'auteur a naturellement pour guides les livres de l'ancien Testament, auxquels s'ajoutent le premier livre des Macchabées et la prétendue *Lettre d'Aristée*. Mais, aux récits historiques de la Bible, présentés en termes conformes à l'esprit plutôt qu'au texte littéral des Septante, viennent se superposer une quantité de légendes, provenant de l'*haggada* juive, ainsi que des citations de nombreux auteurs grecs de toute époque et des commentaires attestant une érudition étendue et variée. D'après certains critiques, ce travail de mosaïque, qui représente des années de recherches et de lectures, serait l'œuvre personnelle de Josèphe, qui aurait utilisé pourtant des collections antérieures, comme celle d'Alexandre Polyhistor; d'après d'autres, Josèphe, comme Philon, aurait surtout dépouillé des « cahiers de cours » où se trouvaient consignés les trésors accumulés pendant plusieurs siècles par l'exégèse ingénieuse et patiente des écoles juives d'Alexandrie; en d'autres termes, l'érudition de Josèphe serait de deuxième ou de troisième main. A partir du livre XIII, l'auteur combine la relation de Nicolas de Damas (déjà utilisée dans la *Guerre Juive*, mais interprétée maintenant dans un sens hostile à Hérode et à sa famille) avec des renseignements tirés des histoires générales courantes, des légendes rabbiniques, de précieux documents d'archives peut-être réunis par un prédécesseur et enfin, selon quelques-uns, d'une biographie d'Hérode, sans doute celle de Ptolémée d'Ascalon. Les livres XVIII à XX ont pour charpente une histoire romaine, probablement celle de Cluvius Rufus, et les Mémoires d'un confident d'Agrippa I<sup>er</sup>.

En appendice à son *Archéologie*, Josèphe nous a donné son autobiographie, βίος, dont l'objet principal est une apologie assez embrouillée en réponse aux attaques

que Justus de Tibériade, dans son histoire de l'insurrection juive, avait dirigées contre la *Guerre juive* et le rôle politique de son auteur.

3° Le *Contre Apion*, dont je parlerai plus loin en détail, a de même le caractère d'une réponse aux détracteurs des *Antiquités*.

D'autres ouvrages annoncés par Josèphe, par exemple sur la Divinité et sur les lois Mosaiques, une réédition de la *Guerre* n'ont jamais vu le jour.

Josèphe n'est ni un grand esprit, ni un grand caractère, mais un composé singulier de patriotisme juif, de culture hellénique et de vanité. Comme historien il témoigne, en général, de peu de sens critique, il laisse subsister dans ses compilations bien des contradictions, des renvois à des passages « ultérieurs » mais inexistants, qui font peu d'honneur à son soin et à son attention ; il ne professe aussi qu'un respect insuffisant pour la vérité, dès qu'elle ne cadre pas avec ses convictions nationales, son amour-propre, ou même son intérêt du moment ; n'oublions pas qu'il fut, comme on l'a dit, « le premier des historographes officiels », et que tous ses ouvrages ont plus ou moins le caractère apologétique qui se manifeste tantôt par des exagérations, tantôt par des suppressions calculées.

Il faut néanmoins lui reconnaître le savoir faire d'un arrangeur diligent, les qualités d'un polémiste redoutable, d'un écrivain facile, abondant, parfois pathétique et, quand il est aidé, élégant, malgré les sacrifices à la rhétorique traditionnelle. Pour nous, vu le naufrage de presque toute la littérature historique hellénistique et romaine, la valeur documentaire de ses ouvrages, surtout de la *Guerre* et des 7 derniers livres des *Antiquités* est incomparable. Sans Josèphe nous ne saurions presque rien des destinées du peuple juif pendant les deux derniers siècles de son existence nationale, rien du milieu historique où a pris

naissance le christianisme. C'est cette dernière circonstance qui assura la survie de ses ouvrages : peu lus des païens, dédaignés des Juifs, ils ont été soigneusement recueillis par l'église chrétienne : déjà Eusèbe en fait de larges extraits et Jérôme appelle Josèphe le « Tite Live grec » ; c'est peut-être un paragraphe, sûrement interpolé ou maquillé, le fameux *testimonium de Christo* (*Antiquités*, XVIII, 63-64 ; cf. XX, 200, texte sur saint Jacques) qui a le plus contribué à leur durée et à leur propagation.

En dehors des nombreux manuscrits grecs exécutés en Orient, les Byzantins lisaient une Epitomé des *Antiquités*, rédigée vers le ix<sup>e</sup> siècle. En Occident, on commença par traduire en latin la *Guerre* (cette traduction est attribuée à Rufin), les autres ouvrages furent traduits au vi<sup>e</sup> siècle sous la direction de Cassiodore ; on possède aussi pour la *Guerre* une adaptation très libre du iv<sup>e</sup> siècle, l'*Hege-sippus*, attribué à saint Ambroise. Les *Antiquités* ont fourni au x<sup>e</sup> siècle le cadre d'une adaptation hébraïque pleine de fantaisie, le *Josippon*, qui, à son tour, a été retraduite en arabe par un juif du Yémen. On connaît de la *Guerre* une traduction partielle (le livre VI) en syriaque, une version arménienne, enfin une traduction slave, du xii<sup>e</sup> siècle environ, dont les interpolations tendancieuses ont moins d'intérêt pour l'histoire du texte grec original que pour celle de certaines hérésies du christianisme orthodoxe.

A la fin du moyen âge et pendant la Renaissance, les œuvres de Josèphe ont été plusieurs fois traduites ou paraphrasées en français. Au xvii<sup>e</sup> siècle, parut la traduction d'Arnauld d'Andilly, une « belle infidèle » souvent reproduite ; au xviii<sup>e</sup> siècle celle du P. Gillet, souvent reproduite et modernisée par Buchon. J'ai entrepris depuis 1900, avec plusieurs collaborateurs, une traduction « scientifique » et annotée dont il a paru jusqu'à présent quatre volumes et demi, comprenant les trois quarts des

*Antiquités*, la moitié de la *Guerre Juive* et le *Contre Apion*. Je souhaite vivre assez pour la voir terminée<sup>1</sup>.

## II

## LE CONTRE APION

Le *Contre Apion*, tel est le titre inexact, mais commode, sous lequel, s'inspirant de deux passages de saint Jérôme<sup>2</sup>, on a pris l'habitude de désigner le dernier opuscule de Flavius Josèphe, dont le titre véritable paraît avoir été : *De l'antiquité du peuple juif*, *περὶ τῆς τῶν Ἰουδαίων ἀρχαιότητος*<sup>3</sup>.

## SOURCES MANUSCRITES.

La tradition manuscrite du *Contre Apion* repose, pour la plus grande partie, sur un seul témoin, le *Laurentianus*, LXIX, 22, de Florence, manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle, actuellement composé de 38 feuillets, et désigné communément par la sigle L ou Λ. Il a été collationné au XVII<sup>e</sup> siècle pour Bigot, au XIX<sup>e</sup> siècle (par Erwin Rohde) pour A. de Gutschmid et surtout, avec une grande minutie, par B. Niese, qui en fit la base de son édition critique de 1889.

Les autres manuscrits connus sont de simples *apographa*, dérivés directement ou indirectement du *Laurentianus*. On cite le Hafniensis n<sup>o</sup> 1570 (Copenhague, XV<sup>e</sup> siècle), le détestable Schleusingensis ou Henneber-

1. (Le tome IV, dernière partie des *Antiquités*, sous presse au moment de la mort de Th. Reinach, a paru en 1929 par les soins de Salomon Reinach).

2. *Adversus Iovinianum* (éd. Vallarsi, II, p. 79); *epistola ad Magnum*, p. 332.

3. Origenes, *adv. Celsum*, I, 16; III, 11. Ou plus simplement *περὶ τῆς Ἰουδαίων ἀρχαιότητος* (Eusèbe). Le titre *πρὸς Ἑλληνας* donné par Porphyre, *De abstinentia*, IV, 11, manque d'autorité et de vraisemblance.

gensis (xvi<sup>e</sup> siècle), le Parisinus n<sup>o</sup> 1818 (xvi<sup>e</sup> siècle), auxquels on peut ajouter le Laurentianus XXVII, 29 (xv<sup>e</sup> siècle) qui ne renferme que des extraits. Il semble bien que le Hafniensis soit seul copié directement sur L, les autres dérivent du Hafniensis. Quoi qu'il en soit, la valeur critique de tous ces manuscrits secondaires est nulle.

Le Laurentianus présente, au 2<sup>e</sup> livre (§ 51-114), une lacune considérable que le reviseur a signalée en marge par les mots λείπει φύλλα ὡσεὶ πέντε et qui naturellement se retrouve dans les *apographa*.

C'est, en outre, un manuscrit très fautif, rempli de coquilles, de bourdes, d'omissions de toute sorte, dont la plupart ne sont pas imputables au scribe lui-même, mais proviennent du ou des archétypes d'où descend son texte. Plusieurs de ces fautes sont très anciennes et se retrouvent déjà dans Eusèbe, c'est-à-dire remontent à un original du III<sup>e</sup> ou du IV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Le *Contre Apion*, comme les autres écrits de Josèphe, s'étant conservé exclusivement dans les milieux chrétiens, certains copistes, à partir du VI<sup>e</sup> siècle, ont chargé de gloses, souvenirs de leurs lectures de l'Écriture sainte, la partie consacrée à l'analyse de la loi mosaïque (II, 163-217). Ces gloses, destinées à compléter les brèves indications de Josèphe, ont peu à peu pénétré dans le texte, au risque de le rendre parfois inintelligible. Elles ne se trouvent ni dans la traduction latine (commencement du VI<sup>e</sup> siècle), ni dans les bons manuscrits (G Mediceus, B Parisinus)<sup>2</sup> d'Eusèbe, dont la rédaction plus concise mérite ici la préférence<sup>3</sup>.

1. Notamment celles qu'on relève dans les citations de Manéthôs : I, 83 (τοῦ Τιμαίος); I, 122 (μεθ' οὓς Ἀσπάρτος), etc.

2. Le Ms. J (Marcianus) a été contaminé par un manuscrit de la famille du Laurentianus (Niese, *praef.*, p. xvii).

3. Rappelons encore pour mémoire que le Laurentianus présente, à titre de variantes tirées d'un autre manuscrit, quelques gloses

\*  
\* \*

L'éditeur du *Contre Apion* dispose, à défaut d'autres manuscrits complets, de quelques moyens de contrôle qui ne sont pas à dédaigner :

1° *Traduction latine*. Déjà saint Jérôme avait envisagé une traduction latine des *Antiquités* de Josèphe, mais recula devant l'énormité de l'entreprise. Comme l'ouvrage présentait un grand intérêt pour les origines chrétiennes et que la connaissance du grec se raréfiait de plus en plus en Occident, le célèbre Cassiodorus Senator, ministre du roi des Ostrogoths Théodoric, se décida à faire exécuter (avant 540) cette traduction « par ses amis »<sup>1</sup>. Elle comprenait, outre les 20 livres des *Antiquités* (et la *Vita*), les deux livres du *Contre Apion*, ce qui fait que Cassiodore parle de 22 livres.

La traduction du *Contre Apion* doit avoir été assez répandue au moyen âge, à en juger par les nombreux manuscrits, qui paraissent cependant dériver d'un ancêtre unique en cursive (ix<sup>e</sup> ou x<sup>e</sup> siècle), issu lui-même d'un archétype, en onciale (vii<sup>e</sup> siècle). Boysen énumère 26 manuscrits, distingués en deux classes : la première, plus nombreuse, défigurée, en général, par deux grandes lacunes (I, 272-318 ; II, 4- 37), la seconde, qui ne compte que 4 *codices*.

marginales (I, 92, 98) qui paraissent être de la main d'un reviseur contemporain du copiste.

1. Cassiodore, *Institutio divinarum lectionum* (ouvrage publié peu après la retraite de Cassiodore dans le cloître de Vivarium) c. 17 (Migne, 70, 1133) : ut est Iosephus pene secundus Livius in libris Antiquitatum iudaicarum late diffusus, quem pater Hieronymus scribens ad Lucinum Baeticum (ep. 18, I, 197 Froben) propter magnitudinem prolixi operis a se perhibet non potuisse transferri. Hunc tamen ab amicis nostris, quoniam est subtilis nimis et multiplex, magno labore in libris viginti duobus converti fecimus in latinum.

Cette traduction est l'œuvre d'une ou plusieurs personnes qui savaient mal le latin et très mal le grec. Elle pullule de bévues de toute sorte, de contresens et de non-sens, de coq-à-l'âne parfois réjouissants<sup>1</sup>. Elle est cependant très précieuse pour deux raisons. D'abord elle nous a conservé, quant au sens, le grand morceau perdu dans la lacune du Laurentianus (I, 51-114). Ensuite elle a été exécutée avec une littéralité si servile qu'elle donne le moyen de restituer, souvent à coup sûr, les mots mêmes du texte grec sur lequel le traducteur a opéré : or ce texte, sans être bon, était moins interpolé, moins défectueux que celui du Laurentianus et permet parfois très heureusement de corriger celui-ci.

2° *Citations d'Eusèbe*. Les écrivains ecclésiastiques du II<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> siècle ont lu avec soin le *Contre Apion*, comme les autres ouvrages de Josèphe, et en ont fait des citations tantôt résumées, tantôt textuelles, qui peuvent servir de témoins du texte à une époque beaucoup plus reculée que le manuscrit de Florence. Déjà Théophile, dixième évêque d'Antioche, dans son *Apologie à Autolykos*, rédigée vers 180, reproduit en abrégé (III, 20-22), les parag. 93-126 du livre I<sup>er</sup>. Mais les citations les plus abondantes sont dues à Eusèbe de Césarée (264-340). Dans les livres VIII-X de sa *Préparation évangélique*, il reproduit, le plus souvent textuellement, plus d'un sixième du texte du *Contre Apion* ; savoir :

I, 73-90 (*Praep.* X, 13, 1-8) ; 103-104 (X, 13, 11) ; 136-7 (IX, 40) ; 146-54 (IX, 40, 3-9) ; 172-4 (IX, 9,

1. Un seul exemple, mais bien caractéristique : I, 236 (passage tiré de Manéthôs) L porte τὸν δὲ Ἀμένωφιν ἐκεῖνον — ὑποδεῖσαι πρὸς αὐτὸν τε καὶ τὸν βασιλέα χόλον τῶν θεῶν. Le traducteur confondant χόλον (colère) avec χωλὸν (boiteux) a joint βασιλέα avec χωλὸν et de ce « roi boiteux des dieux » a fait « Vulcain » : *timuisse et circa semet ipsum et apud regem deorum Vulcanum I*.

1); 177-181 (IX, 9, 5-7); 197-204 (IX, 4, 2-6); 215-8 (IX, 42, 1-3); II, 163-228 (VIII, 8, 1-55).

Soit environ 117 paragraphes sur 616.

En outre il a reproduit :

1° dans l'*Histoire ecclésiastique* (III, 10) les paragraphes *C. Apion*, I, 38-42 ;

2° dans la *Chronique*, livre I<sup>er</sup> (conservée dans la traduction arménienne, l'abrégé de Georges Syncelle ou les *Anecdota* de Cramer) les morceaux suivants :

Eusèbe, I, p. 151-7	Schöne =	<i>C. Apion</i> , I,	73-105 ;
p. 113-9	—	I,	106-127 ;
p. 43-51	—	I,	128-160.

Soit 93 paragraphes, dont une partie, il est vrai, fait double emploi avec les extraits de la *Préparation*.

Quoique le texte suivi par Eusèbe fût déjà fort corrompu, il est sensiblement meilleur et plus ancien que celui des archétypes de L ou de la traduction latine. En cas de conflit entre nos trois témoins principaux, — Laurentianus, Cassiodore, Eusèbe, — c'est donc presque toujours à ce texte d'Eusèbe qu'il faut donner la préférence, surtout lorsqu'il y a soupçon d'interpolation. Cette règle comporte des exceptions que j'ai notées chemin faisant.

3° Il faut encore tenir compte d'une citation assez courte du néo-platonicien Porphyre, *De abstinentia*, IV, 14 = *C. Apion*, II, 213, et de deux autres, à la vérité très défectueuses, du Byzantin Cosmas Indicopleustès (XII, p. 342 = *C. Apion*, II, 154-5 ; XII, p. 343 = *C. Ap.* II, 172). N'oublions pas non plus que certains textes païens cités par Josèphe reparaissent également dans les *Antiquités* (p. ex. *Ant.* VIII, 144 sq. = *C. Ap.* I, 117-8 ; VIII, 147 suiv. = *C. Ap.* I, 113-115 ; X, 219 suiv. = *C. Ap.* I, 135-141) et cela parfois sous une forme plus satisfaisante que dans le *Contre Apion*.



## EDITIONS.

La traduction latine du *Contre Apion* a été imprimée dès 1480 à Vérone par Pierre Maufer. L'édition de cette traduction, due à Sigismond Gelenius (Paris, 1535), qui constitue la « Vulgate », présente un texte souvent « amélioré » de façon arbitraire. La seule édition critique est celle de Ch. Boysen (Vienne, 1898) qui fait partie du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*. Elle repose principalement sur les manuscrits L (aurentianus LXVI, 2), B (odleianus Canonicianus 148), R (egius Parisinus 5049) de la 1<sup>re</sup> classe, C (heltenhamensis Phillipicus 12311), P (arisinus 1615), Pa (risinus 5054) de la seconde.

Le texte grec fut édité pour la première fois dans l'édition complète de Josèphe à Bâle, chez Froben, en 1544 par Arlenius qui a peut-être fait usage du *Schleusingensis* (un des fils du Laurentianus), mais a introduit grand nombre de corrections tantôt heureuses, tantôt arbitraires. Par la suite notre traité n'a guère été imprimé que comme partie intégrante d'éditions complètes des œuvres de Josèphe. Les plus importantes sont celles de E. Bernard (1700), de Hudson (1720) — le premier qui ait utilisé L —, de Havercamp (1726), simple compilateur, de L. Dindorf (1847), de Imm. Bekker (1856), tout à fait manquée. L'édition critique de Niese (1889) est la base de tous les travaux ultérieurs, notamment des éditions de Naber (1896) et de H. St. J. Thackeray (coll. Loeb, 1926 : il n'a encore paru que le *C. Apion*, la *Vita* et le commencement de la *Guerre*) qui ont pu profiter aussi des conjectures de Cobet, de Holwerda, et de Herwerden.

Comme édition spéciale on ne peut guère citer que l'édition posthume de J. G. Müller (Bâle, 1877), d'ailleurs sans valeur. Au contraire on ne saurait faire trop grand

cas du savant et excellent commentaire de A. de Gutschmid, publié en 1893, après sa mort, par Fr. Rühl<sup>1</sup>, qui malheureusement s'arrête au parag. 185 du premier livre.

Dans la traduction « scientifique » des œuvres de Josèphe, entreprise sous la direction et les auspices de la Société des Etudes Juives, le *Contre Apion*, qui forme le fascicule VII, 1 a paru (Paris, Leroux) en 1902. La traduction, que j'avais soigneusement révisée, est l'œuvre de M. Léon Blum ; je l'ai assez copieusement annotée et j'ai proposé, chemin faisant, certaines leçons nouvelles. C'est cette traduction, encore une fois revue et corrigée par l'auteur, qu'on retrouvera dans la présente édition. Je remercie la Société des Études Juives d'avoir bien voulu permettre à M. Blum de la réimprimer sous cette forme nouvelle et de m'avoir permis également d'utiliser une partie des notes qui figuraient dans ma première publication.

#### CONSTITUTION DU TEXTE.

Pour la constitution du texte j'ai naturellement pris pour guide le *Laurentianus*, reconnu, depuis Gutschmid, comme la source de tous les autres mss. existants. Je n'ai pas cru nécessaire, après le travail exhaustif de Niese, d'en recommencer la collation.

Dans les parties conservées par Eusèbe, notamment dans le long morceau II, 163-228, c'est le texte de ce dernier ou, pour parler plus exactement, des manuscrits B et G de la *Praeparatio*, qui m'a servi de base. La vieille traduction latine et les autres sources indirectes énumérées plus haut m'ont fourni bon nombre de corrections, déjà pour la plupart indiquées par mes prédécesseurs.

1. *Kleine Schriften* von Alfred von Gutschmid. IV<sup>ter</sup> Band (Leipzig, Teubner, 1893, p. 336-589).

Même avec tous ces secours, il est impossible d'éditer un texte *lisible* du *Contre Apion*, sans recourir dans bien des cas à la conjecture, tant le texte des manuscrits (Laurentianus, Eusèbe, Latina) est lamentablement corrompu. J'ai inséré dans le texte les corrections les plus recommandables de mes devanciers ; j'en ai ajouté un certain nombre de mon crû<sup>1</sup>. Cependant je crois, sur ce point, avoir procédé avec discrétion : dès que le texte des mss. offrait un sens *acceptable*, fût-ce au prix de légères incorrections de grammaire ou de style, je l'ai laissé subsister, car Josèphe, encore qu'il se fit aider quelquefois par des littérateurs de métier, n'est pas un helléniste irréprochable. J'ai quelquefois indiqué dans l'apparat critique des conjectures vraisemblables, sinon nécessaires, mais je n'ai pas cru devoir encombrer cet apparat de *toutes* les conjectures, bonnes ou mauvaises, parvenues à ma connaissance. En revanche, comme il convient dans un ouvrage transmis par un *seul* manuscrit, j'ai toujours transcrit en note les leçons du Laurentianus lorsque je m'en écartais dans le texte (à part les minuties orthographiques). De la sorte, le lecteur ayant, en quelque sorte, le Laurentianus tout entier sous les yeux pourra juger et choisir en connaissance de cause.

Nul ne peut se flatter d'avoir débarrassé le *Contre Apion*

1. Je groupe ici les principales pour faciliter la tâche de mes censeurs : I, 1 (1. 6) γὰρ ; 3 ὥστε ; 7 εὔρον ; 40 τὰ δὲ λοιπὰ ; 53 ἀληθινήν ; 84 καὶ del. ; 110 χώρα ; 131 αὐτῶν, βαβυλωνίων ; 132 πρώτου ; 135 ἔτι del. ; 140 ὡς del. ; 160 ἐστί ; 161 τοῖς ἐν ταῖς ; 177 ὅμως ; 183 ἴδιον ; 213 ἡμῶν ; 236 προσορώμενον ; 241 τινάς ; 247 αὐτόν, πάρεσχε ; 248 ὁμῶς, ποιμένων ; 250 δέ ; 275 αὐτοὺς, ταῦτά ; 290 γραμματέας del. ; 307 ἐνδῆσαι.

II, 10 ἀπέστρεψεν ; 21 σαβῶν ; 46 Δημήτριον del. ; 66 nostrum ; 71-2 civitatis ; 79 Molonem ; 82 ineffabile ; 119 ἦ ; 126 τίς ἄν, τοιαύτας ; 127 διὰ καιροῦ τινός ; 148 ἡμᾶς ; 164 δ' ; 192 ἀλλ' — ἐγένετο ; 202 δύνатаι ; 203 μολυσμόν ; 221 αὐτὸς λόγους ; 223 παρ' ἐξείνους ; 282 οὐ del.

de toutes les scories qu'y ont accumulées la rouille des siècles et l'ignorance des copistes ; en ce qui me concerne, je me résigne d'avance à être taxé de timidité par les critiques d'avant-garde, et de témérité par certains conservateurs. Je sais aussi qu'il reste fort à faire à mes successeurs : la restauration d'un texte aussi maltraité, si elle est œuvre de tact, de savoir et d'inspiration, est aussi œuvre de temps et de chance. Il me suffit, depuis vingt-cinq ans que j'y travaille, d'avoir apporté quelques pierres à l'édifice.

\*  
\* \*

Le *Contre Apion*, comme nous l'apprend Josèphe lui-même (I, 1 ; 54 ; II, 281), a été composé après les *Antiquités*, terminées en 93-4 après J.-C. qui, elles-mêmes, sont très postérieures à la *Guerre* (79). Il est dédié, comme les *Antiquités*, au célèbre Epaphrodite, affranchi et secrétaire de Néron, mis à mort par Domitien en 96. C'est donc entre les dates 93 et 96, que se place la publication de notre opuscule. Il est le dernier et, à certains égards, le plus curieux des ouvrages de Josèphe.

L'objet principal du *Contre Apion* était de répondre à certaines critiques qu'avaient soulevées les *Antiquités Juives* du même auteur, notamment en ce qui concerne la haute ancienneté que cet ouvrage assignait au peuple hébreu. Cette ancienneté était contestée de divers côtés, comme n'étant pas attestée par les sources historiques grecques. Soupçon injurieux, puisque, dans les idées des anciens, pour un peuple comme pour une famille, antiquité et noblesse étaient termes synonymes. Si les Juifs n'étaient qu'un ramassis de parias de diverses races groupés à une époque récente, toute leur histoire antérieure à la captivité de Babylone, telle qu'elle était exposée dans les *Antiquités* d'après la Bible, devenait une fiction sans valeur.

A cette accusation de modernité venaient s'ajouter des attaques contre les lois religieuses des Juifs, leurs mœurs, leur caractère national. Ces attaques étaient nées dans les milieux alexandrins, où la rivalité entre Grecs et Juifs, la polémique antisémite avaient pris, depuis les derniers Ptolémées, un développement de plus en plus inquiétant ; mais les échos de cette polémique se faisaient aussi entendre à Rome où la colonie juive, plusieurs fois expulsée, toujours reconstituée, s'était fortement accrue par les déportations et les exils volontaires consécutifs à la ruine de Jérusalem. A mesure que l'élément juif prenait plus d'importance, les surfaces de friction avec l'opinion romaine se multipliaient elles-mêmes. Josèphe, bien en cour, protégé par les derniers membres de la famille hérodiennne, avait à cœur de ne pas laisser diffamer ses coreligionnaires, en même temps que de ne pas laisser jeter le discrédit sur le grand ouvrage auquel il avait consacré quinze ans de sa vie.

Dans le *Contre Apion* il entreprend de répondre par des arguments topiques à ceux qui mettent en doute l'ancienneté de son peuple ou qui calomnient ses croyances religieuses.

Cette apologie est d'autant plus précieuse qu'elle est la seule de ce genre qui nous soit parvenue : de l'Apologie de Philon (*Ἀπολογία ὑπὲρ Ἰουδαίων*) il ne subsiste qu'un fragment sur les Esséniens<sup>1</sup>. Cependant le genre a dû être florissant et servir de modèle aux Apologies chrétiennes des premiers Pères de l'Église.

Le premier livre s'occupe de la question d'ancienneté. Josèphe établit d'abord (§ 6-27) que les Grecs sont, en pareille matière, des témoins insuffisants et suspects, parce que leur littérature historique est de date relativement

1. Eusèbe, *Praep.*, VIII, 11.

récente, semée de contradictions, qu'elle subordonne la vérité au souci littéraire, qu'enfin elle est dépourvue de la base solide d'annales officielles.

A cette insouciance des Grecs il oppose (§ 28-46) le soin constant pris par le sacerdoce juif de rédiger, dès l'âge le plus reculé, des annales dignes de foi, dont ses *Antiquités* ne sont qu'un extrait fidèle.

Si les plus anciens auteurs grecs n'ont pas connu les Juifs, c'est parce que ceux-ci ne pratiquaient pas alors le commerce maritime, qui seul aurait pu les mettre en relation avec la Grèce (§ 60-68). Mais au silence relatif des Grecs s'opposent les renseignements précis fournis sur les origines juives par les annales des peuples orientaux — Égyptiens, Chaldéens, Phéniciens — qui, à l'époque hellénistique, ont été explorées et traduites à l'usage du public grec.

Pour l'Égypte, voici le témoignage de Manéthôs, qui a résumé les « livres sacrés » de son pays. Les Rois Pasteurs ou Hycsos, qui furent maîtres de l'Égypte pendant 511 ans et chassés par Mischramouthosis et Thoummosis, sont les fondateurs de Jérusalem, donc les ancêtres des Hébreux. Cet événement se place 393 ans avant Danaos, mille ans avant la guerre de Troie (§ 73-105).

En Phénicie, les annales tyriennes, résumées par Dios, Ménandre d'Éphèse et Philostrate, confirment les renseignements de la Bible sur les relations d'Hirôm avec Salomon et permettent de fixer la construction du Temple de Jérusalem à l'an 148 avant la fondation de Carthage (§ 106-127).

Enfin Bérose, qui a mis en grec les annales chaldéennes, connaît la tradition du déluge et la soumission des Juifs par Nabuchodonosor, dont il fixe la date d'accord avec les annales de Tyr (§ 128-160).

D'ailleurs il n'est pas exact que les écrivains ou penseurs

grecs antérieurs à Alexandre aient entièrement ignoré les Juifs. Josèphe cite textuellement des passages d'Hermippe (sur Pythagore), d'Hérodote, du poète épique Chœrilos, de Cléarque (disciple d'Aristote), de Théophraste qui paraissent bien se rapporter aux Juifs (§ 161-182). Un peu plus tard Hécatee d'Abdère leur a consacré un ouvrage entier et Agatharchide de Cnide un coup de patte notable (§ 183-212) ; une série de moindres témoins est simplement énumérée (§ 213-218). Le silence de quelques auteurs, comme Hiéronyme de Cardie, s'explique par la malveillance.

On ne s'est pas contenté de nier l'ancienneté du peuple juif : on a voulu salir ses origines par des fables inventées de toutes pièces, qui ont pour source la haine traditionnelle des Égyptiens. Ainsi Manéthôs a recueilli ou inventé la légende qui fait des Juifs un ramassis de lépreux et d'impurs, de race égyptienne, qui se sont momentanément emparés de l'Égypte sous un Aménophis, avec l'aide des gens de Jérusalem, et ont été finalement expulsés par ce roi et son fils Ramsès ; le chef de ces rebelles, Osarseph, prêtre d'Héliopolis, aurait pris le nom de Moïse (§ 227-287). Josèphe souligne les invraisemblances de ce récit, ainsi que les variations qu'y ont introduites des écrivains alexandrins postérieurs, Chérémon et Lysimaque, renchérisant encore sur les absurdités et les contradictions de Manéthôs (§ 288-320).

Le second livre est principalement dirigé contre les calomnies d'Apion, célèbre polygraphe alexandrin contemporain de Tibère, dont Josèphe fait un Égyptien de race ; ses *Ægyptiaca* et une brochure spéciale contre les Juifs devaient être fort répandues à Rome<sup>1</sup>.

1. Gutschmid (p. 367) pense que tout le morceau de Tacite (*Hist.*, V, 2-10) sur les origines juives est dérivé d'Apion.

Il s'occupe d'abord des mensonges d'Apion sur les origines des Juifs, qui ne font guère que reproduire la légende manéthôsienne, tout en fixant arbitrairement la date de l'Exode à l'an premier de la 7<sup>e</sup> Olympiade (752 av. J.-C.) et en inventant une raison humiliante à l'institution du Sabbat (§ 9-32).

Viennent ensuite les accusations portées par Apion contre les Juifs d'Alexandrie : établissement clandestin, conduite séditieuse sous Philométor et Physcon, mépris mérité que leur a témoigné Cléopâtre, hostilité envers les dieux alexandrins, refus d'ériger des statues aux empereurs. Sur tous ces points Apion a mal interprété ou dénaturé les faits (§ 33-78).

Enfin, il a calomnié la religion juive en rééditant les inventions grotesques de ses prédécesseurs, Mnaséas, Posidonios, Apollonios Molon, touchant le culte de l'âne et le meurtre rituel (§ 79-120). Ses autres griefs contre la loi et la race juives — servitude séculaire, manque de civisme, absence de grands hommes, abus des sacrifices d'animaux, lois alimentaires, circoncision — ne sont pas davantage justifiés. La fin misérable du pamphlétaire fut un châtement mérité (§ 121-144).

Élargissant finalement son sujet, Josèphe passe à l'offensive, et oppose au dénigrement systématique des antisémites alexandrins une apologie de l'œuvre théologique, législative et morale de Moïse, résumée à grands traits et dont il énumère les effets bienfaisants (§ 145-235). Il signale en manière de contraste, non sans hardiesse, l'incertitude et la grossièreté des croyances religieuses helléniques (§ 236-254). Quant à l'exclusivisme religieux des Juifs, il trouve de nombreux parallèles chez les Grecs comme chez les Barbares (§ 255-275). Le meilleur éloge de la loi juive n'est-ce pas l'héroïque fidélité que lui ont vouée les Juifs eux-mêmes, et l'ardeur avec laquelle



l'ont adoptée de nombreux prosélytes étrangers (§ 276 286)?

Tel est, dans ses lignes essentielles, ce pamphlet célèbre. On ne saurait méconnaître l'habileté, je dirai même l'art, avec quoi Josèphe a conduit sa controverse. On y trouve à peu près toutes les qualités du polémiste : information étendue, dialectique subtile et pressante, de l'esprit, de l'éloquence même ; on y trouve aussi les défauts inévitables du genre : le manque de critique, le sophisme, le *bluff*, l'escamotage des arguments gênants, trop d'indulgence pour ses clients, trop de sévérité pour ses adversaires, l'invective violente et, à l'occasion, la mauvaise foi. Josèphe est un avocat ; il en a toutes les finesses et toutes les roueries. D'ailleurs, il ne faisait pas là œuvre de science, mais d'action ; il s'agissait de plaider une cause, la sienne d'abord (celle de son livre), puis celle de son peuple et de sa religion. Il l'a bien plaidée, et le succès de son plaidoyer a été durable, au point d'en imposer, non seulement à des contemporains, mais même, sur certains points, à une très lointaine postérité. Là, comme dans ses autres ouvrages, le judaïsme qu'il dépeint n'est pas rigoureusement conforme au judaïsme historique ; il en a rabattu les aspérités, élagué ou atténué les singularités les plus caractéristiques, il l'a habillé à la grecque, pour le présenter à ses lecteurs, gens très cultivés et assez libres penseurs, moins comme une religion fermée, exigeante et « même un peu farouche », que comme une sorte de philosophie épurée, largement humaine, de haute valeur métaphysique, morale et pratique. Ce faisant il n'a pas été un historien très fidèle, mais bien un apologiste adroit et même un intelligent précurseur.

\*  
\* \*

Pour nous, lecteurs du xx<sup>e</sup> siècle, l'intérêt principal

du *Contre Apion* réside peut-être dans la masse de citations qu'il nous a conservées d'écrivains plus anciens, en très grande partie perdus. A première vue, l'auteur semble disposer d'une érudition déconcertante. Il donne des extraits textuels, parfois très longs, de non moins de treize auteurs grecs échelonnés entre le v<sup>e</sup> et le ii<sup>e</sup> siècle av. J.-C., qu'il invoque comme témoins de l'ancienneté du peuple juif : Manéthôs, Bérose, Dios, Ménandre d'Ephèse, Philostrate, Mégasthène, Hermippe, Théophraste, Hérodote, Chœrilos, Cléarque de Soles, Hécatee d'Abdère, Agatharchidès de Cnide. A ceux-ci viennent s'ajouter, outre un témoignage de carence sur Hiéronyme de Cardie (I, 214), une liste de 8 auteurs en partie inconnus ou douteux (I, 216) qui auraient parlé « assez longuement » des Juifs, sans compter Démétrios, Eupolémios et Philon l'ancien, auteurs juifs qu'il a pris pour des Grecs (I, 218); puis encore, à propos du pillage du Temple par Antiochus Epiphane, défilent six historiens grecs (Polybe, Strabon, Nicolas, Timagène, Castor, Apollodore). Viennent ensuite les historiens et les pamphlétaires rhodiens ou alexandrins relativement récents, Chérémon, Lysimaque, Posidonios, Apollonios Molon, Mnaséas de Patras, Apion, dont il donne également d'abondants extraits.

L'érudition de Josèphe ne se borne pas aux historiens grecs qui ont parlé des Juifs ou s'en sont tus volontairement ; il témoigne (I, 15-18) d'une familiarité singulière avec toute la série des historiens ou généalogistes dont il note les contradictions : Hésiode, Cadmos, Acousilaos, Hellanicos, Hérodote, Thucydide, Ephore, Timée, les annalistes spéciaux de la Sicile (Antiochos, Philistos, Callias), d'Athènes, d'Argos. Et de même I, 66-67, où reparaissent Hérodote, Thucydide, Ephore. Nous trouvons encore *passim* des références précises à

Théopompe, à Polycrate, au *Trikaranos* d'Anaximène, à Timée (I, 221), à Platon (II, 256), naturellement aussi à Homère (I, 12 suiv. ; II, 155, 247). Josèphe invoque enfin des documents officiels, pièces d'archives et inscriptions, comme les lettres d'Alexandre et de Ptolémée Soter, les ordonnances des rois d'Égypte postérieurs, la stèle de « César » à Alexandrie (II, 36), des sénatus-consultes (II, 62). Et je ne parle pas des sources que l'auteur a certainement utilisées sans les nommer expressément comme la *Lettre d'Aristée* (II, 44 suiv.), comme le récit légendaire analogue au III<sup>e</sup> livre des *Macchabées* (II, 53 suiv.), ou encore les commentateurs érudits auxquels il doit la connaissance de l'épisode bien oublié de la prêtresse Ninus (II, 267) et tant de détails précis sur les croyances et les institutions des divers peuples grecs.

Tout cela, je le répète, éblouit au premier aspect. Mais il faut savoir se méfier, la critique moderne ne s'en est pas privée ; Josèphe lui-même nous y invite quand il écrit quelque part (I, 216) qu'il n'a pas lu « tous les livres ». Il est vrai que dans ce passage il fait allusion à ceux qu'il ne nomme pas, mais il n'est pas défendu d'étendre cet aveu de modestie à quelques-uns de ceux qu'il nomme. Bref, tout ce luxe d'autorités soulève trois questions auxquelles je vais chercher à répondre :

1<sup>o</sup> quelle est la *provenance* du savoir de Josèphe ? En d'autres termes dans quels cas Josèphe a-t-il consulté directement les auteurs qu'il invoque ? Quand son information est-elle de seconde ou même de troisième main ?

2<sup>o</sup> quelle est l'*authenticité* des textes qu'il a utilisés ?

3<sup>o</sup> avec quel degré de *sincérité* les a-t-il interprétés ?

1<sup>o</sup> *Question de provenance.*

Mettons d'abord à part les antisémites alexandrins récents, Chérémon, Lysimaque, Apion, contre lesquels Josèphe dirige l'effort principal de sa polémique, et dont il nous donne de copieux extraits textuels (I, 288 suiv. ; I, 304 suiv. ; II, 1 suiv.). On ne peut pas sérieusement douter qu'il les ait lus et dépouillés personnellement. Pour les Rhodiens Posidonios et Apollonios Molon, l'hésitation est permise. Posidonios n'est cité qu'à travers Apion dont il était une des sources (II, 79) : on peut donc croire que Josèphe ne l'a pas consulté directement. Apollonius Molon était aussi une source d'Apion (II, 79), mais Josèphe le met en cause si souvent (II, 16 ; 145 ; 236 ; 255 ; 262), il précise si bien que ses calomnies étaient réparties dans tout son ouvrage (II, 148) qu'il a dû plutôt lire lui-même cette *συσκευή κατὰ Ἰουδαίων*, le plus ancien pamphlet connu contre les Juifs. Il est vrai qu'Alexandre Polyhistor en avait donné des extraits (fr. 5 = Eusèbe, *Praep.* IX, 19), mais aucun d'eux ne coïncide avec les allusions de Josèphe.

Reste Mnaséas de Patara nommé *inter ceteros* ici (*C. Ap.* I, 216) et dans les *Antiquités* (I, 94) comme un des témoins du déluge, probablement à travers Polyhistor. Remarquons que le long extrait textuel que nous a conservé la traduction latine du *C. Apion* (II, 112 suiv.) est expressément cité à travers Apion : *ait eum retulisse*. Josèphe n'aurait pas recouru à cette manière de parler s'il avait eu sous les yeux l'ouvrage original. D'ailleurs cet ouvrage n'était pas rédigé spécialement contre les Juifs ; c'était une *Periégèse*, où il était question de *omni re scibili*. On conçoit que Josèphe n'ait pas pris la peine de la dépouiller tout entière pour y relever le peu qui

concernait les Juifs, le travail ayant déjà été fait par Apion, dont nul ne conteste les vastes lectures. Cette observation est à retenir pour les cas analogues.

Passons aux auteurs « anciens », allégués comme témoins de l'antiquité du peuple Juif.

Ici encore, même lorsqu'il s'agit d'auteurs très célèbres, mais qui n'ont pas traité spécialement des Juifs, comme Hérodote (I, 168), Théophraste (I, 166), Agatharchidès (I, 205) et sans vouloir prétendre que Josèphe n'ait jamais lu ces auteurs, — Hérodote notamment est cité à plusieurs reprises dans les *Antiquités* (VIII, 157; 253; 260 suiv.; X, 18 suiv.) pour les choses égyptiennes, — il me paraît peu vraisemblable qu'il les ait explorés entièrement lui-même pour y découvrir des renseignements aussi cachés, aussi maigres et en partie aussi douteux sur les choses juives. Il semble plutôt que les patients dépouillements que supposent de pareils extraits aient été faits dans le loisir des bibliothèques par les polémistes juifs d'Alexandrie dont Josèphe n'a eu qu'à utiliser les collections. La répétition de plusieurs de ces textes dans les *Antiquités* (VIII, 260; XII, 5) semble prouver que c'était déjà des *loci classici* de l'« école ».

Il en va de même et à plus forte raison d'auteurs aussi rares, aussi peu répandus que le *Pythagore* d'Hermippe, les *Indica* de Mégasthène, le poème épique de Chœrilos<sup>1</sup>, le *Traité du sommeil* de Cléarque de Soloi. Je ne prétends pas que Josèphe n'aurait pas pu découvrir des exemplaires de ces ouvrages dans la bibliothèque du temple du Pala-

1. Gutschmid, p. 577, arguant de ce que le seul autre fragment connu de Chœrilos l'est par Ephore, a supposé que c'est aussi chez Ephore que Josèphe avait trouvé le sien. On sera plus près de la vérité en supposant que c'est chez Ephore, en effet, que l'a déniché l'auteur copié par Josèphe.

tin, mais je doute qu'il ait trouvé le temps de se livrer au travail fastidieux de les lire d'un bout à l'autre pour y déterrer les passages qu'il allègue. On peut même affirmer qu'il en est ainsi pour Mégasthène. S'il l'avait lu lui-même, il n'aurait pas manqué de relever le curieux fragment (fr. 41 = Clément, *Stromat.* I, 15) où Mégasthène prétend retrouver chez les Brachmanes et les Juifs toutes les théories des physiciens grecs ; au lieu de cela il n'utilise cet auteur (*C. Apion* I, 144 = *Ant.* X, 227) que pour confirmer la date (?) et la grandeur des exploits de Nabuchodonosor. Comme ce passage se trouve aussi cité dans Abydénos (Eusèbe, *Praep.* IX, 41), qui ne le doit pas à Josèphe, on supposera volontiers avec Gutschmid que l'un et l'autre ont puisé directement ou indirectement dans les compilations fameuses d'Alexandre Polyhistor, contemporain de Sylla, et plus particulièrement dans ses *Phoenicia* dont Gutschmid (*op. cit.* p. 529) a démontré l'existence d'après les fr. 98-102 Müller.

Des autorités particulièrement importantes sont les écrivains, Hellènes ou hellénisés, qui avaient mis en grec les renseignements puisés dans les annales officielles ou sacerdotales de certains peuples orientaux.

Il s'agit en première ligne de Manéthôs. L'ouvrage original de cet auteur, datant du commencement du III<sup>e</sup> siècle, avait une forme narrative ; le squelette en était fourni par des listes de dynasties et de rois tirées des registres sacerdotaux, la substance presque tout entière par des contes populaires de valeur historique très faible. De bonne heure cet ouvrage fut abrégé sous forme d'un épitomé chronologique, agrémenté de quelques annotations, qui nous est parvenu en deux rédactions différentes dans les *Chroniques* d'Africanus et d'Eusèbe. Les extraits de Manéthôs chez Josèphe comprennent : 1<sup>o</sup> des citations textuelles de l'ouvrage original (I, 75-82, 94-102, 232-

250); 2° un résumé chronologique infidèle tiré de l'épitomé (I, 84-90) et qui sur plusieurs points est en contradiction avec les citations littérales. M. Ed. Meyer a montré par une analyse très pénétrante<sup>1</sup> que Josèphe n'a pas eu entre les mains l'ouvrage original de Manéthôs. Il doit ses citations à des ouvrages apologétiques de provenance judéo-alexandrine où ces textes avaient été reproduits et discutés pour confirmer le récit de l'*Exode*; le grand morceau sur les *Impurs* (232-250) pourrait, à mon avis, provenir d'un des devanciers d'Apion qui l'aurait intercalé dans son propre pamphlet. Dans l'ensemble, le texte original, avec son cachet nettement égyptien, a été respecté, mais il y eut des retouches, des annotations marginales signalant de prétendues « variantes de manuscrits », dont quelques-unes ont fini par s'introduire dans le texte et le vicier. C'est ainsi qu'on peut douter très sérieusement que ce soit Manéthôs lui-même qui ait assimilé les Israélites soit aux Hycsos d'Avaris, soit — version contradictoire — aux *Impurs* (l'identification d'Osarseph avec Moïse, I, 250 est fort suspecte). Ces deux assimilations semblent émaner l'une de polémistes judéophiles, l'autre de polémistes judéophobes. Josèphe les a prises au sérieux l'une et l'autre et les a crues toutes deux de Manéthôs.

Bérose, contemporain d'Antiochus Soter, fut le Manéthôs de la Chaldée. Alexandre Polyhistor dans ses *Chaldaica* avait abondamment emprunté à son *Histoire babylonienne* (fr. de Bérose 1, 4, 5, 7, 10-12 Müller). Il y a tout lieu de croire que Josèphe n'a pas consulté directement l'ouvrage peu accessible de Bérose, mais que ses citations, aussi bien dans le *Contre Apion* que dans les *Antiquités* (I, 93, déluge; 107; 158, Abraham; X,

1. Ed. Meyer, *Ägyptische Chronologie* (Berlin, 1904).

20, Sennacherib ; 34, Baladan ; 219, Nabuchodonosor) sont tirées de la compilation de Polyhistor. C'était déjà l'opinion de Gutschmid (p. 492) fondée sur la quasi-identité du passage sur le déluge dans les deux rédactions (*Ant.* I, 93 = Bérose fr. 7 cité par Syncelle d'après Polyhistor). Elle a été confirmée et développée par Winckler et Schwartz<sup>1</sup>.

Ce que Manéthôs avait fait pour l'Égypte, et Bérose pour la Chaldée, Ménandre d'Ephèse, Dios, Philostrate le firent pour l'histoire ancienne de la Phénicie et particulièrement de Tyr. Ces auteurs peu répandus sont cités également, et souvent pour les mêmes faits, dans les *Antiquités* (Ménandre VIII, 144, Hirôm ; 324, Ithobal ; IX, 284, Selampsas ; Dios VIII, 147, Hirôm ; *Philostrate*, X, 228, Nabuchodonosor). On ne peut guère douter qu'ici encore Josèphe n'ait fait que démarquer Polyhistor, qui avait certainement écrit des Φοινικιστά, comme je l'ai rappelé plus haut d'après Gutschmid. Il est à remarquer que c'est aussi à Polyhistor que Josèphe semble devoir la connaissance des trois auteurs judéo-grecs Démétrios (confondu avec Démétrios de Phalère), Eupolémos et Philon l'ancien qu'il mentionne (I, 218) comme ayant parlé à peu près exactement des Juifs : les trois auteurs figurent en effet dans les extraits de Polyhistor conservés par Eusèbe ; mais il n'est pas certain que le paragraphe du *Contre Apion* ne soit pas interpolé.

Il serait facile, mais oiseux, de poursuivre cette enquête sur tous les auteurs anciens nommés même en passant par Josèphe. Qui croira, par exemple, qu'il ait pris la peine de relire lui-même tous les poèmes d'Homère pour constater (II, 155) que le mot νόμος n'y figure pas ? ou

1. Winckler, *Altorientalische Forschungen*, II, 174 ; Schwartz, art. *Berosos* dans Pauly-Wissowa, col. 315.



encore comment douter que les réflexions si justes, si documentées, si balancées, peut-on dire, sur l'introduction récente de l'écriture en Grèce, sur la tradition des poèmes homériques, sur les premiers historiens et philosophes hellènes, sur l'incertitude et les contradictions de l'historiographie grecque (I, 6-22) ne soient extraites en dernière analyse de quelque excellent manuel d'histoire littéraire<sup>1</sup> ?

Pour en revenir aux auteurs « anciens » invoqués par Josèphe en faveur de l'« ancienneté » du peuple juif, il ne reste guère qu'Hécatée d'Abdère qu'il ait consulté directement. Il n'en tire d'ailleurs aucune vanité, car le livre, dit-il, est facile à se procurer (I, 205 : τοῖς γὰρ βουλομένοις πλείω μαθεῖν τῷ βιβλίῳ ῥάδιόν ἐστιν ἐντυχεῖν), mais on verra tout à l'heure quelle est la valeur de ce témoignage. De tout le reste Josèphe est redevable soit à la compilation de Polyhistor, soit aux pamphlétaires antisémites qu'il combat, soit à des ouvrages apologétiques judéo-alexandrins où était déjà déposé le résidu de longues et patientes recherches poursuivies peut-être pendant plusieurs siècles<sup>2</sup>. Il serait excessif de reprocher à Josèphe de s'être documenté de seconde main : une vie d'homme n'aurait pas suffi pour dépouiller tous les ouvrages où il avait quelque chance de trouver une allusion fugitive aux Juifs ou au judaïsme. Mais il aurait été certainement plus loyal de sa part (quoique peu conforme aux habitudes des historiens anciens) d'indiquer franchement sa source immédiate. Il y aurait peut-être perdu en prestige, mais

1. In seiner sonst vortrefflichen Quelle, écrit déjà Gutschmid, p. 392.

2. C'est en substance la conclusion de Hölscher, art. *Josephus* dans Pauly-Wissowa, col. 1996. Il arrive d'ailleurs au même résultat (*jüdische Gelehrtenschule von Alexandria*) pour les 12 premiers livres des *Antiquités* (ib. col. 1959).

gagné l'avantage de laisser à ses prédécesseurs la responsabilité d'avoir utilisé parfois des documents suspects ou frelatés.

2° *Question d'authenticité.*

Le problème que nous venons d'étudier n'a, au fond, qu'une importance secondaire. Que nous importe que Josèphe ait puisé ses textes aux sources originales ou qu'il les ait empruntés à des compilations postérieures, pourvu que ces textes soient authentiques et prouvent ce qu'il veut prouver ?

En ce qui concerne l'authenticité, il n'y a pas lieu, en général, de suspecter celle des ouvrages cités textuellement, pas plus que la fidélité avec laquelle Josèphe a transcrit ses citations. Cette fidélité, outre qu'elle est attestée dans certains cas par la comparaison avec des citations indépendantes dues à d'autres compilateurs, était trop dans l'intérêt du polémiste pour qu'il y manquât. Les antisémites alexandrins étaient aux aguets, ils disposaient de bibliothèques bien fournies ; la moindre altération volontaire aurait été vite décelée, dénoncée, et aurait porté une atteinte grave à la *crédibilité* de l'auteur et au succès de sa thèse.

J'irai plus loin : je suis persuadé que Josèphe a cru, de croyance sincère, à l'authenticité de presque tous les textes qu'il alléguait, textes qu'il empruntait pour la plupart, on l'a vu, à une tradition d'école bien établie ou à des compilations réputées, comme celles de Polyhistor. Mais, ce faisant, il a pu, de bonne foi, se tromper et nous pouvons même démontrer qu'il a pris quelquefois de l'ivraie pour du bon grain.

J'ai déjà parlé des altérations qu'avait subies l'ouvrage de Manéthôs sous la plume des abrégiateurs et des polémistes à travers lesquels Josèphe l'a utilisé. Josèphe a

accepté pêle-mêle le texte authentique et les additions frauduleuses qui s'y étaient introduites. Par exemple, lorsque à propos des Hycsos il fait dire à Manéthôs que « certains » en faisaient des Arabes (I, § 82) ou que « d'après une autre copie » le mot *Hyc* voudrait dire « captifs », (§ 83) il reproduit des gloses étrangères au texte primitif, émanant l'une d'un commentateur arabophile, l'autre d'un annotateur juif qui tenait à souligner l'identité des Hycsos avec les Hébreux « captifs » en Egypte. Cette dernière glose est de nouveau reproduite et développée aux § 91-2 comme un extrait « d'un autre livre de l'Histoire » de Manéthôs. Il est parfaitement clair que Manéthôs n'a pu ni se contredire aussi grossièrement, ni parler des Hycsos dans un « autre livre » de son histoire, qui n'en comptait que trois. Ici encore Josèphe a été dupe d'un commentateur juif ou judaïsant, comme il l'a été plus loin d'un chronologiste brouillon en copiant (§ 103) le chiffre de 393 ans pour la durée écoulée entre l'Exode et Danaos-Harmais, alors que l'addition des règnes énumérés aux § 94-98 n'en donne que 333.

Quant à l'épisode des Impurs (I, 230-256), quoique Josèphe prétende y reproduire fidèlement la lettre, puis la substance (§ 251) du récit de Manéthôs, on peut soupçonner tout au moins que l'identification du prêtre Osarseph avec Moïse (§ 250) ne faisait pas partie du texte original. Josèphe lui-même observe fort justement (§ 286) qu'il n'y a aucun rapport entre les deux noms. Les connaissances des Egyptiens sur l'Exode étaient si confuses qu'ils ont très bien pu confondre Joseph avec Moïse : Apollonius Molon faisait de Joseph le grand-père de Moïse (Polyhistor, fr. 5), Trogue Pompée le père (Justin XXXVI, 2). Et l'on remarquera que Chérémon (*C. Ap.* I, 290) donne à *Joseph* le nom égyptien de *Peteseph* qui conserve au moins la seconde moitié du nom hébreu. Il me paraît

donc probable que la première identification (proposée non par Manéthôs, mais par un annotateur) aura été celle d'Osarseph avec *Joseph*, et non avec Moïse : le patriarche aurait simplement changé, dans son nom composite, l'élément Osiris en Iao (Iahvé). De tout cela, Josèphe n'a rien soupçonné.

Parmi les autres textes cités par Josèphe, les doutes exprimés parfois sur l'authenticité de ceux d'Hermippe (I, 163) et de Chœrilos (I, 172) ne reposent sur rien de sérieux : assurément des falsifications ont été introduites par des Juifs dans la poésie hellénique (Pseudo-Phocylide, Pseudo-Ménandre<sup>1</sup>), mais un faussaire qui aurait interpolé Chœrilos n'y aurait pas glissé une description de la coiffure des « Solymes » qui suffit à réfuter leur identification avec les Juifs.

Il en va autrement du long extrait du livre sur les Juifs d'Hécatee d'Abdère (I, 183-204). Ce texte se présente sous un aspect si inoffensif, si vraisemblable, il est rédigé avec tant de talent et de mesure qu'il a pu faire illusion à certains. Cependant dès l'antiquité, Herennius Philon avait relevé dans d'autres parties de cet ouvrage un éloge tellement exalté de la sagesse juive qu'il l'avait condamné comme apocryphe<sup>2</sup>. Cette opinion a été partagée par la plupart des critiques modernes<sup>3</sup>, mais elle a rencontré des contradicteurs<sup>4</sup> et moi-même, après l'avoir d'abord partagée<sup>5</sup>, je me suis rétracté momentanément<sup>6</sup>. Je

1. Voir Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, etc., 4<sup>e</sup> édition, III, 617 suiv.

2. Origène, *C. Celse*, I, 15 = *Textes relatifs au Judaïsme*, n° 81.

3. Joseph Scaliger, Dahlen, R. Simon, Bentley, Valckenacr, Cruice, C. Müller, Schürer, Geffcken, Willrich, Stählin, Jacoby.

4. Spencer, Zorn, Elter, Wendland, Mendelssohn.

5. *Textes*, p. 227 (avec des réserves).

6. *Œuvres de Josèphe*, VII, 1, p. 35, note 1.

reviens aujourd'hui à ma première appréciation pour les raisons suivantes.

D'une part, le grand prêtre Ezéchias, contemporain de Ptolémée Soter, auquel Hécatée prétend emprunter son tableau des institutions juives, ne figure pas sur la liste des grands prêtres connus. D'autre part, on ne sait rien par ailleurs des prétendues persécutions dirigées contre la religion juive par les satrapes perses (§ 191), ni du refus des Juifs de travailler à la réfection du temple de Bel (§ 192). Le nombre de leurs forteresses, l'étendue et la population de Jérusalem, les dimensions du Temple et de l'autel (197 suiv.) sont sûrement exagérés ; la présence des Juifs dans l'armée d'Alexandre bien invraisemblable (200) <sup>1</sup>. Mais par-dessus tout, si l'on compare l'allure générale de ce morceau à l'extrait sûrement authentique des *Αἰγυπτιακά* d'Hécatée conservé par Diodore de Sicile (XL, 3) et relatif aux origines juives, la différence de ton est frappante : le véritable Hécatée, sans être positivement hostile aux Juifs, accueille une forme de la légende égyptienne de l'Exode, ignore presque tout des institutions juives et de la Bible, fait de Moïse le fondateur de Jérusalem et du Temple, etc. L'Hécatée de Josèphe est à la fois plus bienveillant et mieux informé. Il y a donc lieu de croire que le traité *Des Juifs* a été fabriqué par quelque juif hellénistique qui l'a mis sous le nom d'Hécatée parce qu'on savait que cet historien avait parlé des juifs sans trop de malice. Comme ce traité est ignoré de Polyhistor, il lui est sans doute postérieur. Il paraît avoir été très répandu et Josèphe, qui l'a lu, a cru sûrement à son authenticité <sup>2</sup>.

1. Notez aussi, dans un autre passage du *C. Apion* (II, 42), le renseignement, sûrement mensonger, emprunté à « Hécatée » qu'Alexandre aurait fait don de la Samarie aux Juifs (voir ma note sur ce passage).

2. Voir en dernier lieu, sur cette question, Willrich, *Judaïca*

On excusera volontiers Josèphe de s'être laissé tromper par un document qui divise encore la critique moderne ; on ne lui fera pas non plus un crime d'avoir invoqué, — peut-être d'après Eupolèmos — la prétendue correspondance de Salomon avec Hirôm (II, 111) « conservée aux archives de Tyr »<sup>1</sup> ; on lui pardonnera moins facilement d'avoir pris au sérieux ici (II, 45 suiv.) et dans les *Antiquités* (XII, 11 suiv.) la *Lettre d'Aristée* sur l'origine de la version des Septante, faux manifeste du II<sup>e</sup> ou du I<sup>er</sup> av. J.-C. ; d'avoir reproduit au sujet de la persécution de Ptolémée Physcon (II, 53-55) un récit légendaire qui paraît être une variante de celui qui nous est parvenu sous le titre de 3<sup>e</sup> livre des *Macchabées*. En ce qui concerne les lettres d'Alexandre, de Soter et des autres Ptolémées (II, 37 et 62) ainsi que les sénatus-consultes et les lettres d'Auguste (II, 61), Josèphe en parle en termes si vagues que nous ne pouvons décider de leur authenticité globale. En revanche, la « stèle de César » à Alexandrie, contenant les droits accordés aux Juifs (II, 37), paraît être un document incontestable ; mais j'ai

(1900), p. 84 suiv., qui veut retrouver des traces du Pseudo Hécatée dans divers autres passages de Josèphe (*Antiquités*, I, 161 ; XI, 207 ; XII, 8) et même dans la lettre d'Aristée. Il fait de l'auteur du faux un contemporain de Tibère, ce qui est peu probable.

1. Le point de départ de cette fable, ce sont les négociations de Salomon et d'Hirôm racontées dans la Bible (I Rois, 5) et paraphrasées par Josèphe (*Ant.*, VIII, 50 suiv.). Eupolèmos en tire deux lettres qui puent le faux (Polyhistor, fr. 18, Müller = Eusèbe, *Praep. ev.*, IX, 33-4). Quoiqu'il n'y soit pas question de l'échange d'énigmes entre les deux rois, je soupçonne fort ce trait d'avoir été également inventé par Eupolèmos à l'instar des énigmes de la reine de Saba (I Rois, 10). Les historiens gréco-phéniciens (*C. Ap.*, II, 114-5 ; 120) auront riposté à cette invention par celle du jeune Abdémon qui eut raison du roi juif. Mais comment croire qu'un pareil détail eût pris place dans les annales officielles de Tyr ? et comment croire que Josèphe les ait consultées, comme il voudrait le faire supposer ?

démontré ailleurs (*Revue des Études Juives*, 1924, p. 123) qu'elle devait émaner non de Jules César, qui n'avait pas qualité pour légiférer à Alexandrie, mais d'Auguste, et j'ai été heureux de voir M. Bell se rallier à cette hypothèse. Peut-on sérieusement reprocher à Josèphe d'avoir commis une confusion qu'il a fallu dix-neuf siècles pour déceler ?

### 3° Question d'interprétation.

Personne ne demandera à un polémiste la sérénité d'un historien ni les scrupules d'un philologue ou d'un critique de profession. Josèphe est bien loin d'avoir recherché ces qualités, mais, d'une manière générale, on ne peut pas dire que son interprétation des documents (authentiques ou crus tels) témoigne de malhonnêteté systématique.

Cependant, dans un certain nombre de cas, il semble bien qu'il ait voulu jeter de la poudre aux yeux du lecteur et tirer des textes plus ou autre chose qu'ils ne contiennent en vérité.

D'abord, en ce qui concerne les sources bibliques elles-mêmes. Il les présente (I, 29 suiv.) comme des annales officielles dont la rédaction aurait été de tous temps confiée aux prophètes d'abord, aux grands prêtres ensuite, de qui le recrutement aurait été minutieusement assuré. Qui-conque est au courant de la littérature biblique sait qu'il n'en est rien, et que, sauf les livres des Rois (ou plutôt l'ouvrage plus développé qu'ils résument), aucun ouvrage historique de la Bible n'a le caractère d'une chronique officielle et contemporaine des événements. Josèphe a confondu volontairement la composition des livres bibliques avec la tenue des registres généalogiques du sacerdoce, telle qu'elle était pratiquée à l'époque du second temple.

Même en ce qui concerne ses propres ouvrages Josèphe en altère quelque peu le caractère. Il donne ses *Antiquités*

comme « traduites » des livres saints (I, 54). Nous savons au contraire que, si l'Écriture forme en effet la base de cet ouvrage, Josèphe l'a très souvent modifiée *ad usum gentili-um* ou agrémentée de détails parasites empruntés à la « tradition orale », c'est-à-dire au *midrasch* palestinien ou alexandrin.

Passons aux témoignages des *Orientaux*. J'ai déjà montré que l'ouvrage de Manéthôs, si Josèphe avait voulu s'en tenir au texte original, n'apprenait en réalité rien du tout au sujet des origines juives. En admettant même que la fondation de Jérusalem par les Hycsos (I, 90) y fût rapportée<sup>1</sup>, rien ne prouve que Manéthôs ait assimilé les Hébreux aux Hycsos, car on sait que cette ville a existé bien longtemps avant l'occupation de Canaan par Israël. Donc, tout l'édifice chronologique que Josèphe, à la suite de ses devanciers judéo-alexandrins, bâtit sur la date de l'expulsion des Hycsos manque de base solide. On ne peut même pas ici admettre sa complète sincérité, car, après avoir reproduit exactement (I, 90) le texte de Manéthôs, qui parle simplement de la fondation de Jérusalem par les Hycsos, plus loin (I, 228) quand il résume le récit de l'auteur égyptien, il écrit : « Manéthôs... dit que nos aïeux (τοὺς ἡμετέρους προγόνους)... chassés d'Égypte, occupèrent la Judée, fondèrent Jérusalem et édifièrent le temple (τὸν νεῶν κατασκευάσασθαι) », renseignement dont il n'y a pas trace dans le texte précédemment cité *in extenso*<sup>2</sup>. A plusieurs reprises encore, il considère comme

1. J'ai beaucoup de peine à croire que Manéthôs ait écrit (I, 90) qu'au moment de l'expulsion des Hycsos les *Assyriens* étaient les maîtres de l'Asie.

2. Si même Josèphe avait trouvé ce renseignement chez Manéthôs il aurait dû le rejeter comme apocryphe, car il sait très bien (I, 127; II, 19 et *Ant. Jud.*, VIII, 3, 1) que la fondation du Temple est bien postérieure à la conquête de Canaan, postérieure aussi à l'époque présumée de l'affaire des Impurs.



un fait acquis que Manéthôs a identifié les Hycsos aux ancêtres des Hébreux (I, 252 ; 278 ; II, 16) alors qu'au contraire, dans la fable des Impurs, Manéthôs distinguait soigneusement les Égyptiens contaminés (dont il fait *peut-être*<sup>1</sup> les ancêtres des Juifs) et les « Solymites », descendants des Pasteurs, qui viennent à leur secours. Ainsi Josèphe a raison dans sa polémique contre Manéthôs ou ses commentateurs antisémites, mais le témoignage qu'il veut extraire de cet auteur en faveur de la haute antiquité de son peuple est imaginaire.

Les arguments tirés dans le même sens de l'ouvrage de Bérose (I, 128 suiv.) ne sont pas plus solides. Je laisse de côté la concordance de Bérose avec l'Écriture en ce qui concerne les conquêtes de Nabuchodonosor, qui appartiennent à une époque assez récente<sup>2</sup>. Mais lorsque Josèphe veut faire croire à ses lecteurs (I, 130) que Bérose parle du déluge « comme Moïse » il joue sur les mots. Le récit du déluge par Bérose nous a été conservé, en effet, par Abydénos (Bérose, fr. 1-4 Müller) et, si l'on y trouve bien la mention *d'un* déluge et *d'une* arche, l'homme sauvé y est appelé Xisouthros et non Noé. Josèphe n'avait donc pas le droit d'écrire que Bérose « parle de l'arche dans laquelle Noé, le père de notre race, fut sauvé

1. Je dis *peut-être*, car dans la citation textuelle de Manéthôs le seul passage qui indique expressément cette filiation est le § 250 où Osarseph prend le nom de Moïse. Or ce paragraphe est très suspect : 1° parce que Osarseph a déjà été mentionné au § 238 et que dans le § 250 il semble apparaître pour la première fois ; 2° comme nous l'avons vu plus haut, parce que l'équivalence Osarseph-Moïse est difficilement imputable à Manéthôs.

2. Même ici il convient d'observer que lorsque Josèphe annonce (I, 145) qu'un texte de Bérose va confirmer *tout* ce qu'il vient de raconter (sur l'incendie du Temple, etc.), il abuse de la crédulité ou de la paresse d'esprit du lecteur, car le texte cité du livre III de Bérose (I, 146 suiv.) ne prononce même pas le nom de Jérusalem et ne s'occupe que de la chronologie des successeurs de Nabuchodonosor.

quand elle fut portée sur les cimes des montagnes d'Arménie ».

Cette identification arbitraire n'est d'ailleurs qu'une récidive. Josèphe procède de même dans les *Antiquités* (I, 158) à propos d'Abraham lorsqu'il écrit : « Bérose fait mention de notre ancêtre Abraham *sans le nommer*, mais en le désignant ainsi : dans la 10<sup>e</sup> génération qui suivit le déluge il y avait chez les Chaldéens un homme juste et grand. » Je m'empresse d'ajouter que ces assimilatons fantaisistes ne sont probablement pas de l'invention de Josèphe; il n'a fait que les recueillir dans le bagage des exégètes judéo-alexandrins qui l'avaient précédé.

La même observation s'applique certainement aux déductions ingénieuses, mais peu convaincantes, que Josèphe tire d'un certain nombre de textes classiques, dont il doit sûrement l'interprétation, comme la connaissance, à ses prédécesseurs. Par exemple, il n'est rien moins que certain que les « Syriens de Palestine » qui, d'après Hérodote, pratiquent la circoncision, soient des Juifs (I, 171) : il est plus probable qu'au v<sup>e</sup> siècle cette pratique avait été adoptée par les Philistins. De même le peuple mystérieux mentionné par Chœrilos dans l'armée de Xerxès a beau habiter les « monts Solymiens » près d'un « vaste lac » et parler phénicien (I, 172 suiv.), rien ne prouve qu'il s'agisse des Juifs, auxquels ne convient ni la « tonsure en rond », ni le bonnet en « cuir de cheval ». Pour savoir de quel peuple il s'agit en réalité, il faudrait pouvoir replacer les vers de Chœrilos dans leur contexte où il avait dû suivre un ordre géographique.

Je ne veux pas prolonger cette enquête. Le lecteur curieux, en se reportant aux notes qui accompagnent la traduction du *Contre Apion*, relèvera encore bien d'autres exemples d'argumentation sophistique, d'interprétation forcée, et même de faits allégués sans aucune preuve.

D'où Josèphe sait-il que les Juifs ont été établis à Alexandrie par Alexandre (II, 35)? qu'ils y ont formé une tribu dite Macédonienne (II, 36)? que les Juifs d'Antioche ont reçu de Seleucus Nicator le droit de cité (II, 39)? que Ptolémée Evergète a sacrifié dans le Temple de Jérusalem (II, 48)? Quand il chicane Mnaséas (cité par Apion) pour avoir situé la ville de Dora en Idumée (II, 119), il ne s'aperçoit pas que le manuscrit est fautif et qu'il fallait lire *Adora*. Même dans l'analyse des lois juives, qu'il devait cependant connaître à fond, en théorie comme en pratique, les erreurs ne manquent pas. Nombre d'institutions et d'idées sont attribuées à Moïse dont on ne trouve pas trace dans le Pentateuque : les lectures sabbatiques (II, 175), la théorie de la prière (196), celle de la résurrection (218), divers préceptes relatifs au mariage et à l'adultère (199, 201), à l'avortement (202), aux ablutions (203), à la guerre (212), aux animaux (213). Dans plusieurs de ces cas, il s'agit de versets bibliques interprétés à contresens ou de règles, inconnues dans la Bible, mais introduites par le Talmud qui, à l'époque de Josèphe, était en voie de formation, ou encore de croyances particulières à la secte essénienne dont Josèphe avait fait partie pendant quelque temps<sup>1</sup>.

\*  
\* \*

En définitive, on voit que Josèphe n'a utilisé de première main qu'une faible partie des documents qu'il allègue, que parmi ces documents il s'en était glissé un certain nombre d'apocryphes ou de maquillés, qu'enfin dans leur interprétation, il a fait trop souvent preuve d'un

1. Déjà Eusèbe, *Demonstr.*, VI, p. 291, signale chez Josèphe l'utilisation des Ἰουδαϊκὰ δευτερώσεις, c'est-à-dire de la Mischna (Gutschmid, *op. cit.*, p. 348).

excès de subtilité, parfois même de déloyauté. Mais hâtons-nous de le dire, pas plus qu'il ne peut revendiquer le mérite de leur réunion, il ne doit supporter la responsabilité exclusive de ces déformations tendancieuses.

En parcourant cet énorme amoncellement de faits et de notions religieuses, on a l'impression constante de se trouver en présence d'une mosaïque de témoignages et d'un corps de doctrine qui avaient été constitués longtemps avant Josèphe par le patient travail des apologistes anonymes, des exégètes fureteurs de la synagogue d'Alexandrie. Josèphe a accepté en bloc leurs résultats sans prendre la peine de les contrôler ; mais il a apporté à leur mise en œuvre un rare talent de polémiste et de dialecticien ; c'est ce talent qui a préservé et préservera de l'oubli son pamphlet dont on a dit avec raison qu' « il ne faut pas y voir seulement une réfutation éclatante des attaques d'Apion, mais un des écrits polémiques les plus spirituels et les plus savants de tous les temps<sup>1</sup> ».

1. Bunsen, *Ægypten*, I, 127, cité par Gutschmid, p. 369.

---

## SIGLES

---

L = Laurentianus plut. 69 cod. 22 (Florence).

Lat = Traduction latine de Josèphe (sous la direction de Cassiodore). Édition Car. Boysen (*Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, XXXVII, 6), Vienne, 1898.

Eus = Eusèbe de Césarée, *Praep(aratio Evangelica)*, *Chron(ica)*, *Hist(oria ecclesiastica)*.

[ ] mots interpolés à retrancher.

< > mots ajoutés par un éditeur ou par nous-mêmes au texte des manuscrits.

† † passage corrompu.

. . . lacune.

La division en sections (chiffres romains insérés dans le texte) est celle de Bekker, la division en paragraphes (chiffres arabes *gras*), celle de Niese. Nous avons légèrement modifié parfois l'une ou l'autre.

---

## CONTRE APION

# LIVRE I

---

## I

*De l'antiquité de la race juive,  
contestée par l'ignorance ou la malveillance<sup>1</sup>.*

1 J'ai déjà suffisamment montré, je pense, très puissant Épaphrodite<sup>2</sup>, par mon Histoire ancienne, à ceux qui la liront, et la très haute antiquité de notre race juive, et l'originalité de son noyau primitif, et la manière dont elle s'est établie dans le pays que nous occupons aujourd'hui ; en effet 5000 ans<sup>3</sup> sont compris dans l'histoire que j'ai racontée en grec d'après nos Livres sacrés. 2 Mais puisque je vois bon nombre d'esprits, s'attachant aux calomnies haineuses répandues par certains gens, ne point ajouter foi aux récits de mon Histoire ancienne et alléguer pour preuve de l'origine assez récente de notre race que les historiens grecs célèbres ne l'ont jugée digne d'aucune mention, 3 j'ai cru devoir traiter brièvement tous ces points afin de confondre la malveillance et les mensonges volontaires de nos détracteurs, redresser l'ignorance des autres, et instruire tous ceux qui veulent savoir la vérité sur l'ancienneté de notre race.

1. Les intitulés des chapitres sont de notre fait.

2. C'est le même auquel est dédiée la *Vita* et qui fut un des patrons des *Antiquités* (I, § 8). Le langage de Josèphe dans ces divers passages prouve que c'était un personnage haut placé et qui avait subi des vicissitudes politiques ; aussi l'a-t-on identifié, non sans vraisemblance, à Épaphrodite, affranchi et secrétaire de Néron, qui aida son maître à se tuer, et fut plus tard, à raison de ce fait, banni puis mis à mort par Domitien en 96 (Suétone, *Domitien*, 14). La seule objection c'est que la *Vita*, dédiée à Épaphrodite, parle d'Agrippa II comme étant mort (c. 65, § 359) ; or, d'après Photius (*cod.* 33), ce roi serait mort l'an 3 de Trajan (100 ap. J.-C). Mais ce renseignement est suspect et nous ne possédons aucune monnaie d'Agrippa postérieure à Domitien. Épaphrodite ayant été tué en 95 (Dion, LXVII, 14) et les *Antiquités* achevées en 93 (*Ant.*, XX, 11), il en résulte que le *Contre Apion* a été écrit en 94 ou 95.

3. Voir la note à l'Appendice.

## ΛΟΓΟΣ Α΄

---

1 1 Ἰκανῶς μὲν ὑπολαμβάνω καὶ διὰ τῆς περὶ τὴν ἀρχαιολογίαν συγγραφῆς, κράτιστε ἀνδρῶν Ἐπαφρόδιτε, τοῖς ἐντευξομένοις αὐτῇ πεποικημένοι φανερόν περὶ τοῦ γένους ἡμῶν τῶν Ἰουδαίων, ὅτι καὶ παλαιότατόν ἐστι καὶ τὴν πρώτην ὑπόστασιν ἔσχεν ἰδίαν, καὶ πῶς τὴν χώραν ἦν νῦν ἔχομεν κατόκισεν· πεντακισχιλίων <γάρ> ἔτων ἀριθμὸν ἱστορίαν περιέχουσιν ἐκ τῶν παρ' ἡμῖν ἱερῶν βιβλῶν διὰ τῆς Ἑλληνικῆς φωνῆς συνεγραψάμην. 2 Ἐπεὶ δὲ συχνούς ὄρω ταῖς ὑπὸ δυσμενείας ὑπὸ τινῶν εἰρημέναις προσέχοντας βλασφημίαις, καὶ τοῖς περὶ τὴν ἀρχαιολογίαν ὑπ' ἐμοῦ γεγραμμένοις ἀπιστοῦντας, τεκμήριόν τε ποιουμένους τοῦ νεώτερον εἶναι τὸ γένος ἡμῶν τὸ μηδεμιᾶς παρὰ τοῖς ἐπιφανέσι τῶν Ἑλληνικῶν ἱστοριογράφων μνήμης ἠξιῶσθαι, 3 — περὶ τούτων ἀπάντων φήθη δεῖν γράψαι συντόμως, <ὥστε> τῶν μὲν λοιδορούντων τὴν δυσμενείαν καὶ τὴν ἐκούσιον ἐλέγξει ψευδολογίαν, τῶν δὲ τὴν ἄγνοιαν ἐπανορθώσασθαι, διδάξει δὲ πάντας, ὅσοι τὰ ληθῆς εἰδέναι βούλονται, περὶ τῆς ἡμετέρας ἀρχαιότητος.

1 6 κατόκισεν Naber : κατόκησε || γάρ inserui (*quinque milia enim* Lat) : ἦν πεντ. ed. princeps || 3 2 ὥστε inserui (<καὶ> Bekker); γράψαι damnat Niese.



4 J'appellerai, en témoignage de mes assertions, les écrivains les plus dignes de foi, au jugement des Grecs, sur toute l'histoire ancienne; quant aux auteurs d'écrits diffamatoires et mensongers à notre sujet, ils comparaitront pour se confondre eux-mêmes. 5 J'essaierai aussi d'expliquer pour quelles raisons peu d'historiens grecs ont mentionné notre peuple; mais, d'autre part, je ferai connaître les auteurs qui n'ont pas négligé notre histoire à ceux qui les ignorent ou feignent de les ignorer.

## II

*Sur les choses de l'antiquité  
les Grecs ne sont pas dignes de foi.*

6 Et d'abord je suis saisi d'un grand étonnement à voir les gens qui croient nécessaire, dans l'étude des événements les plus anciens, de s'attacher aux Grecs seuls et de leur demander la vérité, sans accorder créance ni à nous ni aux autres hommes. Pour ma part, je vois qu'il en va tout autrement, si l'on rejette, comme il convient, les vains préjugés, et si l'on s'inspire des faits eux-mêmes pour être juste. 7 En effet, j'ai trouvé que tout chez les Grecs est récent et date, pour ainsi parler, d'hier ou d'avant-hier: je veux dire la fondation des villes, l'invention des arts et la rédaction des lois; mais de toutes choses la plus récente, ou peu s'en faut, est, chez eux, le souci d'écrire l'histoire. 8 Au contraire, les événements qui se sont produits chez les Égyptiens, les Chaldéens et les Phéniciens — pour l'instant je n'ajoute pas notre peuple à la liste —, de l'aveu même des Grecs, ont été l'objet d'une transmission historique très ancienne et très durable. 9 En effet, tous ces peuples habitent des pays qui ne sont nullement exposés aux ravages de l'atmosphère, et leur grande préoccupation a été de ne laisser dans l'oubli aucun des événements accomplis chez eux, mais de les consacrer toujours par des annales officielles, œuvre des plus savants d'entre eux. 10 Au contraire, le pays de Grèce a essuyé mille catastrophes<sup>1</sup> qui ont effacé le souvenir des événements

1. Déluges d'Ogygès et de Deucalion, etc. Idée empruntée à Platon, *Timée*, p. 22 B, comme tout ce développement.

4 Χρήσομαι δὲ τῶν μὲν ὑπ' ἑμοῦ λεγομένων μάρτυσι τοῖς ἀξιοπιστοτάτοις εἶναι περὶ πάσης ἀρχαιολογίας ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων κεκριμένοις, τοὺς δὲ βλασφήμως περὶ ἡμῶν καὶ ψευδῶς γεγραφότας αὐτοὺς δι' ἑαυτῶν ἐλεγχομένους παρέξω. 5 Πειράσομαι δὲ καὶ τὰς αἰτίας ἀποδοῦναι, δι' ἃς οὐ πολλοὶ τοῦ ἔθνους ἡμῶν ἐν ταῖς ἱστορίαις Ἑλληνες ἐμνημονεύκασιν, ἔτι μὲντοι καὶ τοὺς οὐ παραλιπόντας τὴν περὶ ἡμῶν ἱστορίαν ποιήσω φανεροὺς τοῖς μὴ γινώσκουσιν ἢ προσποιουμένοις ἀγνοεῖν.

II 6 Πρῶτον οὖν ἐπέρχεται μοι πάνυ θαυμάζειν τοὺς οἰομένους δεῖν περὶ τῶν παλαιωτάτων ἔργων μόνοις προσέχειν τοῖς Ἑλλησι καὶ παρὰ τούτων πυνθάνεσθαι τὴν ἀλήθειαν, ἡμῖν δὲ καὶ τοῖς ἄλλοις ἀνθρώποις ἀπιστεῖν· πᾶν γὰρ ἐγὼ τοῦναντίον ὄρω συμβεβηκός, εἴ γε δεῖ μὴ ταῖς ματαίαις δόξαις ἐπακολουθεῖν, ἀλλ' ἐξ αὐτῶν τὸ δίκαιον τῶν πραγμάτων λαμβάνειν. 7 Τὰ μὲν γὰρ παρὰ τοῖς Ἑλλησιν ἅπαντα νέα καὶ χθές καὶ πρόην, ὡς ἂν εἴποι τις, εὖρον γεγονότα, λέγω δὲ τὰς κτίσεις τῶν πόλεων καὶ τὰ περὶ τὰς ἐπινοίας τῶν τεχνῶν καὶ τὰ περὶ τὰς τῶν νόμων ἀναγραφάς· πάντων δὲ νεωτάτη σχεδὸν ἐστὶ παρ' αὐτοῖς ἢ περὶ τὸ συγγράφειν τὰς ἱστορίας ἐπιμέλεια. 8 Τὰ μὲντοι παρ' Αἰγυπτίοις τε καὶ Χαλδαίοις καὶ Φοίνιξιν, ἐὼ γὰρ νῦν ἡμᾶς ἐκείνοις συγκαταλέγειν, αὐτοὶ δὴπουθεν ὁμολογοῦσιν ἀρχαιοτάτην τε καὶ μονιμωτάτην ἔχειν τῆς μνήμης τὴν παράδοσιν. 9 καὶ γὰρ τόπους ἅπαντες οἰκοῦσιν ἠκιστα ταῖς ἐκ τοῦ περιέχοντος φθοραῖς ὑποκειμένους, καὶ πολλὴν ἐποιήσαντο πρόνοιαν τοῦ μηδὲν ἄμνηστον τῶν παρ' αὐτοῖς πραττομένων παραλιπεῖν, ἀλλ' ἐν δημοσίαις ἀναγραφαῖς ὑπὸ τῶν σοφωτάτων ἀεὶ καθιεροῦσθαι. 10 Τὸν δὲ περὶ τὴν Ἑλλάδα τόπον μυρία μὲν

§ 6 — 26 exscripsit Eus. Praep. X, 7.

7 I γὰρ Eus. : γέ || 3 εὖρον scripsi : εὖροι L, εὐρήσεις Eus., cognovi Lat. || 2 Eus., δῆ L || 6 τό Niese : τοῦ.

passés ; et à mesure qu'ils instituèrent de nouvelles civilisations, les hommes de chaque époque croyaient que toute chose commençait avec la leur ; c'est tardivement aussi et difficilement qu'ils connurent l'écriture ; en tout cas ceux qui veulent en reculer l'usage le plus loin se flattent de l'avoir apprise des Phéniciens et de Cadmos. 11 Pourtant, même de cette époque on ne saurait montrer aucune chronique conservée dans les dépôts soit sacrés, soit publics, puisque, au sujet des hommes mêmes qui marchèrent contre Troie tant d'années plus tard, on est fort embarrassé et l'on fait force recherches pour savoir s'ils connaissaient l'écriture<sup>1</sup>. Et l'opinion prévalente c'est plutôt qu'ils ignoraient l'usage actuel des lettres. 12 Nulle part d'ailleurs en Grèce on ne trouve un écrit reconnu plus ancien que la poésie d'Homère. Or, il est clair que ce poète est encore postérieur à la guerre de Troie. Et lui-même, dit-on, ne laissa pas ses poèmes par écrit ; mais, transmis par la mémoire, ils furent plus tard constitués par la réunion des chants ; de là les nombreuses divergences qu'on y constate<sup>2</sup>. 13 Quant aux Grecs qui ont entrepris d'écrire l'histoire, comme Cadmos de Milet, Acousilaos d'Argos et ceux qu'on cite après lui, ils n'ont vécu que peu de temps<sup>3</sup> avant l'expédition des Perses contre la Grèce. 14 Mais bien certainement les premiers philosophes grecs qui aient traité des choses célestes et divines, comme Phérécyde de Syros<sup>4</sup>, Pythagore et Thalès<sup>5</sup> furent, tout le monde s'accorde là-dessus, les disciples des Égyptiens et des Chaldéens avant de composer leurs courts ouvrages, et ces écrits sont aux yeux des Grecs les plus anciens de tous ; à peine même les croient-ils authentiques.

1. Allusion aux discussions soulevées parmi les érudits alexandrins au sujet de l'interprétation des *σήματα λυγρά* de l'*Iliade* (VI, 168).

2. Ce passage est une des pierres angulaires des *Prolégomènes* de Wolf.

3. En réalité, Cadmos paraît avoir fleuri vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle.

4. Seul texte qui attribue une origine égyptienne ou chaldéenne aux doctrines de Phérécyde de Syros. Cependant Gomperz, *Griechische Denker*, I, 430, identifie Ὠγγηνός avec l'*Ouginna* babylonien.

5. On retrouve chez Apollonios de Tyane (Jamblique, *Vit. Pyth.*, 12) et Plutarque l'idée que Thalès de Milet fut disciple des Égyptiens ; l'adjonction des Chaldéens est propre à Josèphe.

φθοραὶ κατέσχον ἔξαλείφουσαι τὴν μνήμην τῶν γεγονότων, αἶψα δὲ καινοὺς καθιστάμενοι βίους, τοῖς παντὸς ἐνόμιζον ἄρχειν ἕκαστοι τὸν ἄφ' ἑαυτῶν· ὀψὲ δὲ καὶ μόλις ἔγνωσαν φύσιν γραμμάτων· οἱ γοῦν ἀρχαιοτάτην αὐτῶν τὴν χρῆσιν εἶναι θέλοντες παρὰ Φοινίκων καὶ Κάδμου σεμνύνονται μαθεῖν. 11 Οὐ μὴν οὐδ' ἀπ' ἐκείνου τοῦ χρόνου δύναϊτό τις ἂν δεῖξαι σωζομένην ἀναγραφὴν οὔτ' ἐν ἱεροῖς οὔτ' ἐν δημοσίοις ἀναθήμασιν, ὅπου γε καὶ περὶ τῶν ἐπὶ Τροίαν τοσοῦτοις ἔτεσι στρατευσάντων ὕστερον πολλὴ γέγονεν ἀπορία τε καὶ ζήτησις, εἰ γράμμασιν ἐχρῶντο· καὶ τᾶλθές ἐπικρατεῖ μᾶλλον περὶ τοῦ τὴν νῦν οὔσαν τῶν γραμμάτων χρῆσιν ἐκείνους ἄγνοεῖν. 12 Ὅλως δὲ παρὰ τοῖς Ἑλλήσιν οὐδὲν ὁμολογούμενον εὐρίσκεται γράμμα τῆς Ὀμήρου ποιήσεως πρεσβύτερον, οὗτος δὲ καὶ τῶν Τρωϊκῶν ὕστερος φαίνεται γενόμενος· καὶ φασι οὐδὲ τοῦτον ἐν γράμμασι τὴν αὐτοῦ ποιήσιν καταλιπεῖν, ἀλλὰ διαμνημονευομένην ἐκ τῶν ἁσμάτων ὕστερον συντεθῆναι καὶ διὰ τοῦτο πολλὰς ἐν αὐτῇ σχεῖν τὰς διαφωνίας. 13 Οἱ μὲντοι τὰς ἱστορίας ἐπιχειρήσαντες συγγράφειν παρ' αὐτοῖς, λέγω δὲ τοὺς περὶ Κάδμον τε τὸν Μιλήσιον καὶ τὸν Ἀργεῖον Ἀκουσίλαον καὶ μετὰ τοῦτον εἴ τινας ἄλλοι λέγονται γενέσθαι, βραχὺ τῆς Περσῶν ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα στρατείας τῷ χρόνῳ προύλαβον. 14 Ἀλλὰ μὴν καὶ τοὺς περὶ τῶν οὐρανίων τε καὶ θείων πρώτους παρ' Ἑλλήσι φιλοσοφήσαντας, οἷον Φερεκύδην τε τὸν Σύριον καὶ Πυθαγόραν καὶ Θάλητα, πάντες συμφώνως ὁμολογοῦσιν Αἰγυπτίων καὶ Χαλδαίων γενομένους μαθητὰς ὀλίγα συγγράψαι, καὶ ταῦτα τοῖς Ἑλλήσιν εἶναι δοκεῖ πάντων ἀρχαιότατα καὶ μόλις αὐτὰ πιστεύουσιν ὑπ' ἐκείνων γεγράφθαι.

10 4 τὸν scripsi cum Eus. uno cod. : τῶν ; τὸ καθ' ἑαυτὸν (et supra cum Eus. ἕκαστος) conī. Niese || 11 1 ἀπ' Eus. : ἐπ' || 12 4 ὕστερος Eus. : ὕστερον || 13 6 προύλαβον Eus. : προέλαβον || 14 6 δοκεῖ Eus. : δοκεῖν.

## III

*Contradictions de leurs historiens.*

15 N'est-il donc point absurde que les Grecs s'aveuglent ainsi en croyant être seuls à connaître l'antiquité et à en rapporter exactement l'histoire? Et ne peut-on point facilement apprendre de leurs historiens mêmes que, loin d'écrire de science certaine, chacun d'eux n'a fait qu'émettre des conjectures sur le passé? Le plus souvent, en tout cas, leurs ouvrages se réfutent les uns les autres et ils n'hésitent pas à raconter les mêmes faits de la façon la plus contradictoire.

16 Il serait superflu d'apprendre aux lecteurs, qui le savent mieux que moi, combien Hellanicos diffère d'Acousilaos sur les généalogies, quelles corrections Acousilaos apporte à Hésiode, comment sur presque tous les points les erreurs d'Hellanicos sont relevées par Éphore, celles d'Éphore par Timée, celles de Timée par ses successeurs, celles d'Hérodote par tout le monde<sup>1</sup>. 17 Même sur l'histoire de Sicile Timée n'a pu s'entendre avec Antiochos, Philistos ou Callias; pareil désaccord sur les choses attiques entre les athidographes, sur les choses argiennes entre les historiens d'Argos. 18 Et pourquoi parler de l'histoire des cités et de faits moins considérables, quand sur l'expédition des Perses et sur les événements qui l'accompagnèrent les auteurs les plus estimés se contredisent? Sur bien des points, Thucydide même est accusé d'erreurs par certains auteurs, lui qui pourtant passe pour raconter avec la plus grande exactitude l'histoire de son temps.

## IV

*Les Grecs n'ont pas dès l'origine tenu des annales officielles.*

19 Bien d'autres causes d'une telle divergence apparaîtraient peut-être à qui voudrait les chercher, mais, pour moi, j'attribue aux deux que je vais dire la plus grande influence. Je commencerai par celle qui me paraît dominante. 20 L'insouciance des Grecs, depuis l'origine, à

1. A l'appui de ces assertions on peut citer les fr. 7 et 12 d'Acousilaos, 19 d'Éphore, 55, 125 et 143 de Timée; Polémon, Istros et Polybe ont attaqué Timée, et Thucydide, Ctésias, Manéthôs, Strabon ont critiqué Hérodote.

III 15 Πῶς οὖν οὐκ ἔστιν ἄλογον τετυφῶσθαι τοὺς Ἑλληνας ὡς μόνους ἐπισταμένους τὰρχαία καὶ τὴν ἀλήθειαν περὶ αὐτῶν ἀκριβῶς παραδιδόντας; ἢ τίς οὐ παρ' αὐτῶν ἂν τῶν συγγραφέων μάθοι βραδίως, ὅτι μηδὲν βεβαίως εἰδότες συνέγραφον, ἀλλ' ὡς ἕκαστοι περὶ τῶν πραγμάτων εἵκαζον; τὸ πλεῖον γοῦν διὰ τῶν βιβλίων ἀλλήλους ἐλέγχουσι καὶ τὰναντιώτατα περὶ τῶν αὐτῶν λέγειν οὐκ ὀκνοῦσι. 16 Περίεργος δ' ἂν εἶην ἐγὼ τοὺς ἔμοῦ μᾶλλον ἐπισταμένους διδάσκων ὅσα μὲν Ἑλλάνικος Ἀκουσίλαφ περὶ τῶν γενεαλογιῶν διαπεφώνηκεν, ὅσα δὲ διορθοῦται τὸν Ἡσίοδον Ἀκουσίλαος, ἢ τίνα τρόπον Ἐφορος μὲν Ἑλλάνικον ἐν τοῖς πλείστοις ψευδόμενον ἐπιδείκνυσιν, Ἐφορον δὲ Τίμαιος καὶ Τίμαιον οἱ μετ' ἐκείνον γεγονότες, Ἡρόδοτον δὲ πάντες. 17 Ἄλλ' οὐδὲ περὶ τῶν Σικελικῶν τοῖς περὶ Ἀντίοχον καὶ Φίλιστον ἢ Καλλίαν Τίμαιος συμφωνεῖν ἠξίωσεν, οὐδ' αὖ περὶ τῶν Ἀττικῶν οἱ τὰς Ἀτθίδας συγγεγραφότες ἢ περὶ τῶν Ἀργολικῶν οἱ τὰ περὶ Ἄργος ἱστοροῦντες ἀλλήλοις κατηκολουθήκασιν. 18 Καὶ τί δεῖ λέγειν περὶ τῶν κατὰ πόλεις καὶ βραχυτέρων; ὅπου γε περὶ τῆς Περσικῆς στρατείας καὶ τῶν ἐν αὐτῇ πραχθέντων οἱ δοκιμώτατοι διαπεφωνήκασιν, πολλὰ δὲ καὶ Θουκυδίδης ὡς ψευδόμενος ὑπὸ τινῶν κατηγορεῖται, καίτοι δοκῶν ἀκριβέστατα τὴν καθ' αὐτὸν ἱστορίαν συγγράφειν.

IV 19 Αἰτίαι δὲ τῆς τοσαύτης διαφωνίας πολλαὶ μὲν ἴσως ἂν καὶ ἕτεραι τοῖς βουλομένοις ζητεῖν ἀναφανείεν, ἐγὼ δὲ δυσὶ ταῖς λεχθησομέναις τὴν μεγίστην ἰσχὺν ἀνατίθημι, καὶ προτέραν ἔρω τὴν κυριωτέραν εἶναι μοι δοκοῦσαν. 20 τὸ γὰρ ἐξ ἀρχῆς μὴ σπουδασθῆναι παρὰ

15 ὁ εἵκαζον; τὸ Gutschmid: εἵκάζονται || 17 2 Σικελικῶν edd.: Σικελῶν || 18 2 γε Eus. (om. L) || τῆς Περσικῆς Eus.: περιοικίσεως τῆς περσικῆς L || ὁ ἀκριβέστατα τὴν Holwerda: ἀκριβεστάτην (ἀκριβεστάτην τὴν Gutschmid) || 19 1 τοιαύτης Eus. || 2 ἂν φανεῖται coni. Niese.

consigner chaque événement dans des annales officielles, voilà surtout ce qui causa les erreurs et autorisa les mensonges de ceux qui plus tard voulurent écrire sur l'antiquité.

21 Car non seulement chez les autres Grecs on négligea de rédiger des annales, mais même chez les Athéniens, qu'on dit autochtones et soucieux d'instruction, on trouve que rien de semblable n'a existé, et leurs plus anciens documents publics sont, à ce qu'on dit, les lois sur le meurtre rédigées pour eux par Dracon, personnage qui a vécu peu avant la tyrannie de Pisistrate<sup>1</sup>. 22 Que dire, en effet, des Arcadiens, qui vantent l'ancienneté de leur race? C'est à peine si plus tard encore ils apprirent l'écriture.

## V

*Ils font œuvre littéraire plutôt que scientifique.*

23 Ainsi, c'est l'absence, à la base de l'histoire, de toutes annales antérieures, propres à éclairer les hommes désireux de s'instruire et à confondre l'erreur, qui explique les nombreuses divergences des historiens. 24 En second lieu il faut ajouter à celle-là une cause importante. Ceux qui ont entrepris d'écrire ne se sont point attachés à chercher la vérité, malgré la profession qui revient toujours sous leur plume, mais ils ont fait montre de leur talent d'écrivain; 25 et si par un moyen quelconque ils pensaient pouvoir en cela surpasser la réputation des autres, ils s'y pliaient, les uns se livrant aux récits mythiques, les autres, par flatterie, à l'éloge des cités et des rois. D'autres encore s'adonnèrent à la critique des événements et des historiens, dans la pensée d'établir ainsi leur réputation. 26 Bref, rien n'est plus opposé à l'histoire que la méthode dont ils usent continuellement. Car la preuve de la vérité historique serait la concordance sur les mêmes points des dires et des écrits de tous;

1. D'après la plupart des auteurs, Dracon avait, en réalité, rédigé un code de lois complet, mais seules ses lois sur le meurtre furent maintenues par Solon. Nous possédons encore des fragments d'une copie officielle sur pierre qui en fut faite en 409/8 avant J.-C. (*Inscriptions juridiques grecques*, II, n° XXI). La législation de Dracon (vers 624 av. J.-C.) est antérieure de plus de soixante ans à la première usurpation de Pisistrate (561) : Josèphe la rajeunit pour les besoins de sa thèse.

τοῖς Ἑλλησι δημοσίας γίνεσθαι περὶ τῶν ἐκάστοτε πραττομένων ἀναγραφάς, τοῦτο μάλιστα δὴ καὶ τὴν πλάνην καὶ τὴν ἐξουσίαν τοῦ ψεύδεσθαι τοῖς μετὰ ταῦτα βουλευθεῖσι περὶ τῶν παλαιῶν τι γράφειν παρέσχεν. 21 Οὐ γὰρ μόνον παρὰ τοῖς ἄλλοις Ἑλλησιν ἡμελήθη τὰ περὶ τὰς ἀναγραφάς, ἀλλ' οὐδὲ παρὰ τοῖς Ἀθηναίοις, οὐς αὐτόχθονας εἶναι λέγουσιν καὶ παιδείας ἐπιμελεῖς, οὐδὲν τοιοῦτον εὐρίσκεται γενόμενον· ἀλλὰ τῶν δημοσίων γραμμάτων ἀρχαιοτάτους εἶναι φασι τοὺς ὑπὸ Δράκοντος αὐτοῖς περὶ τῶν φοινικῶν γραφέντας νόμους, ὀλίγῳ πρότερον τῆς Πεισιστράτου τυραννίδος ἀνθρώπου γεγονότος. 22 Περὶ μὲν γὰρ Ἀρκάδων τί δεῖ λέγειν αὐχούντων ἀρχαιότητα ; μόλις γὰρ οὗτοι καὶ μετὰ ταῦτα γράμμασιν ἐπαιδεύθησαν.

V 23 Ἄτε δὴ τοίνυν οὐδεμιᾶς προκαταβεβλημένης ἀναγραφῆς, ἥ καὶ τοὺς μαθεῖν βουλομένους διδάξειν ἔμελλεν καὶ τοὺς ψευδομένους ἐλέγξειν, ἥ πολλὴ πρὸς ἀλλήλους ἐγένετο διαφωνία τοῖς συγγραφεῦσι. 24 Δευτέραν δὲ πρὸς ταύτῃ θετέον ἐκείνην αἰτίαν· οἱ γὰρ ἐπὶ τὸ γράφειν ὀρμήσαντες οὐ περὶ τὴν ἀλήθειαν ἐσπούδασαν, καίτοι τοῦτο πρόχειρόν ἐστιν αἰεὶ τὸ ἐπάγγελμα, λόγων δὲ δύναμιν ἐπεδείκνυντο· 25 καὶ καθ' ὄντινα τρόπον ἐν τούτῳ παρευδοκιμήσειν τοὺς ἄλλους ὑπελάμβανον, κατὰ τοῦτον ἡρμόζοντο, τινὲς μὲν ἐπὶ τὸ μυθολογεῖν τραπόμενοι, τινὲς δὲ πρὸς χάριν ἢ τὰς πόλεις ἢ τοὺς βασιλέας ἐπαινοῦντες· ἄλλοι δὲ ἐπὶ τὸ κατηγορεῖν τῶν πράξεων ἢ τῶν γεγραφότων ἐχώρησαν, ἐνευδοκιμήσειν τούτῳ νομίζοντες. 26 Ὅλως δὲ τὸ πάντων ἐναντιώτατον ἱστορίᾳ πράττοντες διατελοῦσι· τῆς μὲν γὰρ ἀληθοῦς ἐστὶ τεκμήριον ἱστορίας, εἰ περὶ τῶν αὐτῶν ἅπαντες ταῦτά καὶ

20 2 γίνεσθαι περὶ L, γ. τὰς περὶ Eus. Naber (qui dat γενέσθαι) ||  
 21 3 παρ' αὐτοῖς Eus. (nescio an παρ' αὐτοῖς τοῖς scrib.) || 4 παιδείας Eus. : παιδᾶς L || 7 φοινικῶν ed. princ. : φοινίκων || 22 2 δεῖ ed. pr. : δὴ L, χρῆ Eus. || ἀρχαιότητα Eus. : ἀρχαιότατα L || 24 2 ταύτῃ Eus. : ταύτην L || 25 3 τραπόμενοι Eus. (conversi Lat) : τρεπόμενοι L.



et, au contraire, chacun d'eux, en donnant des mêmes faits une version différente, espérait paraître par là le plus véridique de tous. 27 Ainsi pour l'éloquence et le talent littéraire nous devons céder le pas aux historiens grecs, mais non point aussi pour la vérité historique en ce qui concerne l'antiquité, et principalement quand il s'agit de l'histoire nationale de chaque pays.

## VI

*Les Juifs, au contraire, ont toujours eu soin d'écrire leurs annales, dont la rédaction est confiée aux prêtres.*

28 Que chez les Égyptiens et les Babyloniens, si l'on remonte à la plus lointaine antiquité, le soin des annales et la spéculation qui les concerne aient été entre les mains, chez ceux-là des prêtres, chez les Babyloniens des Chaldéens, et que, parmi les peuples en relations avec les Grecs, les Phéniciens surtout aient usé de l'écriture pour les organisations de la vie et pour transmettre le souvenir des événements publics, tout le monde l'accorde; je crois donc inutile d'insister. 29 Mais que nos ancêtres se soient préoccupés de leurs annales autant, pour ne pas dire plus encore que les peuples nommés plus haut, en confiant leur rédaction aux grands-prêtres et aux prophètes, que jusqu'à nos jours cette coutume ait été très rigoureusement observée et, pour parler plus hardiment, doive continuer à l'être, je vais essayer de le montrer brièvement<sup>1</sup>.

## VII

*Soins pris pour assurer la pureté de race des prêtres.*

30 Non seulement dès l'origine ils ont commis à ce soin les meilleurs, ceux qui étaient attachés au culte de Dieu, mais ils ont pris des mesures pour que la race des prêtres demeurât pure de mélange et sans souillure. 31 En effet, celui qui participe au sacerdoce doit, pour engendrer, s'unir à une femme de même nation et, sans considérer la fortune ni les autres distinctions, faire une enquête sur sa famille, extraire des archives la succession de ses parents et présenter de nombreux témoins<sup>2</sup>. 32 Et nous ne suivons pas cette pratique seulement en Judée même, mais, partout aussi où

1, 2. Voir à l'Appendice, note sur les § 29-31.

λέγοιεν καὶ γράφοιεν· οἱ δ' εἰ ταῦτ' ἀγράψαιαν ἑτέρως, οὕτως ἐνόμιζον αὐτοὶ φανείσθαι πάντων ἀληθέστατοι.  
 27 Λόγων μὲν οὖν ἕνεκα καὶ τῆς ἐν τούτοις δεινότητος δεῖ παραχωρεῖν ἡμᾶς τοῖς συγγραφεῦσι τοῖς Ἑλληνικοῖς, οὐ μὴν καὶ τῆς περὶ τῶν ἀρχαίων ἀληθοῦς ἱστορίας, καὶ μάλιστα γὰρ τῆς περὶ τῶν ἐκάστοις ἐπιχωρίων.

VI 28 Ὅτι μὲν οὖν παρ' Αἰγυπτίοις τε καὶ Βαβυλωνίοις ἐκ μακροτάτων ἄνωθεν χρόνων τὴν περὶ τὰς ἀναγραφὰς ἐπιμέλειαν ὅπου μὲν οἱ ἱερεῖς ἦσαν ἐγκεχειρισμένοι καὶ περὶ ταύτας ἐφιλοσόφουν, Χαλδαῖοι δὲ παρὰ τοῖς Βαβυλωνίοις, καὶ ὅτι μάλιστα δὴ τῶν Ἑλλήσιν ἐπιμιγνυμένων ἐχρήσαντο Φοίνικες γράμμασιν εἷς τε τὰς περὶ τὸν βίον οἰκονομίας καὶ πρὸς τὴν τῶν κοινῶν ἔργων παράδοσιν, ἐπειδὴ συγχωροῦσιν ἅπαντες, ἔάσειν μοι δοκῶ. 29 Περὶ δὲ τῶν ἡμετέρων προγόνων ὅτι τὴν αὐτὴν, ἔδω γὰρ λέγειν εἰ καὶ πλείω τῶν εἰρημένων, ἐποιήσαντο περὶ τὰς ἀναγραφὰς ἐπιμέλειαν, τοῖς ἀρχιερεῦσι καὶ τοῖς προφήταις τοῦτο προστάξαντες, καὶ ὡς μέχρι τῶν καθ' ἡμᾶς χρόνων πεφύλακται μετὰ πολλῆς ἀκριβείας, εἰ δὲ <δεῖ> θρασύτερον εἰπεῖν καὶ φυλαχθήσεται, πειράσομαι συντόμως διδάσκειν.

VII 30 Οὐ γὰρ μόνον ἐξ ἀρχῆς ἐπὶ τούτῳ τοὺς ἀρίστους καὶ τῇ θεραπείᾳ τοῦ θεοῦ προσεδρεύοντας κατέστησαν, ἀλλ' ὅπως τὸ γένος τῶν ἱερέων ἄμικτον καὶ καθαρὸν διαμενεῖ προυνόησαν. 31 Δεῖ γὰρ τὸν μετέχοντα τῆς ἱερωσύνης ἐξ ὁμοεθνούς γυναικὸς παιδοποιεῖσθαι, καὶ μὴ πρὸς χρήματα μηδὲ τὰς ἄλλας ἀποβλέπειν τιμὰς, ἀλλὰ τὸ γένος ἐξετάζειν, ἐκ τῶν ἀρχαίων λαμβάνοντα τὴν διαδοχὴν καὶ πολλοὺς παρεχόμενον μάρτυρας. 32 Καὶ ταῦτα πράττομεν οὐ μόνον ἐπ' αὐτῆς Ἰουδαίας, ἀλλ' ὅπου ποτε

26 4 ταῦτ' Hudson : ταῦτα L, μὴ τὰ αὐτὰ — ἑτέροις Eus. (fort. recte) || 29 5 δεῖ inser. Gutschmid (si oportet Lat) || 30 1 τούτων Niese : τούτων || 4 διαμενεῖ Niese : διαμένειν || 31 4 ἀρχαίων Gutschmid : ἀρχαίων || λαμβάνοντα ed. pr. : λαμβάνοντας.

se rencontre un groupe des nôtres, les prêtres observent rigoureusement cette règle pour les mariages. 33 Je parle de ceux d'Égypte, de Babylone et de tous les autres pays du monde où les hommes de la race sacerdotale peuvent être dispersés. Ils envoient à Jérusalem le nom patronymique de leur femme avec la liste de ses ancêtres en remontant, et les noms des témoins. 34 Si le pays est en proie à la guerre — comme le fait s'est produit souvent lors des invasions d'Antiochos Épiphane, de Pompée le Grand et de Quintilius Varus<sup>1</sup>, et surtout de nos jours — 35 ceux des prêtres qui survivent reconstituent de nouveaux livrets à l'aide des archives<sup>2</sup> et vérifient l'état des femmes qui restent. Car ils n'admettent plus celles qui ont été prisonnières, les soupçonnant d'avoir eu, comme il est souvent arrivé, des rapports avec un étranger<sup>3</sup>. 36 Et voici la preuve la plus éclatante du soin exact apporté dans cette matière : nos grands-prêtres, depuis deux mille ans, sont nommés, de père en fils, dans nos annales<sup>4</sup>. Ceux qui contreviennent le moins du monde aux règles précitées se voient interdire l'accès des autels et la participation aux autres cérémonies du culte.

## VIII

*Les livres saints ; respect qu'ils inspirent.*

37 Par une conséquence naturelle, ou plutôt nécessaire — puisqu'il n'est pas permis chez nous à tout le monde d'écrire l'histoire et que nos écrits ne présentent aucune divergence, mais que seuls les prophètes racontaient avec clarté les faits lointains et anciens pour les avoir appris par une inspiration divine, les faits contemporains selon qu'ils se passaient sous leurs yeux, — 38 par une conséquence

1. Quintilius Varus, gouverneur de Syrie, étouffa la révolte qui éclata après la mort d'Hérode (4 av. J.-C.).

2. Les « livrets » (γενεαλογια) sont des généalogies particulières, extraites des archives, et que conservait chaque famille sacerdotale.

3. Cf. *Antiq.*, III, 12, 2 ; XIII, 10, 5 ; *Mischna Keloubot*, II, 9. Ce qui n'empêcha pas Josèphe lui-même (qui était prêtre) d'épouser en premières noces une captive (*Vita*, 414).

4. Ailleurs (*Ant.*, XX, 10, 1) Josèphe compte 83 grands-prêtres depuis Aaron jusqu'au temps de Titus, mais il ne les énumère pas et l'on ne voit pas à quelles annales il est fait ici allusion.

σύστημα τοῦ γένους ἔστιν ἡμῶν, κἀκεῖ τὸ ἀκριβὲς ἀποσώζεται τοῖς ἱερεῦσι περὶ τοὺς γάμους· 33 λέγω δὲ τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ καὶ Βαβυλῶνι καὶ εἴ που τῆς ἄλλης οἰκουμένης τοῦ γένους τῶν ἱερέων εἰσὶ τινες διεσπαρμένοι· πέμπουσι γὰρ εἰς Ἱεροσόλυμα συγγράψαντες πατρόθεν τοῦνομα τῆς τε γαμετῆς καὶ τῶν ἐπάνω προγόνων καὶ τίνες οἱ μαρτυροῦντες. 34 Πόλεμος δ' εἰ κατάσχοι, — καθάπερ ἦδη γέγονεν πολλάκις Ἀντιόχου τε τοῦ Ἐπιφανοῦς εἰς τὴν χώραν ἐμβαλόντος καὶ Πομπηίου Μάγνου καὶ Κυντιλίου Οὐάρου μάλιστα δὲ καὶ ἐν τοῖς καθ' ἡμᾶς χρόνοις, — 35 οἱ περιλειπόμενοι τῶν ἱερέων καινὰ πάλιν ἐκ τῶν ἀρχείων γράμματα συνίστανται καὶ δοκιμάζουσι τὰς ὑπολειφθείσας γυναῖκας· οὐ γὰρ ἔτι τὰς αἰχμαλώτους γενομένας προσίενται, πολλάκις γεγонуῖαν αὐταῖς τὴν πρὸς ἀλλόφυλον κοινωνίαν ὑφορώμενοι. 36 Τεκμήριον δὲ μέγιστον τῆς ἀκριβείας· οἱ γὰρ ἀρχιερεῖς οἱ παρ' ἡμῖν ἀπὸ δισχιλίων ἔτων ὀνομαστοὶ παῖδες ἐκ πατρὸς εἰσὶν ἐν ταῖς ἀναγραφαῖς. Οἷς δὲ τῶν εἰρημένων ὅτιοῦν γένοιτο εἰς παράβασιν ἀπηγόρευται μήτε τοῖς βωμοῖς παρίστασθαι μήτε μετέχειν τῆς ἄλλης ἀγιστείας.

VIII. 37 Εἰκότως οὖν, μᾶλλον δὲ ἀναγκαίως, — ἅτε μήτε τοῦ συγγράφειν αὐτεξουσίῳ πᾶσιν ὄντος μήτε τινὸς ἐν τοῖς γραφομένοις ἐνούσης διαφωνίας, ἀλλὰ μόνων τῶν προφητῶν τὰ μὲν ἀνωτάτω καὶ παλαιότατα κατὰ τὴν ἐπίπνοιαν τὴν ἀπὸ τοῦ θεοῦ μαθόντων, τὰ δὲ καθ' αὐτοὺς ὡς ἐγένετο σαφῶς συγγραφόντων, — 38 οὐ μυριάδες

§ 38-42 exscripsit Eus. Hist. eccl. III, 10.

33 5 τε γαμετῆς Niese (*nuptae* Lat) : γεγραμμένης (γημαμένης Naber) || 35 2 ἀρχείων conit. Gutschmid : ἀρχαίων || 3 γράμματα Gutschmid : γραμμάτων || 4 ἔτι ed. pr. : ἐπὶ || 5 γεγонуῖαν ed. pr. : γεγонуῖων || 36 2 ἀρχιερεῖς L (*pontifices* Lat), ἱερεῖς conit. Holwerda || 3 οἷς Dindorf : τοῖς . τοῖς — ὅτιοῦν (deleto γένοιτο εἰς) παραβᾶσιν Niese || 37 1 Hic cap. 8 inchoavi, quod perperam edd. a § 38 (οὐ μυριάδας) incipiunt || 2 τοῦ συγγράφειν Niese (vel τοῦ γράφειν) : τὸ ὑπογράφειν || 4 μόνων ed. pr. : μόνον.

naturelle, dis-je, il n'existe pas chez nous une infinité de livres en désaccord et en contradiction, mais vingt-deux seulement qui contiennent les annales de tous les temps et obtiennent une juste créance. 39 Ce sont d'abord les livres de Moïse, au nombre de cinq, qui comprennent les lois et la tradition depuis la création des hommes jusqu'à sa propre mort. C'est une période de trois mille ans à peu près. 40 Depuis la mort de Moïse jusqu'à Artaxerxès<sup>1</sup>, successeur de Xerxès au trône de Perse, les prophètes qui vinrent après Moïse ont raconté l'histoire de leur temps en treize livres<sup>2</sup>. Les quatre derniers contiennent des hymnes à Dieu et des préceptes moraux pour les hommes<sup>3</sup>. 41 Depuis Artaxerxès jusqu'à nos jours tous les événements ont été racontés, mais on n'accorde pas à ces écrits la même créance qu'aux précédents, parce que les prophètes ne se sont plus exactement succédé. 42 Les faits montrent avec quel respect nous approchons nos propres livres. Après tant de siècle écoulés, personne ne s'y est permis aucune addition, aucune coupure, aucun changement. Il est naturel à tous les Juifs, dès leur naissance, de penser que ce sont là les volontés divines, de les respecter, et au besoin de mourir pour elles avec joie. 43 Aussi l'on a vu déjà beaucoup d'entre eux en captivité supporter les tortures et tous les genres de mort dans les amphithéâtres pour ne point prononcer un seul mot contraire aux lois et aux annales qui les accompagnent. 44 Chez les Grecs, qui en supporterait autant par un tel scrupule? Même pour sauver tous leurs

1. Josèphe a en vue le livre d'Esther.

2. Même chiffre, *Ant.*, X, 2, 2.

3. On a discuté sur l'identification des 17 livres qui composent, avec le Pentateuque, le canon de 22 livres adopté par Josèphe. Voici la liste de Gutschmid : 4 anciens prophètes (Josué, Juges avec Ruth, Samuel, Rois), 4 nouveaux (Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Petits prophètes), 5 hagiographes (Job, Daniel, Chroniques, Esther, Esdras), 4 livres lyriques et moraux (Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste, Cantique). Le chiffre de 22 se retrouve encore ailleurs (Méliton, Origène, saint Jérôme). Mais ce qui est caractéristique c'est que la liste de Josèphe concorde avec la division de la Bible grecque (où *Ruth* est rattaché à *Juges* et les *Lamentations* à *Jérémie*) tandis que la tradition palestinienne compte 24 livres. Hoelscher (dans Pauly-Wissowa, p. 1996) voit là une nouvelle preuve de la dépendance de Josèphe vis-à-vis de l'érudition judéo-alexandrine.

βιβλίων εἰσι παρ' ἡμῖν ἀσυμφώνων καὶ μαχομένων, δύο δὲ μόνα πρὸς τοῖς εἴκοσι βιβλία, τοῦ παντὸς ἔχοντα χρόνου τὴν ἀναγραφὴν, τὰ δικαίως πεπιστευμένα. 39 Καὶ τούτων πέντε μὲν ἔστι Μωυσέος, ἃ τοὺς τε νόμους περιέχει καὶ τὴν ἀπ' ἀνθρωπογονίας παράδοσιν μέχρι τῆς αὐτοῦ τελευτῆς· οὗτος δὲ χρόνος ἀπολείπει τρισχιλίων ὀλίγον ἔτων. 40 Ἀπὸ δὲ τῆς Μωυσέος τελευτῆς μέχρις Ἀρταξέρξου τοῦ μετὰ Ξέρξην Περσῶν βασιλέως, οἱ μετὰ Μωυσὴν προφήται τὰ κατ' αὐτοὺς πραχθέντα συνέγραψαν ἐν τρισὶ καὶ δέκα βιβλίοις· τὰ δὲ λοιπὰ τέσσαρα ὕμνους εἰς τὸν θεὸν καὶ τοῖς ἀνθρώποις ὑποθήκας τοῦ βίου περιέχει. 41 Ἀπὸ δὲ Ἀρταξέρξου μέχρι τοῦ καθ' ἡμᾶς χρόνου γέγραπται μὲν ἕκαστα, πίστεως δ' οὐχ ὁμοίας ἠξίωται τοῖς πρὸ αὐτῶν διὰ τὸ μὴ γενέσθαι τὴν τῶν προφητῶν ἀκριβῆ διαδοχὴν. 42 Δῆλον δ' ἔστιν ἔργῳ, πῶς ἡμεῖς πρόσμμεν τοῖς ἰδίοις γράμμασι· τοσοῦτου γὰρ αἰῶνος ἤδη παρῳηκότος οὔτε προσθεῖναι τις οὐδὲν οὔτε ἀφελεῖν αὐτῶν οὔτε μεταθεῖναι τετόλμηκεν, πᾶσι δὲ σύμφυτόν ἔστιν εὐθύς ἐκ πρώτης γενέσεως Ἰουδαίοις τὸ νομίζειν αὐτὰ θεοῦ δόγματα καὶ τούτοις ἐμμένειν καὶ ὑπὲρ αὐτῶν, εἰ δέοι, θνήσκειν ἠδέως. 43 Ἦδη οὖν πολλοὶ πολλάκις ἑώρανται τῶν αἰχμαλώτων στρέβλας καὶ παντοίων θανάτων τρόπους ἐν θεάτροις ὑπομένοντες ἐπὶ τῷ μηδὲν ῥῆμα προέσθαι παρὰ τοὺς νόμους καὶ τὰς μετὰ τούτων ἀναγραφάς. 44 Ὁ τίς ἂν ὑπομείνειεν Ἑλλήνων ὑπὲρ τοιούτου ; ἀλλ' οὐδ' ὑπὲρ τοῦ καὶ πάντα τὰ παρ' αὐτοῖς (μὴ)

38 4 θεῖα πεπιστ. Eus. fort. recte (cf. § 42) || 39 2 τε νόμους Eus. : γενομένων L || 4 ὀλίγον Eus. : ὀλίγῳ L || 40 1 μέχρις Gutschmid (usque ad Art. Lat) : μέχρι τῆς || 4 τὰ δὲ λοιπὰ τέσσαρα (scil. βιβλία) — περιέχει scripsi : αἱ δὲ λοιπαὶ τέσσαρες — περιέχουσιν || 42 2 πρόσμμεν τ. ι. γ. Eus. : τ. ι. γ. πεπιστεύκαμεν L || 5 ἐκ πρώτης Eus. : ἐκ τῆς πρώτης L || τὸ νομίζειν Eus. : ὀνομάζειν L || 44 1 ὁ τίς ed. pr. : ὅστις || ὑπαμείνειεν ed. pr. : ὑπομένειεν || τοιούτου scripsi (aliquid tale Lat) : αὐτοῦ L, αὐτοῦ Naber, τῶν αὐτοῦ Holwerda || 2 μὴ inserui.

écrits aucun n'affronterait le moindre dommage. 45 Car pour eux, ce sont discours improvisés suivant la fantaisie de leurs auteurs. Et cette opinion, ils l'appliquent avec raison aux historiens anciens, puisque de nos jours encore on voit des auteurs oser raconter les événements sans y avoir assisté en personne et sans s'être donné la peine d'interroger ceux qui les connaissent. 46 Certainement sur la guerre même que nous avons eue récemment, des auteurs ont publié de prétendues histoires sans être venus sur les lieux ou s'être approchés du théâtre de l'action. Mais d'après des on-dit, ils ont réuni un petit nombre de faits, et les ont décorés du nom d'histoire avec une impudence d'ivrognes !

## IX

*Apologie de son Histoire de la guerre.*

47 Moi, au contraire, et sur l'ensemble de la guerre et sur le détail des faits, j'ai écrit une relation véridique, ayant assisté en personne à tous les événements. 48 Car j'étais général de ceux qu'on appelle chez nous les Galiléens tant que la résistance fut possible, puis, capturé, je vécus prisonnier dans le camp romain. Vespasien et Titus, me tenant sous leur surveillance, m'obligèrent à être toujours auprès d'eux, enchaîné au début ; plus tard, délivré de mes liens, je fus envoyé d'Alexandrie avec Titus au siège de Jérusalem. 49 Pendant ce temps pas un fait n'a échappé à ma connaissance. En effet, je notais avec soin non seulement ce qui se passait sous mes yeux dans l'armée romaine, mais encore les renseignements des déserteurs que j'étais seul à comprendre. 50 Ensuite, dans les loisirs que j'eus à Rome, la préparation de mon histoire entièrement terminée, je me fis aider pour le grec par quelques personnes et c'est ainsi que je racontai les événements pour la postérité. Il en résulta pour moi une telle confiance dans la véracité de mon histoire qu'avant tous les autres je voulus prendre à témoin ceux qui

1. Je crois avec Thackeray (*Josephus*, I, p. 181) que Josèphe fait ici allusion non à l'Histoire de Juste de Tibériade (*Vita*, 336 suiv.) mais à des histoires bâclées pour la circonstance par des auteurs grecs ou latins, et qui n'ont pas laissé de trace.

ἀφανισθῆναι συγγράμματα τὴν τυχούσαν ὑποστήσεται βλάβην· 45 λόγους γὰρ αὐτὰ νομίζουσιν εἶναι κατὰ τὴν τῶν γραψάντων βούλησιν ἐσχεδιασμένους· καὶ τοῦτο δικαίως καὶ περὶ τῶν παλαιότερων φρονοῦσιν, ἐπειδὴ καὶ τῶν νῦν ἐνίους δρῶσι τολμῶντας περὶ τούτων συγγράφειν, οἷς μήτ' αὐτοὶ παρεγέροντο μήτε πυθέσθαι παρὰ τῶν εἰδόντων ἐφιλοτιμήθησαν. 46 Ἄμελει καὶ περὶ τοῦ γενομένου νῦν ἡμῖν πολέμου τινὲς ἱστορίας ἐπιγράψαντες ἐξενηνόχασιν οὗτ' εἰς τοὺς τόπους παραβαλόντες, οὔτε πλησίον τούτων πραττομένων προσελθόντες, ἀλλ' ἐκ παρακουσμάτων ὀλίγα συνθέντες τῷ τῆς ἱστορίας ὀνόματι λίαν ἀναιδῶς ἐνεπαροίνησαν.

IX 47 Ἐγὼ δὲ καὶ περὶ τοῦ πολέμου παντὸς καὶ περὶ τῶν (ἐν) αὐτῷ κατὰ μέρος γενομένων ἀληθῆ τὴν ἀναγραφὴν ἐποιησάμην, τοῖς πράγμασιν αὐτὸς ἅπασι παρατυχών· 48 ἔστρατήγουν μὲν γὰρ τῶν παρ' ἡμῖν Γαλιλαίων ὀνομαζομένων ἕως ἀντέχειν δυνατὸν ἦν, ἐγενόμην δὲ παρὰ Ῥωμαίοις συλληφθεὶς αἰχμάλωτος· καὶ με διὰ φυλακῆς Οὐεσπασιανὸς καὶ Τίτος ἔχοντες ἀεὶ προσεδρεύειν αὐτοῖς ἠνάγκασαν, τὸ μὲν πρῶτον δεδεμένον, αὐθις δὲ λυθεὶς συνεπέμφθη ἀπὸ τῆς Ἀλεξανδρείας Τίτῳ πρὸς τὴν Ἱεροσολύμων πολιορκίαν. 49 Ἐν ᾧ χρόνῳ [γενομένην] τῶν πραττομένων οὐκ ἔστιν ὃ τὴν ἐμὴν γνῶσιν διέφυγεν· καὶ γὰρ τὰ κατὰ τὸ στρατόπεδον τὸ Ῥωμαίων ὄρων ἐπιμελῶς ἀνέγραφον, καὶ τὰ παρὰ τῶν αὐτομόλων ἀπαγγελλόμενα μόνος αὐτὸς συνίειν. 50 Εἶτα σχολῆς ἐν τῇ Ῥώμῃ λαβόμενος, πάσης μοι τῆς πραγματείας ἐν παρασκευῇ γεγενημένης, χρησάμενός τισι πρὸς τὴν Ἑλληνίδα φωνὴν συνεργοῖς, οὕτως ἐποιησάμην τῶν πράξεων τὴν παράδοσιν. Τοσοῦτον δὲ μοι περιῆν θάρσος τῆς ἀληθείας, ὥστε πρῶτους πάντων τοὺς αὐτοκράτορας τοῦ πολέμου γενομένους Οὐεσπασιανὸν καὶ Τίτον ἠξίωσα

44 3 ἀσφαλισθῆναι coni. Naber || 47 2 ἐν add. ed. gr. || 49 1 γενομένην seclisit Hudson.



avaient commandé en chef dans la guerre, Vespasien et Titus. 51 C'est à eux les premiers que je donnai mes livres et ensuite à beaucoup de Romains qui avaient participé à la campagne; je les vendis d'autre part à un grand nombre des nôtres, initiés aux lettres grecques, parmi lesquels Julius Archélaüs<sup>1</sup>, le très auguste Hérode<sup>2</sup>, et le très admirable roi Agrippa lui-même. 52 Tous ces personnages ont témoigné que je m'étais appliqué à défendre la vérité, eux qui n'auraient point caché leurs sentiments ni gardé le silence si, par ignorance ou par faveur, j'avais trahi ou omis quelque fait.

## X

*Réponse à ses adversaires.*

53 Cependant certains personnages méprisables ont essayé d'attaquer mon histoire, y voyant l'occasion d'un exercice d'accusation paradoxale et de calomnie<sup>3</sup>, comme on en propose aux jeunes gens dans l'école; ils devraient pourtant savoir que, si l'on promet de transmettre à d'autres un récit véridique des faits, il faut d'abord en avoir soi-même une connaissance exacte pour avoir suivi de près les événements par soi-même ou en se renseignant auprès de ceux qui les savent. 54 C'est ce que je crois avoir très bien fait pour mes deux ouvrages. L'*Archéologie*, comme je l'ai dit<sup>4</sup>, est traduite des Livres saints, car je tiens le sacerdoce de ma naissance et je suis initié à la philosophie<sup>5</sup> de ces Livres. 55 Quant à l'histoire de la guerre, je l'ai écrite après avoir été acteur dans bien des événements, témoin d'un très grand nombre, bref sans avoir ignoré rien de ce qui s'y est dit ou fait. 56 Comment alors ne point trouver hardis ceux qui tentent de contester ma véracité? Si même ils prétendent avoir lu les mémoires des empereurs, ils n'ont pas, du moins, assisté à ce qui se passait dans notre camp à nous, leurs ennemis.

## XI

*Division du sujet.*

57 Cette digression m'était nécessaire parce que je voulais faire voir la légèreté de ceux qui font profession d'écrire

1, 2, 3, 4, 5. Voir la note à l'Appendice.

λαβεῖν μάρτυρας. 51 Πρώτοις γὰρ ἔδωκα τὰ βιβλία, καὶ μετ' ἐκείνους πολλοῖς μὲν Ῥωμαίων τοῖς συμπεπολεμηκόσι, πολλοῖς δὲ τῶν ἡμετέρων ἐπίπρασκον, ἀνδράσι καὶ τῆς Ἑλληνικῆς σοφίας μετεσχηκόσιν, ὧν ἔστιν Ἰούλιος Ἀρχέλαος, Ἡρώδης ὁ σεμνότατος, (καὶ) αὐτὸς ὁ θαυμασιώτατος βασιλεὺς Ἀγρίππας. 52 Οὗτοι μὲν οὖν ἅπαντες ἐμαρτύρησαν, ὅτι τῆς ἀληθείας πρῶστην ἐπιμελῶς, οὐκ ἂν ὑποστειλᾶμενοι καὶ σιωπήσαντες, εἴ τι κατ' ἄγνοιαν ἢ χαριζόμενος μετέθηκα τῶν γεγονότων ἢ παρέλιπον.

Χ 53 Φαῦλοι δὲ τινες ἄνθρωποι διαβάλλειν μου τὴν ἱστορίαν ἐπικεχειρήκασιν, ὥσπερ ἐν σχολῇ μειρακίων γύμνασμα προκεῖσθαι νομίζοντες κατηγορίας παραδόξου καὶ διαβολῆς, δέον ἐκείνο γιγνώσκειν, ὅτι δεῖ τὸν ἄλλοις παράδοσιν πράξεων ἀληθινὴν ὑπισχνούμενον αὐτὸν ἐπίστασθαι ταύτας πρότερον ἀκριβῶς, ἢ παρηκολουθηκότα τοῖς γεγονόσιν ἢ παρὰ τῶν εἰδόντων πυνθανόμενον. 54 Ὅπερ ἐγὼ μάλιστα περὶ ἀμφοτέρας νομίζω πεποικέναι τὰς πραγματείας· τὴν μὲν γὰρ ἀρχαιολογίαν, ὥσπερ ἔφην, ἐκ τῶν ἱερῶν γραμμάτων μεθηρμήνευκα, γεγονῶς ἱερεὺς ἐκ γένους καὶ μετεσχηκῶς τῆς φιλοσοφίας τῆς ἐν ἐκείνοις τοῖς γράμμασι. 55 τοῦ δὲ πολέμου τὴν ἱστορίαν ἔγραψα πολλῶν μὲν αὐτουργῶς πράξεων, πλείστων δ' αὐτόπτης γενόμενος, ὅλως δὲ τῶν λεχθέντων ἢ πραχθέντων οὐδ' ὄτιοι ἄγνοήσας. 56 Πῶς οὖν οὐκ ἂν θρασεῖς τις ἠγήσαιο τοὺς ἀνταγωνίζεσθαι μοι περὶ τῆς ἀληθείας ἐπικεχειρηκότας, οἳ κἂν τοῖς τῶν αὐτοκρατόρων ὑπομνήμασιν ἐντυχεῖν λέγωσιν, ἀλλ' οὐ γὰρ καὶ τοῖς ἡμετέροις τῶν ἀντιπολεμούντων πράγμασι παρέτυχον;

ΧΙ 57 Περὶ μὲν οὖν τούτων ἀναγκαίαν ἐποίησάμην τὴν παρέκβασιν, ἐπισημῆνασθαι βουλόμενος τῶν ἐπαγγελλομένων τὰς ἱστορίας συγγράφειν τὴν εὐχέρειαν. 58 Ἰκανῶς

51 I ἔδωκα Niese : δέδωκα (δὴ ἔδωκα Holwerda) || 5 καὶ add. Hudson || 52 3 εἴ ed. pr. : ἢ || 53 5 ἀληθινὴν scripsi (nec obstat *veracium* Lat) : ἀληθινῶν || 54 4 μεθηρμήνευκα Oberthür : μεθερμήνευκα.

l'histoire. 58 Après avoir montré suffisamment, je pense, que la relation des choses antiques est un usage traditionnel chez les Barbares plutôt que chez les Grecs, je vais dire d'abord quelques mots contre les gens qui essaient de prouver<sup>1</sup> la date récente de notre établissement par ce fait qu'aucune mention de nous, suivant eux, ne se trouve dans les historiens grecs; 59 ensuite je fournirai des témoignages en faveur de notre antiquité tirés des écrits d'autres peuples, et enfin je montrerai que les diffamateurs de notre race sont tout à fait absurdes dans leurs diffamations.

## XII

*Les historiens grecs ne mentionnent pas les Juifs  
parce qu'ils ne les connaissaient pas.*

60 Or donc, nous n'habitons pas un pays maritime<sup>1</sup>, nous ne nous plaisons pas au commerce, ni à la fréquentation des étrangers qui en résulte. Nos villes sont bâties loin de la mer, et, comme nous habitons un pays fertile, nous le cultivons avec ardeur, mettant surtout notre amour-propre à élever nos enfants, et faisant de l'observation des lois et des pratiques pieuses, qui nous ont été transmises conformément à ces lois, l'œuvre la plus nécessaire de toute la vie. 61 Si l'on ajoute à ces raisons la particularité de notre genre d'existence, rien dans les temps anciens ne nous mettait en relations avec les Grecs, comme les Égyptiens, qui exportaient chez eux des produits et importaient les leurs, ou comme les habitants de la côte phénicienne qui s'adonnaient avec ardeur au petit et au grand commerce par amour du gain<sup>2</sup>. 62 D'autre part, nos ancêtres ne se livrèrent pas non plus à la piraterie comme d'autres, ou à la guerre par le désir de s'agrandir, quoique le pays possédât des dizaines de milliers d'hommes qui ne manquaient point d'audace. 63 Voilà pourquoi les Phéniciens, qui sur leurs vaisseaux venaient trafiquer en Grèce, furent de bonne heure connus eux-mêmes et firent connaître les Égyptiens et tous ceux dont ils transportaient

1. L'Etat juif n'a en effet atteint la côte méditerranéenne que très tard, sous l'Hasmonéen Simon et le judaïsme ne prédomina jamais dans les ports palestiniens.

2. La médiocre place que la navigation occupait dans la vie d'Israël

δὲ φανερόν, ὡς οἶμαι, πεπονηκῶς ὅτι πάτριός ἐστιν ἢ περὶ τῶν παλαιῶν ἀναγραφὴ τοῖς βαρβάροις μᾶλλον ἢ τοῖς Ἑλλησι, βούλομαι μικρὰ πρότερον διαλεχθῆναι πρὸς τοὺς ἐπιχειροῦντας νέαν ἡμῶν ἀποφαίνειν τὴν κατάστασιν ἐκ τοῦ μηδὲν περὶ ἡμῶν, ὡς φασιν ἐκεῖνοι, λελέχθαι παρὰ τοῖς Ἑλληνικοῖς συγγραφεῦσιν. 59 Ἐῖτα δὲ τὰς μαρτυρίας τῆς ἀρχαιότητος ἐκ τῶν παρ' ἄλλοις γραμμάτων παρέξω καὶ τοὺς βεβλασφημηκότας ἡμῶν τὸ γένος ἀποδείξω λίαν ἀλόγως βλασφημοῦντας.

XII 60 Ἡμεῖς τοίνυν οὔτε χῶραν οἰκοῦμεν παράλιον οὔτ' ἐμπορίαις χαίρομεν οὐδὲ ταῖς πρὸς ἄλλους διὰ τούτων ἐπιμιξίαις, ἀλλ' εἰσὶ μὲν ἡμῶν αἱ πόλεις μακρὰν ἀπὸ θαλάσσης ἀνφοκισμέναι, χῶραν δὲ ἀγαθὴν νεμόμενοι ταύτην ἐκπονοῦμεν, μάλιστα δὴ πάντων περὶ παιδοτροφίαν φιλοκαλοῦντες καὶ τὸ φυλάττειν τοὺς νόμους, καὶ τὴν κατὰ τούτους παραδεδομένην εὐσέβειαν ἔργον ἀναγκαιότατον παντὸς τοῦ βίου πεπονημένοι. 61 Προσούσης τοίνυν τοῖς εἰρημένοις καὶ τῆς περὶ τὸν βίον ἡμῶν ιδιότητος, οὐδὲν <ἦν> ἐν τοῖς παλαιοῖς χρόνοις <τὸ> ποιοῦν ἡμῖν πρὸς τοὺς Ἑλληνας ἐπιμιξίαν, ὥσπερ Αἰγυπτίοις μὲν τὰ παρ' αὐτῶν ἐξαγόμενα καὶ πρὸς αὐτοὺς εἰσαγόμενα, τοῖς δὲ τὴν παράλιον τῆς Φοινίκης κατοικοῦσιν ἢ περὶ τὰς καπηλείας καὶ περὶ τὰς ἐμπορίας σπουδὴ διὰ τὸ φιλοχρηματεῖν. 62 Οὐ μὴν οὐδὲ πρὸς ληστείας, ὥσπερ ἄλλοι τινές, ἢ τὸ πλέον ἔχειν ἀξιοῦντες εἰς πολέμους ἐτρέπησαν ἡμῶν οἱ πατέρες, καίτοι πολλὰς τῆς χώρας ἐχούσης μυριάδας ἀνδρῶν οὐκ ἀτόλμων. 63 Διὰ τοῦτο Φοίνικες μὲν αὐτοὶ κατ' ἐμπορίαν τοῖς Ἑλλησιν ἐπεισπλέοντες εὐθὺς ἐγνώσθησαν, καὶ δι' ἐκείνων Αἰγύπτιοι, καὶ πάντες ἀφ' ὧν τὸν φόρτον εἰς τοὺς Ἑλληνας διεκόμεζον, μεγάλα

58 2 ὅτι Gutschmid : ὡς ὅτι || 59 4 ἀλόγως Hudson : ἐν τοῖς λόγοις || 60 4 ἀνφοκισμέναι Budaeus cf. § 68 || 61 3 ἦν, τό inser. ed. pr. || 62 2 ἀξιοῦντες εἰς πολέμους Boysen (*amplius habere concupiscentes ad bella conversi* Lat) : ἀξιοῦν πολεμοῦντες.

les marchandises chez les Grecs à travers des mers immenses. 64 Ensuite les Mèdes et les Perses révélèrent leur existence par la conquête de l'Asie, ces derniers mieux encore par leur expédition jusqu'à l'autre continent. Les Thraces furent connus grâce à leur proximité, les Scythes par les navigateurs du Pont-Euxin. 65 Bref, tous les peuples riverains de la mer, tant à l'orient qu'à l'occident, se firent plus facilement connaître aux auteurs qui voulurent écrire l'histoire, mais ceux qui habitaient plus haut dans les terres restèrent la plupart du temps ignorés. 66 Nous voyons que le fait s'est produit même en Europe, puisque Rome, qui depuis longtemps avait acquis une telle puissance et dont les armes étaient si heureuses, n'est mentionnée ni par Hérodote ni par Thucydide, ni par un seul de leurs contemporains; ce fut longtemps après et avec peine que la connaissance en parvint chez les Grecs. 67 Sur les Gaulois et les Ibères telle était l'ignorance des historiens considérés comme les plus exacts, parmi lesquels on compte Éphore, que, dans sa pensée, les Ibères forment une seule cité, eux qui occupent une si grande portion de l'Occident; et ils ont osé décrire et attribuer à ces peuples des mœurs qui ne correspondent ni à des faits ni à des on-dit. 68 S'ils ignorent la vérité, c'est qu'on n'avait point du tout de relations avec ces peuples; mais s'ils écrivent des erreurs, c'est qu'ils veulent paraître en savoir plus long que les autres. Convenait-il donc de s'étonner encore si notre peuple aussi ne fut pas connu de beaucoup d'auteurs et n'a pas fourni aux historiens l'occasion de le mentionner, établi ainsi loin de la mer et ayant choisi pareil genre de vie?

## XIII

*Mais les peuples voisins témoignent de notre antiquité.*

69 Supposez que nous voulions, pour prouver que la race des Grecs n'est pas ancienne, alléguer que nos annales n'ont point parlé d'eux, nos adversaires n'éclateraient-ils pas

ressort de la pénurie des informations de la Bible sur la marine; en dehors du récit des entreprises de Salomon et de Josaphat sur la Mer Rouge et des mentions du trafic phénicien, les seuls textes de quelque étendue qui concernent la mer sont *Jonas*, 1-11 et le *Psaume* 107, 23-32.

πελάγη διαίροντες. 64 Μήδοι δὲ μετὰ ταῦτα καὶ Πέρσαι φανεροὶ κατέστησαν τῆς Ἀσίας ἐπάρξαντες, οἱ δὲ καὶ μέχρι τῆς ἐτέρας ἠπείρου [Πέρσαι] στρατεύσαντες, Θρᾷκες δὲ διὰ γειτονίαν καὶ τὸ Σκυθικὸν ἀπὸ τῶν εἰς τὸν Πόντον ἐγνώσθη πλεόντων. 65 ὅλως γὰρ ἅπαντες οἱ παρὰ τὴν θάλατταν, καὶ τὴν πρὸς ταῖς ἀνατολαῖς καὶ τὴν προσεσπέριον, κατοικοῦντες τοῖς συγγράφειν τι βουλομένοις γνωριμώτεροι κατέστησαν, οἱ δὲ ταύτης ἀνωτέρω τὰς οἰκῆσεις ἔχοντες ἐπὶ πλεῖστον ἠγνοήθησαν. 66 Καὶ τοῦτο φαίνεται καὶ περὶ τὴν Εὐρώπην συμβεβηκός, ὅπου γε τῆς Ῥωμαίων πόλεως, τοιαύτην ἐκ μακροῦ δύναμιν κεκτημένης καὶ τοιαύτας πράξεις κατορθώσεως πολεμικῆς, οὐθ' Ἡρόδοτος οὔτε Θουκυδίδης οὔτε τῶν ἄμα τούτοις γενομένων οὐδὲ εἰς ἐμνημόνευκεν, ἀλλ' ὄψε ποτε καὶ μόλις αὐτῶν εἰς τοὺς Ἕλληνας ἢ γνώσις διεξήλθεν. 67 Περὶ μὲν γὰρ Γαλατῶν τε καὶ Ἰβήρων οὕτως ἠγνόησαν οἱ δοκοῦντες ἀκριβέστατοι συγγραφεῖς, ὧν ἔστιν Ἐφορος, ὥστε πόλιν οἶεται μίαν εἶναι τοὺς Ἰβήρας, τοὺς τοσοῦτο μέρος τῆς ἐσπερίου γῆς κατοικοῦντας· καὶ τὰ μῆτε γενόμενα παρ' αὐτοῖς ἔθνη μῆτε λεγόμενα γράφειν ὡς ἐκείνων αὐτοῖς χρωμένων ἐτόλμησαν. 68 Αἴτιον δὲ τοῦ μὲν μὴ γινώσκειν τάληθές τὸ λίαν ἀνεπίμικτον, τοῦ δὲ γράφειν ψευδῆ τὸ βούλεσθαι δοκεῖν τι πλεον τῶν ἄλλων ἱστορεῖν. Πῶς οὖν ἔτι θαυμάζειν προσηκεν, εἰ μὴδὲ τὸ ἡμέτερον ἔθνος πολλοῖς ἐγινώσκετο, μὴδὲ τῆς ἐν τοῖς συγγράμμασι μνήμης ἀφορμὴν παρέσχεν, οὕτως μὲν ἀπωκισμένον τῆς θαλάσσης, οὕτως δὲ βιοτεύειν προηρημένον ;

XIII 69 Φέρε τοίνυν ἡμᾶς ἀξιοῦν τεκμηρίῳ χρῆσθαι περὶ τῶν Ἑλλήνων, ὅτι μὴ παλαιὸν ἔστιν αὐτῶν τὸ γένος, τῷ μὴθὲν ἐν ταῖς ἡμετέραις ἀναγραφαῖς περὶ αὐτῶν

64 3 ἐτέρας Hudson (*alteram* Lat) : ἡμετέρας || Πέρσαι delet Holworda || 4 ἀπὸ L, ὑπὸ conī. Niese || 65 2 τὴν προσεσπέριον Gutschmid : πρὸς τὴν ἐσπέριον || 5 ἠγνοήθησαν ed. gr. : ἠγνόησαν || 66 4 οὔθ' Niese : οὔθ' ὄ.

de rire, apportant, je pense, les mêmes explications que je viens de donner, et, comme témoins de leur antiquité, ne produiraient-ils pas leurs voisins ? C'est ce que je vais moi-même essayer de faire. 70 J'invoquerai surtout les Égyptiens et les Phéniciens, dont on ne saurait récuser le témoignage ; il est notoire, en effet, que les Égyptiens sans exception, et parmi les Phéniciens ceux de Tyr<sup>1</sup>, avaient à notre égard les plus mauvaises dispositions. 71 Des Chaldéens je ne saurais en dire autant, car ils furent les ancêtres de notre race et, à cause de cette parenté, ils mentionnent les Juifs dans leurs annales. 72 Quand j'aurai apporté les cautions fournies par ces peuples, je ferai connaître aussi les historiens grecs qui ont parlé des Juifs afin d'enlever à nos envieux le dernier prétexte de chicane contre nous.

## XIV

*Témoignage de l'Égyptien Manéthôs.*

73 Je commencerai d'abord par les écrits des Égyptiens. Je ne puis citer leurs livres mêmes : mais voici Manéthôs<sup>2</sup>, qui était de race égyptienne, auteur manifestement initié à la culture grecque, car il écrivit en grec l'histoire de sa patrie, traduite, comme il le dit lui-même, des tablettes sacrées, et sur bien des points de l'histoire d'Égypte il reproche à Hérodote d'avoir, par ignorance, altéré la vérité. 74 Donc ce Manéthôs, au second livre de l'Histoire d'Égypte, écrit ceci à notre sujet. Je citerai ses propres paroles, comme si je le produisais lui-même comme témoin<sup>3</sup> : 75 « Touti-

1. D'après *Ezéchiel* xxxvi, 2, Tyr aurait applaudi à la destruction de Jérusalem. A une époque plus récente, les Tyriens de Kydasa furent pour les Galiléens de mauvais voisins (*Bellum*, IV, 2, 3 § 111) et en 66 les gens de Tyr massacrèrent un grand nombre de Juifs (*Bellum*, II, 18, 5 § 478).

2. Le Laurentianus emploie le plus souvent la forme *Manéthon* qui a passé dans l'usage, mais Josèphe a écrit *Manéthôs*, que le copiste a laissé subsister § 228, 287, 288, 296, 300. *Manéthôs* est attesté depuis le III<sup>e</sup> siècle av. J.-Ch. (*Hibeh Pap.*, n° 72) ; le mot signifie peut-être « Vérité de Thot » (*Spiegelberg, Orient. Literaturz.*, 1928 et 1929).

3. Les § 75-82 sont un extrait textuel de Manéthôs, de première ou seconde main, peu importe.

εἰρησθαι· ἄρ' οὐχὶ πάντως ἂν κατεγέλων, αὐτὰς, οἶμαι, τὰς ὑπ' ἔμοῦ νῦν εἰρημένας κομίζοντες αἰτίας καὶ μάρτυρας ἂν τοὺς πλησιοχώρους παρείχοντο τῆς αὐτῶν ἀρχαιότητος; 70 κἀγὼ τοίνυν πειράσομαι τοῦτο ποιεῖν· Αἰγυπτίοις γὰρ καὶ Φοίνιξι μάλιστα δὴ χρήσομαι μάρτυσιν, οὐκ ἂν τινος ὧς ψευδῆ τὴν μαρτυρίαν διαβάλλειν δυνηθέντος· φαίνονται γὰρ καὶ δὴ μάλιστα πρὸς ἡμᾶς δυσμενῶς διατεθέντες, κοινῆ μὲν ἅπαντες Αἰγύπτιοι, Φοινίκων δὲ Τύριοι. 71 Περὶ μέντοι Χαλδαίων οὐκέτι ταῦτ' οὗτο δυναίμην ἂν λέγειν, ἔπει καὶ τοῦ γένους ἡμῶν ἀρχηγοὶ καθεστήκασιν καὶ διὰ τὴν συγγένειαν ἐν ταῖς αὐτῶν ἀναγραφαῖς Ἰουδαίων μνημονεύουσιν. 72 Ὄταν δὲ τὰς παρὰ τούτων πίστεις παράσχω, τότε καὶ τῶν Ἑλλήνων συγγραφέων ἀποφανῶ τοὺς μνήμην Ἰουδαίων πεπονηκότας, ἵνα μηδὲ ταύτην ἔτι τὴν πρόφασιν εἰ βασκαίνοντες ἔχωσιν τῆς πρὸς ἡμᾶς ἀντιλογίας.

XIV 73 Ἄρξομαι δὴ πρῶτον ἀπὸ τῶν παρ' Αἰγυπτίοις γραμμάτων. Αὐτὰ μὲν οὖν οὐχ οἶόν τε παρατίθεσθαι τάκεινων· Μανέθῳ δ' ἦν τὸ γένος Αἰγύπτιος, ἀνὴρ τῆς Ἑλληνικῆς μετεσχηκῶς παιδείας, ὧς δηλὸς ἔστιν· γέγραπεν γὰρ Ἑλλάδι φωνῆ τὴν πάτριον ἱστορίαν, ἐκ δέλτων ἱερῶν, ὧς φησιν αὐτός, μεταφράσας, καὶ πολλὰ τὸν Ἡρόδοτον ἐλέγχει τῶν Αἰγυπτιακῶν ὑπ' ἀγνοίας ἔψευσμένον. 74 Οὗτος δὴ τοίνυν ὁ Μανέθῳ ἐν τῇ δευτέρᾳ τῶν Αἰγυπτιακῶν ταῦτα περὶ ἡμῶν γράφει· παραθήσομαι δὲ τὴν λέξιν αὐτοῦ καθάπερ αὐτὸν ἐκεῖνον παραγαγὼν μάρτυρα·

§ 73-75 ex scriptis Eus. Praep. evang. X, 13. Cap. xiv-xvi (§ 73-105) secutus est idem, Chron. I, p. 151-8 Schöne (arm.).

69 4 πάντως L, πάντες Cobet || 71 4 αὐτῶν Bekker : αὐτῶν || 72 1 παρὰ Thackeray : περὶ || 73 1 δὴ L, δὲ Eus. || 3 Μανέθῳ Eus. (cf. Theophilus ad Autolycum III, 20), Μανέθων L (hic et plerumque), Manethon Lat || Αἰγύπτιος ἀνὴρ Niese : ἀνὴρ Αἰγ. || 5 δέλτων Gutschmid : τι τῶν || 6 ἱερῶν Eus. (sacris libris Lat) : ἱερέων L — καὶ πολλὰ L : ὅς καὶ π. Eus. || 74 1 οὗτος Eus. : αὐτός L.



maios<sup>1</sup>. Sous son règne, je ne sais comment, la colère divine souffla contre nous, et à l'improviste, de l'Orient, un peuple de race inconnue eut l'audace d'envahir notre pays, et sans difficulté ni combat s'en empara de vive force; 76 ils se saisirent des chefs, incendièrent sauvagement les villes, rasèrent les temples des dieux et traitèrent les indigènes avec la dernière cruauté, égorgeant les uns, emmenant comme esclaves les enfants et les femmes des autres. 77 A la fin, ils firent même roi l'un des leurs nommé Salitis. Ce prince s'établit à Memphis, levant des impôts sur le haut et le bas pays et laissant une garnison dans les places les plus convenables. Surtout il fortifia les régions de l'est, car il prévoyait que les Assyriens, un jour plus puissants, attaqueraient (par là) son royaume<sup>2</sup>. 78 Comme il avait trouvé dans le nome Séthroïte une ville d'une position très favorable, située à l'est de la branche Bubastique et appelée, d'après une ancienne tradition théologique, Avaris<sup>3</sup>, il la rebâtit et la fortifia de très solides murailles; il y établit, en outre, une multitude de soldats pesamment armés, deux cent quarante mille environ, pour la garder. 79 Il y venait l'été tant pour leur mesurer leur blé et payer leur solde que pour les exercer soigneusement par des manœuvres afin d'effrayer les étrangers. Après un règne de dix-neuf ans, il mourut. 80 Ensuite un second roi, nommé Bnôn, occupa le trône quarante-quatre ans. Son successeur Apachnas, régna trente-six ans et sept mois, puis Apophis soixante

1. *Toutimaïos* est vraisemblablement la transcription du nom d'un des deux rois Tetoumes qui doivent appartenir à la fin de la 14<sup>e</sup> dynastie; cf. *Journal Asiatique*, 1910, II, p. 323 et Ed. Meyer, *Geschichte des Altertums*, I, 11, 4<sup>e</sup> éd., p. 307.

2. Manéthôs revient § 90 sur la menaçante puissance assyrienne. Mais l'époque à laquelle nous transportent les récits des § 77 et 90 est bien antérieure à celle où l'Assyrie a commencé à inquiéter les régions méditerranéennes. Maspero a supposé (*Histoire ancienne*, II, p. 52) qu'il faut lire *Chaldéens* pour *Assyriens*; il est bien plus probable que le narrateur croit conformes à l'histoire les fables grecques sur l'empire assyrien de Ninus et de Sémiramis (Ed. Meyer, *l. l.*, p. 312).

3. Le nom égyptien est *Haouarit*. D'après quelques-uns, il signifie « maison de la fuite » et se rattacherait à la légende de Set-Typhon (voir *infra*, § 237).

75 Τουτίμαιος. Ἐπὶ τούτου οὐκ οἶδ' ὅπως θεὸς ἀντέπνευσεν, καὶ παραδόξως ἐκ τῶν πρὸς ἀνατολὴν μερῶν ἀνθρωποὶ τὸ γένος ἄσημοι καταθαρρήσαντες ἐπὶ τὴν χώραν ἐστράτευσαν καὶ βραδίως ἀμαχητὶ ταύτην κατὰ κράτος εἶλον· 76 καὶ τοὺς ἡγεμονεύσαντας ἐν αὐτῇ χειρωσάμενοι, τὸ λοιπὸν τὰς τε πόλεις ὀμῶς ἐνέπρησαν καὶ τὰ τῶν θεῶν ἱερὰ κατέσκαψαν, πᾶσι δὲ τοῖς ἐπιχωρίοις ἐχθρότατά πως ἐχρήσαντο, τοὺς μὲν σφάζοντες, τῶν δὲ καὶ τὰ τέκνα καὶ γυναῖκας εἰς δουλείαν ἄγοντες. 77 Πέρας δὲ καὶ βασιλέα ἕνα ἐξ αὐτῶν ἐποίησαν, ᾧ ὄνομα ἦν Σάλιτις. Καὶ οὗτος ἐν τῇ Μέμφιδι κατεγίνετο τὴν τε ἄνω καὶ κάτω χώραν δασμολογῶν καὶ φρουρὰν ἐν τοῖς ἐπιτηδειοτάτοις καταλείπων τόποις. Μάλιστα δὲ καὶ τὰ πρὸς ἀνατολὴν ἡσφάλισατο μέρη, προορώμενος, Ἄσσυρίων ποτὲ μείζον ἰσχυόντων, ἔσομένην † ἐπιθυμίᾳ † τῆς αὐτοῦ βασιλείας ἔφοδον. 78 Εὐρῶν δὲ ἐν νομῷ τῆς Σεθροῖτης πόλιν ἐπικαιροτάτην, κειμένην μὲν πρὸς ἀνατολὴν τοῦ Βουβαστίτου ποταμοῦ, καλουμένην δ' ἀπὸ τινος ἀρχαίας θεολογίας Αὔαριν, ταύτην ἔκτισέν τε καὶ τοῖς τείχεσιν ὀχυρωτάτην ἐποίησεν, ἐνοικίσας αὐτῇ καὶ πλῆθος ὀπλιτῶν εἰς εἴκοσι καὶ τέσσαρας μυριάδας ἀνδρῶν προφυλακὴν. 79 Ἐνθα δὲ κατὰ θέρειαν ἤρχετο, τὰ μὲν σιτομετρῶν καὶ μισθοφορίαν παρεχόμενος, τὰ δὲ καὶ ταῖς ἐξοπλισίαις πρὸς φόβον τῶν ἔξωθεν ἐπιμελῶς γυμνάζων. Ἄρξας δ' ἔννεακαίδεκα ἔτη τὸν βίον ἐτελεύτησε. 80 Μετὰ τοῦτον δὲ ἕτερος ἐβασίλευσεν τέσσαρα καὶ τεσσαράκοντα ἔτη καλούμενος Βωνών. Μεθ'

75 1 Τουτίμαιος Gutschmid : τοῦ τίμαιος ὄνομα (ἄνεμος Gutsch.) L, Eus. ; *honorabile nomen* Lat ἐγένετο βασιλεὺς ἡμῖν Τίμαος ὄνομα ed. pr. || θεός L, ὁ θεός Eus. || 76 5 (τὰς) γυν. Herwerden, fort. recte || 77 2 Σάλιτις ex Σάλατις L (*Sualitis* Lat, *Silitis* Eus. arm, Σαίτης Manetho ap. Schol. Plat. Tim. 21 E et Africanum) || 4 καταλείπων ed. pr : καταλιπών L. || 7 ἐπιθυμίᾳ Bekker : ἐπιθυμίαν (sed corruptio altior vid. an ἐπ' Ἰουδαία aut Ἰδομαία? || αὐτοῦ Niese : αὐτῆς || 78 1 Σεθροῖτη Bernard ex Africano et Schol. Tim. supra l. : σαίτη || 4 ἐνοικίσας ed. pr. : ἐνοικήσας || 79 1 ἔνθα δὲ Niese (*hic autem* Lat) : ἐνθάδε || 80 2 Βωνών Gutschmid ex Africano et schol. Tim. : Βηών L (*Banon* Eus. Arm.)

et un ans, et Annas cinquante ans et un mois; 81 après eux tous, Assis, quarante-neuf ans et deux mois. Tels furent chez eux les six premiers princes, tous de plus en plus avides de détruire jusqu'à la racine le peuple égyptien. 82 On nommait l'ensemble de cette nation Hycsos<sup>1</sup>, c'est-à-dire « rois pasteurs ». Car « hyc » dans la langue sacrée signifie roi, et « sôs » veut dire pasteur au singulier et au pluriel dans la langue vulgaire; la réunion de ces mots forme Hycsôs. » 83 D'aucuns disent qu'ils étaient Arabes. Dans une autre copie, il est dit que l'expression « hyc » ne signifie pas rois, mais indique, au contraire, des bergers captifs. Car « hyc », en égyptien, et « hac », avec une aspirée, auraient proprement le sens tout opposé de captifs. Cette explication me paraît plus vraisemblable et plus conforme à l'histoire ancienne<sup>2</sup>. 84 Ces rois nommés plus haut, ceux des peuples appelés pasteurs, et leurs descendants<sup>3</sup>, furent maîtres de l'Égypte, d'après Manéthôs, durant cinq cent onze ans. 85 Puis les rois de la Thébàide et du reste de l'Égypte se soulevèrent contre les Pasteurs; entre eux éclata une guerre importante et très longue. 86 Sous le roi qu'on nomme Misphegmouthôsis<sup>4</sup>, les Pasteurs vaincus furent, dit-il, chassés

1. La forme véritable de ce nom (conservée par Eusèbe) paraît être Ὑχουσσῶς. Il est probable, d'ailleurs, que c'est le roi des étrangers seulement qui était désigné sous ce nom, *Hic Shaousou*, « roi des pillards ». Cf. Maspero, *Histoire ancienne*, II, 54.

2. On ne peut pas considérer le § 83 comme une annotation (primitivement marginale) de l'archétype du Laurentianus (cf. § 92 et § 98), car tout ce passage se lit ainsi chez Eusèbe. Ce sont plutôt des corrections apportées à Manéthôs par un commentateur auquel Josèphe les emprunte sans bien se rendre compte de leur origine (Ed. Meyer, *Æg. Chronologie*, p. 72). Manéthôs lui-même n'admettait certainement pas l'origine arabe des Hycsos, puisque les chronographes qui ont reproduit sa liste des rois pasteurs l'intitulent Φοίνικες ξένοι βασιλεῖς.

3. Les § 84-90 sont non plus une citation textuelle, mais un soi-disant résumé de Manéthôs, emprunté à une autre source et cette source était négligente ou mal informée : 1° parce qu'elle parle d'Avaris comme s'il n'en avait pas été question; 2° parce qu'elle attribue la prise de cette ville à deux rois plus tardifs (cf. § 95) et non au véritable conquérant Amôsis.

4. Transcription fautive de Menkheperra Thoutmes (Thoutmes III).

δν ἄλλος ᾿Απαχνάς ἐξ καὶ τριάκοντα ἔτη καὶ μῆνας ἑπτά.  
 ᾿Επειτα δὲ καὶ ᾿Απωφίς ἕν καὶ ἐξήκοντα καὶ ᾿Αννάς  
 πεντήκοντα καὶ μῆνα ἕνα. 81 ᾿Επὶ πᾶσι δὲ καὶ ᾿Ασσις  
 ἑννέα καὶ τεσσαράκοντα καὶ μῆνας δύο. Καὶ οὗτοι μὲν ἐξ  
 ἕν αὐτοῖς ἐγενήθησαν πρῶτοι ἄρχοντες, ποθοῦντες αἶε  
 καὶ μᾶλλον τῆς Αἰγύπτου ἐξᾶραι τὴν ρίζαν. 82 ᾿Εκα-  
 λείτο δὲ τὸ σύμπαν αὐτῶν ἔθνος ᾿Υκσῶς, τοῦτο δὲ ἔστιν  
 « βασιλεῖς ποιμένες »· τὸ γὰρ ὕκ καθ' ἱερὰν γλῶσσαν  
 βασιλέα σημαίνει, τὸ δὲ σῶς ποιμὴν ἔστι καὶ ποιμένες  
 κατὰ τὴν κοινὴν διάλεκτον, καὶ οὕτω συντιθέμενον γίνεται  
 ᾿Υκσῶς. 83 Τινὲς δὲ λέγουσιν αὐτοὺς ᾿Αραβας εἶναι.  
 ᾿Εν δ' ἄλλῳ ἀντιγράφῳ οὐ βασιλεῖς σημαίνεσθαι διὰ τῆς  
 θκ προσηγορίας, ἀλλὰ τοῦναντίον αἰχμαλώτους δηλοῦσθαι  
 ποιμένας· τὸ γὰρ θκ πάλιν Αἰγυπτιστὶ καὶ τὸ θκ δασυ-  
 νόμενον αἰχμαλώτους ῥητῶς μηνύειν· καὶ τοῦτο μᾶλλον  
 πιθανώτερόν μοι φαίνεται καὶ παλαιᾶς ἱστορίας ἐχόμενον.  
 84 Τούτους τοὺς προκατωνομασμένους βασιλέας, [καὶ]  
 τοὺς τῶν ποιμένων καλουμένων καὶ τοὺς ἐξ αὐτῶν γενο-  
 μένους, κρατῆσαι τῆς Αἰγύπτου φησὶν ἔτη πρὸς τοῖς  
 πεντακοσίοις ἕνδεκα. 85 Μετὰ ταῦτα δὲ τῶν ἐκ τῆς  
 Θηβαίδος καὶ τῆς ἄλλης Αἰγύπτου βασιλέων γενέσθαι  
 φησὶν ἐπὶ τοὺς ποιμένας ἐπανάστασιν καὶ πόλεμον αὐτοῖς  
 συρραγῆναι μέγαν καὶ πολυχρόνιον. 86 ᾿Επὶ δὲ βασι-  
 λέως, φῖ ὄνομα εἶναι Μισφραγμούθωσις, ἡττημένους φησὶ

§ 82-90 exscripsit Eus. Præp. evang. X, 13.

80 4 ᾿Αννάς Gutschmid (*Anan* Eus. Arm.): Ἰαννάς || 81 3 πο-  
 θοῦντες ed. pr.: πορθοῦντες; corruptio aliqua latet || 82 2 σύμπαν  
 αὐτῶν Eus. (*omne genus eorum* Lat), om. L || ᾿Υκουσσῶς Eus. (*hic*  
*et l. 29*) || 4 σῶς L, οὐσσῶς Eus. || 83 nonnulli damnaverunt quasi  
*sit vetustissima glossa otiosi lectoris respicientis ad § 91. λέγεται*  
*forsan inserendum* || 3 αἰχμαλώτους Eus.: βασιλεῖς αἰχμ. L || 4 ποιμέ-  
 νας Eus.: οὐ ποιμένας L || θκ L, ᾿Υκουσσῶς Eus. || 5 μηνύειν Hol-  
 werda: μηνύει || 84 1 καὶ inclusi || 85 3 αὐτοῖς om. Eus. || 86 1 ἐπὶ  
 Eus., ἐπεὶ L || 2 Μισφραγ. Eus. (*Mispharmuthosis* Eus. Arm.):  
 ᾿Αλσφραγμούθωσις (*hic et l. 15*) || ἡττημένους Cobet: ἡττωμένους.

de tout le reste de l'Égypte et enfermés dans un lieu contenant dans son périmètre dix mille aroures<sup>1</sup> : ce lieu se nommait Avaris<sup>2</sup>. 87 Suivant Manéthôs, les Pasteurs l'entourèrent complètement d'une muraille haute et forte pour garder en lieu sûr tous leurs biens et leur butin. 88 Le fils de Misphragmouthôsis, Thoummôsis, tenta de les soumettre par un siège et les investit avec quatre cent quatre-vingt mille hommes. Enfin, renonçant au siège, il conclut un traité d'après lequel ils devaient quitter l'Égypte et s'en aller tous sains et saufs où ils voudraient<sup>3</sup>. 89 D'après les conventions, les Pasteurs avec toute leur famille et leurs biens, au nombre de deux cent quarante mille pour le moins<sup>4</sup>, sortirent d'Égypte et, à travers le désert, firent route vers la Syrie. 90 Redoutant la puissance des Assyriens, qui à cette époque étaient maîtres de l'Asie, ils bâtirent dans le pays appelé aujourd'hui Judée une ville qui pût suffire à tant de milliers d'hommes et la nommèrent Jérusalem. — 91 Dans un autre livre de l'histoire d'Égypte<sup>5</sup>, Manéthôs rapporte que ce même peuple appelé les Pasteurs était désigné du nom de « Captifs » dans leurs Livres sacrés. Et il dit vrai. Car pour nos aïeux les plus reculés, c'était une coutume héréditaire de faire paître les troupeaux<sup>6</sup>, et leur vie nomade les fit ainsi appeler pasteurs. 92 D'autre part, le nom de Captifs ne leur a pas été donné sans raison dans les annales des Égyptiens, puisque notre ancêtre Joseph dit au roi

1. Environ 2 756 hectares. Les mots τὴν περίμετρον (ajoutés par Josèphe) semblent impliquer qu'il a pris l'aroure pour une mesure de longueur.

2. Josèphe oublie qu'il a déjà été question d'Avaris et de ses fortifications (§ 78).

3. D'après les documents égyptiens et les chroniqueurs (Eusèbe, Africanus), Avaris aurait, au contraire, été prise de vive force par le roi Amôsis. Cf. Maspero, *op. cit.*, II, 86 suiv.

4. Ce chiffre reproduit celui des « hoplites » donné plus haut, § 78.

5. Cet « autre livre » serait, d'après certains commentateurs, une désignation incorrecte de l'« autre exemplaire » mentionné plus haut, § 83. En tout cas le § 91 paraît faire double emploi avec 83.

6. Dans leur conversation avec Pharaon, les fils de Jacob déclarent qu'ils sont bergers, comme l'ont été leurs pères (*Genèse*, XLVI, 34 et XLVII, 3).

τούς ποιμένας ὑπ' αὐτοῦ ἐκ μὲν τῆς ἄλλης Αἰγύπτου πάσης ἐκπεσεῖν, κατακλεισθῆναι δ' εἰς τόπον ἀρουρῶν ἔχοντα μυρίων τὴν περίμετρον· Αὔαρις ὄνομα τῷ τόπῳ. 87 Τοῦτόν φησιν ὁ Μανέθως ἅπαντα τείχει τε μέγασιν καὶ ἰσχυρῶ περιβαλεῖν τοὺς ποιμένας, ὅπως τὴν τε κτήσιν ἅπασαν ἔχουσιν ἐν ὀχυρῶ καὶ τὴν λείαν τὴν ἑαυτῶν. 88 Τὸν δὲ Μισφραγμουθῶσεως υἱὸν Θούμμωσιν ἐπιχειρήσαι μὲν αὐτοὺς διὰ πολιορκίας ἐλεῖν κατὰ κράτος, ὀκτῶ καὶ τεσσαράκοντα μυριάσι στρατοῦ προσεδρεύσαντα τοῖς τείχεσιν· ἐπεὶ δὲ τῆς πολιορκίας ἀπέγνων, ποιήσασθαι συμβάσεις, ἵνα τὴν Αἴγυπτον ἐκλιπόντες ὅποι βούλονται πάντες ἀβλαβεῖς ἀπέλθωσι. 89 Τοὺς δὲ ἐπὶ ταῖς ὁμολογίαις πανοικησίᾳ μετὰ τῶν κτήσεων, οὐκ ἐλάττους μυριάδων ὄντας εἴκοσι καὶ τεσσάρων, ἀπὸ τῆς Αἰγύπτου τὴν ἔρημον εἰς Συρίαν διοδοιπορήσαι. 90 Φοβουμένους δὲ τὴν Ἀσσυρίων δυναστείαν, — τότε γὰρ ἐκείνους τῆς Ἀσίας κρατεῖν, — ἐν τῇ νῦν Ἰουδαίᾳ καλουμένη πόλιν οἰκοδομησαμένους τοσαύταις μυριάσιν ἀνθρώπων ἀρκέσουσαν, Ἱεροσόλυμα ταύτην ὀνομάσαι. — 91 Ἐν ἄλλῃ δὲ τινι βίβλῳ τῶν Αἰγυπτιακῶν Μανέθως τὸ αὐτὸ φησιν ἔθνος, τοὺς καλουμένους ποιμένας, « αἰχμαλώτους » ἐν ταῖς ἱεραῖς αὐτῶν βίβλοις γεγράφθαι, λέγων ὀρθῶς· καὶ γὰρ τοῖς ἀνωτάτω προγόνοις ἡμῶν τὸ ποιμαίνειν πάτριον ἦν καὶ νομαδικὸν ἔχοντες τὸν βίον οὕτως ἐκαλοῦντο ποιμένες. 92 Αἰχμάλωτοὶ τε πάλιν οὐκ ἀλόγως ὑπὸ τῶν Αἰγυπτίων ἀνεγράφησαν, ἐπειδήπερ ὁ πρόγονος ἡμῶν Ἰώσηπος ἑαυτὸν ἔφη πρὸς τὸν βασιλέα τῶν Αἰγυπτίων

86 3 ὑπ' αὐτοῦ ed. gr. : ἐξ αὐτοῦ L (om. Eus.) || 5 Αὔαρις Eus., Αὔαριν L || 88 2 Θούμμωσιν L, Θμούθωσιν Eus. (sed infra § 94 habemus Τέθμωσιν, quod nescio an hic reponendum) || 5 τῆς πολιορκίας L, τὴν πολιορκίαν Eus. || 89 4 διοδοιπορήσαι Eus., ὄδοιπ. L || 90 5 ὀνομάσαι Eus., ὀνόμασαν L || 91 2 τὸ αὐτὸ Gutschmid : τοῦτο || Post φησιν, τὸ inser. Bekker. || 92 3 In margine L (1<sup>a</sup> manu) : ἐν ἐτέρῳ ἀντιγράφῳ (scil. librorum c. Apionem) εὐρέθη οὕτως· κατήχθη πραθεῖς παρὰ τῶν ἀδελφῶν εἰς Αἴγυπτον πρὸς τὸν βασιλέα τῆς Αἰγύπτου, καὶ πάλιν ὕστερον τοὺς αὐτοῦ ἀδελφοὺς μετεπέμψατο τοῦ βασιλέως ἐπιτρέψαντος.

d'Égypte<sup>1</sup> qu'il était captif et fit venir plus tard ses frères en Égypte avec la permission du roi. —

## XV

*Suite du témoignage de Manéthôs.*

93 Mais j'examinerai ailleurs<sup>2</sup> ces faits avec plus de précision. Pour le moment, je cite les Égyptiens comme témoins de notre seule antiquité. Je vais donc reprendre la citation de Manéthôs sur la chronologie. 94 Voici ce qu'il dit<sup>3</sup> : « Après que le peuple des Pasteurs fut parti d'Égypte vers Jérusalem, le roi qui les avait chassés d'Égypte [Tethmôsis]<sup>4</sup> régna vingt-cinq ans et quatre mois, puis mourut. La succession de son trône échut à son fils Hébron, pendant treize ans. 95 Après lui, Aménophis régna vingt ans et sept mois ; sa sœur Amessis, vingt-un ans et neuf mois ; le fils de celle-ci, Méphrès, douze ans et neuf mois ; puis, de père en fils, Mispthagmouthôsis, vingt-cinq ans et dix mois ; 96 Touthmôsis<sup>5</sup>, neuf ans et huit mois ; Aménophis (II), trente ans et dix mois ; Or, trente-six ans et cinq mois ; la fille d'Or, Akenchérès, douze ans et un mois ; le frère d'Akenchérès, Rhathotis, neuf ans. 97 Puis, de père en fils, Akenchérès I, douze ans et cinq mois ; Akenchérès II, douze ans et trois mois ; Harmaïs, quatre ans et un mois ; Ramessès, un an et quatre mois ; Armessès Miamoun, soixante-six ans et deux mois ; 98 Aménophis (III), dix-neuf ans et six mois ; puis Sethôs, nommé aussi Ramessès, puissant par sa cavalerie et sa flotte<sup>6</sup>.

1. Ou plutôt à son échanson (*Genèse*, XL, 15). Le *Florentinus* a ici en marge : « Dans un autre exemplaire on lit : Vendu par ses frères, il fut amené en Égypte au roi de ce pays ; plus tard, il fit venir auprès de lui ses frères, avec la permission du roi. »

2. Voir plus bas, ch. XXVII.

3. Ici un nouvel extrait authentique de Manéthôs (§ 94-102) mais qui, jusqu'au § 97, n'a conservé que le squelette chronologique.

4. Tout à l'heure (§ 88) il était appelé Thoummôsis. Le nom paraît interpolé.

5. Ce Touthmôsis fils de Mispthagmouthôsis ressemble singulièrement au Thoummôsis fils de Mispthagmouthôsis sous lequel aurait eu lieu l'expulsion des Hycsos (§ 88).

6. Ici le ms. a en marge : « Dans une autre copie on lit : Après lui Séthôsis et Ramessès, deux frères ; le premier, ayant une armée

αἰχμάλωτον εἶναι, καὶ τοὺς ἀδελφούς εἰς τὴν Αἴγυπτον ὕστερον μετεπέμψατο, τοῦ βασιλέως ἐπιτρέψαντος. —

XV 93 Ἄλλὰ περὶ μὲν τούτων ἐν ἄλλοις ποιήσομαι τὴν ἐξέτασιν ἀκριβεστέραν. Νυνὶ δὲ τῆς ἀρχαιότητος αὐτῆς παρατίθεμαι τοὺς Αἰγυπτίους μάρτυρας. Πάλιν οὖν τὰ τοῦ Μανέθω πῶς ἔχει πρὸς τὴν τῶν χρόνων τάξιν ὑπογράψω· φησὶ δὲ οὕτως· 94 « μετὰ τὸ ἐξελθεῖν ἐξ Αἰγύπτου τὸν λαὸν τῶν ποιμένων εἰς Ἱεροσόλυμα, ὃ ἐκβαλὼν αὐτοὺς ἐξ Αἰγύπτου βασιλεὺς [Τέθμωσις] ἐβασίλευσεν μετὰ ταῦτα ἕτη εἰκοσιπέντε καὶ μῆνας τέσσαρας καὶ ἐτελεύτησεν, καὶ παρέλαβεν τὴν ἀρχὴν ὁ αὐτοῦ υἱὸς Χέβρων ἕτη δεκατρία. 95 Μεθ' ὃν Ἀμένωφισ εἴκοσι καὶ μῆνας ἑπτὰ. Τοῦ δὲ ἀδελφῆ Ἀμεσίς εἰκοσιέν καὶ μῆνας ἑννέα. Τῆς δὲ Μήφρης δώδεκα καὶ μῆνας ἑννέα. Τοῦ δὲ Μισφραγμούθωσις εἰκοσιπέντε καὶ μῆνας δέκα. 96 Τοῦ δὲ Τούθμωσις ἑννέα καὶ μῆνας ὀκτώ. Τοῦ δ' Ἀμένωφισ τριάκοντα καὶ μῆνας δέκα. Τοῦ δὲ Ὡρος τριακονταεξ καὶ μῆνας πέντε. Τοῦ δὲ θυγάτηρ Ἀκεγχερῆς δώδεκα καὶ μῆνα ἕνα. Τῆς δὲ Ῥάθωτις ἀδελφὸς ἑννέα. 97 Τοῦ δὲ Ἀκεγχήρης δώδεκα καὶ μῆνας πέντε. Τοῦ δὲ Ἀκεγχήρης ἕτερος δώδεκα καὶ μῆνας τρεῖς. Τοῦ δὲ Ἀρμαῖς τέσσαρα καὶ μῆνα ἕνα. Τοῦ δὲ Ῥαμέσσης ἕν καὶ μῆνας τέσσαρας. Τοῦ δὲ Ἀρμέσσης Μιαμοῦν ἐξηκονταεξ καὶ μῆνας δύο. 98 Τοῦ δὲ Ἀμένωφισ δεκαεννέα καὶ μῆνας ἕξ. Τοῦ δὲ Σέθωσ

§ 94-126 excerpit Theophilus Ad Autolyicum III, 20-22.

93 2 αὐτῆς scripsi: ταύτης || 4 Μανέθω Niese: Μανεθῶνος || 94 3 Τέθμωσις inclusi (cf. 88 et 96); an Ἄμωσις: || 95 1 Ἀμεσίς Naber (Ἀμεσίς Africanus): Ἀμεσσίης || 3 Μισφραγμούθωσις (ut supra § 86) Africanus: Μηφραμούθωσις || 96 2 Τούθμωσις Africanus: Θμῶσις || 98 2 Σέθωσ ὁ καὶ Böckh ex Eus. Arm.: Σέθωσις καὶ Ῥαμέσσης L. — In margine Laur. (manu 1<sup>a</sup>): εὐρέθη ἐν ἐτέρῳ ἀντιγράφῳ οὕτως· μεθ' ὃν Σέθωσις καὶ Ῥαμέσσης δύο ἀδελφοί· ὁ μὲν ναυτικὴν ἔχων δύναμιν τοὺς κατὰ θάλατταν † ἀπαντῶντας καὶ διαχειρωμένους † (διαπειρωμένους Naber) ἐπολιορχεῖ· μετ' οὐ πολὺ δὲ καὶ τὸν Ῥαμέσσην ἀνελὼν, Ἀρμαῖν ἄλλον αὐτοῦ ἀδελφὸν ἐπίτροπον τῆς Αἰγύπτου καταστήσαι (deb. κατέστησε).



Ce dernier donna à son frère Harmaïs le gouvernement de l'Égypte et l'investit de toutes les autres prérogatives royales ; il lui enjoignit seulement de ne pas porter le diadème, de ne pas maltraiter la reine, mère de ses enfants, et de respecter aussi les concubines royales. 99 Lui-même partit en campagne contre Chypre et la Phénicie, puis encore contre les Assyriens et les Mèdes, qui tous, par les armes ou sans combat, et effrayés par ses forces considérables, furent soumis à sa domination. Enorgueilli par ses succès, il se mit en campagne avec plus d'audace encore, pour conquérir du côté de l'Orient les villes et les terres. 100 Après un assez long temps, Harmaïs, qui était resté en Égypte, fit sans pudeur tout le contraire des recommandations de son frère. Il violenta la reine et usait couramment des autres femmes sans réserve ; sur le conseil de ses amis, il portait le diadème et s'éleva contre son frère. 101 Mais le chef des prêtres d'Égypte écrivit et envoya à Séthôs un mémoire dans lequel il lui révélait tout et l'informait que son frère Harmaïs s'était insurgé contre lui. Aussitôt le roi revint à Péluse et s'empara de son propre royaume. 102 Le pays fut appelé de son nom *Ægyptos*. Car, dit-on, Séthôs se nommait *Ægyptos* et Harmaïs, son frère, Danaos. »<sup>1</sup>

## XVI

*Ces faits sont de beaucoup antérieurs aux plus anciens de l'histoire grecque.*

103 Tel est le récit de Manéthôs. Il est clair, si l'on suppose le temps d'après les années énumérées, que nos aïeux les Pasteurs, comme on les nomme, chassés d'Égypte,

navale, subjuguait de force tous les peuples maritimes qui osaient l'affronter (?); peu après, ayant tué son frère Ramessès, il nomma gouverneur de l'Égypte son autre frère Harmaïs. » D'après Gutschmid, il s'agirait d'une autre copie de *Manéthôs* et la note émanerait de Josèphe; nous ne pouvons nous ranger à cet avis : il s'agit d'une correction au texte de Josèphe et qui suppose déjà la lecture de *Λ Σέθωσις καὶ Ἰαρμέσσης* (Meyer). Séthôsis est le Sésostris d'Hérodote, qui rapporte aussi ses victoires navales (II, 102).

1. Meyer (*loc. cit.*, p. 75) croit sans raison décisive que l'identification du couple Séthôs-Harmaïs avec *Ægyptos*-Danaos est due, non à Manéthôs, mais à un commentateur ou interpolateur juif.

ὁ καὶ Ῥαμέσσης, ἵππικὴν καὶ ναυτικὴν ἔχων δύναμιν. <οὗτος> τὸν μὲν ἀδελφὸν Ἄρμαϊν ἐπίτροπον τῆς Αἰγύπτου κατέστησεν καὶ πάσαν μὲν αὐτῷ τὴν ἄλλην βασιλικὴν περιέθηκεν ἐξουσίαν, μόνον δὲ ἐνετείλατο διάδημα μὴ φορεῖν μηδὲ τὴν βασιλίδα μητέρα τε τῶν τέκνων ἀδικεῖν, ἀπέχεσθαι δὲ καὶ τῶν ἄλλων βασιλικῶν παλλακίδων. 99 Αὐτὸς δὲ, ἐπὶ Κύπρον καὶ Φοινίκην καὶ πάλιν Ἀσσυρίους τε καὶ Μήδους στρατεύσας, ἅπαντας τοὺς μὲν δόρατι, τοὺς δὲ ἀμαχητὶ φόβῳ δὲ τῆς πολλῆς δυνάμεως ὑποχειρίου ἔλαβε, καὶ μέγα φρονήσας ἐπὶ ταῖς εὐπραγίαις ἔτι καὶ θαρσαλεώτερον ἐπεπορεύετο τὰς πρὸς ἀνατολὰς πόλεις τε καὶ χώρας καταστρεψόμενος. 100 Χρόνου τε ἱκανοῦ γεγονότος, Ἄρμαϊς ὁ καταλειφθεὶς ἐν Αἰγύπτῳ πάντα τοῦμπαλιν οἷς ἀδελφὸς παρήνει μὴ ποιεῖν ἀδεῶς ἔπραττεν· καὶ γὰρ τὴν βασιλίδα βιαίως ἔσχεν καὶ ταῖς ἄλλαις παλλακίσιν ἀφειδῶς διετέλει χρώμενος, πειθόμενός τε ὑπὸ τῶν φίλων διάδημα ἐφόρει καὶ ἀντήρε τῷ ἀδελφῷ. 101 Ὁ δὲ τεταγμένος ἐπὶ τῶν ἱερέων τῆς Αἰγύπτου γράψας βιβλίον ἔπεμψε τῷ Σεθῶσει, δηλῶν αὐτῷ πάντα καὶ ὅτι ἀντήρεν ὁ ἀδελφὸς αὐτῷ Ἄρμαϊς. Παραχρήμα οὖν ὑπέστρεψεν εἰς Πηλούσιον καὶ ἐκράτησεν τῆς ἰδίας βασιλείας. 102 Ἡ δὲ χώρα ἐκλήθη ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ ὀνόματος Αἴγυπτος· λέγεται γάρ, ὅτι ὁ μὲν Σέθως ἐκαλεῖτο Αἴγυπτος, Ἄρμαϊς δὲ ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ Δαναός.

XVI 103 Ταῦτα μὲν ὁ Μανέθως. Δῆλον δὲ ἔστιν ἐκ τῶν εἰρημένων ἐτῶν, τοῦ χρόνου συλλογισθέντος, ὅτι οἱ καλούμενοι ποιμένες, ἡμέτεροι δὲ πρόγονοι, τρισὶ καὶ

§ 103-104 excipit Eus. Praep. evang. X, 13.

98 4 οὗτος ed. pr. sed nescio an paulo supra, ante ἵππικὴν, potius inserendum || 99 7 καταστρεψόμενος Cobet: καταστρεψόμενος || 100 3 τοῦμπαλιν ed. pr.: τῶμπαλιν. || ἀδελφός (= ὁ ἀδελφός) Gutschmid: ἀδελφός || 5 τε Niese: δὲ || 101 2 ἱερέων L, ἱερώων Hudson (*super sacra* Lat) || 3 Σεθῶσει: L (*Sedhosi* vel *Sethosi* Lat), Σέθω Niese || 4 αὐτῷ Niese: αὐτοῦ || 102 2 λέγεται Gutschmid: λέγει (*dicit* Lat) || 103 2 ἐτῶν fort. includendum || 3 δὲ Eus., om. L.

s'établirent dans notre pays trois cent quatre-vingt-treize ans avant l'arrivée de Danaos à Argos<sup>1</sup>. 104 Et pourtant, les Argiens considèrent ce personnage comme le plus ancien nom de leur histoire<sup>2</sup>. Ainsi sur deux points très importants, Manéthôs nous a fourni son témoignage tiré des livres égyptiens : d'abord sur notre arrivée d'une autre contrée en Égypte, ensuite sur notre départ de ce pays, départ si lointain dans le passé qu'il a précédé de mille ans à peu près la guerre de Troie<sup>3</sup>. 105 Quant aux faits que Manéthôs a ajoutés, non d'après les livres égyptiens, mais, de son propre aveu, d'après des fables sans auteur connu, je les réfuterai plus tard<sup>4</sup> en détail et je montrerai l'in vraisemblance de ses mensonges.

## XVII

*Mention des Juifs dans les chroniques phéniciennes.  
Témoignage de Dios.*

106 Je veux maintenant passer de ces documents à ceux que contiennent sur notre race les annales des Phéniciens et produire les témoignages qu'ils nous fournissent. 107 Il y a chez les Tyriens, depuis de très longues années, des chroniques publiques, rédigées et conservées par l'État avec le plus grand soin, sur les faits dignes de mémoire qui se passèrent chez eux, et sur leurs rapports avec l'étranger. 108 Il y est dit que le temple de Jérusalem fut bâti par le roi Salomon environ cent quarante-trois ans et huit mois avant la fondation de Carthage par les Tyriens<sup>5</sup>. 109 Ce n'est pas sans raison que leurs annales mentionnent la construction de notre temple<sup>6</sup>. En effet, Hirôm, roi de Tyr, était l'ami de notre roi Salomon, amitié qu'il avait héritée de son père<sup>7</sup>. 110 Rivalisant de zèle avec Salomon pour la splendeur de

1. Voir à l'appendice.

2. Josèphe oublie Inachos, le plus ancien roi d'Argos (Spanheim).

3. Ce chiffre paraît trop élevé d'environ 400 ans.

4. Voir plus loin, ch. xxvi.

5. Ce chiffre résulte des durées des règnes données au ch. xviii.

6. Rien de pareil dans les extraits donnés plus loin (v. p. 22, n. 4).

7. Cf. *Ant. jud.* VIII, 5, 3. D'après la Bible, c'est le père de Salomon, David, qui était déjà lié d'amitié avec Hirôm (*I Rois*, v, 1; *II Samuel*, v, 11).

ἐνενήκοντα καὶ τριακοσίοις πρόσθεν ἔτεσιν ἐκ τῆς Αἰγύπτου ἀπαλλαγέντες τὴν χώραν ταύτην ἐπέκησαν ἢ Δαναὸν εἰς Ἄργος ἀφικέσθαι· καίτοι τοῦτον ἀρχαιότατον Ἄργειοι νομίζουσι. 104 Δύο τοίνυν ὁ Μανέθως ἡμῖν τὰ μέγιστα μεμαρτύρηκεν ἐκ τῶν παρ' Αἰγυπτίοις γραμμάτων, πρῶτον μὲν τὴν ἐτέρωθεν ἀφίξιν εἰς Αἴγυπτον, ἔπειτα δὲ τὴν ἐκείθεν ἀπαλλαγὴν, οὕτως ἀρχαίαν τοῖς χρόνοις, ὡς ἐγγύς που προτερεῖν αὐτὴν τῶν Ἰλιακῶν ἔτεσι χιλίοις. 105 Ὑπὲρ δὲ ὁ Μανέθως οὐκ ἐκ τῶν παρ' Αἰγυπτίοις γραμμάτων, ἀλλ', ὡς αὐτὸς ὁμολόγηκεν, ἐκ τῶν ἀδεσπότης μυθολογουμένων προστέθεικεν, ὕστερον ἐξελέγξω κατὰ μέρος ἀποδεικνύς τὴν ἀπίθανον αὐτοῦ ψευδολογίαν.

XVII 106 Βούλομαι τοίνυν ἀπὸ τούτων ἤδη μετελθεῖν ἐπὶ τὰ παρὰ τοῖς Φοίνιξιν ἀναγεγραμμένα περὶ τοῦ γένους ἡμῶν, καὶ τὰς ἐξ ἐκείνων μαρτυρίας παρασχεῖν. 107 Ἔστι τοίνυν παρὰ Τυρίοις ἀπὸ παμπόλλων ἑτῶν γράμματα δημοσίᾳ γεγραμμένα καὶ πεφυλαγμένα λίαν ἐπιμελῶς περὶ τῶν παρ' αὐτοῖς γενομένων καὶ πρὸς ἄλλους πραχθέντων μνήμης ἀξίων. 108 Ἐν οἷς γέγραπται, ὅτι ὁ ἐν Ἱεροσολύμοις ᾠκοδομήθη ναὸς ὑπὸ Σολόμωνος τοῦ βασιλέως ἔτεσι θάττον ἑκατὸν τεσσαρακοντατρισὶν καὶ μῆσιν ὀκτώ τοῦ κτίσαι Τυρίου Καρχηδόνα. 109 Ἀνεγράφη δὲ παρ' ἐκείνοις οὐκ ἀλόγως ἢ τοῦ ναοῦ κατασκευῆ τοῦ παρ' ἡμῖν· Εἴρωμος γὰρ ὁ τῶν Τυρίων βασιλεὺς φίλος ἦν τοῦ βασιλέως ἡμῶν Σολόμωνος, πατρικὴν πρὸς αὐτὸν φιλίαν διαδεδεγμένος. 110 Οὗτος οὖν, συμφιλοτιμούμενος εἰς τὴν τοῦ κατασκευάσματος τῷ Σολόμωνι λαμπρότητα, χρυσοῦ

§ 106-127 Cramer, *Anecdota Paris.* II, 184 sq. (ex Eusebio).

103 5 an ἐπώκισαν? || 104 4 ἀρχαίαν Eus. : ἀρχαῖον L || 5 που προτερεῖν Eus. : τοῦ πρότερον L || 105 2 γραμμάτων ed. pr. (*litteris* Lat) : πραγμάτων L || 106 1 ἤδη Eus. : ἔτι L || 107 2 παμπόλλων an. Cramer, Syncellus : πολλῶν || 4 ἄλλους Gutschmid : ἀλλήλους || 108 3 τεσσαρακοντατρισὶν Anecd. : τεσσαρακοντατριῶν L || 4 Καρχηδόνα Anecd. cett. : Χαλκηδόνα L || 109 2 οὐκ ἀλόγως Anecd. om. L || 110 1 οὗτος Anecd. : αὐτός L.

l'édifice, il lui donna cent vingt talents d'or et fit couper sur le mont appelé Liban les plus beaux bois, qu'il lui envoya pour la toiture. En retour, Salomon lui donna de nombreux présents et même, entre autres, un territoire de Galilée qu'on nomme Khabôlon<sup>1</sup>. 111 Mais ils furent surtout portés à s'aimer par leur goût pour la sagesse : ils s'envoyaient l'un à l'autre des questions qu'ils s'invitaient mutuellement à résoudre ; Salomon s'y montrait le plus habile et, en général, l'emportait en sagesse. On conserve aujourd'hui encore à Tyr beaucoup des lettres qu'ils échangèrent<sup>2</sup>. 112 Pour prouver que mes assertions sur les chroniques tyriennes ne sont pas de mon invention, je vais citer le témoignage de Dios, qui passe pour avoir raconté exactement l'histoire phénicienne. Cet auteur, dans son histoire de la Phénicie, s'exprime ainsi<sup>3</sup> : 113 « Après la mort d'Abibal, son fils Hirôm devint roi. Il ajouta un remblai au quartier oriental de la ville, agrandit celle-ci, y relia le temple de Zeus Olympien, qui était isolé dans une île, en comblant l'intervalle, et l'orna d'offrandes d'or ; il monta sur le Liban, où il fit couper les bois pour la construction des temples<sup>4</sup>. 114 Le tyran de Jérusalem, Salomon, envoya, dit-on, à Hirôm des énigmes et demanda à en recevoir de lui : celui qui ne pourrait deviner paierait une somme à celui qui aurait trouvé la solution<sup>5</sup>. 115 Hirôm y consentit et, n'ayant pu résoudre

1. Ces renseignements sont empruntés au livre des *Rois*, I, ix, 10-14.

2. Les négociations entre Salomon et Hirôm sont racontées I *Rois*, v ; mais il n'est question ni d'énigmes comme dans le cas de la reine de Saba (I *Rois*, x, 1), ni d'échange de lettres. Josèphe pense vraisemblablement aux lettres qu'il a reproduites *Ant.* VIII, 2, 6, et qui furent sans doute forgées par Eupolémos (cf. Eusèbe, *Praep.*, IX, 33).

3. Le texte de Dios est également reproduit dans les *Antiquités*, VIII, 5, 3, § 147-9. On ne sait d'ailleurs rien de cet auteur, que C. Müller (*Frag. hist. gr.*, IV, 398) identifie à Ælius Dios, auteur d'un ouvrage *περὶ Ἀλεξανδρείας*. Mais il pourrait aussi y avoir une confusion avec Λαῖτος, auteur de *Φοινικικά* (*ib.*, 437).

4. C'est dans ces mots (cf. *infra* § 118) que Josèphe trouve (à tort) une allusion à la construction du temple de Jérusalem.

5. Ce texte n'est pas d'accord avec ce qui suit, car l'amende est d'abord payée par celui qui ne résout pas les énigmes sans condition de réciprocité.

μὲν εἴκοσι καὶ ἑκατὸν ἔδωκε τάλαντα, τεμῶν δὲ καλλίστην ὕλην ἐκ τοῦ ὄρους, ὃ καλεῖται Λίβανος, εἰς τὸν ὄροφον ἀπέστειλεν. Ἀντεδωρήσατο δὲ αὐτὸν ὁ Σολόμων ἄλλοις τε πολλοῖς καὶ δὴ καὶ χώρα τῆς Γαλιλαίας τῇ Χαβωλῶν λεγομένη. 111 Μάλιστα δὲ αὐτοῦς εἰς φιλίαν ἢ τῆς σοφίας συνήγεν ἐπιθυμία· προβλήματα γὰρ ἀλλήλοις ἀνταπέστελλον λύειν κελεύοντες, καὶ κρείττων ἔν τούτοις ἦν ὁ Σολόμων (ῶν) καὶ τᾶλλα σοφώτερος· σώζονται δὲ μέχρι νῦν παρὰ τοῖς Τυρίοις πολλαὶ τῶν ἐπιστολῶν, αἷς ἐκεῖνοι πρὸς ἀλλήλους ἔγραψαν. 112 Ὅτι δ' οὗ λόγος ἐστὶν ὑπ' ἔμοῦ συγκείμενος ὁ περὶ τῶν παρὰ τοῖς Τυρίοις γραμμάτων, παραθήσομαι μάρτυρα Διον, ἄνδρα περὶ τὴν Φοινικικὴν ἱστορίαν ἀκριβῆ γεγονέναι πεπιστευμένον. Οὗτος τοίνυν ἔν ταῖς περὶ Φοινίκων ἱστορίαις γράφει τὸν τρόπον τοῦτον· 113 « Ἀβιβάλου τελευτήσαντος ὁ υἱὸς αὐτοῦ Εἴρωμος ἐβασίλευσεν. Οὗτος τὰ πρὸς ἀνατολάς μέρη τῆς πόλεως προσέχωσεν καὶ μείζον τὸ ἄστυ ἐποίησεν καὶ τοῦ Ὀλυμπίου Διὸς τὸ ἱερόν, καθ' ἑαυτὸ ὄν ἐν νήσῳ, χώσας τὸν μεταξὺ τόπον, συνήψε τῇ πόλει καὶ χρυσοῖς ἀναθήμασιν ἐκόσμησεν· ἀναβάς δὲ εἰς τὸν Λίβανον ὑλοτόμησεν πρὸς τὴν τῶν ἱερῶν κατασκευὴν. 114 Τὸν δὲ τυραννοῦντα Ἱεροσολύμων Σολόμωνα πέμψαι φασὶ πρὸς τὸν Εἴρωμον αἰνίγματα καὶ παρ' αὐτοῦ λαβεῖν ἀξιῶν, τὸν δὲ μὴ δυνηθέντα διακρίναι τῷ λύσαντι χρήματα ἀποτίειν· 115 δμολογήσαντα δὲ τὸν Εἴρωμον καὶ μὴ δυνηθέντα λῦσαι

§ 113-115 iterant Antiq. VIII, 147-9.

110 4 εἰς τὴν οἰκοδομὴν ἀπέστειλε τοῦ ὄροφου Anecd. fort. recte || 5 αὐτὸν Naber: αὐτῷ || 6 δὴ Niese: γῆ L (servat Naber) || Χαβωλῶν Anecd.: Ζαβουλῶν L (Χαβουλῶν Bochart sed scripturam Χαβωλῶν firmant alii loci Josephiani) || χώρα scripsi (nam Chab. tractum fuisse, non urbem, testatur I Regum, ix, 10): χώραν || τῇ Naber: ἐν τῇ (an τινι τῇ?) || 111 2 ἀνταπέστελλον Anecd.: ἀντεπέστελλον || 4 ὦν inser. Niese || 112 4 Φοινικικὴν Syncellus: Φοινικὴν || 113 3 ἐποίησεν Anecd. Antiq.: πεποίηκεν L || 7 ἱερῶν Antiq. Anecd.: ναῶν L || 114 3 Post ἀξιῶν, λύσιν add. Anecd. Antiq.

les énigmes, dépensa, pour payer l'amende, une grande partie de ses trésors. Puis, avec l'aide d'un certain Tyrien nommé Abdémon, il résolut les questions proposées et lui-même en proposa d'autres; Salomon ne les ayant pas résolues, restitua tout et paya en plus à Hirôm une somme considérable. »

## XVIII

*Témoignage de Ménandre d'Éphèse.*

116 Ainsi Dios nous a apporté son témoignage au sujet des assertions qui précèdent. Mais après lui je vais citer encore Ménandre d'Éphèse. Cet auteur a raconté pour chaque règne les événements accomplis tant chez les Grecs que chez les Barbares et s'est efforcé de puiser ses renseignements dans les chroniques nationales de chaque peuple. 117 Donc parlant des rois de Tyr, quand il arrive à Hirôm, il s'exprime ainsi<sup>1</sup> : « Après la mort d'Abibal la succession de son trône échut à son fils Hirôm, qui vécut cinquante-trois ans et en régna trente-quatre. 118 Il combla l'Eurychore et dédia la colonne d'or qui est dans le temple de Zeus; puis, s'étant mis en quête de bois de construction, il fit couper sur le mont qu'on nomme Liban des cèdres pour les toits des temples, démolit les anciens temples et en bâtit de nouveaux, ceux d'Héraclès et d'Astarté; 119 le premier il célébra le Réveil d'Héraclès<sup>2</sup> au mois de Pérítios<sup>3</sup>. Il dirigea une expédition contre les habitants d'Utique (?), qui refusaient le tribut; après les avoir replacés sous sa domination,

1. Le texte de Ménandre est également reproduit dans les *Antiquités*, VIII, 5, 3, § 144-146. Cet historien est appelé par Clément d'Alexandrie et Tatien « Ménandre le Pergaménien ». Gutschmid estime que son ouvrage ne concernait que l'histoire des villes de Phénicie. Époque inconnue.

2. Ce réveil d'Héraclès paraît avoir été une fête phénicienne se rattachant au mythe d'après lequel Héraclès, tué par Typhon, aurait été ranimé au contact d'une caille que lui apporta Iolas (Eudoxe de Cnide, ap. Athénée, IX, 392 D). — Abel (*Revue Biblique*, 1908, p. 577) a rapproché de l'information de Ménandre le titre d'ἐγερσε(ίτης) [τοῦ] Ἡρακλέου(ς) qui figure dans une inscription d'Amman-Philadelphie.

3. Le mois Pérítios correspond à peu près à février.

τά αινίγματα, πολλά τῶν χρημάτων εἰς τὸ ἐπιζήμιον ἀναλῶσαι. Ἐἶτα δι' Ἀβδήμονα τινὰ Τύριον ἄνδρα τὰ τε προτεθέντα λῦσαι καὶ αὐτὸν ἄλλα προβαλεῖν, ἃ μὴ λύσαντα τὸν Σολόμωνα πολλά τῷ Εἰρώμφη προσαποτίσαι χρήματα. »

XVIII 116 Δίος μὲν οὖν οὕτω περὶ τῶν προειρημένων ἡμῖν μεμαρτύρηκεν· ἄλλα πρὸς τούτῳ παραθήσομαι καὶ Μένανδρον τὸν Ἐφέσιον. Γέγραφεν δὲ οὗτος τὰς ἐφ' ἑκάστου τῶν βασιλέων πράξεις τὰς παρὰ τοῖς Ἑλλησι καὶ βαρβάροις γενομένας, ἐκ τῶν παρ' ἑκάστοις ἐπιχωρίων γραμμάτων σπουδάσας τὴν ἱστορίαν μαθεῖν. 117 Γράφων τοίνυν περὶ τῶν ἐν Τύρῳ βεβασιλευκότων, ἔπειτα γενόμενος κατὰ τὸν Εἰρωμον ταυτά φησι· « τελευτήσαντος δὲ Ἀβιδάλου διεδέξατο τὴν βασιλείαν ὁ υἱὸς αὐτοῦ Εἰρωμος, ὃς βιώσας ἔτη πενήκοντα τρία ἐβασίλευσεν ἔτη τριάκοντα τέσσαρα. 118 Οὗτος ἔχωσε τὸ Εὐρύχωρον τὸν τε χρυσοῦν κίονα τὸν ἐν τοῖς τοῦ Διὸς ἀνέθηκεν, ἐπὶ τε ὕλην ξύλων ἀπελθὼν, ἔκοψεν ἀπὸ τοῦ λεγομένου Λιβάνου ὄρους κέδρινα ξύλα εἰς τὰς τῶν ἱερῶν στέγας, καθελὼν τε τὰ ἀρχαῖα ἱερά καὶ καινὰ ἠκοδόμησεν, τό τε τοῦ Ἡρακλέους καὶ τῆς Ἀστάρτης. 119 πρῶτός τε τοῦ Ἡρακλέους ἔγερσιν ἐποιήσατο ἐν τῷ Περιτίφῳ μηνί· τοῖς τε Ἰτυκαίοις ἐπεστρατεύσατο μὴ ἀποδιδούσι τοὺς φόρους, οὓς καὶ ὑπο-

§ 117-120 etiam habent Antiq. VIII, 144-6.

§ 117-126 excerpit Theophilus ad Autolyicum III, 22.

115 3 δι' Syncellus : δὴ L, δὲ Anecd. Antiq. || Ἀβδήμονα Antiq. : Ἀβδήμουνον L || τε Anecd., om. L || 116 1 οὖν Anecd., om. L || 2 καὶ Anecd., om. L || 4 τὰς Anecd., om. L || 5 ἑκάστοις Anecd. ἐκείνοις L || 117 2 τοίνυν Anecd. δὴ L || ἐν T. βεβ. Anecd. βεβ. ἐν Τύρ. L || 5 ὃς Antiq. om. L || νγ' — ἔτη Antiq. om. L || 118 1 τὸ Εὐρύχωρον, Antiq. τὸν Εὐρ. L. || 2 ἐπὶ τε Anecd. ἔπειτα L ἔτι δὲ Ant. || 3 Λιβάνου ὄρους Niese : ὄρ. Λιβ. || 5 καινὰ Niese : καὶ ναοὺς L || 6 Ἀστάρτης Anecd. Antiq. : Ἀστάρτης τέμενος ἀνιέρυσεν L || 119 1 πρῶτος — μηνί Antiq. καὶ τὸ μὲν τοῦ Ἡρ. πρῶτον ἐπ. ἐν τῷ Περ. μηνί, εἶτα τὸ τῆς Ἀστάρτης (1) L || 2 τοῖς τε Antiq. Anecd. ὅποτε || Ἰτυκαίοις Gutschmid : Τιτυοῖς L, Τιτυαίοις Anecd., Ἰυκείοις Antiq. || ἐπεστρατεύσατο Antiq. ἐπεστράτευσεν L.



il revint chez lui. 120 Sous son règne vivait un certain Abdémon, garçon encore jeune<sup>1</sup>, qui résolvait toujours victorieusement les questions posées par Salomon, roi de Jérusalem. »

121 On suppose le temps écoulé depuis ce roi jusqu'à la fondation de Carthage de la manière suivante. Après la mort d'Hirôm, la succession du trône revint à Baléazar, son fils, qui vécut quarante-trois ans et en régna (dix)-sept<sup>2</sup>. 122 Après lui Abdastratos, son fils, vécut vingt-neuf ans et régna neuf ans. Les quatre fils de sa nourrice conspirèrent contre lui et le firent périr. L'aîné, nommé Méthousastratos, fils de Léastratos, monta sur le trône : il vécut cinquante-quatre ans et en régna douze. 123 Puis son frère Astharymos vécut cinquante-huit ans et en régna neuf. Il fut tué par son frère Phellès, qui s'empara du trône, gouverna huit mois et vécut cinquante ans. Celui-ci fut assassiné par Ithobal<sup>3</sup>, prêtre d'Astarté, qui vécut soixante-huit ans<sup>4</sup> et régna trente-deux ans. 124 Il eut pour successeur son fils Balezoros qui vécut quarante-cinq ans et en régna six. A ce dernier succéda son fils Mettèn qui vécut trente-deux ans et régna vingt-neuf

1. Trait qui manque à la relation de Dios (*supra*, § 115) et dont l'intérêt a été remarqué par Cosquin, *Revue Biblique*, 1899, p. 67. L'enfant prodige dont la sagacité assure la victoire d'un souverain défié par un rival reparait dans le Conte démotique de Siosiri, où, grâce au héros âgé de douze ans, Ramsès II a le dessus sur le roi d'Éthiopie (I. Lévy, *La légende de Pythagore*, p. 194). Assez proche d'Abdémon et de Siosiri est le jeune Daniel de l'histoire de la chaste Suzanne (*Daniel*, XIII) qui à l'âge de douze ans d'après certaines versions (cf. Baumgartner, *Archiv für Religionw.*, XXIV, p. 273), confond l'imposture des deux vieillards.

2. Le chiffre 17 (Théophile, etc.) doit être adopté de préférence à 7 (Laurentianus) pour obtenir au § 126 le total exigé : de même au § 124 nous avons adopté pour Mettèn 29 ans de règne (Théophile) au lieu de 9 (Laur.).

3. Josèphe a remarqué, dans les *Ant. Jud.*, l'identité d'Ithobal avec Ethba'al, le père de Jézabel.

4. Nous adoptons, comme Gutschmid et Naber, ce chiffre de préférence à celui de quarante-huit ans, qui a pour lui la majorité des témoins, mais est difficilement conciliable avec le contexte : Ithobal aurait été père de Balezoros à neuf ans, grand prêtre, puis meurtrier de Phellès et roi à seize ans.

τάξας ἑαυτῷ πάλιν ἀνέστρεψεν. 120 Ἐπὶ τούτου ἦν Ἀβδήμων παῖς νεώτερος, ὃς ἀεὶ ἐνίκα τὰ προβλήματα, & ἐπέταττε Σολομῶν ὁ Ἱεροσολύμων βασιλεύς. » 121 Ψηφίζεται δὲ ὁ χρόνος ἀπὸ τούτου τοῦ βασιλέως ἄχρι τῆς Καρχηδόνης κτίσεως οὕτως· τελευτήσαντος Εἰρώμου διεδέξατο τὴν βασιλείαν Βαλεάζαρος ὁ υἱός, ὃς βιώσας ἔτη τεσσαράκοντα τρία ἐβασίλευσεν ἔτη δέκα ἑπτὰ. 122 Μετὰ τοῦτον Ἀβδάστρατος ὁ αὐτοῦ υἱὸς βιώσας ἔτη εἰκοσιεννέα ἐβασίλευσεν ἔτη ἑννέα. Τοῦτον οἱ τῆς τροφῆς αὐτοῦ υἱοὶ τέσσαρες ἐπιβουλεύσαντες ἀπώλεσαν, ὧν ὁ πρεσβύτατος ἐβασίλευσεν Μεθουσάστρατος ὁ Λεαστράτου, ὃς βιώσας ἔτη πενήκοντα τέσσαρα ἐβασίλευσεν ἔτη δώδεκα. 123 Μετὰ τοῦτον ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ Ἀσθάρμυος βιώσας ἔτη τέσσαρα καὶ πενήκοντα ἐβασίλευσεν ἔτη ἑννέα. Οὗτος ἀπώλετο ὑπὸ τοῦ ἀδελφοῦ Φέλλητος, ὃς λαβὼν τὴν βασιλείαν ἤρξεν μῆνας ὀκτῶ βιώσας ἔτη πενήκοντα. Τοῦτον ἀνείλεν Ἰθώβαλος ὁ τῆς Ἀστάρτης ἱερεὺς, ὃς βιώσας ἔτη μὴ' ἐβασίλευσεν ἔτη λβ'. 124 Τοῦτον διεδέξατο Βαλέζωρος υἱός, ὃς βιώσας ἔτη τεσσαράκοντα πέντε ἐβασίλευσεν ἔτη ἕξ. Τούτου διάδοχος γέγονε Μέττηνος υἱός, ὃς βιώσας ἔτη τριάκοντα δύο ἐβασίλευσεν

119 4 ἑαυτῷ πάλιν Antiq. παλ. ἑαυ. L || 120 2 Ἀβδήμων scripsi : Ἀβδήμουνος L, Ἀβδήμονος Antiq. (scripsit forte Jos. παῖς νεώτ. Ἀβδήμων ὃς κ. τ. λ.) || ἀεὶ Antiq. om. L || τὰ L, λύων τὰ Anecd. fort. recte || 3 Σολομῶν Ant. Σαλομῶν L || 121 2 τῆς om. Ant. Anecd. || 4 Βαλεάζαρος Naber : Βαλεάζερος L Balbazerus Lat || 5 ιζ Theoph. Eus. Arm. ἔτη ἑπτὰ L || 122 2 Ἀβδάστρατος L, Ἀβδάστατος rell. || 3 εἰκος. L, λθ conii. Niese || 5 πρεσβύτατος Niese : πρεσβύτερος || ἐβασίλευσεν — Λεαστράτου Niese, nisi quod Μεθουσάστρατος, Λεαστράτου scripsi pro Μεθουσάστατος, Λεαστάρτου (cf. cod. lat. R et e) : ἕβασ. ἔτη δεκαδύο, μεθ' οὗς Ἀσταρτος ὁ Δελειαστάρτου L || 123 1 Ἀσθάρμυος Anecd. Ἀσέρμυος L || 2 τεσσ. καὶ πεντ. L, νη Anecd. || 5 Ἰθώβαλος Niese : Εἰθώβαλος L, Ἰθόβαλος Anecd. || 6 ὅς β. ἕ. μῆ' ἐ. ἕ. λβ' Anecd. ὃς βασιλεύσας ἔτη τριακονταδύο ἐβίωσεν ἔτη ἐξηκονταοκτώ L qui cum vivisset annis XLVIII regnavit annis XXXII Lat. || 124 2 Βαλέζωρος Niese et Eus. Arm. : Βαδέζωρος L || 4 Μέττηνος Theoph. : Μάττηνος L.

ans; 125 à Mettên Pygmalion, qui vécut cinquante-six ans et régna quarante-sept ans. Dans la septième année de son règne<sup>1</sup> sa sœur s'enfuit et fonda en Libye la ville de Carthage. 126 Ainsi tout le temps qui sépare l'avènement d'Hirôm de la fondation de Carthage fait un total de cent cinquante-cinq ans et huit mois, et comme c'est dans la douzième année du règne d'Hirôm que fut construit le temple de Jérusalem<sup>2</sup>, depuis la construction du temple jusqu'à la fondation de Carthage cent quarante-trois ans et huit mois se sont écoulés.

127 Est-il besoin de multiplier ces témoignages venus des Phéniciens? On voit que la vérité est solidement établie par le consentement des auteurs, et que certes la construction du temple est bien postérieure à l'arrivée de nos ancêtres dans le pays, car c'est seulement après l'avoir conquis tout entier qu'ils bâtirent le temple. Je l'ai clairement montré d'après les Livres sacrés dans mon *Archéologie*<sup>3</sup>.

## XIX

*Les Chaldéens parlent aussi des Juifs. Témoignage de Bérose.*

128 Je vais maintenant parler des faits consignés et racontés à notre sujet dans les annales chaldéennes; ils sont, même sur les autres points, tout à fait conformes à notre Ecriture. 129 Ils sont attestés par Bérose<sup>4</sup>, Chaldéen de naissance, connu pourtant de tous ceux qui s'occupent d'érudition, car lui-même a introduit chez les Grecs les ouvrages des Chaldéens sur l'astronomie et la philosophie. 130 Ce Bérose donc, se conformant aux plus anciennes annales, raconte comme Moïse le déluge et l'anéantissement des

1. En 814 d'après la date la plus communément admise.

2. Ailleurs (*Antiq.*, VIII, 3, 1, § 62) Josèphe dit que la construction commença l'an onze d'Hirôm, an 240 de Tyr. Gutschmid suppose que cette date était donnée dans les chroniques tyriennes pour la construction du temple d'Héraclès et que Josèphe l'a transportée arbitrairement à celle du temple de Jérusalem.

3. Cf. *Antiq. jud.*, VIII, 3, 1 suiv.

4. Auteur d'un ouvrage sans doute intitulé *Babyloniaca*, dédié à Antiochos Sôter et qui avait été publié, suivant Lehmann-Haupt, en 275.

ἔτη κθ'. 125 Τούτου διάδοχος γέγονεν Πυγμαλίων, (δς) βιώσας ἔτη νF' ἐβασίλευσεν ἔτη μζ'. ἐν δὲ τῷ ἐπ' αὐτοῦ ἐβδόμῳ ἔτει ἡ ἀδελφὴ αὐτοῦ φυγοῖσα ἐν τῇ Λιβύῃ πόλιν ῥκοδόμησεν Καρχηδόνα. 126 Συνάγεται οὖν πᾶς ὁ χρόνος ἀπὸ τῆς Εἰρώμου βασιλείας μέχρι Καρχηδόνας κτίσεως ἔτη ρνε' μῆνες η'. Ἐπεὶ δὲ δωδεκάτῳ ἔτει τῆς αὐτοῦ βασιλείας ὁ ἐν Ἱεροσολύμοις ῥκοδομήθη ναός, γέγονεν ἀπὸ τῆς οἰκοδομήσεως τοῦ ναοῦ μέχρι Καρχηδόνας κτίσεως ἔτη ρμγ' μῆνες η'. 127 Τῆς μὲν οὖν παρὰ Φοινίκων μαρτυρίας τί δεῖ προσθεῖναι πλέον; βλέπεται γὰρ τάλθηθές ἰσχυρῶς ὁμολογημένον καὶ πολὺ δήπου προάγειν τῆς τοῦ νεῶ κατασκευῆς τὴν τῶν προγόνων ἡμῶν εἰς τὴν χώραν ἄφιξιν· ὅτε γὰρ αὐτὴν πᾶσαν πολέμῳ παρέλαβον, τότε τὸν νεῶν κατεσκεύασαν. Καὶ ταῦτα σαφῶς ἐκ τῶν ἱερῶν γραμμάτων ὑπ' ἐμοῦ δεδήλωται διὰ τῆς ἀρχαιολογίας.

XIX 128 Λέξω δὲ νῦν ἤδη τὰ παρὰ Χαλδαίους ἀναγεγραμμένα καὶ ἱστορούμενα περὶ ἡμῶν, ἅπερ ἔχει πολλὴν ὁμολογίαν καὶ περὶ τῶν ἄλλων τοῖς ἡμετέροις γράμμασι. 129 Μάρτυς δὲ τούτων Βηρώσος, ἀνὴρ Χαλδαῖος μὲν τὸ γένος, γνώριμος δὲ (πᾶσι) τοῖς περὶ παιδείαν ἀναστρεφόμενοις, ἐπειδὴ περὶ τε ἀστρονομίας καὶ περὶ τῶν παρὰ Χαλδαίους φιλοσοφουμένων αὐτὸς εἰς τοὺς Ἑλληνας ἐξήνεγκε τὰς συγγραφάς. 130 Οὗτος τοίνυν ὁ Βηρώσος, ταῖς ἀρχαιοτάταις ἐπακολουθῶν ἀναγραφαῖς, περὶ τε τοῦ γενομένου κατακλισμοῦ καὶ τῆς ἐν αὐτῷ φθορᾶς τῶν ἀνθρώπων, καθάπερ Μωυσῆς οὕτως ἱστῶρηκεν, καὶ περὶ

124 5 κθ' Theoph. Eus. arm. : ἐννέα L || 125 1 Πυγμαλίων Theoph. Φυσμαλίου L (crederem nomen patris, genitivo casu, in os desinens, secutum esse apud Jos.) || δς add. Niese || 2 νF' Theoph. νη L || 126 1 οὖν Theoph. δὲ Anecd. (δὴ ed. pr.) om. L || 2 μέχρι Anecd. ἄχρι L || 4 αὐτοῦ Anecd. Εἰρώμου L || ὁ — ναός Anecd. ῥκοδ. ὁ ναός L || 5 μέχρι Anecd. ἄχρι L || 127 2 πλέον Anecd. πλείω L || βλέπεται Anecd. βλέπετε L || 3 προάγειν, τὴν Anecd. προάγει, ἡ L 5 || ἄφιξιν Anecd. ἄφιξις L || 129 2 πᾶσι inserui (Niesio praeunte), inter omnes Eus. Arm. || 130 4 Μωυσῆς ed. pr. : Μωυσῆς.

hommes dans cette catastrophe et il parle de l'arche dans laquelle Noé, le père de notre race, fut sauvé quand elle fut portée sur les cimes des montagnes d'Arménie<sup>1</sup>. 131 Puis il énumère les descendants de Noé, dont il donne aussi les époques, et arrive à Nabopalassar, roi de Babylone et de Chaldée. 132 Dans le récit détaillé de ses actions, il dit de quelle façon ce roi envoya contre l'Égypte et notre pays son fils Nabocodrosor avec une nombreuse armée, quand il apprit la révolte de ces peuples, les vainquit tous, brûla le temple de Jérusalem, emmena toute notre nation et la transporta à Babylone<sup>2</sup>. Il arriva que la ville resta dépeuplée durant soixante-dix ans<sup>3</sup> jusqu'au temps de Cyrus, premier roi de Perse. 133 Le Babylonien, dit l'auteur, soumit l'Égypte, la Syrie, la Phénicie, l'Arabie, surpassant par ses exploits tous les rois de Chaldée et de Babylone, ses prédécesseurs<sup>4</sup>. 134 Je citerai les propres paroles de Bérose qui s'exprime ainsi : 135 « Son père Nabopalassar, apprenant la défection du satrape chargé de gouverner l'Égypte, la Cœlé-Syrie et la

1. Le texte de Bérose est cité littéralement *Antiq. jud.*, I, 3, 6, § 93. A la suite de Gutschmid et Ed. Schwartz, P. Schnabel, *Berossos*, p. 166, pense que Josèphe n'a connu ce passage de Bérose qu'à travers Alexandre Polyhistor (auquel Eusèbe emprunte le récit du déluge). Nous rappelons que Bérose parlait non de Noé, mais de Xisuthros; l'identification est du fait de Josèphe.

2. Josèphe a par étourderie placé ici sous le règne de Nabopalassar la destruction du temple, qui n'eut lieu que sous celui de son fils. Au reste, il résulte du texte même reproduit plus loin que Bérose n'a pas fait mention de cet événement.

3. C'est la durée que Josèphe assigne régulièrement à la captivité de Babylone (*Ant. Jud.* X, 9, 7 § 184; XI § 1; XX, 10, 2 § 233). Le chiffre, trop élevé de plus de vingt ans pour l'intervalle qui sépare la déportation sous Nabuchodonosor et le retour sous Cyrus, est emprunté à la chronologie factice de II *Chroniques* xxxvi, 21, elle-même basée sur *Jérémie* xxv, 11 et xxix, 10. Josèphe, dont l'impéritie en matière de chronographie est extrême (cf. I. Lévy, *Revue des Et. Juives*, 1906, I, p. 169) n'a pas remarqué (v. *infra*, § 154) que ce chiffre est inconciliable avec celui qui résulte des données de Bérose.

4. Le jugement sur Nabuchodonosor, roi qui éclipsa ses devanciers, se retrouve *Ant.* X, § 219. Josèphe l'a emprunté avec tout le § 133 à la source qui lui a fourni l'extrait de Bérose.

της λάρνακος, ἐν ἣ Νῶχος ὁ τοῦ γένους ἡμῶν ἀρχηγὸς διεσώθη, προσενεχθείσης αὐτῆς ταῖς ἀκρωρείαις τῶν Ἀρμενίων ὄρων. 131 Εἶτα, τοὺς ἀπὸ Νώχου καταλέγων καὶ τοὺς χρόνους αὐτῶν προστιθείς, ἐπὶ Ναβοπαλάσσαρον παραγίνεται τὸν Βαβυλωνίων καὶ Χαλδαίων βασιλέα· 132 καὶ τὰς τούτου πράξεις ἀφηγούμενος, λέγει τίνα τρόπον πέμψας ἐπὶ τὴν Αἴγυπτον καὶ ἐπὶ τὴν ἡμετέραν γῆν τὸν υἱὸν τὸν ἑαυτοῦ Ναβοκοδρόσορον μετὰ πολλῆς δυνάμεως, ἐπειδήπερ ἀφεστῶτας αὐτοὺς ἐπύθετο, πάντων ἐκράτησεν, καὶ τὸν ναὸν ἐνέπρησε τὸν ἐν Ἱεροσολύμοις, ὅπως τε πάντα τὺν παρ' ἡμῶν λαὸν ἀναστήσας εἰς Βαβυλῶνα μετόπισεν· συνέβη δὲ καὶ τὴν πόλιν ἐρημωθῆναι χρόνον ἑτῶν ἑβδομήκοντα μέχρι Κύρου τοῦ (πρώτου) Περσῶν βασιλέως. 133 Κρατῆσαι δὲ φησι τὸν Βαβυλώνιον Αἰγύπτου Συρίας Φοινίκης Ἀραβίας, πάντας δὴ ὑπερβαλόμενον ταῖς πράξεσι τοὺς πρὸ αὐτοῦ Χαλδαίων καὶ Βαβυλωνίων βεβασιλευκότας. 134 [Εἶθ' ἐξῆς ὑποκαταβάς ὀλίγον ὁ Βηρώσος πάλιν παρατίθεται ἐν τῇ τῆς ἀρχαιότητος ἱστοριογραφίᾳ.] Αὐτὰ δὲ παραθήσομαι τὰ τοῦ Βηρώσου τοῦτου ἔχοντα τὸν τρόπον· 135 « ἀκούσας δ' ὁ πατήρ αὐτοῦ Ναβοπαλάσσαρος, ὅτι ὁ τεταγμένος σατράπης ἐν τε Αἰγύπτῳ καὶ τοῖς περὶ τὴν Συρίαν τὴν κοίλην καὶ τὴν Φοινίκην τόποις ἀποστάτης

§ 135-141 etiam habent Antiq. X, 220-226. Cf. quoque Syncellum, p. 416 sq. (ex Eusebio).

131 2 αὐτῶν scripsi (eorum Lat) : αὐτοῖς || Ναβοπαλάσσαρον hic et infra Niese : Ναβολάσσαρον || 3 Βαβυλωνίων scripsi (Babyloniorum Lat. cf. infra, § 133) : Βαβυλώνος || 132 3 Ναβοκοδρόσορον hic et infra ex Eus. arm. Niese : Ναβουχοδονοσόρ || Post δυναμέως quaedam excidisse videntur (multis cum copiis ac latissimis castris, Eus. arm.) || 4 ἐπύθετο Lambertus Bos : ἐπέθετο || 6 An τὴν Βαβυλωνίαν ? (terram Babeloniorum, Arm.) || μετόπισεν ed. pr. : μετόπισεν || 7 Post πόλιν quaedam excidisse videntur (καὶ τὸν ναὸν ? cf. Arm.) || 8 πρώτου inserui (primum Persarum regem, Arm.) || 133 2 ὁ Gutschmid : δὲ (om. Lat) || 3 αὐτοῦ ed. pr. : αὐτῶν || 134 1 εἶθ' — ἱστοριογραφίᾳ inclusit Niese (om. Lat) || 135 2 τε L, τῇ Antiq. || 3 Post ἀποστάτης, αὐτοῦ add. Antiq.

Phénicie<sup>1</sup>, comme il ne pouvait plus lui-même supporter les fatigues, mit à la tête d'une partie de son armée son fils Nabocodrosor, qui était dans la fleur de l'âge, et l'envoya contre le rebelle. 136 Nabocodrosor en vint aux mains avec celui-ci, le vainquit dans une bataille rangée<sup>2</sup> et replaça le pays sous leur domination. Il advint que son père Nabopalassar pendant ce temps tomba malade à Babylone et mourut après un règne de vingt et un ans. 137 Informé bientôt de la mort de son père, Nabocodrosor régla les affaires de l'Égypte et des autres pays; les prisonniers faits sur les Juifs<sup>3</sup>, les Phéniciens, les Syriens et les peuples de la région égyptienne<sup>4</sup> furent conduits, sur son ordre, à Babylone par quelques-uns de ses amis avec les troupes les plus pesamment armées et le reste du butin; lui-même partit avec une faible escorte et parvint à travers le désert à Babylone. 138 Trouvant les affaires administrées par les Chaldéens et le trône gardé par le plus noble d'entre eux, maître de l'empire paternel tout entier, il ordonna d'assigner aux captifs, une fois arrivés, des terres dans les endroits les plus fertiles de la Babylonie. 139 Lui-même avec le butin de guerre orna magnifiquement le temple de Bel et les autres,

1. Il s'agit du roi d'Égypte, Nécho. L'historiographie chaldéenne officielle le désignait comme un « satrape rebelle ».

2. Sans doute la bataille de Karkemisch, sur l'Euphrate, où Nabuchodonosor battit Nécho en l'an 4 de Iehoiakim de Judée (Jérémie XLVI, 2).

3. Il est surprenant que les Juifs soient nommés en tête, alors que la Judée n'a pas été mentionnée dans le résumé du § 133 et ne paraît pas avoir été touchée par la campagne de 605. Après Hugo Winckler, Julius Lewy a conjecturé (*Mitteil. vorderas. — aeg. Gesellsch.*, t. 29, 2, p. 35, n. 3) que Ἰουδαίων τε καί est une addition de Josèphe. Cette hypothèse est inacceptable : 1° Josèphe n'a jamais, à notre connaissance, falsifié de son chef un témoignage; 2° dans le récit des *Antiquités* sur la campagne contre Nécho (X, 6, § 86) il note expressément qu'après la bataille de Karkhamissa Nabuchodonosor occupa la Syrie jusqu'à Péluse à l'exception de la Judée; 3° les mots suspectés figurent dans l'extrait de Polyhistor préservé par l'Eusèbe arménien. Josèphe est donc hors de cause; mais on peut se demander si Polyhistor n'a pas été interpolé par un Juif surpris de ne pas trouver trace des déportations de Nabuchodonosor, et si la fin du § 138 n'est pas de la même main que Ἰουδαίων τε καί.

4. Voir la note à l'appendice.

γέγονεν, οὐ δυνάμενος αὐτὸς ἔτι κακοπαθεῖν, συστήσας τῷ υἱῷ Ναβοκοδροσόρφ ὄντι [ἔτι] ἐν ἡλικίᾳ μέρη τινὰ τῆς δυνάμεως ἐξέπεμψεν ἐπ' αὐτόν. 136 Συμμίξας δὲ Ναβοκοδροσόρος τῷ ἀποστάτῃ καὶ παραταξάμενος, αὐτοῦ τ' ἐκράτησε καὶ τὴν χώραν ἐξ ἀρχῆς ὑπὸ τὴν αὐτῶν βασιλείαν ἐποίησατο. Τῷ τε πατρὶ αὐτοῦ συνέβη Ναβοπαλασάρφ κατὰ τοῦτον τὸν καιρὸν ἀρρωστήσαντι ἐν τῇ Βαβυλωνίων πόλει μεταλλάξαι τὸν βίον ἕτη βεβασιλευκότι εἴκοσι ἔν. 137 Αἰσθόμενος δὲ μετ' οὐ πολὺ τὴν τοῦ πατρὸς τελευτὴν Ναβοκοδροσόρος, καταστήσας τὰ κατὰ τὴν Αἴγυπτον πράγματα καὶ τὴν λοιπὴν χώραν, καὶ τοὺς αἰχμαλώτους Ἰουδαίων τε καὶ Φοινίκων καὶ Σύρων καὶ τῶν κατὰ τὴν Αἴγυπτον ἔθνων συντάξας τισὶ τῶν φίλων μετὰ τῆς βαρυτάτης δυνάμεως καὶ τῆς λοιπῆς ὠφελείας ἀνακομίζειν εἰς τὴν Βαβυλωνίαν, αὐτὸς ὀρμήσας ὀλιγοστός παρεγένετο διὰ τῆς ἐρήμου εἰς Βαβυλῶνα. 138 Καταλαβὼν δὲ τὰ πράγματα διοικούμενα ὑπὸ Χαλδαίων καὶ διατηρουμένην τὴν βασιλείαν ὑπὸ τοῦ βελτίστου αὐτῶν, κυριεύσας ὀλοκλήρου τῆς πατρικῆς ἀρχῆς, τοῖς μὲν αἰχμαλώτοις παραγενομένοις συνέταξεν κατοικίας ἐν τοῖς ἐπιτηδειοτάτοις τῆς Βαβυλωνίας τόποις ἀποδείξαι. 139 αὐτὸς δὲ ἀπὸ τῶν ἐκ τοῦ πολέμου λαφύρων τό τε Βήλου ἱερὸν καὶ τὰ λοιπὰ κοσμήσας φιλοτίμως, τὴν τε ὑπάρχουσαν ἐξ ἀρχῆς πόλιν (ἀνακαινίσας) καὶ ἑτέραν ἕξωθεν † προσχαρισάμενος [καὶ ἀναγκάσας] πρὸς τὸ μηκέτι

§ 136-7 habet Eus. Praep. IX, 40.

135 5 ἔτι inclusi (om. Antiq.) || 136 3 ἐκράτησε Antiq. (κρατεῖ Sync. unde ἐκράτει Niese): ἐκυρεύσε L, Eus. || αὐτῶν L, αὐτοῦ Ant. || 4 ἐποίησατο Niese: ἐποίησεν || 7 εἰκοσιέν Antiq. (et Sync.) εἰκοσιεννέα L || 137 3 καὶ τῶν Antiq. τῶν L || 4 τε Antiq. δὲ L || 138 3 Ἀν τῶν βελτίστων? (optimatibus Lat) || 4 ὀλοκλήρου Sync. ἐξ ὀλοκ. L || 5 παραγενομένοις Ant. παραγενόμενος L || post συνέταξεν, αὐτοῖς L, del. edd. || κατοικίας Sync. ἀποικίας || 139 4 ἀνακαινίσας inser. Naber (quod habent in versu seq. codd. quidam Ant.) || 5 προσχ. suspectum: καταχαρ. Ant. προσκαθηδρυσάμενος Gutschmid, προσσχυρισάμενος Herwerden, cogitavi de προσχαρῶσάμενος || καὶ ἀναγκάσας inclusi.



restaura l'ancienne ville, en construisit une autre hors des murs, et, afin que des assiégeants ne pussent plus détourner le cours du fleuve et s'en faire une arme contre elle, il éleva trois remparts autour de la ville intérieure et trois autour de la ville extérieure, les premiers en brique cuite et en asphalte, les autres en brique simple. 140 Après avoir fortifié la ville d'une façon remarquable et décoré les portes d'une façon digne de leur sainteté, il construisit auprès du palais de son père un second palais attenant au premier. Il serait trop long de décrire en détail sa hauteur et les autres marques de sa magnificence. 141 Je dirai seulement que, grand et somptueux à l'excès, il fut achevé en quinze jours<sup>1</sup>. Dans cette résidence royale il fit élever de hautes terrasses de pierre, leur donna tout à fait l'aspect des collines, puis, en y plantant des arbres de toute espèce, il exécuta et disposa ce qu'on appelle le parc suspendu, parce que sa femme<sup>2</sup>, élevée dans le pays mède, avait le goût des sites montagneux ».

## XX

*Autre récit de Bérose.*

142 Voilà ce que Bérose a raconté sur ce roi et bien d'autres choses encore dans le III<sup>e</sup> livre de son *Histoire de Chaldée*, où il reproche aux écrivains grecs<sup>3</sup> de croire fausement que Sémiramis l'Assyrienne fut la fondatrice de Babylone et de s'être trompés en écrivant que ces ouvrages merveilleux y furent construits par elle. 143 Quant à ces faits les annales chaldéennes doivent être considérées comme dignes

1. L'exactitude des informations de Bérose sur les grands travaux de Nabuchodonosor a été confirmée par les fouilles (cf. Koldewey, *Das wiederersteende Babylon*) et par les textes épigraphiques. En particulier, l'histoire de la construction du palais en quinze jours, qui a l'air de sortir d'un conte de fées, est textuellement traduite d'une inscription du roi (Langdon, *Neubabyl. Königsinschriften*, p. 139).

2. Nabuchodonosor avait épousé, d'après un texte de Bérose conservé par l'Eusèbe arménien et le Syncelle, la princesse Amytis, fille d'Astyage.

3. Ctésias, Deinon, Clitarque, etc., que suivront encore Strabon, Diodore, Quinte-Curce, etc.

δύνασθαι τοὺς πολιορκοῦντας τὸν ποταμὸν ἀποστρέφοντας † ἐπὶ τὴν πόλιν κατασκευάζειν †, περιεβάλετο τρεῖς μὲν τῆς ἔνδον πόλεως περιβόλους, τρεῖς δὲ τῆς ἕξω, τούτων δὲ τοὺς μὲν ἕξ ὀπτῆς πλίνθου καὶ ἀσφάλτου, τοὺς δὲ ἕξ αὐτῆς τῆς πλίνθου. 140 Καὶ τειχίσας ἀξιολόγως τὴν πόλιν καὶ τοὺς πυλῶνας κοσμήσας ἱεροπρεπῶς, προσκατεσκεύασεν τοῖς πατρικοῖς βασιλείοις ἕτερα βασιλεία ἐχόμενα ἐκείνων, ὧν τὸ ἀνάστημα καὶ τὴν λοιπὴν πολυτέλειαν μακρὸν ἕως ἔσται ἕάν τις ἐξηγητῆται, πλὴν ὡς ὄντα γε ὑπεβολὴν [ὡς] μεγάλα καὶ ὑπερήφανα συνετελέσθη ἡμέραις δεκαπέντε. 141 Ἐν δὲ τοῖς βασιλείοις τούτοις ἀναλήμματα λίθινα ὑψηλὰ ἀνοικοδομήσας καὶ τὴν ὄψιν ἀποδοῦς ὁμοιοτάτην τοῖς ὄρεσι, καταφυτεύσας <δὲ> δένδρεσι παντοδαποῖς, ἐξειργάσατο καὶ κατεσκεύασε τὸν καλούμενον κρεμαστὸν παράδεισον, διὰ τὸ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ ἐπιθυμεῖν τῆς ὀρείας διαθέσεως, τεθραμμένην ἐν τοῖς κατὰ τὴν Μηδίαν τόποις. »

XX 142 Ταῦτα μὲν οὕτως ἰστορήκεν περὶ τοῦ προειρημένου βασιλέως καὶ πολλὰ πρὸς τούτοις ἐν τῇ τρίτῃ βίβλῳ τῶν Χαλδαϊκῶν, ἐν ἣ ἠ μέμφεται τοῖς Ἑλληνικοῖς συγγραφεῦσιν ὡς μάτην οἰομένοις ὑπὸ Σεμιράμεως τῆς Ἀσσυρίας κτισθῆναι τὴν Βαβυλῶνα καὶ τὰ θαυμάσια κατασκευασθῆναι περὶ αὐτὴν ὑπ' ἐκείνης ἔργα ψευδῶς γεγραφόσι. 143 Καὶ κατὰ ταῦτα τὴν μὲν τῶν Χαλδαίων ἀναγραφὴν ἀξιόπιστον ἠγητέον· οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ τοῖς

139 6 ἀποστρέφοντας Ernesti : ἀναστρέφοντας || 7 ἐπὶ — κατασκευάζειν corrupta ; cogitavi de τὴν πόλιν κατασκάπτειν αὐτὴν καταδιψᾶν. accedere Lat || περιεβάλετο ed. gr. (Ant.) : ὑπερεβάλετο || 8 τούτων δὲ τοὺς μὲν Niese : τούτων τότε μὲν L || 140 2 προσκατεσκεύασεν Sync. : προσκατεσκεύακεν L || 4 ὄν Ant. ἐπαίρων L, ὑπὲρ ὄν Sync. || τὸ ἀνάστ. Gutschmid : ἀνάστημα L, τὸ μὲν ἀνάστημα Ant. Sync. || 4 λοιπὴν Ant. Sync. : πολλὴν L || 5 μακρὸν Niese : μακρὰ δ' L || πλὴν ὡς Ant. πλὴν L || 6 ὡς inclusi || 141 2 ἀνοικοδομήσας Sync. ἀνωκοδομήσας L, ἀνωκοδόμησε Ant. fort. recte (aedificavit Lat) || 3 δὲ inser. Gutschmid || 142 1 οὕτως L, οὕτος Naber || 143 2 ἀλλὰ ed. gr. : ἄμα.

de foi, d'autant que les archives des Phéniciens s'accordent aussi avec le récit de Bérose sur le roi de Babylone, attestant qu'il soumit la Syrie et toute la Phénicie. 144 Là-dessus du moins Philostrate tombe d'accord dans ses *Histoires*, quand il raconte le siège de Tyr<sup>1</sup>, et Mégasthène dans le IV<sup>e</sup> livre de l'*Histoire de l'Inde*<sup>2</sup>, où il essaie de montrer que le roi de Babylone mentionné plus haut surpassa Héraclès par son courage et la grandeur de ses exploits, car, dit-il, il soumit la plus grande partie de la Libye et de l'Ibérie<sup>3</sup>. 145 Quant aux détails qui précèdent<sup>4</sup> sur le temple de Jérusalem, son incendie par les Babyloniens envahisseurs, l'époque où l'on commença à le rebâtir, après que Cyrus eut pris le sceptre de l'Asie, ils seront clairement prouvés par le récit de Bérose, mis sous les yeux du lecteur. 146 Il dit, en effet, dans le III<sup>e</sup> livre : « Nabocodrosor, après avoir commencé la muraille dont j'ai parlé<sup>5</sup>, tomba malade et mourut ayant régné quarante-trois ans, et le pouvoir royal revint à son fils Evilmaradouch. 147 Ce prince, dont le gouvernement fut arbitraire et violent, victime d'un complot de Nériglisar, son beau-frère, fut assassiné après deux ans de règne. Lui supprimé, Nériglisar, son meurtrier, hérita du pouvoir et régna quatre ans. 148 Son fils Laborosoardoch, un enfant, détint la puissance royale neuf mois ; mais un complot fut ourdi contre lui parce qu'il montrait une grande méchanceté, et il périt sous le bâton par la main de ses familiers. 149 Après sa mort ses meurtriers se concertèrent et s'accordèrent à donner le trône à Nabonnède, un Baby-

1. La citation de Philostrate est donnée avec plus de précision dans les *Antiquités*, X, 11, 1, § 228. Ici l'allusion au siège de Tyr (dont il ne sera question que plus loin, § 156) reste peu intelligible pour le lecteur.

2. C. Müller et Gutschmid lisent II<sup>e</sup> au lieu de IV<sup>e</sup> : l'ouvrage de Mégasthène n'avait probablement que trois livres.

3. Même citation dans les *Antiquités*, X, 11, 1, § 227. Schnabel, à la suite de Gutschmid, estime que Josèphe n'a connu ce texte de Mégasthène qu'à travers Alexandre Polyhistor auquel l'emprunte également Abydéno (ap. Eusèbe, *Praep. ev.*, IX, 41).

4. Plus haut, § 132. Mais la citation qui va suivre ne prouve rien de ce qu'avance Josèphe.

5. Probablement le « mur de Médie » mentionné par Xénophon et Strabon (Gutschmid).

ἀρχαίοις τῶν Φοινίκων σύμφωνα τοῖς ὑπὸ Βηρώσου λεγο-  
 μένοις ἀναγέγραπται περὶ τοῦ τῶν Βαβυλωνίων βασιλέως,  
 ὅτι καὶ τὴν Συρίαν καὶ τὴν Φοινίκην ἄπασαν ἐκεῖνος  
 κατεστρέψατο. 144 Περὶ τούτων γοῦν συμφωνεῖ καὶ  
 Φιλόστρατος ἐν ταῖς ἱστορίαις μεμνημένος τῆς Τύρου  
 πολιορκίας καὶ Μεγασθένης ἐν τῇ τετάρτῃ τῶν Ἰνδικῶν,  
 δι' ἧς ἀποφαίνεται πειρᾶται τὸν προειρημένον βασιλέα τῶν  
 Βαβυλωνίων Ἑρακλέους ἀνδρείᾳ καὶ μεγέθει πράξεων  
 διενηνοχένα· καταστρέψασθαι γὰρ αὐτὸν φησι καὶ Λιβύης  
 τὴν πολλὴν καὶ Ἰθηρίας. 145 Τὰ δὲ περὶ τοῦ ναοῦ  
 προειρημένα τοῦ ἐν Ἱεροσολύμοις, ὅτι κατεπρήσθη μὲν ὑπὸ  
 τῶν Βαβυλωνίων ἐπιστρατευσάντων, ἤρξατο δὲ πάλιν  
 ἀνοικοδομεῖσθαι Κύρου τῆς Ἀσίας τὴν βασιλείαν παρειλη-  
 φότος, ἐκ τῶν Βηρώσου σαφῶς ἐπιδειχθήσεται παρα-  
 τεθέντων· λέγει γὰρ οὕτως διὰ τῆς τρίτης· 146 « Ναβο-  
 κοδρόσορος μὲν οὖν μετὰ τὸ ἄρξασθαι τοῦ προειρημένου  
 τείχους ἐμπροσθεν εἰς ἀρρωστίαν, μετήλλαξε τὸν βίον  
 βεβασιλευκῶς ἕτη τεσσαράκοντα τρία, τῆς δὲ βασιλείας  
 κύριος ἐγένετο ὁ υἱὸς αὐτοῦ Εὐειλμαράδουχος. 147  
 Οὗτος προστάς τῶν πραγμάτων ἀνόμως καὶ ἀσελγῶς,  
 ἐπιβουλευθεὶς ὑπὸ τὴν ἀδελφὴν ἔχοντος αὐτοῦ Νηρι-  
 γλίσαρου ἀνηρέθη βασιλεύσας ἕτη δύο. Μετὰ δὲ τὸ  
 ἀναιρεθῆναι τοῦτον διαδεξάμενος τὴν ἀρχὴν ὁ ἐπιβου-  
 λεύσας αὐτῷ Νηριγλίσαρος ἐβασίλευσεν ἕτη τέσσαρα.  
 148 Τούτου υἱὸς Λαβοροσοάρδοχος ἐκυρίευσεν μὲν τῆς  
 βασιλείας παῖς ὢν μῆνας θ', ἐπιβουλευθεὶς δὲ διὰ τὸ  
 πολλὰ ἐμφαίνειν κακοθήτη ὑπὸ τῶν φίλων ἀπετυμπανίσθη.  
 149 Ἀπολομένου δὲ τούτου συνελθόντες οἱ ἐπιβουλεύ-  
 σαντες αὐτῷ κοινῇ τὴν βασιλείαν περιέβηκαν Ναβοννήδῳ

§ 146-154 habet etiam Euseb. Praep. IX, 40.

144 3 τετάρτη L et Sync. δευτέρα coni. C. Muller || 7 Ἰθηρίας Sync.  
 Ἰθηρίαν L || 146 3 μετήλλαξε Eus. μετηλλάξατο L || 147 3 Νηρι-  
 γλίσαρου Eus. Νηριγλίσσοροόρου L || 4 δὲ Eus. om. L || 148 1 Λαβο-  
 ροσοάρδοχος Niese : Λαβοροσοάρχοδος L.

lonien qui avait fait partie de la même conjuration. Sous son règne les murs de Babylone qui avoisinent le fleuve furent restaurés en brique cuite et en asphalte. 150 Il régnait depuis dix-sept ans quand Cyrus partit de Perse avec une armée nombreuse, soumit tout le reste de l'Asie, puis s'élança sur la Babylonie. 151 A la nouvelle de sa marche, Nabonnède s'avança à sa rencontre avec son armée et lui livra bataille; il fut défait, s'enfuit avec une faible escorte et s'enferma dans la ville de Borsippa. 152 Cyrus prit Babylone, fit abattre les murs extérieurs de la ville, parce qu'elle lui paraissait trop forte et difficile à prendre, et leva le camp pour aller à Borsippa assiéger Nabonnède. 153 Comme celui-ci, sans attendre l'investissement, s'était d'abord rendu, Cyrus le traita humainement, lui donna comme résidence la Carmanie et lui fit quitter la Babylonie. Nabonnède demeura en Carmanie le reste de sa vie et y mourut. »

## XXI

*Il s'accorde avec les Livres juifs et les Annales phéniciennes.*

154 Ce récit s'accorde avec nos livres et contient la vérité. En effet, il y est écrit que Nabuchodonosor, dans la dix-huitième année de son règne<sup>1</sup>, dévasta notre temple et le fit disparaître pour cinquante ans<sup>2</sup>; que, la deuxième année du règne de Cyrus, ses nouveaux fondements furent jetés et que, la deuxième année aussi du règne de Darius, il fut achevé. 155 J'ajouterai encore les annales des Phéniciens; il ne faut point omettre des preuves même surabon-

1. *Jérémie*, LII, 29. Ailleurs (*Jérémie*, *ib.*, 12; *II Rois*, xxv, 8) on trouve indiquée la 19<sup>e</sup> année.

2. Ce chiffre de 50 ans, qu'Eusèbe lisait dans Josèphe (le Laurentianus donne ἐπτά, sept) ne figure nulle part dans la Bible qui, comme on l'a vu (note à § 132), parle de soixante-dix ans; il résulte des données de Bérose (§ 147-9: 43 — 18 + 2 + 4 + 0,9 + 17) combinées avec la notion de la 2<sup>e</sup> année de Cyrus qui provient d'*Esdras*, III, 8. Plus loin, la 2<sup>e</sup> année de Darius est tirée de *Zacharie*, I, 12 et d'*Esdras*, IV, 24 (en réalité, cette année marque la reprise des travaux du Temple, et non leur achèvement, qui eut lieu quatre ans plus tard, *Esdras*, VI, 15).

τινὶ τῶν ἐκ Βαβυλῶνος ὄντι ἐκ τῆς αὐτῆς ἐπισυστάσεως.  
 Ἐπὶ τούτου τὰ περὶ τὸν ποταμὸν τείχη τῆς Βαβυλωνίων  
 πόλεως ἐξ ὀπτηῆς πλίνθου καὶ ἀσφάλτου κατακοσμήθη.  
 150 Οὕσης δὲ τῆς βασιλείας αὐτοῦ ἐν τῷ ἑπτακαίδεκάτῳ  
 ἔτει, προεξεληλυθὼς Κύρος ἐκ τῆς Περσίδος μετὰ δυνά-  
 μεως πολλῆς καὶ καταστρεψάμενος τὴν λοιπὴν Ἀσίαν  
 πᾶσαν ὥρμησεν ἐπὶ τῆς Βαβυλωνίας. 151 Αἰσθόμενος  
 δὲ Ναβόννηδος τὴν ἔφοδον αὐτοῦ, ἀπαντήσας μετὰ τῆς  
 δυνάμεως καὶ παραταξάμενος, ἠττηθεὶς τῇ μάχῃ καὶ  
 φυγῶν ὀλιγοστός συνεκλείσθη εἰς τὴν Βορσιπτηνῶν πόλιν.  
 152 Κύρος δὲ Βαβυλῶνα καταλαβόμενος καὶ συντάξας τὰ  
 ἔξω τῆς πόλεως τείχη κατασκάψαι, διὰ τὸ λίαν αὐτῷ  
 πραγματικὴν καὶ δυσάλωτον φανῆναι τὴν πόλιν, ἀνέζευξεν  
 ἐπὶ Βορσίππων ἐκπολιορκήσων τὸν Ναβόννηδον. 153 Τοῦ  
 δὲ Ναβοννήδου οὐχ ὑπομείναντος τὴν πολιορκίαν, ἀλλ'  
 ἐγχειρίσαντος αὐτὸν πρότερον, χρησάμενος Κύρος φιλαν-  
 θρώπως αὐτῷ καὶ δούς οἰκητήριον Καρμανίαν, ἐξέπεμψεν  
 (αὐτὸν) ἐκ τῆς Βαβυλωνίας. Ναβόννηδος μὲν οὖν τὸ  
 λοιπὸν τοῦ χρόνου διαγενόμενος ἐν ἐκείνῃ τῇ χώρᾳ  
 κατέστρεψε τὸν βίον. »

XXI 154 Ταῦτα σύμφωνον ἔχει ταῖς ἡμετέραις βίβλοις  
 τὴν ἀλήθειαν· γέγραπται γὰρ ἐν αὐταῖς, ὅτι Ναβουχο-  
 δονόσορος ὀκτωκαίδεκάτῳ τῆς αὐτοῦ βασιλείας ἔτει τὸν  
 παρ' ἡμῖν ναὸν ἠρήμωσεν καὶ ἦν ἀφανὴς ἐπ' ἔτη πεντή-  
 κοντα, δευτέρῳ δὲ τῆς Κύρου βασιλείας ἔτει τῶν θεμελίων  
 ὑποβληθέντων δευτέρῳ πάλιν τῆς Δαρείου βασιλείας  
 ἀπετελέσθη. 155 Προσθήσω δὲ καὶ τὰς τῶν Φοινίκων  
 ἀναγραφάς· οὐ γὰρ παραλείπτεον τῶν ἀποδείξεων τὴν  
 περιουσίαν· ἔστι δὲ τοιαύτη τῶν χρόνων ἡ καταρίθμησις.

149 3 ἐπισυστάσεως Eus. ἐπιστάσεως L || 150 3 καὶ om. Eus. ||  
 Ἀσίαν L, ἀρχὴν Sync., *omnia alia regna* Eus. chron. unde βασιλείαν  
 Niese || 152 4 Βορσίππων Gutschmid: Βόρσιππον || 153 3 αὐτὸν Niese:  
 αὐτὸν || 4 αὐτῷ, *suadente* Gutschmid, ante καὶ inserui, quod habent  
 libb. ante Καρμ. || 5 αὐτὸν inserui || 154 1 σύμφωνον Eus.: σύμφωνα  
 L || 4 πεντήκοντα Eus.: ἑπτὰ L || 6 δευτέρῳ L, δεκάτῳ Eus.

dantes. 156 Voici le dénombrement des années<sup>1</sup>. Sous le roi Ithobal, Nabuchodonosor assiégea Tyr pendant treize<sup>2</sup> ans. Puis Baal régna dix ans. 157 Après lui on institua des juges, qui occupèrent leurs fonctions, Eknibal, fils de Baslekh, pendant deux mois ; Chelbès, fils d'Abdée, dix mois ; le grand-prêtre Abbar trois mois ; les juges Myttnos et Gérastrate, fils d'Abdélimé, six ans, après lesquels<sup>3</sup> Balator régna une année. 158 Ce roi mort, on envoya chercher Merbal à Babylone et il occupa le trône quatre ans. Après lui on manda son frère Hirôm, qui régna vingt ans. C'est sous son règne que Cyrus exerça le pouvoir en Perse. 159 Ainsi le total du temps écoulé donne cinquante-quatre ans plus trois mois<sup>4</sup>. En effet, c'est la (dix)-septième année de son règne que Nabuchodonosor commença le siège de Tyr, et la quatorzième année du règne d'Hirôm que Cyrus le Perse prit le pouvoir. 160 L'accord est complet au sujet du temple entre nos livres et ceux des Chaldéens et des Tyriens, et la preuve de mes assertions sur l'antiquité de notre race est confirmée et indiscutable.

## XXII

*Les Grecs même mentionnent les Juifs. Pythagore de Samos, Hérodote, Chérilos, Cléarque, Hécatee d'Abdère, Agatharchide.*

161 Ceux qui ne sont point disputeurs à l'excès se contenteront, je pense, de ces explications ; mais il faut aussi satisfaire aux questions des gens qui, refusant d'ajouter foi aux annales des barbares, accordent leur créance aux Grecs seuls ; il faut leur présenter beaucoup de ces Grecs mêmes qui connurent notre nation et la mentionnèrent à l'occasion dans leurs propres ouvrages. 162 Pythagore de Samos, auteur fort ancien, qui, pour sa sagesse et sa piété, est consi-

1. La citation qui suit est probablement empruntée à Ménandre d'Éphèse.

2. Même chiffre dans *Ant.*, X, 228, d'après Philostrate.

3. ὄν μεταξὺ signifierait en bon grec « dans l'intervalle desquels », mais cela est peu intelligible. C'est ce qui a conduit Gutschmid à admettre le sens (hellénistique) de « après » ; cependant Josèphe lui-même semble n'avoir pas compté à part l'année de Balator.

4. Voir la note à l'appendice.

156 Ἐπὶ Ἰθωβάλου τοῦ βασιλέως ἐπολιόρκησε Ναβουχο-  
δονόσορος τὴν Τύρον ἐπὶ ἕτη δεκατρία. Μετὰ τοῦτον  
ἐβασίλευσε Βαάλ ἕτη δέκα. 157 Μετὰ τοῦτον δικασταὶ  
κατεστάθησαν, καὶ ἐδίκασαν Ἐκνίβαλος Βασιλῆχου μῆνας  
β', Χέλβης Ἀβδαίου μῆνας ι', Ἀββαρος ἀρχιερεὺς μῆνας γ',  
Μύττυνος καὶ Γεράστρατος τοῦ Ἀβδηλίμου δικασταὶ ἕτη ς',  
ὧν μεταξὺ ἐβασίλευσε Βαλάτορος ἐνιαυτὸν ἕνα. 158  
Τούτου τελευτήσαντος ἀποστείλαντες μετεπέμψαντο Μέρ-  
βαλον ἐκ τῆς Βαβυλῶνος, καὶ ἐβασίλευσεν ἕτη δ'. Τούτου  
τελευτήσαντος μετεπέμψαντο τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ Εἴρωμον,  
ὃς ἐβασίλευσεν ἕτη εἴκοσιν· ἐπὶ τούτου Κῦρος Περσῶν  
ἐδυνάστευσεν. 159 Οὐκοῦν ὁ σύμπας χρόνος ἕτη νδ' καὶ  
τρεῖς μῆνες πρὸς αὐτοῖς· ἐβδόμῳ μὲν γὰρ (ἐπὶ ι') ἕτει τῆς  
Ναβουχοδονοσόρου βασιλείας ἤρξατο πολιορκεῖν Τύρον,  
τεσσαρεσκαιδεκάτῳ δ' ἕτει τῆς Εἰρώμου Κῦρος ὁ Πέρσης  
τὸ κράτος παρέλαβεν. 160 Καὶ σύμφωνα μὲν (ἔστι) περὶ  
τοῦ ναοῦ τοῖς ἡμετέροις γράμμασι τὰ Χαλδαίων καὶ Τυρίων,  
ὡμολογημένη δὲ καὶ ἀναντίρρητος ἢ παρὰ τῶν εἰρημένων  
μοι μαρτυρία τῆς τοῦ γένους ἡμῶν ἀρχαιότητος.

XXII 161 Τοῖς μὲν οὖν μὴ σφόδρα φιλονεῖκοις ἀρκέσειν  
ὑπολαμβάνω τὰ προειρημένα· δεῖ δ' ἄρα καὶ τῶν ἀπιστούν-  
των μὲν τοῖς (ἐν ταῖς) βαρβάροις ἀναγραφαῖς, μόνοις δὲ  
τοῖς Ἑλλησι πιστεύειν ἀξιούντων, ἀποπληρῶσαι τὴν ἐπι-  
ζήτησιν καὶ παρασχεῖν πολλοὺς καὶ τούτων ἐπισταμένους  
τὸ ἔθνος ἡμῶν καὶ καθ' ὃ καιρὸς ἦν αὐτοῖς μνημονεύοντας  
[παραθέσθαι] ἐν ἰδίοις αὐτῶν συγγράμμασι. 162 Πυθα-  
γόρας τοίνυν ὁ Σάμιος ἀρχαῖος ὧν, σοφία δὲ καὶ τῇ περὶ  
τὸ θεῖον εὐσεβεῖα πάντων ὑπείλημμένος διενεγκεῖν τῶν

157 3 μῆνας γ' et supra ser. γρ καὶ ἕξ (ρ) L || 4 Μύττυνος ὅς L ||  
τοῦ L, οἱ con. Niese || 159 2 τρεῖς suprascripto εἰς L || ἕτει Eus.  
(Lat.), ἐπὶ L || ἐπὶ ι' Gutschmid (praeunte Iac. Capello) || 160.1  
ἔστι inserui || περὶ Niese dub. : ἐπὶ. || 3 παρὰ Niese : περὶ || 161 3  
τοῖς ἐν ταῖς scripsi : ταῖς ἐν τοῖς ed. gr. τοῖς L || 7 παραθέσθαι  
inclusi, Niesio praeunte : fuerit glossema τοῦ παρασχεῖν || 162 2  
ἀρχαῖος Deest fort. ἡλικία μὲν (antiquus quidem aetate Lat).



déré comme le premier de tous les philosophes, a, de toute évidence, non seulement connu nos institutions, mais encore les a largement imitées. 163 De ce philosophe nous n'avons aucun ouvrage reconnu authentique, mais beaucoup d'écrivains ont raconté ce qui le concerne. Le plus célèbre est Hermippe, esprit que tout genre de recherche intéressait. 164 Il raconte dans le premier livre de son *Pythagore* que ce philosophe, après la mort d'un de ses intimes nommé Calliphon, originaire de Crotone, disait qu'il avait commerce nuit et jour avec l'âme de celui-ci, et qu'elle lui donnait le conseil de ne point passer à un endroit où un âne s'était couché<sup>1</sup>, de s'abstenir de toute eau saumâtre<sup>(?)</sup> et de se garder de toute médisance<sup>2</sup>. 165 Puis l'auteur ajoute encore : « Il pratiquait et répétait ces préceptes, se conformant aux opinions des Juifs et des Thraces qu'il prenait pour son compte. » En effet, on dit avec raison<sup>3</sup> que ce philosophe fit passer dans sa doctrine beaucoup de lois juives. 166 Dans les cités non plus notre peuple n'était pas inconnu autrefois ; beaucoup de nos coutumes s'étaient déjà répandues dans quelques-unes et il en est qui jugeaient bon de les suivre. On le voit chez Théophraste dans ses livres des *Lois*. 167 D'après lui, les lois tyriennes défendent d'employer des formules de serments étrangers, parmi lesquels, entre autres, il compte le serment nommé *korban* ; or, nulle part on ne le trouverait ailleurs que chez les Juifs ; traduit de l'hébreu, ce mot signifie quelque chose comme « présent de Dieu »<sup>4</sup>.

168 Et en vérité Hérodote d'Halicarnasse non plus n'a pas ignoré notre nation, mais il l'a mentionnée manifestement d'une certaine manière. 169 Parlant des Colques au second livre, il s'exprime ainsi : « Seuls d'entre tous,

1. Cf. l'histoire de l'ânesse de Balaam, *Nombres*, xx, 22-23.

2. Cf. *Exode*, xxii, 28 ; *Lévitique*, xix, 16. Comparer les textes du Talmud qui défendent de prendre le bain de purification dans une eau stagnante (*Mischna Mikwaot*) ou de boire de l'eau qui est restée découverte la nuit (*Houllin*, 9 b ; *jer. Teroum.*, 48 c).

3. Antonius Diogène ap. Porphyre, *Pyth.* 11 ; Aristobule ap. Eusèbe, *Praep.* XIII, 12, 4.

4. Ou plutôt « offert à Dieu » (*Lévit.* i, 10 ; ii, 4 ; iii) = *tabou*. Le prétendu serment « par l'or du Temple », *Korbanas* (*Matth.* xxiii, 16) se confond avec celui-ci.

φιλοσοφησάντων, οὐ μόνον ἐγνωκώς τὰ παρ' ἡμῖν δηλός ἐστιν, ἀλλὰ καὶ ζηλωτῆς αὐτῶν ἐκ πλείστου γεγενημένος. 163 Αὐτοῦ μὲν οὖν οὐδὲν ὁμολογεῖται σύγγραμμα, πολλοὶ δὲ τὰ περὶ αὐτὸν ἱστορήκασιν, καὶ τούτων ἐπισημώτατός ἐστιν Ἑρμιππος, ἀνὴρ περὶ πᾶσαν ἱστορίαν ἐπιμελής. 164 Λέγει τοίνυν ἐν τῷ πρώτῳ τῶν περὶ Πυθαγόρου βιβλίων, ὅτι Πυθαγόρας, ἐνὸς αὐτοῦ τῶν συνουσιαστῶν τελευτήσαντος, τοῦνομα Καλλιφῶντος τὸ γένος Κροτωνιάτου, τὴν ἐκείνου ψυχὴν ἔλεγε συνδιατρίβειν αὐτῷ καὶ νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν· καὶ ὅτι παρεκελεύετο μὴ διέρχεσθαι τόπον, ἐφ' οὗ ἂν ὄνος ὀκλάσῃ, καὶ τῶν διψίων ὑδάτων ἀπέχεσθαι καὶ πάσης [ἀπέχειν] βλασφημίας. 165 Εἶτα προστίθησι μετὰ ταῦτα καὶ τάδε· « ταῦτα δὲ ἔπραττεν καὶ ἔλεγε τὰς Ἰουδαίων καὶ Θρακῶν δόξας μιμούμενος καὶ μεταφέρων εἰς ἑαυτόν· » λέγεται γὰρ ὡς ἀληθῶς ὁ ἀνὴρ ἐκεῖνος πολλὰ τῶν παρὰ Ἰουδαίους νομίμων εἰς τὴν αὐτοῦ μετενεγκεῖν φιλοσοφίαν. 166 Ἦν δὲ καὶ κατὰ πόλεις οὐκ ἄγνωστον ἡμῶν πάσαι τὸ ἔθνος, καὶ πολλὰ τῶν ἔθων εἷς τινὰς ἤδη διαπεφοιτῆκει καὶ ζήλου παρ' ἐνίοις ἤξιοιτο. Δηλοῖ δὲ ὁ Θεόφραστος ἐν τοῖς περὶ νόμων· 167 λέγει γάρ, ὅτι κωλύουσιν οἱ Τυρίων νόμοι ξενικούς ὄρκους ὀμνύειν, ἐν οἷς μετὰ τινῶν ἄλλων καὶ τὸν καλούμενον ὄρκον κορβάν καταριθμεῖ· παρ' οὐδενὶ δ' ἂν οὗτος εὐρεθεῖη πλὴν μόνοις Ἰουδαίοις· δηλοῖ δ' ὡς ἂν εἴποι τις ἐκ τῆς Ἑβραίων μεθερμηνευόμενος διαλέκτου « δῶρον θεοῦ ».

168 Καὶ μὴν οὐδὲ Ἡρόδοτος ὁ Ἀλικαρνασεύς ἠγνόηκεν ἡμῶν τὸ ἔθνος, ἀλλὰ τρόπῳ τινὶ φαίνεται μεμνημένος· 169 περὶ γὰρ Κόλχων ἱστορῶν ἐν τῇ δευτέρῃ βίβλῳ φησὶν οὕτως· « μοῖνοι δὲ πάντων, φησί, Κόλχοι καὶ Αἰγύπτιοι καὶ Αἰθίοπες περιτέμνονται ἀπ' ἀρχῆς τὰ αἰδοῖα.

162 5 ἐκ πλείστου susp. (*ex multis apparet* Lat.) || 164 5 μεθ' ed. pr. : καθ' || 6 ἐφ' οὗ ἂν Niese : ἐφ' ὅν L, ἐφ' ὅν ἂν ed. pr. || 7 ἀπέχειν inclusit Herwerden, an ἀποστῆναί; ? || 165 5 αὐτοῦ Naber : αὐτοῦ || 168 1 οὐδὲ ed. pr. : οὔτε || 3 φησὶν suspectum ; an λέγει; ?

dit-il, les Colques, les Égyptiens et les Éthiopiens pratiquent la circoncision depuis l'origine. Les Phéniciens et les Syriens de Palestine reconnaissent eux-mêmes avoir appris cette pratique des Égyptiens. 170 Les Syriens des bords du Thermodon et du Parthénios, de même que les Macrons, leurs voisins, assurent qu'ils l'ont apprise récemment des Colques. Voilà les seuls peuples circoncis, et eux-mêmes imitent évidemment les Égyptiens. Mais des Égyptiens eux-mêmes et des Éthiopiens, je ne puis dire lesquels ont appris des autres la circoncision <sup>1</sup>. » 171 Ainsi il dit que les Syriens de Palestine étaient circoncis; or, parmi les habitants de la Palestine, les Juifs seuls se livrent à cette pratique. Comme il le savait, c'est donc d'eux qu'il a parlé<sup>2</sup>.

172 D'autre part, Chœrilos, poète assez ancien<sup>3</sup>, cite notre nation comme ayant pris part à l'expédition de Xerxès, roi de Perse, contre la Grèce. En effet, après l'énumération de tous les peuples, à la fin il mentionne aussi le nôtre en ces termes :

173 « Derrière eux passait une race d'un aspect étonnant.

« Le langage phénicien sortait de leurs lèvres.

« Ils habitaient dans les monts Solymiens auprès d'un vaste lac.

« Leur chevelure broussailleuse était rasée en rond, et, par dessus,

« Ils portaient le cuir d'une tête de cheval séché à la fumée. »

174 Il est clair, je crois, pour tout le monde, qu'il parle de nous, car les monts Solymiens sont dans notre pays et nous les habitons; là aussi se trouve le lac Asphaltite, qui occupe le premier rang parmi tous les lacs de Syrie pour la largeur et l'étendue<sup>4</sup>.

175 Voilà comment Chœrilos fait mention de nous. Non seulement les Grecs connurent les Juifs, mais encore ils admi-

1. Hérodote, II, 104 (texte rappelé aussi en abrégé *Ant.* VIII, 262).

2. Les mots « Syriens de Palestine », dans la langue d'Hérodote, désignent les Philistins; or nous savons qu'au moins à l'époque biblique ceux-ci étaient incirconcis. On a essayé de diverses manières de justifier soit Hérodote, soit Josèphe. Cf. mes *Textes d'auteurs grecs et romains*, p. 2.

3. Il florissait vers la fin du v<sup>e</sup> siècle.

4. Le raisonnement de Josèphe est ingénieux, mais peu probant.

Φοίνικες δὲ καὶ Σύριοι οἱ ἐν τῇ Παλαιστίνῃ καὶ αὐτοὶ δμολογοῦσι παρ' Αἰγυπτίων μεμαθηκέναι. 170 Σύριοι δὲ οἱ περὶ Θερμώδοντα καὶ Παρθένιον ποταμὸν καὶ Μάκρωνες οἱ τούτοισιν ἀστυγείτονες ὄντες ἀπὸ Κόλχων φασὶ νεωστὶ μεμαθηκέναι· οὗτοι γάρ εἰσιν οἱ περιτεμνόμενοι ἀνθρώπων μόνιοι κοὶ οὗτοι Αἰγυπτίοισι φαίνονται ποιοῦντες κατὰ ταῦτά. Αὐτῶν δὲ Αἰγυπτίων καὶ Αἰθιοπῶν οὐκ ἔχω εἰπεῖν ὀπότεροι παρὰ τῶν ἐτέρων ἐξέμαθον. » 171 Οὐκοῦν εἴρηκε Σύρους τοὺς ἐν τῇ Παλαιστίνῃ περιτέμνεσθαι· τῶν δὲ τὴν Παλαιστίνην κατοικούντων μόνιοι τοῦτο ποιοῦσιν Ἰουδαῖοι· τοῦτο ἄρα γινώσκων εἴρηκεν περὶ αὐτῶν.

172 Καὶ Χοιρίλος δὲ ἀρχαιότερος γενόμενος ποιητῆς μέμνηται τοῦ ἔθνους ἡμῶν, ὅτι συνεστράτευται Ξέρξῃ τῷ Περσῶν βασιλεῖ ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα· καταριθμησάμενος γάρ πάντα τὰ ἔθνη, τελευταῖον καὶ τὸ ἡμέτερον ἐνέταξε λέγων·

173 τῶν δ' ὄπιθεν διέβαινε γένος θαυμαστὸν ιδέσθαι,  
γλῶσσαν μὲν Φοίνισσαν ἀπὸ στομάτων ἀφιέντες,  
ῥέον δ' ἐν Σολύμοις ὄρεσι πλατῆ παρὰ λίμνην,  
αὐχμαλέοι κορυφᾶς τροχοκουράδες· αὐτὰρ ὑπερθεὺς  
ἵππων δαρτὰ πρόσωπ' ἐφόρουν ἐσκληκότα καπνῷ.

174 Δῆλον οὖν ἐστίν, ὡς οἶμαι, πᾶσιν ἡμῶν αὐτὸν μεμνήσθαι, τῷ καὶ τὰ Σόλυμα ὄρη ἐν τῇ ἡμετέρᾳ εἶναι χώρα, ἃ κατοικοῦμεν, καὶ τὴν Ἀσφαλτίτιν λεγομένην λίμνην· αὕτη γάρ πασῶν τῶν ἐν τῇ Συρίᾳ [λίμνη] πλατύτερα καὶ μείζων καθέστηκεν.

175 Καὶ Χοιρίλος μὲν οὖν οὕτω μέμνηται ἡμῶν. Ὅτι δὲ οὐ μόνον ἠπίσταντο τοὺς Ἰουδαίους, ἀλλὰ καὶ ἐθαύ-

§ 172-181 habet (sed brevius) Eus. Praep. ev. IX, 5; 7; 9.

169 3 αὐτοὶ Naber cum Herod. II, 104: οὗτοι || 170 2 Θερμώδοντα ed. pr.: Θερμώδοντα καὶ Πάρδοντα L || 171 3 δὲ ed. pr.: δὲ ὁ || 172 1 ἀρχαιότερος: ἀρχαῖος Eus. || 173 1 τῶν Eus.: τῷ || 3 ῥέον (= ῥέου) Eus.: ῥέει || παρὰ Eus.: ἐν L, ἐπὶ coni. Niese || 4 κορυφᾶς L, κεφαλᾶς Eus. || τροχοκουράδες Eus.: τροχοκούριδες || 174 1 αὐτὸν ed. pr.: αὐτῶν || 2 τῷ ed. pr.: τὸ || 4 λίμνη incl. Niese λιμνῶν Eus.

raient tous les Juifs qu'ils rencontraient; et non pas les moindres d'entre les Grecs, mais les plus admirés pour leur sagesse, comme il est facile de s'en convaincre. 176 Cléarque, disciple d'Aristote, qui ne le cédait à aucun des péripatéticiens, rapporte dans le premier livre du *Sommeil* cette anecdote que son maître Aristote racontait au sujet d'un Juif. Il donne la parole à Aristote lui-même. Je cite le texte: 177 « Il serait trop long de tout dire, mais il sera bon d'exposer pourtant ce qui, chez cet homme, présentait quelque caractère merveilleux et philosophique. Je te préviens, dit-il, Hypérochide, que mes paroles vont te paraître singulières comme des songes. » Et Hypérochide répondit respectueusement: « C'est justement pour cela que nous désirons tous t'entendre. 178 — Eh bien alors, dit Aristote, suivant le précepte de la rhétorique, donnons d'abord des détails sur sa race, pour ne point désobéir à ceux qui enseignent la narration. — Parle à ta guise, dit Hypérochide. — 179 Cet homme donc était de race juive et originaire de Célé-Syrie; cette race descend des philosophes indiens<sup>1</sup>. On appelle, dit-on, les philosophes Calanoi dans l'Inde<sup>2</sup>, et Juifs en Syrie, du nom de leur résidence; car le lieu qu'ils habitent se nomme la Judée. Le nom de leur ville est tout à fait bizarre: ils l'appellent Jérusalémé. 180 Cet homme donc, que beaucoup de gens recevaient comme leur hôte, et qui descendait de l'intérieur vers la côte, était Grec, non seulement par la langue, mais aussi par l'âme. 181 Pendant

Les fabuleux monts Solymiens (inconnus, quoi qu'il en dise, en Judée et qu'on chercha en Lycie) ont été empruntés par Chœrilos à Homère (*Odyssée*, V, 383; texte visé par Josèphe, *Antiq.*, VII, 3, 2, § 67; cf. Tacite, *Hist.*, V, 2). La tonsure ronde, coutumière chez les Arabes (*Jérémie*, IX, 25; Hérodote, III, 8), est expressément interdite aux Juifs (*Lévit.*, XIX, 27). La coiffure en protome de cheval appartient aux Éthiopiens d'Asie (Hérodote, VII, 70).

1. Dans son traité *De l'éducation* (Diog. Laërce, *proem.* § 9), Cléarque faisait descendre les gymnosophistes des mages et Diogène ajoute: « quelques-uns prétendent que les Juifs aussi descendent des mages ». Le parallèle entre les Juifs et les brahmanes était aussi indiqué par Mégasthène (*ap. Clem. Alex., Stromat.*, I, 15).

2. En réalité, Calanos n'est que le sobriquet individuel du gymnosophiste Sphinès qui suivit l'armée d'Alexandre et mit volontairement fin à sa vie en montant sur le bûcher.

μαζον ὅσοις αὐτῶν ἐντύχοιεν οὐχ οἱ φαυλότατοι τῶν Ἑλλήνων, ἀλλ' οἱ ἐπὶ σοφίᾳ μάλιστα τεθναμασμένοι, βράδιον γνῶναι. 176 Κλέαρχος γάρ, ὁ Ἀριστοτέλους ὢν μαθητῆς καὶ τῶν ἐκ τοῦ περιπάτου φιλοσόφων οὐδενὸς δεύτερος, ἐν τῷ πρώτῳ περὶ ὑπνου βιβλίῳ φησὶν Ἀριστοτέλην τὸν διδάσκαλον αὐτοῦ περὶ τινος ἀνδρὸς Ἰουδαίου ταῦτα ἱστορεῖν, αὐτῷ τε τὸν λόγον Ἀριστοτέλει περιτίθησι· ἔστι δὲ οὕτω γεγραμμένον. 177 « ἀλλὰ τὰ μὲν πολλὰ μακρὸν ἂν εἴη λέγειν, ὅσα δ' ἔχει τῶν ἐκείνου θαυμασιότητά τινα καὶ φιλοσοφίαν ὅμως διελθεῖν οὐ χεῖρον. Σαφῶς δ' ἴσθι, εἶπεν, Ὑπεροχίδη, [θαυμαστὸν] ὄνειροις ἴσα σοι δόξω λέγειν. Καὶ ὁ Ὑπεροχίδης εὐλαβούμενος· δι' αὐτὸ γάρ, ἔφη, τοῦτο καὶ ζητοῦμεν ἀκοῦσαι πάντες. 178 Οὐκοῦν, εἶπεν ὁ Ἀριστοτέλης, κατὰ τὸ τῶν ῥητορικῶν παράγγελμα τὸ γένος αὐτοῦ πρῶτον διέλθωμεν, ἵνα μὴ ἀπειθῶμεν τοῖς τῶν ἀπαγγελιδῶν διδασκάλοις. Λέγε, εἶπεν ὁ Ὑπεροχίδης, εἴ τί σοι δοκεῖ. 179 Κάκεινος τοίνυν τὸ μὲν γένος, (ἔφη), ἦν Ἰουδαῖος ἐκ τῆς κοίλης Συρίας· οὗτοι δὲ εἰσιν ἀπόγονοι τῶν ἐν Ἰνδοῖς φιλοσόφων· καλοῦνται δέ, ὡς φασιν, οἱ φιλόσοφοι παρὰ μὲν Ἰνδοῖς Καλανοί, παρὰ δὲ Σύροις Ἰουδαῖοι, τοῦνομα λαβόντες ἀπὸ τοῦ τόπου· προσαγορεύεται γάρ ὃν κατοικοῦσι τόπον Ἰουδαία. Τὸ δὲ τῆς πόλεως αὐτῶν ὄνομα πάνυ σκολιὸν ἔστιν· Ἱερουσαλήμην γάρ αὐτὴν καλοῦσιν. 180 Οὗτος οὖν ὁ ἄνθρωπος, ἐπιξενούμενός τε πολλοῖς καὶ τῶν ἄνω τόπων εἰς τοὺς ἐπιθαλαττίους ὑποκαταβαίνων, Ἑλληνικὸς ἦν οὐ τῇ διαλέκτῳ μόνον, ἀλλὰ καὶ τῇ ψυχῇ. 181 Καὶ τότε διατρι-

176 3 βιβλίῳ Eus. : βιβλίῳ || 5 περιτίθησι Gutschmid : παρατιθείς L, ἀνατίθησι Eus. || 177 1 ἂν Eus. om. L || 2 τῶν Eus. : τὴν || 3 ὅμως scripsi : ὁμοίως || οὐ χεῖρον Eus. : οὐχ εὔρον || δ' ἴσθι, εἶπεν Eus. : δέ σοι εἶπεῖν || 4 θαυμαστὸν incl. Naber (non habet Eus.) || 5 ὁ Eus., om. L || 178 4 ἀπαγγελιδῶν Eus. : ἐπαγγελιδῶν || εἴ τι L, οὕτως εἰ Eus. ὅτι ed. pr. || 179 1 ἔφη add. Niese || 4 Καλανοί Eus. : Κάλλανοι || 7 Ἱερουσαλήμην L, Ἱερουσαλήμ Eus. || 180 3 ἐπιθαλαττίους Eus. : θαλαττίους || Ἑλληνικώτατος conji. Gutschmid (gratissimus Lat).

que je séjournais en Asie<sup>1</sup>, il aborda aux mêmes lieux, et se lia avec moi et quelques autres hommes d'étude, pour éprouver notre science. Comme il avait eu commerce avec beaucoup d'esprits cultivés, il nous livrait plutôt un peu de la sienne. » 182 Telles sont les paroles d'Aristote dans Cléarque, et il raconte encore que ce Juif poussait à un point étonnant la force d'âme et la tempérance dans sa manière de vivre. On peut, si l'on veut, en apprendre davantage dans ce livre même. Pour moi, je me garde de citer plus qu'il ne faut<sup>2</sup>.

183 Ainsi s'exprime Cléarque dans une digression, — car le sujet qu'il traite est différent, — et c'est ainsi qu'il nous mentionne. Quant à Hécatée d'Abdère, à la fois philosophe et homme d'action consommé, qui fleurit en même temps que le roi Alexandre et vécut auprès de Ptolémée, fils de Lagos, ce n'est pas incidemment qu'il a parlé de nous ; mais il a composé spécialement sur les Juifs mêmes un livre<sup>3</sup> dont je veux brièvement parcourir quelques passages. 184 D'abord je vais établir l'époque. Il mentionne la bataille livrée près de Gaza par Ptolémée à Démétrius ; or, elle eut lieu onze ans après la mort d'Alexandre<sup>4</sup> et dans la CXVII<sup>e</sup> olympiade, comme le raconte Castor. 185 En effet, après avoir inscrit cette olympiade, il dit : « Dans ce temps Ptolémée, fils de Lagos, vainquit en bataille rangée, à Gaza, Démétrius, fils d'Antigone, surnommé Poliorcète. » Or Alexandre mourut, l'accord est unanime, dans la CXIV<sup>e</sup> olympiade<sup>5</sup>. Il est donc évident que sous Ptolémée et sous Alexandre notre peuple florissait. 186 Hécatée dit encore qu'après la bataille de Gaza, Ptolémée devint maître de la Syrie et que beaucoup

1. Il s'agit du séjour d'Aristote à Atarné (348-345).

2. E. Havet a supposé que Josèphe avait un autre motif de ne pas prolonger sa citation : c'est que le Juif d'Atarné serait identique au « magnétiseur » assez vulgaire dont il était question dans le même traité de Cléarque (fr. ap. Pitra, *Analecta sacra*, V, 2, p. 21).

3. Ce livre ne doit pas être confondu avec l'ouvrage certainement apocryphe sur Abraham, également attribué à Hécatée (cf. *Textes*, p. 236). Les uns, comme Willrich, voient dans le livre sur les Juifs un faux, d'autres le croient identique à l'ouvrage (ou à la partie d'un grand ouvrage ?) d'Hécatée auquel Diodore a emprunté son aperçu du judaïsme (Diodore, XL, 3 = *Textes*, p. 14 suiv.).

4. En 312 av. J.-C.

5. 323 av. J.-C.

βόντων ἡμῶν περὶ τὴν Ἀσίαν, παραβαλὼν εἰς τοὺς αὐτοὺς τόπους ἄνθρωπος ἐντυγχάνει ἡμῖν τε καὶ τισιν ἑτέροις τῶν σχολαστικῶν, πειρώμενος αὐτῶν τῆς σοφίας. Ὡς δὲ πολλοῖς τῶν ἐν παιδείᾳ συνφκείωτο, παρεδίδου τι μᾶλλον ὦν εἶχεν. » 182 Ταῦτ' εἶρηκεν ὁ Ἀριστοτέλης παρὰ τῷ Κλεάρχῳ καὶ προσέτι πολλὴν καὶ θαυμάσιον καρτερίαν τοῦ Ἰουδαίου ἀνδρὸς ἐν τῇ διαίτῃ καὶ σωφροσύνῃ διεξιῶν. Ἔνεστι δὲ τοῖς βουλομένοις ἐξ αὐτοῦ τὸ πλέον γνῶναι τοῦ βιβλίου· φυλάττομαι γὰρ ἐγὼ [τὰ] πλείω τῶν ἱκανῶν παρατίθεσθαι.

183 Κλέαρχος μὲν οὖν ἐν παρεκβάσει ταῦτ' εἶρηκεν, — τὸ γὰρ προκείμενον ἦν αὐτῷ καθ' ἕτερον, — οὕτως ἡμῶν μνημονεύσας. Ἐκαταῖος δὲ ὁ Ἀβδηρίτης, ἀνὴρ φιλόσοφος ἅμα καὶ περὶ τὰς πράξεις ἱκανώτατος, Ἀλεξάνδρῳ τῷ βασιλεῖ συνακμάσας καὶ Πτολεμαίῳ τῷ Λάγου συγγενόμενος, οὐ παρέργως, ἀλλ' ἰδίον περὶ αὐτῶν Ἰουδαίων συγγέγραφε βιβλίον, ἐξ οὗ βούλομαι κεφαλαιωδῶς ἐπιδραμεῖν ἕνια τῶν εἰρημένων. 184 Καὶ πρῶτον ἐπιδείξω τὸν χρόνον· μνημονεύει γὰρ τῆς Πτολεμαίου περὶ Γάζαν πρὸς Δημήτριον μάχης· αὕτη δὲ γέγονεν ἑνδεκάτῳ μὲν ἔτει τῆς Ἀλεξάνδρου τελευτῆς, ἐπὶ δὲ ὀλυμπιάδος ἐβδόμης καὶ δεκάτης καὶ ἑκατοστῆς, ὡς ἱστορεῖ Κάστωρ. 185 προθεῖς γὰρ ταύτην τὴν ὀλυμπιάδα φησὶν· « ἐπὶ ταύτης Πτολεμαῖος ὁ Λάγου ἐνῖκα κατὰ Γάζαν μάχῃ Δημήτριον τὸν Ἀντιγόνου τὸν ἐπικληθέντα Πολιορκητὴν. » Ἀλέξανδρον δὲ τεθνάναι πάντες ὁμολογοῦσιν ἐπὶ τῆς ἑκατοστῆς τεσσαρεσκαίδεκάτης ὀλυμπιάδος· δῆλον οὖν ὅτι καὶ κατ' ἐκεῖνον καὶ κατὰ Ἀλέξανδρον ἤκμαζεν ἡμῶν τὸ ἔθνος. 186 Λέγει τοίνυν ὁ Ἐκαταῖος πάλιν τάδε, ὅτι

181 2 παραβαλὼν Eus. : παραλαβὼν || αὐτοὺς om. L || 3 ἄνθρωπος (= ὁ ἄνθ.) Niese : ἄνθρωπον L, ἄνθρωπος Eus. || 5 πολλοῖς Eus. : πολλοί || συνφκείωτο Eus. : συνφκείωντο || 182 4 τὸ ed. pr. τὰ || 5 τὰ incl. Niese || 183 1 εἰρηκῶς — ἐμνημόνευσεν con. Niese || 5 Λάγου ed. pr. : Λαγῶ || 6 ἰδίον inserui (post παρέργως lac. statuit Niese) || 185 1 προθεῖς Cobet : προσθεῖς || 2 Λάγου ed. pr. : Λαγός.



des habitants, informés de sa douceur et de son humanité, voulurent partir avec lui pour l'Égypte et associer leurs destinées à la sienne. 187 « De ce nombre, dit-il, était Ézéchiass, grand-prêtre des Juifs<sup>1</sup>, âgé d'environ soixante-six ans et haut placé dans l'estime de ses compatriotes, homme intelligent, avec cela orateur éloquent et rompu à la politique autant qu'homme du monde. 188 Pourtant le nombre total des prêtres juifs qui reçoivent la dîme des produits et administrent les affaires publiques est d'environ quinze cents<sup>2</sup>. » 189 Et revenant sur ce personnage : « Cet homme, dit-il, après avoir obtenu cette dignité<sup>3</sup> et lié commerce avec moi, réunit quelques-uns de ses familiers... et leur fit connaître toutes les particularités de sa nation<sup>4</sup>, car il avait par écrit l'histoire de l'établissement des Juifs dans leur pays et leur constitution. » 190 Puis Hécatée montre encore comment nous nous comportons à l'égard des lois, que nous préférons subir toutes les souffrances plutôt que de les transgresser, et que nous plaçons là notre honneur. 191 « Aussi, dit-il, ni les sarcasmes de leurs voisins et de tous les étrangers qui les visitent, ni les fréquents outrages des rois et des satrapes perses ne peuvent les faire changer de croyances ; pour ces lois ils affrontent sans défense les coups et les morts les plus terribles de toutes, plutôt que de renier les coutumes des ancêtres. » 192 Il apporte aussi des preuves nombreuses de leur fermeté à observer les lois. Il raconte qu'Alexandre, se trouvant jadis à Babylone et

1. Ézéchiass ne figure pas sur la liste des grands-prêtres juifs de cette époque donnée par Josèphe (*Antiq.*, XI, 8, 7; XII, 2, 4), liste d'ailleurs sujette à caution (cf. Willrich, *Juden und Griechen*, p. 107 suiv.) Willrich a supposé, *Urkundenfälschung*, p. 29, que la figure d'Ézéchiass est calquée sur celle du grand-prêtre Onias qui se réfugia en Égypte sous Philométor.

2. Chiffre très inférieur à celui de 4289 donné (pour le temps de Zorobabel) par *Esdras*, II, 36-39, et *Néhémie*, VII, 39-42.

3. Quelle dignité ? la grande prêtrise ou bien quelque distinction qui lui fut accordée par Ptolémée Soter et dont il était question dans un passage sauté par Josèphe ?

4. Texte sans doute altéré. J. Février (*La Date, la Composition et les Sources de la Lettre d'Aristée*, p. 70) a proposé de reconnaître dans *διαφορᾶν* un mot rarissime qui signifierait livre ; il s'agirait du Pentateuque.

μετὰ τὴν ἐν Γάζῃ μάχην ὁ Πτολεμαῖος ἐγένετο τῶν περὶ Συρίαν τόπων ἐγκρατῆς, καὶ πολλοὶ τῶν ἀνθρώπων πυνθανόμενοι τὴν ἠπιότητα καὶ φιλανθρωπίαν τοῦ Πτολεμαίου συναπαίρειν εἰς Αἴγυπτον αὐτῷ καὶ κοινωνεῖν τῶν πραγμάτων ἠβουλήθησαν. 187 « Ὡν εἷς ἦν, φησὶν, Ἐζεκίας ἀρχιερεὺς τῶν Ἰουδαίων, ἄνθρωπος τὴν μὲν ἡλικίαν ὡς ἑξηκονταεξ ἔτων, τῷ δ' ἀξιώματι τῷ παρὰ τοῖς δμοέθοις μέγας καὶ τὴν ψυχὴν οὐκ ἀνόητος, ἔτι δὲ καὶ λέγειν δυνατὸς καὶ [τοῖς περὶ] τῶν πραγμάτων, εἴπερ τις ἄλλος, ἔμπειρος. 188 Καίτοι, φησὶν, οἱ πάντες ἱερεῖς τῶν Ἰουδαίων, οἱ τὴν δεκάτην τῶν γινομένων λαμβάνοντες καὶ τὰ κοινὰ διοικοῦντες, περὶ χιλίους μάλιστα καὶ πεντακοσίους εἰσίν. » 189 Πάλιν δὲ τοῦ προειρημένου μνημονεύων ἀνδρός· « οὗτος, φησὶν, ὁ ἄνθρωπος τετευχῶς τῆς τιμῆς ταύτης καὶ συνήθης ἡμῖν γενόμενος, παραλαβὼν τινὰς τῶν μεθ' ἑαυτοῦ, † τὴν τε διαφορὰν ἀνέγνω πάσαν αὐτοῖς· εἶχε γὰρ τὴν κατοίκησιν αὐτῶν καὶ τὴν πολιτείαν γεγραμμένην. » 190 Εἶτα Ἐκαταῖος δηλοῖ πάλιν πῶς ἔχομεν πρὸς τοὺς νόμους, ὅτι πάντα πάσχειν ὑπὲρ τοῦ μὴ παραβῆναι τούτους προαιρούμεθα καὶ καλὸν εἶναι νομίζομεν. 191 « Τοιγαροῦν, φησί, καὶ κακῶς ἀκούοντες ὑπὸ τῶν ἀστυγειτόνων καὶ τῶν εἰσαφικνουμένων πάντων, καὶ προπηλακιζόμενοι πολλάκις ὑπὸ τῶν Περσικῶν βασιλέων καὶ σατραπῶν, οὐ δύνανται μεταπεισθῆναι τῇ διανοίᾳ, ἀλλὰ γεγυμνωμένως περὶ τούτων καὶ αἰκίας καὶ θανάτοις δεινοτάτοις μάλιστα πάντων ἀπαντῶσι, μὴ ἄρνούμενοι τὰ πάτρια. » 192 Παρέχεται δὲ καὶ τεκμήρια τῆς ἰσχυρογνωμοσύνης τῆς περὶ τῶν νόμων οὐκ ὀλίγα· φησὶ γάρ, Ἀλεξάνδρου ποτὲ ἐν Βαβυλῶνι γενομένου καὶ προελομένου

187 4 οὐκ Hudson : οὐτ' || 5 τοῖς περὶ damnavit Hudson || 189 4 *differentiam cunctam exposuit* Lat διαγωγὴν Holwerda conl. || 190 3 τούτους ed. pr. : τοῦτο || 191 2 πάντων ed. pr. : πάντες || 3 ὑπό ed. pr. : ὑπὲρ || 5 γεγυμνασμένως intellexit Lat, conl. Niese || 7 πάτρια Niese : πατρῶα.

ayant entrepris de restaurer le temple de Bel tombé en ruines<sup>1</sup>, donna l'ordre à tous ses soldats sans distinction de travailler au terrassement; seuls les Juifs s'y refusèrent et même souffrirent les coups et payèrent de fortes amendes jusqu'à ce que le roi leur accordât leur pardon et les dispensât de cette tâche. 193 « De même, dit-il, quand des étrangers venus chez eux, dans leur pays, y élevèrent des temples et des autels, ils les rasèrent tous et pour les uns payèrent une amende aux satrapes, pour d'autres reçurent leur grâce. » Et il ajoute qu'il est juste de les admirer pour cette conduite. 194 Il dit aussi combien notre race est populeuse. « Bien des myriades de Juifs, dit-il, furent d'abord emmenées à Babylone par les Perses<sup>2</sup> et beaucoup aussi après la mort d'Alexandre passèrent en Égypte et en Phénicie à la suite des révolutions de la Syrie. » 195 Ce même auteur donne des renseignements sur l'étendue de la région que nous habitons et sur sa beauté. « Ils cultivent, dit-il, environ trois millions d'aroures<sup>3</sup> de la terre la meilleure et la plus fertile en toutes sortes de fruits; car telle est la superficie de la Judée. » 196 D'autre part, sur la grande beauté et l'étendue considérable de la ville même de Jérusalem, que nous habitons depuis les temps les plus reculés, sur sa nombreuse population et sur la disposition du temple, voici les détails que donne le même auteur: 197 « Les Juifs ont de nombreuses forteresses<sup>4</sup> et de nombreux villages épars dans le pays, mais une seule ville fortifiée, de cinquante stades environ

1. Cette entreprise est attestée par Arrien, VII, 17 et Strabon, XVI, 1, 5.

2. Il ne s'agit pas de la déportation de Juifs par Artaxerxès Ochus (Syncelle, I, 486 Dindorf), mais de la captivité de Babylone elle-même qu'Hécatée (?), mal informé, attribue aux Perses et non aux Chaldéens. J. G. Müller (*Des Flavius Josephus Schrift gegen den Apion*, p. 175) voit dans cette erreur une preuve de l'authenticité du morceau, mais, comme le remarque Willrich, II *Macc.*, 1, 19, parle aussi de la captivité de Babylone comme d'une déportation εἰς τὴν Περσικῆν.

3. 825 000 hectares. L'évaluation d'« Hécatée » est modérée, à la différence de celle de la *Lettre d'Aristée*, § 116 : la Palestine au moment de la conquête par les Hébreux aurait compté 60 millions d'aroures (plus de 16 millions d'hectares).

4. Anachronisme.

τὸ τοῦ Βήλου πεπτωκὸς ἱερὸν ἀνακαθάραι, καὶ πᾶσιν αὐτοῖς τοῖς στρατιώταις ὁμοίως φέρειν τὸν χοῦν προστάξαντος, μόνους τοὺς Ἰουδαίους οὐ προσσχεῖν, ἀλλὰ καὶ πολλὰς ὑπομεῖναι πληγὰς καὶ ζημίας ἀποτίσαι μεγάλας, ἕως αὐτοῖς συγγόντα τὸν βασιλέα δοῦναι τὴν ἄδειαν. 193 « Ἔτι γε μὴν τῶν εἰς τὴν χώραν, φησί, πρὸς αὐτοὺς ἀφικνουμένων νεῶς καὶ βωμοὺς κατασκευασάντων, ἅπαντα ταῦτα κατέσκαπτον, καὶ τῶν μὲν ζημίαν τοῖς σατράπαις ἐξέτινον, περὶ τινῶν δὲ καὶ συγγνώμης μετελάμβανον. » Καὶ προστίθῃσιν, ὅτι δίκαιον ἐπὶ τούτοις αὐτοὺς ἔστι θαυμάζειν. 194 Λέγει δὲ καὶ περὶ τοῦ πολυανθρωπώτατον γεγονέναι ἡμῶν τὸ ἔθνος· « πολλὰς μὲν γὰρ αὐτῶν, φησὶν, ἀνασπᾶστους εἰς Βαβυλῶνα Πέρσαι πρότερον ἐποίησαν μυριάδας, οὐκ ὀλίγαι δὲ καὶ μετὰ τὸν Ἀλεξάνδρου θάνατον εἰς Αἴγυπτον καὶ Φοινίκην μετέστησαν διὰ τὴν ἓν Συρίᾳ στάσιν. » 195 Ὁ δὲ αὐτὸς οὗτος ἀνὴρ καὶ τὸ μέγεθος τῆς χώρας ἦν κατοικοῦμεν καὶ τὸ κάλλος ἱστορήκεν· « τριακοσίας γὰρ μυριάδας ἀρουρῶν σχεδὸν τῆς ἀρίστης καὶ παμφορωτάτης χώρας νέμονται, φησὶν· ἡ γὰρ Ἰουδαία τοσαύτη πλάτος ἔστιν. » 196 Ἀλλὰ μὴν ὅτι καὶ τὴν πόλιν αὐτὴν τὰ Ἱεροσόλυμα καλλίστην τε καὶ μεγίστην ἐκ παλαιοτάτου κατοικοῦμεν καὶ περὶ πλήθους ἀνδρῶν καὶ περὶ τῆς τοῦ νεῶ κατασκευῆς οὕτως <δ> αὐτὸς διηγείται· 197 « ἔστι γὰρ τῶν Ἰουδαίων τὰ μὲν πολλὰ ὄχυράματα κατὰ τὴν χώραν καὶ κῶμαι, μία δὲ πόλις ὄχυρὰ πεντήκοντα μάλιστα σταδίων τὴν περίμετρον, ἦν οἰκοῦσι

§ 197-204 exhibit Eus. Praep. ev. IX, 4.

192 6 προσσχεῖν Bekker : προσχεῖν || 193 2 ἔτι Niese : ἐπεὶ || 5 ἐξέτινον Dindorf : ἐξέτεινον || 6 προστίθῃσιν Niese (ex cod.) : προσεπιτίθῃσιν || τούτοις ed. pr. : τούτους || 194 2 αὐτῶν Bekker : ἡμῶν || 3 Post πρότερον, αὐτῶν L, del. Bekker (credo archet. exhibuisse ἡμῶν, deinde corrector αὐτῶν adscripsit, quod non suo loco inseruit scriba L.) || 4 ὀλίγαι suspectum, an ὀλίγοι; || 195 5 πλάτος Hudson : πλῆθος || 196 3 κατοικοῦμεν ed. pr. : κατοικουμένην || 4 ὁ inser. Bekker.

de circonférence<sup>1</sup> ; elle a une population de cent vingt mille âmes environ, et ils l'appellent Jérusalem. 198 Vers le milieu de la ville s'élève une enceinte de pierre longue de cinq plèthres environ<sup>2</sup>, large de cent coudées<sup>3</sup> et percée de doubles portes. Elle renferme un autel carré, formé d'une réunion de pierres brutes, non taillées, qui a vingt coudées de chaque côté et dix de hauteur<sup>4</sup>. A côté se trouve un grand édifice, qui contient un autel et un chandelier, tous deux en or et du poids de deux talents<sup>5</sup>. 199 Leur feu ne s'éteint jamais ni la nuit ni le jour. Pas la moindre statue ni le moindre monument votif. Aucune plante absolument, comme arbustes sacrés ou autres semblables. Des prêtres y passent les nuits et les jours à faire certaines purifications et s'abstiennent complètement de vin dans le temple<sup>6</sup>. » 200 L'auteur témoigne, en outre, que les Juifs firent campagne avec le roi Alexandre<sup>7</sup>, et ensuite avec ses successeurs. Lui-même dit avoir assisté à un incident créé par un Juif pendant l'expédition et que je vais rapporter. 201 Voici ses paroles : « Marchant vers la mer Erythrée, j'avais avec moi, parmi les cavaliers de mon escorte, un Juif nommé Mosollamos<sup>8</sup>, homme intelligent, vigoureux, et le plus habile archer, de l'aveu unanime, parmi les Grecs et les barbares. 202 Cet homme, voyant de nombreux soldats aller et venir sur la route, un devin prendre les auspices et décider la halte de toute la troupe, demanda pourquoi l'on restait là. 203 Le devin

1. 40 stades seulement suivant Timocharès (*Textes*, p. 52) et Aristée (§ 105), 33 selon Josèphe (*Bellum*, V, 4, 2), 27 selon Xénophon l'arpenteur (*Textes*, p. 54). Le chiffre de la population est pareillement exagéré.

2. 150 mètres.

3. Autre exagération. Le décret de Cyrus (*Esdras*, vi, 3) prescrit 60 coudées pour la largeur du temple.

4. L'autel de l'*Exode* (xxvii, 1 *suiv.*) n'a que 5 coudées de long et de large sur 3 de haut. Il est remarquable que les dimensions ici indiquées sont celles que la *Chronique* (II, iv, 1) attribue à l'autel d'airain du temple de Salomon.

5. Cf. I *Maccab.*, 1, 23.

6. *Lévitique*, x, 9. Le « service de nuit » des prêtres ne peut être qu'une garde.

7. Mensonge évident.

8. Transcription grecque de Meschoullam.

μὲν ἀνθρώπων περὶ δώδεκα μυριάδες, καλοῖσι δ' αὐτὴν Ἱεροσόλυμα. 198 Ἐνταῦθα δ' ἐστὶ κατὰ μέσον μάλιστα τῆς πόλεως περίβολος λίθινος μήκος ὡς πεντάπλευρος, εὖρος δὲ πηχῶν ρ', ἔχων διπλᾶς πύλας, ἐν ᾧ βωμός ἐστι τετράγωνος ἀτμήτων συλλέκτων ἀργῶν λίθων οὕτως συγκείμενος, πλευρὰν μὲν ἑκάστην εἴκοσι πηχῶν, ὕψος δὲ δεκάπηχυς· καὶ παρ' αὐτὸν οἴκημα μέγα, οὗ βωμός ἐστι καὶ λυχνίον, ἀμφοτέρα χρυσα, δύο τάλαντα τὴν ὀλκὴν. 199 Ἐπὶ δὲ τούτων φῶς ἐστὶν ἀναπόσβεστον καὶ τὰς νύκτας καὶ τὰς ἡμέρας. Ἄγαλμα δὲ οὐκ ἔστιν οὐδὲ ἀνάθημα τὸ παράπαν οὐδὲ φύτευμα παντελῶς οὐδὲν οἶον ἀλσῶδες ἢ τι τοιοῦτον. Διατρίβουσι δ' ἐν αὐτῷ καὶ τὰς νύκτας καὶ τὰς ἡμέρας ἱερεῖς ἀγνείας τινὰς ἀγνεύοντες καὶ τὸ παράπαν οἶνον οὐ πίνοντες ἐν τῷ ἱερῷ. » 200 Ἔτι γε μὴν ὅτι καὶ Ἀλεξάνδρῳ τῷ βασιλεῖ συνεστρατεύσαντο καὶ μετὰ ταῦτα τοῖς διαδόχοις αὐτοῦ μεμαρτύρηκεν. Οἷς δ' αὐτὸς παρατυχεῖν φησὶν ὑπ' ἀνδρὸς Ἰουδαίου κατὰ τὴν στρατείαν γενομένοις, ταῦτα παραθήσομαι. 201 Λέγει δ' οὕτως· « ἔμοι γοῦν ἐπὶ τὴν Ἐρυθρὰν θάλασσαν βαδίζοντος συνηκολούθει τις, μετὰ τῶν ἄλλων τῶν παραπεμπόντων ἡμᾶς ἱππέων, Ἰουδαῖος ὄνομα Μοσόλλαμος, ἄνθρωπος ἱκανῶς κατὰ ψυχὴν εὖρωστος καὶ τοξότης ὑπὸ δὴ πάντων ὁμολογούμενος καὶ τῶν Ἑλλήνων καὶ τῶν βαρβάρων ἄριστος. 202 Οὗτος οὖν ὁ ἄνθρωπος διαβαδιζόντων πολλῶν κατὰ τὴν ὁδὸν καὶ μάντεώς τινος ὀρνιθεομένου καὶ πάντα ἐπισχεῖν ἀξιοῦντος ἠρώτησε, διὰ τί προσμένουσι. 203 Δείξαντος δὲ τοῦ μάντεως

197 4 μὲν Eus. om. L || 198 3 δὲ Eus. om. L || 4 οὐκ ἐκ τμητῶν ἀλλ' ἐκ συλλέκτων conī. Naber || 6 δεκάπηχυς Bekker : δεκάπηχυ || 199 1 δὲ Eus. om. L || 2 νυκτὸς καὶ ἡμέρας Eus. cod. G || 200 2 συνεστρατεύσαντο Eus. συνεστρατεύομεν L (an συνεστρατεύσάμεθα ?) || 3 καὶ Eus. om. L || 4 δ' Eus. om. L || 5 ταῦτα Holwerda : τοῦτο || 201 3 ἡμᾶς Eus. ἡμῖν L || Ἰουδαῖος Niese : Ἰουδαίων || 4 ἱκανῶς Eus. ms J. ἱκανός L || 5 ὑπὸ Eus. om. L || ὁμολογούμενως conī. Niese.

lui montra l'oiseau et lui dit que, s'il restait posé là, l'intérêt de tous était de s'arrêter; s'il prenait son vol en avant, d'avancer; s'il le prenait en arrière, de rebrousser chemin. Alors, le Juif, sans dire un mot, banda son arc, lança la flèche et frappa l'oiseau, qu'il tua. 204 Le devin et quelques autres s'indignèrent et l'accablèrent d'imprécations. « Pourquoi cette fureur, dit l'homme, ô malheureux? » Puis, prenant la bête entre ses mains: « Comment cet oiseau, qui n'a pas su pourvoir à son propre salut, nous donnerait-il sur notre marche une indication sensée? S'il avait pu prévoir l'avenir, il ne serait pas venu ici, de crainte de mourir frappé d'une flèche par le Juif Mosollamos<sup>1</sup> ».

205 Mais en voilà assez sur les témoignages d'Hécatéé; si l'on veut en apprendre davantage, il est facile de lire son livre. Je n'hésiterai pas à nommer aussi Agatharchide, qui, pour railler notre sottise, à ce qu'il croit, fait mention de nous<sup>2</sup>. 206 Il raconte l'histoire de Stratonice<sup>3</sup>, comment elle vint de Macédoine en Syrie après avoir abandonné son mari Démétrius, comment, Séleucus ayant refusé sa main contre son attente, elle souleva Antioche pendant qu'il faisait son expédition en partant de Babylone, 207 puis, après le retour du roi et la prise d'Antioche, comment elle s'enfuit à Séleucie, et, au lieu de gagner rapidement le large ainsi qu'elle le pouvait, se laissa arrêter par un songe, fut prise et mise à mort. 208 Après ce récit, Agatharchide raille la superstition de Stratonice et cite comme exemple de faiblesse pareille ce qu'on raconte de nous. 209 Il s'exprime ainsi: « Ceux qu'on appelle Juifs, habitants de la ville la plus fortifiée de toutes, que les naturels nomment Jérusalem,

1. L'histoire de Mosollamos est la caricature d'un très vieux thème: déjà l'*Illiade* (B, 858) met en scène un *oiônistès* que son art ne prémunit pas contre les dangers de l'expédition où il trouvera la mort.

2. Agatharchide de Cnide, qui florissait sous Ptolémée VI Philométor (181-146 av. J.-C.), avait laissé d'importants ouvrages géographiques et historiques, notamment une *Histoire d'Europe* en 49 livres et une *Histoire d'Asie* en 10 livres. Le fragment suivant est reproduit en partie dans les *Antiquités*, XII, 1, 1.

3. Stratonice, fille d'Antiochus I<sup>er</sup> Soter, roi d'Asie, avait épousé Démétrius II de Macédoine. Lorsque celui-ci prit une autre femme, vers 239, elle vint à Antioche dans l'espoir d'épouser son neveu Séleucus II Callinicus.

αὐτῷ τὸν ὄρνιθα καὶ φήσαντος, ἐὰν μὲν αὐτοῦ μὲν, προσμένειν συμφέρειν πᾶσιν, ἂν δ' ἀναπτὰς εἰς τοῦμ- προσθεν πέτηται, προάγειν, ἐὰν δὲ εἰς τοῦπισθεν, ἀναχω- ρεῖν αὐθις, σιωπήσας καὶ παρελκύσας τὸ τόξον ἔβαλε καὶ τὸν ὄρνιθα πατάξας ἀπέκτεινεν. 204 Ἄγανακτούντων δὲ τοῦ μάντεως καὶ τινῶν ἄλλων καὶ καταρωμένων αὐτῷ, « τί μαίνεσθε, ἔφη, κακοδαίμονες ; » εἶτα τὸν ὄρνιθα λαβὼν εἰς τὰς χεῖρας, « πῶς γάρ, ἔφη, οὗτος, τὴν αὐτοῦ σωτηρίαν οὐ προῖδὼν, περὶ τῆς ἡμετέρας πορείας ἡμῖν ἂν τι ὑγιὲς ἀπήγγελλεν ; εἰ γάρ ἡδύνατο προγιγνώσκειν τὸ μέλλον, εἰς τὸν τόπον τοῦτον οὐκ ἂν ἦλθε, φοβούμενος μὴ τοξεύσας αὐτὸν ἀποκτείνῃ Μοσόλλαμος ὁ Ἰουδαῖος. »

205 Ἄλλὰ τῶν μὲν Ἑκαταίου μαρτυριῶν ἄλις· τοῖς γὰρ βουλομένοις πλείω μαθεῖν, τῷ βιβλίῳ ῥαδιὸν ἔστιν ἐντυχεῖν. Οὐκ ὀκνήσω δὲ καὶ τὸν ἐπ' εὐθιείας διασυρμῷ, καθάπερ αὐτὸς οἴεται, μνήμην πεπονημένον ἡμῶν Ἀγαθαρχίδην ὀνομάσαι. 206 Διηγούμενος γὰρ τὰ περὶ Στρατονίκην, δν τρόπον ἦλθεν μὲν εἰς Συρίαν ἐκ Μακεδονίας καταλιποῖσα τὸν ἑαυτῆς ἄνδρα Δημήτριον, Σελεύκου δὲ γαμεῖν αὐτὴν οὐ θελήσαντος, ὅπερ ἐκείνη προσεδόκησεν, ποιουμένου [δὲ] τὴν ἀπὸ Βαβυλῶνος στρατείαν αὐτοῦ, τὰ περὶ τὴν Ἀντιό- χειαν ἐνεωτέρισεν. 207 εἶθ' ὡς ἀνέστρεψεν ὁ βασιλεὺς, ἀλισκομένης τῆς Ἀντιοχείας εἰς Σελεύκειαν φυγοῦσα, παρὸν αὐτῇ ταχέως ἀποπλεῖν, ἐνυπνίῳ κωλύοντι πεισθεῖσα ἔληφθη καὶ ἀπέθανεν. 208 Ταῦτα προειπὼν ὁ Ἀγα- θαρχίδης καὶ ἐπισκώπτων τῇ Στρατονίκη τὴν δεισιδαι- μονίαν παραδείγματι χρῆται τῷ περὶ ἡμῶν λόγῳ καὶ γέγραφεν οὕτως· 209 « οἱ καλούμενοι Ἰουδαῖοι πόλιν

§ 209-211 breviant Antiq. XII, 6.

203 2 τὸν Eus. τὴν L || μὲν Eus. μὲν οὖν L || 3 συμφέρειν Eus. συμφέρη L || ἀναπτὰς Herwerden : ἀναστάς || 6 τὸν Eus. τὴν L || 204 3 κακ. εἶτα τὸν Eus. κακοδαίμονέστατον L || 4 λαβὼν Eus. λαβόντες L || ἔφη Eus. om. L || 8 Μοσόλλαμος L (Mosollamo L) || ὁ Eus. om. L || 205 3 εὐθιείας ed. pr. : εὐθιεία || 206 4 δὲ incl. Niese || 5 στρατείαν Bekker : στρατιάν.



sont accoutumés à se reposer tous les sept jours, à ne point, pendant ce temps, porter leurs armes ni cultiver la terre ni accomplir aucune autre corvée, mais à prier dans les temples jusqu'au soir les mains étendues. 210 Aussi lorsque Ptolémée fils de Lagos envahit leur territoire avec son armée, comme, au lieu de garder la ville, ces hommes persévèrent dans leur folie, leur patrie reçut un maître tyrannique, et il fut prouvé que leur loi comportait une sottise coutume<sup>1</sup>. 211 Par cet événement, tout le monde, sauf eux, apprit qu'il ne faut recourir aux visions des songes et aux superstitions traditionnelles concernant la divinité, que lorsque les raisonnements humains nous laissent en détresse dans des circonstances critiques. » 212 Agatharchide trouve le fait ridicule ; mais, si on l'examine sans malveillance, on voit qu'il y a pour des hommes de la grandeur et un mérite très louable à se soucier toujours moins et de leur salut et de leur patrie que de l'observation des lois et de la piété envers Dieu.

## XXIII

*Autres auteurs grecs qui ont parlé des Juifs.*

213 J'ajoute que ce n'est pas par ignorance de notre nation, mais par jalousie, ou pour d'autres causes honteuses, que quelques-uns des historiens ont omis de nous mentionner ; je vais, je crois, en fournir la preuve. Hiéronyme, qui a composé l'histoire des successeurs d'Alexandre, contemporain d'Hécatee, et ami du roi Antigone, gouvernait la Syrie. 214 Cependant, tandis qu'Hécatee a écrit un livre entier sur nous, Hiéronyme ne nous a mentionnés nulle part dans son Histoire<sup>2</sup>, bien qu'il eût vécu presque dans notre pays,

1. La date de cet événement est inconnue : il ne peut s'agir de l'expédition de 320, où Ptolémée envoya en Syrie son lieutenant Nicanor (Diodore, XVIII, 43). Willrich a supposé (*Juden und Griechen*, p. 23) que la prise de Jérusalem suivit la victoire de Gaza (312), mais, comme il le rappelle lui-même, Diodore ne mentionne (XIX, 85 suiv.) parmi les villes de Palestine prises, puis rasées à cette occasion, que Joppé, Samarie et Gaza. Nous savons, d'autre part, que Jérusalem fut démantelée par Ptolémée (Appien, *Syr.*, 50).

2. Hiéronyme de Cardie vécut environ de 360 à 265 avant J.-C. Son histoire des diadoques et des épigones allait de la mort d'Alexandre à celle de Pyrrhus.

οἰκούντες ὀχυρωτάτην πασῶν, ἣν καλεῖν Ἱεροσόλυμα συμβαίνει τοὺς ἐγγχωρίους, — ἀργεῖν εἰθισμένοι δι' ἑβδόμης ἡμέρας καὶ μήτε τὰ ὄπλα βαστάζειν ἐν τοῖς εἰρημένοις χρόνοις μήτε γεωργίας ἀπτεσθαι μήτε ἄλλης ἐπιμελεῖσθαι λειτουργίας μηδεμιᾶς, ἀλλ' ἐν τοῖς ἱεροῖς ἐκτετακότες τὰς χεῖρας εὐχεσθαι μέχρι τῆς ἑσπέρας, — 210 εἰσιόντος εἰς τὴν χώραν Πτολεμαίου τοῦ Λάγου μετὰ τῆς δυνάμεως καὶ τῶν ἀνθρώπων ἀντὶ τοῦ φυλάττειν τὴν πόλιν διατηρούντων τὴν ἀνοιαν, ἣ μὲν πατρὶς εἰλήφει δεσπότην πικρόν, ὃ δὲ νόμος ἐξηλέγχθη φαῦλον ἔχων ἐθισμόν. 211 Τὸ δὲ συμβάν πλὴν ἐκείνων τοὺς ἄλλους πάντας δεδίδαχε τηνικαυτα φυγεῖν εἰς ἐνύπνια καὶ τὴν περὶ τοῦ θεοῦ παραδεδομένην ὑπόνοιαν, ἥνικα ἂν τοῖς ἀνθρωπίνους λογισμοῖς περὶ τῶν διαπορουμένων ἐξασθενήσωσιν. » 212 Τοῦτο μὲν Ἀγαθαρχίδῃ καταγέλωτος ἄξιον δοκεῖ, τοῖς δὲ μὴ μετὰ δυσμενείας ἐξετάζουσι φαίνεται μέγα καὶ πολλῶν ἄξιον ἐγκωμίων, εἰ καὶ σωτηρίας καὶ πατρίδος ἀνθρωποὶ τινες νόμων φυλακὴν καὶ τὴν πρὸς θεὸν εὐσέβειαν ἀεὶ προτιμῶσιν.

XXIII 213 Ὅτι δὲ οὐκ ἀγνοοῦντες ἔνιοι τῶν συγγραφέων τὸ ἔθνος ἡμῶν, ἀλλ' ὑπὸ φθόνου τινὸς ἢ δι' ἄλλας αἰτίας οὐχ ὕγεις, τὴν μνήμην <ἡμῶν> παρέλιπον, τεκμήριον οἶμαι παρέξειν. Ἱερώνυμος γὰρ ὃ τὴν περὶ τῶν διαδόχων ἱστορίαν συγγεγραφῶς κατὰ τὸν αὐτὸν μὲν ἦν Ἐκαταίφ χρόνον, φίλος δ' ὦν Ἀντιγόνου τοῦ βασιλέως τὴν Συρίαν ἐπετρόπευεν. 214 ἀλλ' ὁμως Ἐκαταῖος μὲν καὶ βιβλίον ἔγραψεν περὶ ἡμῶν, Ἱερώνυμος δ' οὐδαμοῦ κατὰ τὴν ἱστορίαν ἐμνημόνευσε καίτοι σχεδὸν ἐν τοῖς τόποις διατετριφῶς· τοσοῦτον αἰ προαιρέσεις τῶν ἀνθρώπων

209 4 μήτε Bekker : μηδὲ L || 210 1 χώραν scripsi : πόλιν. Praeterea desunt, ut uidetur, quaedam, nam οἱ καλούμενοι Ἰουδ. κ. τ. λ. verbum desiderant, nec nominativo absoluto hic locus est || 211 3 θεοῦ Herwerden : νόμου || 4 ἐξασθ. Bekker : ἐξασθενήσουσιν || 213 3 ἡμῶν inserui (memoriam nostri Lat) || 214 3 ἐν τοῖς αὐτοῖς τόπ.coni. Cobet.

tant ces hommes différaient de sentiments! A l'un nous avons semblé mériter une mention importante; une passion tout à fait défavorable à la vérité empêcha l'autre de voir clair. 215 Pourtant il suffit, pour prouver notre antiquité, des annales égyptiennes, chaldéennes et phéniciennes, auxquelles s'ajoutent tant d'historiens grecs. 216 Outre ceux que j'ai déjà cités, Théophile, Théodote, Mnaséas, Aristophane, Hermogène, Evhémère, Conon, Zopyrion et beaucoup d'autres peut-être — car je n'ai pas lu tous les livres — ont parlé de nous assez longuement<sup>1</sup>. 217 La plupart de ces auteurs se sont trompés sur les origines pour n'avoir pas lu nos livres sacrés; mais tous s'accordent à témoigner de notre antiquité dont j'ai fait l'objet de ce traité. 218 Pourtant Démétrius de Phalère, Philon l'ancien et Eupolémios ne se sont pas beaucoup écartés de la vérité<sup>2</sup>. Il faut les excuser, car ils ne pouvaient suivre nos annales en toute exactitude.

## XXIV

### *Les calomnies à l'adresse des Juifs. Raison générale.*

219 Il me reste encore à traiter un des points essentiels annoncés au début de ce traité<sup>3</sup>: montrer la fausseté des accusations et des propos injurieux par lesquels on s'est attaqué à notre race, et invoquer contre ceux qui les ont écrits leur propre témoignage. 220 Que beaucoup d'autres peuples aient subi le même sort par l'inimitié de quelques-uns, c'est un fait connu, je pense, de ceux à qui la lecture des historiens est plus familière. 221 D'aucuns, en effet, ont essayé de salir la noblesse des peuples et des villes les plus illustres et de diffamer leur constitution, Théopompe

1. Théophile avait parlé des rapports de Salomon avec Hirôm (Polyhistor, fr. 19) Théodote, Samaritain, est l'auteur d'un Περὶ Ἰουδαίων en vers (*ib.*, fr. 9). Nous retrouverons Mnaséas plus loin (II, 9). Hermogène avait écrit des Φρυγικά, où il était question de Nannacos, le Noé phrygien (*Frag. hist. graec.*, III, 524 Didot). Evhémère est l'auteur célèbre du roman intitulé *Histoire sacrée*. Aristophane, Conon, Zopyrion sont inconnus ou douteux.

2. Auteurs juifs cités par Polyhistor que Josèphe a pris pour des Grecs.

3. Plus haut, §§ 3-4 et 59.

διήνεγκαν· τῷ μὲν γὰρ ἐδόξαμεν καὶ σπουδαίας εἶναι μνήμης ἄξιοι, τῷ δὲ πρὸς τὴν ἀλήθειαν πάντως τι πάθος οὐκ εὐγνώμον ἐπεσκότησεν. 215 Ἄρκοῦσι δὲ ὁμῶς εἰς τὴν ἀπόδειξιν τῆς ἀρχαιότητος αἱ τε Αἰγυπτίων καὶ Χαλδαίων καὶ Φοινίκων ἀναγραφαί, πρὸς ἐκείναις τε τοσοῦτοι τῶν Ἑλλήνων συγγραφεῖς· 216 ἔτι δὲ πρὸς τοῖς εἰρημένοις Θεόφιλος καὶ Θεόδοτος καὶ Μνασέας καὶ Ἄριστοφάνης καὶ Ἐρμογένης Εὐήμερός τε καὶ Κόνων καὶ Ζωπυρίων καὶ πολλοὶ τινες ἄλλοι τάχα, — οὐ γὰρ ἔγωγε πᾶσιν ἐντετύχηκα τοῖς βιβλίοις, — οὐ παρέργως ἡμῶν ἐμνημονεύκασιν. 217 Οἱ πολλοὶ δὲ τῶν εἰρημένων ἀνδρῶν τῆς μὲν ἀληθείας τῶν ἐξ ἀρχῆς πραγμάτων διήμαρτον, ὅτι μὴ ταῖς ἱεραῖς ἡμῶν βίβλοις ἐνέτυχον, κοινῶς μέντοι περὶ τῆς ἀρχαιότητος ἅπαντες μεμαρτυρήκασιν, ὑπὲρ ἧς τὰ νῦν λέγειν προεθέμην. 218 Ὁ μέντοι Φαληρεὺς Δημήτριος καὶ Φίλων ὁ πρεσβύτερος καὶ Εὐπόλεμος οὐ πολὺ τῆς ἀληθείας διήμαρτον. Οἷς συγγινώσκειν ἄξιον· οὐ γὰρ ἐνὴν αὐτοῖς μετὰ πάσης ἀκριβείας τοῖς ἡμετέροις γράμμασι παρακολουθεῖν.

XXIV 219 Ἐν ἔτι μοι κεφάλαιον ὑπολείπεται τῶν κατὰ τὴν ἀρχὴν προτεθέντων τοῦ λόγου· τὰς διαβολὰς καὶ τὰς λοιδορίας, αἷς κέχρηνται τινες κατὰ τοῦ γένους ἡμῶν, ἀποδείξαι ψευδεῖς καὶ τοῖς γεγραφόσι ταύτας καθ' ἑαυτῶν χρῆσασθαι μάρτυσιν. 220 Ὅτι μὲν οὖν καὶ ἑτέροις τοῦτο πολλοῖς συμβέβηκε διὰ τὴν ἐνίων δυσμένειαν, οἶμαι γινώσκειν τοὺς πλέον ταῖς ἱστορίαις ἐντυγχάνοντας· καὶ γὰρ ἔθνῶν τινες καὶ τῶν ἐνδοξοτάτων πόλεων ρυπαίνειν τὴν εὐγένειαν καὶ τὰς πολιτείας ἐπεχείρησαν λοιδορεῖν· 221 Θεόπομπος μὲν τὴν Ἀθηναίων, τὴν δὲ Λακεδαιμονίων Πολυκράτης, ὁ δὲ τὸν Τριπολιτικὸν γράψας, — οὐ γὰρ δὴ Θεόπομπός ἐστιν ὡς οἴονται τινες, — καὶ τὴν

§ 216-218 habet Eus. Praep. ev. IX, 42.

216 1 ἔτι δὲ Eus. ἔτι δὲ καὶ L || 218 3 verba οἷς — ἄξιον omittit Eus.

celle d'Athènes, Polycrate celle de Lacédémone ; l'auteur des *Trois cités* — ce n'est pas Théopompe, comme certains le croient — a aussi déchiré Thèbes<sup>1</sup>. Timée également a, dans ses Histoires, beaucoup diffamé ces cités et d'autres encore<sup>2</sup>.

222 Ils s'attachent surtout aux personnages les plus célèbres, les uns par envie et par malveillance, d'autres dans la pensée que ce langage nouveau les rendra dignes de mémoire. Auprès des sots ils ne sont point déçus dans cette espérance, mais les esprits au jugement sain condamnent leur grande méchanceté.

## XXV

*Elles vinrent d'abord des Égyptiens, qui les haïssaient.*

223 Les calomnies à notre adresse vinrent d'abord des Égyptiens, puis, dans l'intention de leur être agréables, certains auteurs entreprirent d'altérer la vérité ; ils n'avouèrent pas l'arrivée de nos ancêtres en Égypte telle qu'elle eut lieu, ni ne racontèrent sincèrement la façon dont ils en sortirent.

224 Les Égyptiens eurent bien des motifs de haine et d'envie : à l'origine la domination de nos ancêtres sur leur pays<sup>3</sup>, et leur prospérité quand ils l'eurent quitté pour retourner chez eux. Puis l'opposition de leurs croyances et des nôtres leur inspira une haine profonde, car notre piété diffère de celle qui est en usage chez eux autant que l'être divin est éloigné des animaux privés de raison. 225 Toute leur nation, en effet, d'après une coutume héréditaire, prend les animaux pour des dieux, qu'ils honorent d'ailleurs chacun à sa façon, et ces hommes tout à fait légers et insensés, qui dès l'origine s'étaient accoutumés à des idées fausses sur les dieux, n'ont pas été capables de prendre modèle sur la dignité de notre religion, et nous ont jalosés en voyant combien elle trouvait de zélateurs. 226 Quelques-uns d'entre eux ont poussé la sottise et la petitesse au point de ne pas hésiter à se mettre en contradiction même avec leurs antiques annales, et, bien mieux, de ne pas s'apercevoir, dans l'aveuglement de leur passion, que leurs propres écrits les contredisaient.

1. Voir à l'appendice note sur le § 221.

2. Timée devait à sa médisance, particulièrement contre les rois, le surnom de Ἐπιτίματος que lui donna Istros.

3. Les Hycsos assimilés à Joseph.

Θηβαίων πόλιν προσέδακεν, πολλά δὲ καὶ Τίμαιος ἐν ταῖς ἱστορίαις περὶ τῶν προειρημένων καὶ περὶ ἄλλων βεβλασφήμηκεν. 222 Μάλιστα δὲ τοῦτο ποιούσι τοῖς ἐνδοξοτάτοις προσπλεκόμενοι, τινὲς μὲν διὰ φθόνον καὶ κακοήθειαν, ἄλλοι δὲ διὰ τοῦ καινολογεῖν μνήμης ἀξιωθήσεσθαι νομίζοντες. Παρὰ μὲν οὖν τοῖς ἀνοήτοις ταύτης οὐ διαμαρτάνουσι τῆς ἐλπίδος, οἱ δ' ὑγιαίνοντες τῇ κρίσει πολλὴν αὐτῶν μοχθηρίαν καταδικάζουσι.

XXV 223 Τῶν δὲ εἰς ἡμᾶς βλασφημιῶν ἤρξαντο μὲν Αἰγύπτιοι· βουλόμενοι δ' ἐκείνοις τινὲς χαρίζεσθαι, παρατρέπειν ἐπεχείρησαν τὴν ἀλήθειαν, οὔτε τὴν εἰς Αἴγυπτον ἄφιξιν ὡς ἐγένετο τῶν ἡμετέρων προγόνων ὁμολογοῦντες, οὔτε τὴν ἕξοδον ἀληθεύοντες. 224 Αἰτίας δὲ πολλὰς ἔλαβον τοῦ μισεῖν καὶ φθονεῖν· τὸ μὲν ἐξ ἀρχῆς, ὅτι κατὰ τὴν χώραν αὐτῶν ἐδυνάστευσαν ἡμῶν οἱ πρόγονοι κἀκεῖθεν ἀπαλλαγέντες ἐπὶ τὴν οἰκίαν πάλιν εὐδαιμόνησαν, εἶθ' ἢ † τούτων ὑπεναντιότης πολλὴν αὐτοῖς ἐνεποίησεν ἔχθραν, τοσοῦτον τῆς ἡμετέρας διαφερούσης εὐσεβείας πρὸς τὴν ὑπ' ἐκείνων νεομισμένην, ὅσον θεοῦ φύσις ζῶων ἀλόγων διέστηκε. 225 Κοινὸν μὲν γὰρ αὐτοῖς ἔστι πάτριον τὸ ταῦτα θεοὺς νομίζειν, ἰδίᾳ δὲ πρὸς ἀλλήλους ἐν ταῖς τιμαῖς αὐτῶν διαφέρονται. Κοῖφοι δὲ καὶ ἀνόητοι παντάπασιν ἄνθρωποι, κακῶς ἐξ ἀρχῆς εἰθισμένοι δοξάζειν περὶ θεῶν, μιμήσασθαι μὲν τὴν σεμνότητα τῆς ἡμετέρας θεολογίας οὐκ ἐχώρησαν, ὀρῶντες δὲ ζηλουμένους ὑπὸ πολλῶν ἐφθόνησαν. 226 Εἰς τοσοῦτον γὰρ ἦλθον ἀνοίας καὶ μικροψυχίας ἔνιοι τῶν παρ' αὐτοῖς, ὥστ' οὐδὲ ταῖς ἀρχαίαις αὐτῶν ἀναγραφαῖς ὤκνησαν ἐναντία λέγειν, ἀλλὰ καὶ σφίσι αὐτοῖς ἐναντία γράφοντες ὑπὸ τυφλότητος τοῦ πάθους ἠγνόησαν.

221 4 προσέδακεν Naber (*momordit* Lat): προσέλαβεν || 222 3 καινολογεῖν Dindorf: κενολογεῖν || 5 κρίσει L, ἀκροάσει corr. in marg. || 224 5 τούτων (*horum* Lat) corruptum; τῶν ἱερῶν conl. Spanheim; τῶν ἑθῶν aut θρησκείων tentavi, sed fort. plura exciderunt || 225 3 Post παντ. ὄντες add. Niese || 226 3 αὐτῶν scripsi: αὐτῶν.

## XXVI

*Calomnies de Manéthôs.*

227 Le premier qui m'arrêtera, c'est celui dont le témoignage m'a déjà servi un peu plus haut à prouver notre antiquité. 228 Ce Manéthôs, qui avait promis de traduire l'histoire d'Égypte d'après les Livres sacrés, après avoir dit que nos aïeux, venus au nombre de plusieurs myriades en Égypte, établirent leur domination sur les habitants, avouant lui-même que, chassés plus tard, ils occupèrent la Judée actuelle, fondèrent Jérusalem et bâtirent le temple; Manéthôs, dis-je, a suivi jusque-là les annales. 229 Mais ensuite, il prend la liberté, sous prétexte de raconter les fables et les propos qui courent sur les Juifs, d'introduire des récits invraisemblables et veut nous confondre avec une foule d'Égyptiens lépreux et atteints d'autres maladies, condamnés pour cela, selon lui, à fuir l'Égypte. 230 En effet, après avoir cité le nom du roi Aménophis, qui est imaginaire, sans avoir osé, pour cette raison, fixer la durée de son règne, bien qu'à la mention des autres rois il ait exactement ajouté les années<sup>1</sup>, il lui applique certaines légendes, oubliant sans doute que depuis cinq cent dix-huit ans, d'après son récit, avait eu lieu l'exode des pasteurs vers Jérusalem. 231 En effet, c'est sous le règne de Tethmôsis qu'ils partirent; or, suivant l'auteur, les règnes qui succèdent à celui-là remplirent trois cent quatre-vingt-treize ans jusqu'aux deux frères Séthôs et Hermaïos, dont le premier reçut, dit-il, le nouveau nom d'Ægyptos, et le second celui de Danaos. Séthôs, ayant chassé son frère, régna cinquante-neuf ans, et l'aîné de ses fils, Rampsès, lui succéda pendant soixante-six ans<sup>2</sup>. 232 Ainsi, après avoir avoué que tant d'années s'étaient écoulées depuis que nos pères avaient quitté l'Égypte<sup>3</sup>, intercalant dans la suite le fabuleux roi Aménophis, il raconte que ce prince désira contempler les dieux comme l'avait fait Or, l'un de ses prédécesseurs au trône<sup>4</sup>, et fit part de son

1-2. Voir la note sur le § 231 à l'Appendice.

3. Mais Manéthôs n'assimilait pas les Hycsos aux Hébreux.

4. Or est le 9<sup>e</sup> roi de la XVIII<sup>e</sup> dynastie (*supra*, § 96). Mais Hérodote, II, 42, raconte la même histoire de l'Héraclès égyptien et il y a peut-être une confusion avec le dieu Horus.

XXVI 227 Ἐφ' ἐνὸς δὲ πρώτου στήσω τὸν λόγον, ᾧ καὶ μάρτυρι μικρὸν ἔμπροσθεν τῆς ἀρχαιότητος ἐχρησάμην. 228 Ὁ γὰρ Μανέθως οὗτος, ὁ τὴν Αἰγυπτιακὴν ἱστορίαν ἐκ τῶν ἱερῶν γραμμάτων μεθερμηνεύειν ὑπεσχημένος, προειπὼν τοὺς ἡμετέρους προγόνους πολλαῖς μυριάσιν ἐπὶ τὴν Αἴγυπτον ἐλθόντας κρατῆσαι τῶν ἐνοικούντων, εἶτ' αὐτὸς ὁμολογῶν χρόνῳ πάλιν ὕστερον ἐκπεσόντας τὴν νῦν Ἰουδαίαν κατασχεῖν καὶ κτίσαντας Ἱεροσόλυμα τὸν νεῶν κατασκευάσασθαι, μέχρι μὲν τούτων ἠκολούθησε ταῖς ἀναγραφαῖς. 229 Ἐπειτα δὲ δοὺς ἐξουσίαν αὐτῷ, διὰ τοῦ φάναι γράψειν τὰ μυθεύμενα καὶ λεγόμενα, περὶ τῶν Ἰουδαίων λόγους ἀπιθάνους παρενέβαλεν, ἀναμῖξαι βουλόμενος ἡμῖν πλῆθος Αἰγυπτίων λεπτῶν καὶ ἐπὶ ἄλλοις ἀρρωστήμασιν, ὡς φησι, φυγεῖν ἐκ τῆς Αἰγύπτου καταγνωσθέντων. 230 Ἀμένωφιν γὰρ βασιλέα προθείς, ψευδὲς ὄνομα, καὶ διὰ τοῦτο χρόνον αὐτοῦ τῆς βασιλείας ὄρσαι μὴ τολήσας, καίτοι γε ἐπὶ τῶν ἄλλων βασιλέων ἀκριβῶς τὰ ἔτη προστιθείς, τούτῳ προσάπτει τινὰς μυθολογίας, ἐπιλαθόμενος σχεδὸν ὅτι πεντακοσίους ἔτεσι καὶ δεκαοκτῶ πρότερον ἰστέρηκε γενέσθαι τὴν τῶν ποιμένων ἕξοδον εἰς Ἱεροσόλυμα. 231 Τέθμωσις γὰρ ἦν βασιλεὺς ὅτε ἐξῆεσαν, ἀπὸ δὲ τούτου τῶν μεταξὺ βασιλέων κατ' αὐτὸν ἔστι τριακόσια ἐνενηκοντατρία ἔτη μέχρι τῶν δύο ἀδελφῶν Σέθω καὶ Ἐρμαίου, ὧν τὸν μὲν Σέθων Αἴγυπτον, τὸν δὲ Ἐρμαῖον Δαναὸν μετονομασθῆναί φησιν, ὃν ἐκβαλὼν ὁ Σέθως ἐβασίλευσεν ἔτη νθ' καὶ μετ' αὐτὸν ὁ πρεσβύτερος τῶν υἱῶν αὐτοῦ Ῥάμψης ξς'. 232 Τοσοῦτοις οὖν πρότερον ἔτεσιν ἀπελθεῖν ἐξ Αἰγύπτου τοὺς πατέρας ἡμῶν ὡμολογηκῶς, εἶτα τὸν Ἀμένωφιν εἰσποιήσας, ἐμβόλιμον βασιλέα, φησὶν τοῦτον ἐπιθυμῆσαι θεῶν γενέσθαι θεατὴν, ὥσπερ Ὡρ εἰς τῶν πρὸ αὐτοῦ βεβασιλευκῶτων, ἀνενεγκεῖν

228 ὁ νεῶν Dindorf: νεῶ || 230 I προθείς Cobet: προσθείς || 231 2 τούτου — μεταξὺ Niese: τούτων μεταξὺ τῶν || 5 Ἐρμαῖον ed. pr.: Ἐρμαῖν || 6 πρεσβύτατος conl. Niese || 232 5 Ὡρος conl. Hudson.



désir à Aménophis, son homonyme, fils de Paapis, qui semblait participer à la nature divine par sa sagesse et sa connaissance de l'avenir<sup>1</sup>. 233 Cet homonyme lui dit qu'il pourrait réaliser son désir s'il nettoyait le pays entier des lépreux et des autres impurs. 234 Le roi se réjouit, réunit<sup>2</sup> tous les infirmes de l'Égypte — ils étaient au nombre de quatre-vingt mille — 235 et les envoya dans les carrières à l'est du Nil<sup>3</sup> travailler<sup>4</sup> à l'écart des autres Égyptiens. Il y avait parmi eux, suivant Manéthôs, quelques prêtres savants<sup>5</sup> atteints de la lèpre. 236 Alors cet Aménophis, le sage devin, craignit d'attirer sur lui et sur le roi la colère des dieux si on les forçait à se laisser contempler; et, voyant des alliés dans l'avenir se joindre aux impurs et établir leur domination en Égypte pendant treize ans, il n'osa pas annoncer lui-même ces calamités au roi, mais il laissa le tout par écrit et se tua. Le roi tomba dans le découragement. 237 Ensuite Manéthôs s'exprime ainsi textuellement: « Les hommes enfermés dans les carrières souffraient depuis assez longtemps, lorsque le roi, supplié par eux de leur accorder un séjour et un abri, consentit à leur céder l'ancienne ville des Pasteurs, Avaris, alors abandonnée. 238 Cette ville, d'après la tradition théologique, est consacrée depuis l'origine à Typhon<sup>6</sup>. Ils y allèrent et, faisant de ce lieu la base d'opération

1. Ce personnage paraît avoir une réalité historique: c'est Amenhotep, fils de Hapou, ministre d'Aménophis III, dont Mariette a découvert la statue avec une inscription intéressante; on lui attribuait des grimoires magiques (Maspero, II, 298 et 449; Wilcken, *Aegyptiaca*, p. 147 suiv.; Breasted, *Ancient Records*, II, 911).

2. On apprend plus loin, § 237, que le rassemblement des infirmes s'est fait en très peu de temps. Josèphe a supprimé ce détail, de même que § 245 il omet de présenter l'« ami », et de dire que la rencontre d'Aménophis avec les envahisseurs a lieu vers Péluse (fait mentionné seulement au § 274).

3. Ce sont (Lepsius, F. G. Müller, Maspero) les carrières de Tourah, déjà connues d'Hérodote (II, 8 et 124) comme ayant fourni les matériaux des pyramides.

4. Sur l'emploi des forçats dans les carrières à l'époque ptolémaïque, v. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides* III, 241 et IV, 193 et 337.

5. Osarseph d'Héliopolis et ses confrères, qui sont sans doute ses compatriotes (*infra*, § 238 et 241): les Héliopolitains sont, d'après Hérodote II, 3 Αἰγυπτίων λογιώτατοι.

6. Voir plus haut, §§ 78 et 86.

δὲ τὴν ἐπιθυμίαν ὁμωνύμῳ μὲν αὐτοῦ Ἀμενώφει, πατὴρ δὲ Παάπιος ὄντι, θείας δὲ δοκοῦντι μετεσχηκέναι φύσεως κατὰ τε σοφίαν καὶ πρόγνωσιν τῶν ἔσομένων. 233 Εἶπειν οὖν αὐτῷ τοῦτον τὸν ὁμώνυμον, ὅτι δυνήσεται θεοὺς ἰδεῖν, εἰ καθαρὰν ἀπὸ τε λεπρῶν καὶ τῶν ἄλλων μιᾶρδων ἀνθρώπων τὴν χώραν ἄπασαν ποιήσειεν. 234 Ἡσθέντα δὲ τὸν βασιλέα πάντας τοὺς τὰ σώματα λελωθημένους ἐκ τῆς Αἰγύπτου συναγαγεῖν· γενέσθαι δὲ τὸ πλῆθος μυριάδας ὀκτώ. 235 καὶ τούτους εἰς τὰς λιθοτομίας τὰς ἐν τῷ πρὸς ἀνατολὴν μέρει τοῦ Νείλου ἐμβαλεῖν αὐτόν, ὅπως ἐργάζοιντο καὶ τῶν ἄλλων Αἰγυπτίων εἶεν κεχωρισμένοι· εἶναι δὲ τινὰς ἐν αὐτοῖς καὶ τῶν λογίων ἱερέων φησὶ λέπρα συνεσχημένους. 236 Τὸν δὲ Ἀμένωφιν ἐκείνον, τὸν σοφὸν καὶ μαντικὸν ἄνδρα, ὑποδείσαι πρὸς αὐτόν τε καὶ τὸν βασιλέα χόλον τῶν θεῶν, εἰ βιασθέντες ὀφθήσονται· καὶ προρῶμενον [εἶπειν], ὅτι συμμαχήσουσί τινες τοῖς μιᾶροις καὶ τῆς Αἰγύπτου κρατήσουσιν ἐπ' ἕτη δεκατρία, μὴ τολμήσαι μὲν αὐτόν εἶπειν ταῦτα τῷ βασιλεῖ, γραφὴν δὲ καταλιπόντα περὶ πάντων ἑαυτὸν ἀνελεῖν, ἐν ἀθυμίᾳ δὲ εἶναι τὸν βασιλέα. 237 Κάπειτα κατὰ λέξιν οὕτως γέγραφεν· « τῶν δ' (ἐν) ταῖς λατομίαις ὡς χρόνος ἰκανὸς διήλθεν τάλαιπωρούντων, ἀξιωθείς ὁ βασιλεύς, ἵνα [πρὸς] κατάλυσιν αὐτοῖς καὶ σκέπην ἀπομερίσῃ, τὴν τότε τῶν ποιμένων ἐρημωθείσαν πόλιν Αὔραριν συνεχώρησεν· ἔστι δ' ἡ πόλις κατὰ τὴν θεολογίαν ἄνωθεν Τυφώνιος. 238 Οἱ δὲ εἰς ταύτην εἰσελθόντες καὶ τὸν τόπον τοῦτον <ὄρμη-τήριον> εἰς ἀπόστασιν ἔχοντες, ἡγεμόνα αὐτῶν τινὰ τῶν

232 ὁ αὐτοῦ Naber : αὐτῷ || 7 Παάπιος ed. pr. (cf. § 243) : Παάπιος || 234 3 τὸ πλῆθος Niese : τοῦ πλῆθους || 235 3 εἶεν κεχ. Holwerda : οἱ ἐγγεχωρισμένοι || 5 συνεσχημένους Niese : συγκεχυμένους (συνεχομένους Dindorf) || 236 2 ὑποδείσαι Dindorf : ὑποδείσθαι || 4 προρῶμενον scripsi (cf. § 258) : προσθέμενον (lat. adiecisse) || εἶπειν inclūsi || 237 2 ἐν add. Bekker || 3 πρὸς incl. Niese. Sed deest fort. verbum uti χῶραν || 238 2 ὄρμητήριον supplevit Holwerda.

d'une révolte, ils prirent pour chef un des prêtres d'Héliopolis nommé Osarseph<sup>1</sup> et lui jurèrent d'obéir à tous ses ordres. 239 Il leur prescrivit pour première loi de ne point adorer de dieux<sup>2</sup>, de ne s'abstenir de la chair d'aucun des animaux que la loi divine rend le plus sacrés en Égypte<sup>3</sup>, de les immoler tous, de les consommer et de ne s'unir qu'à des hommes liés par le même serment. 240 Après avoir édicté ces lois et un très grand nombre d'autres, en contradiction absolue avec les coutumes égyptiennes, il fit réparer par une multitude d'ouvriers les murailles de la ville et ordonna de se préparer à la guerre contre le roi Aménophis. 241 Lui-même s'associa quelques-uns des autres prêtres contaminés comme lui, envoya une ambassade vers les Pasteurs chassés par Tethmôsis, dans la ville nommée Jérusalem, et, leur exposant sa situation et celle de ses compagnons outragés comme lui, il les invita à se joindre à eux pour marcher tous ensemble sur l'Égypte. 242 Il leur promit de les conduire d'abord à Avaris, patrie de leurs ancêtres, et de fournir sans compter le nécessaire à leur multitude, puis de combattre pour eux, le moment venu, et de leur soumettre facilement le pays. 243 Les Pasteurs, au comble de la joie, s'empressèrent de se mettre en marche tous ensemble au nombre de deux cent mille hommes environ et peu après arrivèrent à Avaris. Le roi d'Égypte Aménophis, à la nouvelle de leur invasion, ne fut pas médiocrement troublé, car il se rappelait la prédiction d'Aménophis, fils de Paapis. 244 Il réunit d'abord une multitude d'Égyptiens, et après avoir délibéré avec leurs chefs, il se fit amener les animaux sacrés les plus vénérés

1. Ce nom théophore est clairement calqué sur celui de Joseph par la substitution de l'élément Osiris à Iahveh, quoique plus loin ce personnage joue le rôle, non de Joseph, mais de Moïse.

2. L'« athéisme » vient en tête des commandements d'Osarseph-Moïse, à titre de « première loi ». L'auteur sait-il que le Décalogue commence par l'ordre de n'avoir d'autre dieu que Iahveh? Ou se rappelle-t-il l'ordonnance des listes de devoirs dressés par les moralistes grecs et où est inculqué, comme premier précepte (Xénophon, *Mem.* IV, 4, 19, *Poème doré*, v. 1, cf. Dieterich, *Nekyia*, p. 146 et suiv.) le respect des dieux?

3. Cf. Tacite, *Histoires*, V, 4 : ils sacrifient le bélier comme pour insulter Hammon, et le bœuf, parce que les Égyptiens adorent Apis.

Ἡλιοπολιτῶν ἱερέων Ὀσάρσηφον λεγόμενον ἔστησαντο καὶ τούτῳ πειθαρχήσοντες ἐν πᾶσιν ὄρκωμότησαν. 239 Ὁ δὲ πρῶτον μὲν αὐτοῖς νόμον ἔθετο μῆτε προσκυνεῖν θεοὺς μῆτε τῶν μάλιστα ἐν Αἰγύπτῳ θεμιστευομένων ἱερῶν ζῶν ἀπέχεσθαι μηδενός, πάντα δὲ θύειν καὶ ἀναλοῖν, συνάπτεσθαι δὲ μηδενὶ πλὴν τῶν συνομωσομένων. 240 Τοιαῦτα δὲ νομοθετήσας καὶ πλεῖστα ἄλλα μάλιστα τοῖς Αἰγυπτίοις ἐθισμοῖς ἐναντιούμενα, ἐκέλευσεν πολυχειρίᾳ τὰ τῆς πόλεως ἐπισκευάζειν τείχη καὶ πρὸς πόλεμον ἐτοίμους γίνεσθαι τὸν πρὸς Ἀμένωφιν τὸν βασιλέα. 241 Αὐτὸς δὲ, προσλαβόμενος μεθ' ἑαυτοῦ καὶ τῶν ἄλλων ἱερέων καὶ συμμεμιαμμένων (τινάς), ἔπεμψε πρέσβεις πρὸς τοὺς ὑπὸ Τεθμώσεως ἀπελαθέντας ποιμένας εἰς πόλιν τὴν καλουμένην Ἱεροσόλυμα, καὶ τὰ καθ' ἑαυτὸν καὶ τοὺς ἄλλους τοὺς συνατιμασθέντας δηλώσας ἡξίου συνεπιστρατεύειν ὁμοθυμαδὸν ἐπ' Αἴγυπτον. 242 Ἐπάξειν μὲν οὖν αὐτοὺς ἐπηγγείλατο πρῶτον μὲν εἰς Αὔαριν τὴν προγονικὴν αὐτῶν πατρίδα καὶ τὰ ἐπιτήδεια τοῖς ὄχλοις παρέξειν ἀφθόνως, ὑπερμαχήσεσθαι δὲ ὅτε δέοι καὶ βραδίως ὑποχείριον αὐτοῖς τὴν χώραν ποιήσειν. 243 Οἱ δὲ ὑπερχαρεῖς γενόμενοι πάντες προθύμως εἰς κ' μυριάδας ἀνδρῶν συνεξώρμησαν καὶ μετ' οὐ πολὺ ἦκον εἰς Αὔαριν. Ἀμένωφισ δ' ὁ τῶν Αἰγυπτίων βασιλεὺς, ὡς ἐπύθετο τὰ κατὰ τὴν ἐκείνων ἔφοδον, οὐ μετρίως συνεχύθη τῆς παρὰ Ἀμενώφεως τοῦ Παάπιος μνησθεῖς προδηλώσεως. 244 Καὶ πρῶτον συναγαγὼν πλῆθος Αἰγυπτίων καὶ βουλευσάμενος μετὰ τῶν ἐν τούτοις ἡγεμόνων τὰ τε ἱερὰ ζῶα

238 4 Ὀσάρσηφον conit. Hudson || λεγόμενον hic transposui (post αὐτῶν L), suadente Niesio; λεγόμενον in λόγιον mutat Halbertsma || 5 πειθαρχήσοντες ed. pr.: πειθαρχήσαντες || ὄρκωμότησαν Bekker: ὄρκωμότησαν || 239 5 συνομωσομένων Niese: συνομοσομένων || 241 3 καὶ συμ. suspectum, an τῶν συμ. ? || τινάς addidi (quosdam Lat) || 4 ἀπελαθέντας Dindorf: ἀπελασθέντας || 242 1 ἐπάξειν: ἐπα-  
νάξειν conit. Cobet || 244 2 πρῶτον Niese: πρότερον.

dans les temples et recommanda aux prêtres de chaque district de cacher le plus sûrement possible les statues des dieux. 245 Quant à son fils Séthôs, nommé aussi Ramessès du nom de son grand-père Rampsès<sup>1</sup>, et âgé de cinq ans, il le fit emmener chez son ami<sup>2</sup>. Lui-même passa (le Nil) avec les autres Égyptiens, au nombre de trois cent mille guerriers bien exercés, et rencontra l'ennemi sans livrer pourtant bataille; 246 mais pensant qu'il ne fallait pas combattre les dieux, il rebroussa chemin vers Memphis, où il prit l'Apis et les autres animaux sacrés qu'il y avait fait venir, puis aussitôt, avec toute son armée et le peuple d'Égypte, il monta en Éthiopie; car le roi d'Éthiopie lui était soumis par la reconnaissance. 247 Celui-ci l'accueillit et entretint toute cette multitude à l'aide des produits du pays convenables à la nourriture des hommes, leur assigna des villes et des villages suffisants pour les treize ans d'exil imposés par le destin à Aménophis loin de son royaume, et n'en fit pas moins camper une armée éthiopienne aux frontières de l'Égypte pour protéger le roi Aménophis et les siens<sup>3</sup>.

248 Les choses se passaient ainsi en Éthiopie. Cependant les Solymites firent une descente avec les Égyptiens impurs et traitèrent les habitants d'une façon si sacrilège et si cruelle que la domination des Pasteurs paraissait un âge d'or à ceux qui assistèrent alors à leurs impiétés. 249 Car non seulement ils incendièrent villes et villages, et ne se contentèrent

1. Le prince héritier, fils d'Aménophis, porte les deux noms de Séthôs et de Ramessès comme le roi Séthôs-Ramessès de § 98, également fils d'Aménophis. On remarque que le double nom n'apparaît jamais chez Josèphe qu'une seule fois : le Séthôs *ὁ καὶ Ῥαμέσσης* de § 98 est Séthôs tout court §§ 101, 102 et 231 (comme d'ailleurs chez l'Africain), celui de § 245, au contraire, ne s'appelle plus que Ramessès ou Rampsès §§ 251 et 300 (comme chez Chaeremon, *infra* § 292). Les mots *Σέθων τὸν καὶ* du présent texte et *ὁ καὶ Ῥαμέσσης* de § 98 sont donc des éléments adventices destinés à identifier un Séthôs fils d'Aménophis et un Ramessès fils d'Aménophis; cf. Ed. Meyer, *Chronologie*, p. 91, qui considère les additions comme des interpolations à Manéthôs.

2. Quel ami ? Il n'est pas certain qu'il s'agisse du roi d'Éthiopie dont il sera bientôt question.

3. Texte suspect.

τὰ [πρῶτα] μάλιστα ἐν τοῖς ἱεροῖς τιμώμενα ὡς ἑαυτὸν μετεπέμψατο καὶ τοῖς κατὰ μέρος ἱερεῖσι παρήγγειλεν ὡς ἀσφαλέστατα τῶν θεῶν συγκρῦσαι τὰ ξόανα. 245 Τὸν δὲ υἱὸν Σέθων τὸν καὶ Ῥαμέσσην, ἀπὸ Ῥάμψεως τοῦ πατρὸς ὠνομασμένον, πενταέτη ὄντα ἐξέθετο πρὸς τὸν ἑαυτοῦ φίλον. Αὐτὸς δὲ διαβάς <σύν> τοῖς ἄλλοις Αἰγυπτίοις οὖσιν εἰς τριάκοντα μυριάδας ἀνδρῶν μαχιμωτάτων, καίτοι τοῖς πολεμίοις ἀπαντήσας οὐ συνέβαλεν. 246 ἀλλὰ μὴ δεῖν θεομαχεῖν νομίσας, παλινδρομήσας ἦκεν εἰς Μέμφιν, ἀναλαβὼν τε τὸν τε Ἄπιν καὶ τὰ ἄλλα τὰ ἐκεῖσε μεταπεμφθέντα ἱερὰ ζῶα, εὐθύς εἰς Αἰθιοπίαν σὺν ἀπαντι τῷ στόλῳ καὶ πλήθει τῶν Αἰγυπτίων ἀνήχθη· χάριτι γὰρ ἦν αὐτῷ ὑποχείριος ὁ τῶν Αἰθιοπίων βασιλεὺς. 247 Ὅς ὑποδεξάμενος <αὐτὸν> καὶ τοὺς ὄχλους πάντας ὑπολαβὼν οἷς ἔσχεν ἢ χώρα τῶν πρὸς ἀνθρωπίνην τροφήν ἐπιτηδείων, καὶ πόλεις καὶ κώμας <παρέσχε> πρὸς τὴν τῶν πεπρωμένων τρισκαίδεκα ἔτων ἀπὸ τῆς ἀρχῆς αὐτοῦ [εἰς τὴν] ἔκπτωσιν αὐτάρκεις, οὐχ ἦττον δὲ καὶ στρατόπεδον Αἰθιοπικὸν πρὸς φυλακὴν ἐπέταξε τοῖς παρ' Ἀμενώφεως τοῦ βασιλέως... ἐπὶ τῶν ὀρίων τῆς Αἰγύπτου. 248 Καὶ τὰ μὲν κατὰ τὴν Αἰθιοπίαν τοιαῦτα. Οἱ δὲ Σολυμίται κατελθόντες σὺν τοῖς μιαιοῖς τῶν Αἰγυπτίων οὕτως ἀνοσίως καὶ <ὠμῶς> τοῖς ἀνθρώποις προσηνέχθησαν, ὥστε τὴν τῶν προειρημένων <ποιμένων> κράτησιν χρυσὸν φαίνεσθαι τοῖς τότε τὰ τούτων ἀσεβήματα θεωμένοις. 249 καὶ γὰρ οὐ μόνον πόλεις καὶ κώμας ἐνέπρησαν, οὐδὲ

244 4 πρῶτα inclusit Bekker || ἑαυτὸν Cobet: γε αὐτὸν || 5 παρήγγειλεν ed. pr.: παρήγγειλεν || 245 2 Σέθων — Ῥαμέσσην ed. pr.: Σέθω — Ῥαμεσοῦ || Ῥάμψεως Hudson (cf. § 231): Ῥαψηοῦς || 4 σὺν inserui, suad. Niese. Desunt fort. plura (τὸν ποταμόν;) || 6 καίτοι Holwerda: καὶ || ἀπαντήσας Cobet: ἀπαντήσασιν || 246 2 μὴ δεῖν Herwerden: μέλλειν || 5 τῷ πλήθει coni. Niese || 247 1 ὡς Niese: ὅθεν || 2 αὐτὸν inserui || 4 παρέσχε addidi (παρασχῶν Hudson) || 5 εἰς τὴν delevit ed. pr. (scil. varia lectio verb. πρὸς τὴν, l. 7) || 8. Lacunam indicavi. || 248 4 ὠμῶς addidi || 5 ποιμένων inserui.

pas de piller les temples et de mutiler les statues des dieux, mais encore ils ne cessaient d'user des sanctuaires comme de cuisines pour rôtir les animaux sacrés qu'on adorait, et ils obligeaient les prêtres et les prophètes à les immoler et à les égorger, puis les dépouillaient et les jetaient dehors. 250 On dit que le prêtre d'origine héliopolitaine qui leur donna une constitution et des lois, appelé Osarseph<sup>1</sup>, du nom du dieu Osiris adoré à Héliopolis, en passant chez ce peuple changea de nom et prit celui de Moïse. »

## XXVII

*Sottises du récit de Manéthôs.*

251 Voilà ce que les Égyptiens racontent sur les Juifs, sans compter bien d'autres histoires que je passe pour abréger. Manéthôs dit encore que dans la suite Aménophis revint d'Éthiopie, suivi d'une grande armée, ainsi que son fils Rampès, à la tête d'une armée lui aussi, que tous deux ensemble attaquèrent les Pasteurs et les impurs, les vainquirent, et qu'après en avoir tué un grand nombre, ils les chassèrent jusqu'aux frontières de Syrie. Voilà, avec des faits du même genre, ce qu'a raconté Manéthôs<sup>2</sup>. 252 Or il dit manifestement des sottises et des mensonges, comme je vais le montrer en retenant d'abord ce fait, pour réfuter plus tard d'autres auteurs; il nous a accordé et il a reconnu que notre race ne tire pas son origine des Égyptiens, mais que nos ancêtres vinrent du dehors s'emparer de l'Égypte et qu'ils la quittèrent. 253 Mais nous n'avons pas été mêlés dans la suite aux Égyptiens infirmes, et Moïse, qui conduisit le peuple, loin d'être des leurs, avait vécu bien des générations plus tôt, comme je vais essayer de le prouver par les propres discours de Manéthôs.

## XXVIII

*Absurdité du point de départ.*

254 D'abord la cause sur laquelle il édifie sa fable est

1. Josèphe (Manéthôs ?) paraît oublier qu'il a déjà mentionné Osarseph au § 238. E. Meyer (*op. cit.*, p. 77) voit dans ce paragraphe une addition d'un commentateur antisémite de Manéthôs, de sorte que l'assimilation Osarseph = Moïse n'émanerait pas de ce dernier.

2. Tout ce récit de Manéthôs est, comme le dit Maspero, « un

ἱεροσυλοῦντες οὐδὲ λυμαινόμενοι ξόανα θεῶν ἠρκοῦντο, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἀδύτοις ὀπτανίοις τῶν σεβαστευομένων ἱερῶν ζῶων χρώμενοι διετέλουν, καὶ θύτας καὶ σφαγεῖς τούτων ἱερεῖς καὶ προφήτας ἠνάγκαζον γίνεσθαι καὶ γυμνοὺς ἐξέβαλλον. 250 Λέγεται δέ, ὅτι <δ> τὴν πολιτείαν καὶ τοὺς νόμους αὐτοῖς καταβαλόμενος ἱερεὺς, τὸ γένος Ἑλιοπολίτης, ὄνομα <δὲ> Ὅσαρσηφ ἀπὸ τοῦ ἐν Ἑλιοῦπόλει θεοῦ Ὅσίρεως, ὡς μετέβη εἰς τοῦτο τὸ γένος, μετετέθη τοῦνομα καὶ προσηγορεύθη Μωουσης. »

XXVII 251 Ἄ μὲν οὖν Αἰγύπτιοι φέρουσι περὶ τῶν Ἰουδαίων ταῦτ' ἔστι καὶ ἕτερα πλείονα, ἀ παρήμι συντομίας ἔνεκα. Λέγει δὲ ὁ Μανέθως πάλιν, ὅτι μετὰ ταῦτα ἐπῆλθεν ὁ Ἀμένωφισ ἀπὸ Αἰθιοπίας μετὰ μεγάλης δυνάμεως καὶ ὁ υἱὸς αὐτοῦ Ῥάμψης καὶ αὐτὸς ἔχων δύναμιν, καὶ συμβαλόντες οἱ δύο τοῖς ποιμέσι καὶ τοῖς μιαιοῖς ἐνίκησαν αὐτούς καὶ πολλοὺς ἀποκτείναντες ἐδίωξαν αὐτούς ἄχρι τῶν ὀρίων τῆς Συρίας. 252 Ταῦτα μὲν καὶ τὰ τοιαῦτα Μανέθως συνέγραψεν. Ὅτι δὲ ληρεῖ καὶ ψεύδεται περιφανῶς ἐπιδείξω, προδιαστειλάμενος ἐκεῖνο, τῶν ὕστερον πρὸς ἄλλους λεχθησομένων ἔνεκα· δέδωκε γὰρ οὗτος ἡμῖν καὶ ὠμολόγηκεν ἐξ ἀρχῆς τὸ μὴ εἶναι τὸ γένος Αἰγυπτίου, ἀλλ' αὐτούς ἔξωθεν ἐπελθόντας κρατῆσαι τῆς Αἰγύπτου καὶ πάλιν ἐξ αὐτῆς ἀπελθεῖν. 253 Ὅτι δ' οὐκ ἀνεμίχθησαν ἡμῖν ὕστερον τῶν Αἰγυπτίων οἱ τὰ σώματα λελωθήμενοι, καὶ ὅτι ἐκ τούτων οὐκ ἦν Μωουσης ὁ τὸν λαὸν ἀγαγών, ἀλλὰ πολλοῖς ἐγεγόνει γενεαῖς πρότερον, ταῦτα πειράσομαι διὰ τῶν ὑπ' αὐτοῦ λεγομένων ἐλέγχειν.

XXVIII 254 Πρώτην δὴ τὴν αἰτίαν τοῦ πλάσματος

249 4 ἀδύτοις Bekker : αὐτοῖς || 250 1 ὁ add. Cobet || 3 δὲ addidi || Ὅσαρσηφ scripsi (cf. § 238) : Ὅσαρσίφ. || 251 2 ἀ παρ. ed. pr. : παρ' ἡμῖν || 252 4 ἄλλους Niese : ἀλλήλους || 5 τὸ μὴ Niese : τε μὴ || 6 post Αἰγ. excidit fort. τοὺς Ἰουδαίους vel τοὺς πάτερας ἡμῶν (nostri progenitores, Lat).



ridicule : « Le roi Aménophis, dit-il, désira voir les dieux. » Lesquels ? Si ce sont les dieux consacrés par leurs lois, le bœuf, la chèvre, les crocodiles et les cynocéphales, il les voyait. 255 Quant à ceux du ciel, comment le pouvait-il ? Et pourquoi eut-il ce désir ? — Parce que, par Zeus <sup>1</sup>, déjà avant lui un autre roi les avait vus. — Il avait donc appris de lui leur nature et comment celui-ci avait pu les voir ; alors il n'avait pas besoin d'un nouveau moyen. — 256 Mais le devin grâce auquel le roi pensait réussir était, dit-on, un sage. — Alors comment n'a-t-il pas prévu que le désir du roi était irréalisable ? et en fait il ne s'est pas réalisé. Et pour quelle raison la présence des mutilés et des lépreux rendait-elle les dieux invisibles ? Les dieux s'irritent contre l'impiété, non contre les infirmités du corps. 257 Puis, comment quatre-vingt mille lépreux et malades ont-ils pu être réunis presque en un seul jour ? Comment le roi n'a-t-il pas écouté le devin ? Il lui avait prescrit, en effet, de faire passer la frontière d'Égypte aux infirmes, et le roi les enferma dans les carrières, comme un homme qui a besoin d'ouvriers, mais non qui a décidé de purifier le pays. 258 D'après Manéthôs, le devin se tua parce qu'il prévoyait la colère des dieux et le sort réservé à l'Égypte, et il laissa au roi par écrit sa prédiction. Alors pourquoi dès le début le devin n'a-t-il pas eu la prescience de sa mort ? 259 Pourquoi n'a-t-il pas combattu tout de suite la volonté qu'avait le roi de voir les dieux ? Puis, était-il raisonnable de craindre des maux qui ne se produiraient pas de son vivant ? Et pouvait-il lui arriver rien de pire que ce suicide précipité ? 260 Mais

roman où très peu d'histoire se mêle à beaucoup de fables ». Il semble même que ce peu d'histoire se borne aux noms du roi et de son ministre-sorcier. L'invention première ne paraît pas appartenir à Manéthôs, car Hécatée d'Abdère, dont l'ouvrage est, semble-t-il, un peu plus ancien, raconte déjà (*ap.* Diodore, XL, 3) que les Hébreux sont des étrangers expulsés d'Égypte à la suite d'une peste : c'était la tradition juive elle-même, accommodée au goût du public égyptien. La version d'Hécatée se corsa de nouveaux détails dont le motif est transparent : par exemple, les Juifs ont prétendu que Dieu frappa les Égyptiens de la lèpre ; on riposte qu'eux-mêmes sont des lépreux, etc. Les auteurs de ces contes polémiques n'avaient qu'une connaissance très superficielle de la Bible et, en fait de noms propres, n'avaient guère retenu que ceux de Joseph et de Moïse. On

ὑποτίθεται καταγέλαστον· ὁ βασιλεὺς γάρ, φησιν, Ἄμε-  
νωφίς ἐπεθύμησε τοὺς θεοὺς ἰδεῖν. Ποίους; εἰ μὲν τοὺς  
παρ' αὐτοῖς νενομοθετημένους, τὸν βοῦν καὶ τράγον καὶ  
κροκοδείλους καὶ κυνοκεφάλους, ἑώρα. 255 Τοὺς οὐρα-  
νίους δὲ πῶς ἐδύνατο; καὶ διὰ τί ταύτην ἔσχε τὴν  
ἐπιθυμίαν; ὅτι νῆ Δία καὶ πρότερος αὐτοῦ βασιλεὺς  
ἄλλος ἑωράκει. Παρ' ἐκείνου τοίνυν ἐπέπυστο, ποταποί-  
τινές εἰσι καὶ τίνα τρόπον αὐτοὺς εἶδεν, ὥστε καινῆς  
αὐτῷ τέχνης οὐκ ἔδει. 256 Ἄλλὰ σοφὸς ἦν ὁ μάντις,  
δι' οὗ τοῦτο κατορθώσῃν ὁ βασιλεὺς ὑπελάμβανε. Καὶ πῶς  
οὐ προέγνω τὸ ἀδύνατον αὐτοῦ τῆς ἐπιθυμίας; οὐ γάρ  
ἄπέβη. Τίνα δὲ καὶ λόγον εἶχε διὰ τοὺς ἠκρωτηριασμένους  
ἢ λεπτῶντας ἀφανεῖς εἶναι τοὺς θεοὺς; ὀργίζονται γάρ  
ἐπὶ τοῖς ἀσεβήμασιν, οὐκ ἐπὶ τοῖς ἐλαττώμασι τῶν σωμά-  
των. 257 Ὅκτῶ δὲ μυριάδας τῶν λεπτῶν καὶ κακῶς  
διακειμένων πῶς οἶόν τε μίθ' σχεδὸν ἡμέρα συλλεγῆναι;  
πῶς δὲ παρήκουσεν τοῦ μάντεως ὁ βασιλεὺς; ὁ μὲν γάρ  
αὐτὸν ἐκέλευσεν ἐξορίσαι τῆς Αἰγύπτου τοὺς λελωθη-  
μένους, ὁ δ' αὐτοὺς εἰς τὰς λιθοτομίας ἐνέβαλεν, ὥσπερ  
τῶν ἐργασομένων δεόμενος, ἀλλ' οὐχὶ καθάραι τὴν χώραν  
προαιρούμενος. 258 Φησὶ δὲ τὸν μὲν μάντιν αὐτὸν  
ἀνελεῖν τὴν ὀργὴν τῶν θεῶν προορώμενον καὶ τὰ συμβη-  
σόμενα περὶ τὴν Αἴγυπτον, τῷ δὲ βασιλεῖ γεγραμμένην τὴν  
πρόρρησιν καταλιπεῖν. Εἶτα πῶς οὐκ ἐξ ἀρχῆς ὁ μάντις  
τὸν αὐτοῦ θάνατον προηπίστατο; 259 πῶς δὲ οὐκ εὐθύς  
ἀντεῖπεν τῷ βασιλεῖ βουλομένῳ τοὺς θεοὺς ἰδεῖν; πῶς  
δ' εὐλογος ὁ φόβος τῶν μὴ παρ' αὐτὸν συμβησομένων  
κακῶν; ἢ τί χεῖρον ἔδει παθεῖν οὗ δρᾶν ἑαυτὸν ἔσπευδεν.  
260. Τὸ δὲ δὴ πάντων εὐηθέστατον ἴδωμεν· πυθόμενος

254 5 κροκοδείλους ed. pr.: κροκοδήλους || 255 4 τοίνυν ἄν conī.  
Thackeray || 258 2 προορώμενον ed. pr.: προορωμένων || 4 πρόρρησιν  
ed. pr.: πρόσρησιν || 259 4 quam quod se ipse perimere festinabat Lat  
οὗ δρᾶν conī. Herwerden: οὐδ' ἄν L || 260 1 πυθόμενος x. τ. λ. Deest  
subjectum (Amenophis).

voyons le trait le plus absurde de tous. Informé de ces faits, et redoutant l'avenir, le roi, même alors, ne chassa pas du pays ces infirmes dont il devait, suivant la prédiction, purger l'Égypte, mais, sur leur demande, il leur donna pour ville, d'après Manéthôs, l'ancienne résidence des pasteurs, nommée Avaris. 261 Ils s'y réunirent en masse, dit-il, et choisirent un chef parmi les anciens prêtres d'Héliopolis, et ce chef leur apprit à ne point adorer de dieux, à ne point s'abstenir des animaux honorés d'un culte en Égypte, mais à les immoler et à les manger tous et à ne s'unir qu'à des hommes liés par le même serment; il fit jurer au peuple l'engagement de rester fidèle à ces lois, et, après avoir fortifié Avaris, il porta la guerre chez le roi. 262 Il envoya une ambassade à Jérusalem, ajoute Manéthôs, pour inviter le peuple de cette ville à s'allier à eux, avec la promesse de leur donner Avaris, car cette ville avait appartenu aux ancêtres de ceux qui viendraient de Jérusalem; ils partiraient de là pour s'emparer de toute l'Égypte. 263 Puis, dit-il, ceux-ci firent invasion avec deux cent mille soldats, et le roi d'Égypte Aménophis, pensant qu'il ne fallait pas lutter contre les dieux, s'enfuit aussitôt en Éthiopie après avoir confié l'Apis et quelques-uns des autres animaux sacrés à la garde des prêtres. 264 Alors les Hiérosolymites, qui avaient envahi le pays, renversèrent les villes, incendièrent les temples, égorgèrent les prêtres, en un mot ne reculèrent devant aucun crime ni aucune cruauté. 265 Le fondateur de leur constitution et de leurs lois était, d'après notre auteur, un prêtre originaire d'Héliopolis, nommé Osarseph du nom d'Osiris, le dieu d'Héliopolis, mais il changea de nom et s'appela Moysès. 266 Treize ans plus tard — c'était la durée fixée par le destin à son exil — Amé-

faisait de Moïse le petit-fils de Joseph (Apollonios Molon) ou son fils (Justin); parfois même leurs rôles ont dû être confondus. C'est ce qui explique que Manéthôs donne à Moïse un nom égyptien qui visiblement avait été d'abord inventé pour Joseph. S'il fait de lui un prêtre d'Héliopolis, c'est peut-être parce que lui-même était prêtre de Sébennytos et qu'il y avait rivalité entre les deux corporations.

(Note de p. 48.) 1. Singulière expression sous la plume d'un Juif. Elle reparait plus loin, II, 63

γάρ ταῦτα καὶ περὶ τῶν μελλόντων φοβηθεὶς, τοὺς λελω-  
 βημένους ἐκείνους, ὦν αὐτῷ καθαρῖσαι προεῖρητο τὴν  
 Αἴγυπτον, οὐδὲ τότε τῆς χώρας ἐξήλασεν, ἀλλὰ δεηθεῖσιν  
 αὐτοῖς ἔδωκε πόλιν, ὡς φησι, τὴν πάλαι μὲν οἰκηθεῖσαν  
 ὑπὸ τῶν ποιμένων, Αὔαριν δὲ καλουμένην. 261 Εἰς-ἦν  
 ἄθροισθέντας αὐτοὺς ἡγεμόνα φησὶν ἐξελέσθαι τῶν ἐξ  
 Ἑλιουπόλεως πάλαι γεγονότων ἱερέων, καὶ τοῦτον αὐτοῖς  
 εἰσηγήσασθαι μήτε θεοὺς προσκυνεῖν μήτε τῶν ἐν Αἰγύπτῳ  
 θρησκευομένων ζώων ἀπέχεσθαι, πάντα δὲ θύειν καὶ  
 κατεσθίειν, συνάπτεσθαι δὲ μηδενὶ πλὴν τῶν συνομωμο-  
 σμένων, ὄρκοις τε τὸ πλῆθος ἐνδησάμενον, ἢ μὴν τούτοις  
 ἔμμενεῖν τοῖς νόμοις, καὶ τειχίσαντα τὴν Αὔαριν πρὸς τὸν  
 βασιλέα πόλεμον ἐξενεγκεῖν. 262 Καὶ προστίθησιν, ὅτι  
 ἔπεμψεν εἰς Ἱεροσόλυμα παρακαλῶν ἐκείνους αὐτοῖς  
 συμμαχεῖν καὶ δώσειν αὐτοῖς τὴν Αὔαριν ὑπισχνούμενος,  
 εἶναι γὰρ αὐτὴν τοῖς ἐκ τῶν Ἱεροσολύμων ἀφιξομένοις  
 προγονικὴν, ἀφ' ἧς ὄρωμένους αὐτοὺς πᾶσαν τὴν Αἴγυ-  
 πτον καθέξειν. 263 Εἶτα τοὺς μὲν ἐπελθεῖν εἴκοσι  
 στρατοῦ μυριάσι λέγει, τὸν βασιλέα δὲ τῶν Αἰγυπτίων  
 Ἀμένωφιν οὐκ οἶόμενον δεῖν θεομαχεῖν εἰς τὴν Αἰθιοπίαν  
 εὐθύς ἀποδρᾶναι, τὸν δὲ Ἀπιν καὶ τινα τῶν ἄλλων ἱερῶν  
 ζώων παρατεθεικέναι τοῖς ἱερεῦσι διαφυλάττεσθαι κελεύ-  
 σαντα. 264 Εἶτα τοὺς Ἱεροσολυμίτας ἐπελθόντας τάς  
 τε πόλεις ἀνιστάναι καὶ τὰ ἱερά κατακαίειν καὶ τοὺς  
 ἱερέας ἀποσφάττειν, ὅλως τε μηδεμιᾶς ἀπέχεσθαι παρα-  
 νομίας μηδὲ ὤμότητος. 265 Ὁ δὲ τὴν πολιτείαν καὶ  
 τοὺς νόμους αὐτοῖς καταβαλόμενος ἱερεὺς, φησὶν, ἦν τὸ  
 γένος Ἑλιοπολίτης, ὄνομα δ' Ὀσάρσηφ ἀπὸ τοῦ ἐν  
 Ἑλιουπόλει θεοῦ Ὀσίρεως, μεταθέμενος δὲ Μωουσῆν αὐτὸν

260 3 καθαρῖσαι Cobet: καθαρεῦσαι L || 261 4 ἐν Niese: ἐπ' || 6  
 συνάπτεσθαι Niese: συνεμβάπτεσθαι || συνομ. Niese: συνομωσομένων ||  
 8 ἔμμενεῖν Niese: ἔμμένειν || 262 2 αὐτοῖς ed. pr.: αὐτοὺς || 263 5  
 παραθεῖναι conit. Niese || 264 3 ἱερέας Bekker: ἱππέας || 265 2 κατα-  
 βαλόμενος ed. pr.: καταβαλλόμενος || 3 Ἑλιοπ. Niese: Ἑλιουπο-  
 λίτης || 4 αὐτὸν Hudson: αὐτόν.

nophis, suivant Manéthôs, arriva d'Éthiopie avec une armée nombreuse, attaqua les Pasteurs et les impurs, remporta la victoire, et en tua un grand nombre après les avoir chassés jusqu'aux frontières de la Syrie<sup>1</sup>.

## XXIX

*Invraisemblances de la suite du récit.*

267 Là encore Manéthôs ne comprend pas l'invraisemblance de ses mensonges. Les lépreux et la foule qui les accompagnait, en admettant qu'ils fussent irrités au début contre le roi et ceux qui leur avaient infligé ce traitement suivant la prédiction du devin, se seraient en tout cas adoucis à son égard quand ils sortirent des carrières et reçurent de lui une ville et un pays. 268 Et si même ils lui en avaient voulu, ils auraient conspiré contre sa personne et n'auraient point déclaré la guerre à tous les Égyptiens, alors qu'évidemment ils avaient parmi ceux-ci une foule de parents, nombreux comme ils étaient. 269 Même résolu à combattre aussi les Égyptiens, ils n'auraient point osé faire la guerre à leurs propres dieux et n'auraient point non plus rédigé des lois absolument contraires à celles de leurs pères, dans le respect desquelles ils avaient été élevés. 270 Nous devons savoir gré à Manéthôs de dire que, si les lois furent violées, ce ne fut point sur l'initiative des gens venus de Jérusalem, mais sur celle des Égyptiens eux-mêmes, et que leurs prêtres surtout s'en sont avisés et ont fait prêter serment à la foule. 271 Mais cette invention-ci n'est-elle point absurde? Alors qu'aucun de leurs proches ou de leurs amis ne les suivit dans leur révolte ni ne prit sa part de leurs dangers, les contaminés envoyèrent à Jérusalem, et en ramenèrent des alliés! 272 Quelle amitié, quelle parenté existait donc entre eux auparavant? Au contraire, ils étaient

1. On ne peut s'empêcher de trouver extrêmement oiseuse cette répétition presque textuelle (§§ 260-266) de ce qui a été raconté il y a un instant (§§ 237-250). On dirait que Josèphe avait d'abord procédé par analyse du texte de Manéthôs et qu'ayant ensuite jugé à propos d'insérer la citation textuelle il a oublié de remanier en conséquence le « résumé » qui suit.

προσηγόρευσε. 266 Τρισκαιδεκάτῳ δέ φησιν ἔτει τὸν Ἀμένωφιν, — τοσοῦτον γὰρ αὐτῷ χρόνον εἶναι τῆς ἐκπτώσεως πεπρωμένον, — ἔξ Αἰθιοπίας ἐπελθόντα μετὰ πολλῆς στρατιᾶς καὶ συμβαλόντα τοῖς ποιμέσι καὶ τοῖς μιαιοῖς νικῆσαί τε τῇ μάχῃ καὶ κτεῖναι πολλοὺς ἐπιδιώξαντα μέχρι τῶν τῆς Συρίας ὄρων.

XXIX 267 Ἐν τούτοις πάλιν οὐ συνήσιν ἀπιθάνως ψευδόμενος. Οἱ γὰρ λεπροὶ καὶ τὸ μετ' αὐτῶν πλῆθος, εἰ καὶ πρότερον ὠργίζοντο τῷ βασιλεῖ καὶ τοῖς τὰ περὶ αὐτοὺς πεποιηκόσι κατὰ [τε] τὴν τοῦ μάντεως προαγόρευσιν, ἀλλ' ὅτε τῶν λιθοτομιῶν ἐξήλθον καὶ πόλιν παρ' αὐτοῦ καὶ χώραν ἔλαβον, πάντως ἂν γεγόνεισαν πρῶτεροι πρὸς αὐτόν. 268 Εἰ δὲ δὴ κἀκεῖνον ἐμίσουν, ἰδίᾳ μὲν ἂν ἀνθρωπῷ ἐπεβούλευον, οὐκ ἂν δὲ πρὸς ἅπαντας ἦραντο πόλεμον, δηλον ὅτι πλείστας ἔχοντες συγγενείας τοσοῦτοί γε τὸ πλῆθος ὄντες. 269 Ὅμως δὲ καὶ τοῖς ἀνθρώποις πολεμεῖν διεγνωκότες, οὐκ ἂν πρὸς τοὺς αὐτῶν θεοὺς πολεμεῖν ἐτόλμησαν οὐδ' ὑπεναντιωτάτους ἔβεντο νόμους τοῖς πατρίοις αὐτῶν καὶ οἷς ἐνετράφησαν. 270 Δεῖ δὲ ἡμᾶς τῷ Μανέθῳ χάριν ἔχειν, ὅτι ταύτης τῆς παρανομίας οὐχὶ τοὺς ἔξ Ἱεροσολύμων ἐλθόντας ἀρχηγοὺς γενέσθαι φησίν, ἀλλ' αὐτοὺς ἐκείνους ὄντας Αἰγυπτίους καὶ τούτων μάλιστα τοὺς ἱερέας ἐπινοῆσαί τε ταῦτα καὶ ὀρκωμοτῆσαι τὸ πλῆθος. 271 Ἐκεῖνο μέντοι πῶς οὐκ ἄλογον, τῶν μὲν οἰκεῖων αὐτοῖς καὶ τῶν φίλων συναποστῆναι οὐδένα μηδὲ τοῦ πολέμου τὸν κίνδυνον συνάρασθαι, πέμψαι δὲ τοὺς μιαιοὺς εἰς Ἱεροσόλυμα καὶ τὴν παρ' ἐκείνων ἐπάγεσθαι συμμαχίαν; 272 ποίας αὐτοῖς φιλίας ἢ τίνος αὐτοῖς οἰκειότητος προὔπηργμένης; τοῦναντίον γὰρ ἦσαν πολέμιοι

266 4 στρατιᾶς ed. pr. : στρατείας || 267 4 τε incl. Bekker || 6 πάντως ed. pr. : πάντες || 268 1 εἰ δὲ δὴ : εἰ δ' ἔτι (ex Lat) conl. Niese || 2 ἄνω (= ἀνθρώπων) L : ἂν αὐτῷ ed. pr. ἂν simpliciter Niese conl. || 3 τοσοῦτοι ed. pr. : τοσοῦτο || 269 2 πρὸς G. Schmidt : εἰς || 270 2 Μανέθῳ Niese : Μανέθων : || 271 1 μέντοι ed. pr. : μὲν || 2 συναποστῆναι Bekker : συναποστῆσαι.

ennemis et les mœurs les plus différentes les séparaient. Suivant lui, les gens de Jérusalem prêtèrent tout de suite l'oreille à la promesse qu'ils occuperaient l'Égypte, comme si eux-mêmes ne connaissaient point parfaitement le pays dont ils avaient été chassés par la force! 273 Encore si leur situation avait été embarrassée ou mauvaise, peut-être se seraient-ils exposés au danger. Mais, habitant une ville opulente, et recueillant les fruits d'un vaste pays plus fertile que l'Égypte<sup>1</sup>, pourquoi, dans l'intérêt d'anciens ennemis et d'estropiés qu'aucun même de leurs proches ne supportait, allaient-ils s'exposer au danger en les secourant? Car certainement ils ne prévoyaient pas que le roi s'enfuirait. 274 Au contraire, Manéthôs dit lui-même qu'à la tête de trois cent mille hommes le fils d'Aménophis<sup>2</sup> marcha à leur rencontre dans la direction de Péluse<sup>3</sup>. La nouvelle en était notoire dans tous les cas parmi ceux qui étaient là; en revanche, d'où auraient-ils conjecturé qu'il changerait d'avis et prendrait la fuite? — 275 Vainqueurs de l'Égypte, dit-il ensuite, les envahisseurs venus de Jérusalem commettaient mille sacrilèges qu'il leur reproche, comme s'il ne les avait pas introduits en qualité d'ennemis ou comme s'il était juste de faire un crime de cette conduite à des hommes appelés de l'étranger, alors qu'avant leur arrivée des Égyptiens de race commettaient ces mêmes impiétés et avaient juré de les commettre. 276 D'autre part, dans la suite Aménophis revint à la charge, gagna une bataille, et, tout en massacrant les ennemis, il les chassa jusqu'en Syrie. Ainsi, pour tous les envahisseurs, d'où qu'ils viennent, l'Égypte est une proie facile; 277 ainsi, ses conquérants d'alors, informés qu'Aménophis était vivant, n'ont ni fortifié les routes par où l'on vient d'Éthiopie, bien qu'ils eussent pour le faire de nombreux armements, ni préparé leurs autres forces! « Le roi, dit Manéthôs, les poursuivit jusqu'en Syrie en les massacrant, à travers le sable du désert. » Or, on sait

1. Exagération manifeste.

2. Nous avons vu plus haut (§ 245) que c'est Aménophis lui-même qui fit cette marche inutile et que son fils n'était alors âgé que de cinq ans. Josèphe contredit Manéthôs sans le relire, ici comme § 300.

3. V. la note à § 234.

καὶ τοῖς ἔθεσι πλείστον διέφερον. Ὁ δὲ φησιν εὐθύς ὑπακοῦσαι τοῖς ὑπισχνουμένοις, ὅτι τὴν Αἴγυπτον καθέξουσιν, ὡσπερ αὐτῶν οὐ σφόδρα τῆς χώρας ἐμπείρως ἔχόντων, ἧς βιασθέντες ἐκπεπτώκασιν. 273 Εἰ μὲν οὖν ἀπόρως ἢ κακῶς ἔπραττον, ἴσως ἂν καὶ παρεβάλλοντο, πόλιν δὲ κατοικοῦντες εὐδαίμονα καὶ χώραν πολλὴν κρείττω τῆς Αἰγύπτου καρπούμενοι, διὰ τί ποτ' ἂν ἐχθροὶς μὲν πάλαι τὰ δὲ σώματα λελωθημένοις, οὐς μηδὲ τῶν οἰκείων οὐδεὶς ὑπέμενε, τούτοις ἔμελλον παρακινδυνεύσειν βοηθοῦντες; οὐ γὰρ δὴ γε τὸν γενησόμενον προήδεσαν δρασμὸν τοῦ βασιλέως. 274 τοῦναντίον γὰρ αὐτὸς εἴρηκεν, ὡς ὁ παῖς τοῦ Ἀμενώφιος τριάκοντα μυριάδας ἔχων εἰς τὸ Πηλοῦσιον ὑπηγνιάζεν. Καὶ τοῦτο μὲν ἤδεισαν πάντως οἱ παραγινόμενοι, τὴν δὲ μετάνοιαν αὐτοῦ καὶ τὴν φυγὴν πόθεν εἰκάζειν ἔμελλον; 275 εἶτα κρατήσαντάς φησι τῆς Αἰγύπτου πολλὰ καὶ δεινὰ δρᾶν τοὺς ἐκ τῶν Ἱεροσολύμων ἐπιστρατεύσαντας καὶ περὶ τούτων δνειδιζει καθάπερ οὐ πολεμίους αὐτοὺς ἐπαγαγῶν ἢ δέον τοῖς ἔξωθεν ἐπικληθεῖσιν ἐγκαλεῖν, ὁπότε ταῦτὰ πρὸ τῆς ἐκείνων ἀφίξεως ἔπραττον καὶ πράξειν ὤμωμόκεσαν οἱ τὸ γένος Αἰγύπτιοι. 276 Ἀλλὰ καὶ χρόνοις ὕστερον Ἀμένωφισ ἐπελθὼν ἐνίκησε μάχῃ καὶ κτείνων τοὺς πολεμίους μέχρι τῆς Συρίας ἤλασεν· οὕτω γὰρ παντάπασιν ἔστιν ἡ Αἴγυπτος τοῖς ὀποθενδηποτοῦν ἐπιουσιν εὐάλωτος. 277 καὶ οἱ μὲν τότε πολέμῳ κρατοῦντες αὐτὴν, ζῆν πυνθανόμενοι τὸν Ἀμένωφιν, οὔτε τὰς ἐκ τῆς Αἰθιοπίας ἐμβολὰς ὠχύρωσαν πολλὴν εἰς τοῦτο παρασκευὴν ἔχοντες, οὔτε τὴν ἄλλην ἠτοίμασαν δύναμιν· ὁ δὲ καὶ μέχρι τῆς Συρίας ἀναιρῶν, φησὶν, αὐτοὺς ἠκολούθησε διὰ τῆς ψάμμου τῆς

272 3 ἔθεσι: Hudson: ἤθεσι || 274 3 Post Πηλοῦσιον fort. αὐτοῖς inserendum || 275 1 εἶτα Niese (ἔπειτα Hudson): τὰ σιτία || 2 φησι ed. pr.: φασι || 4 αὐτοὺς scripsi: αὐτοῖς || 5 ταῦτὰ scripsi: ταῦτα || 6 ὤμωμ. ed. pr.: ὀμωμόχεσαν || οἱ ed. pr.: ὅτι || 277 1 καὶ: καίτοι coni. Thackeray || 2 μὲν add. Niese.



que, même sans combattre, il est difficile à une armée de le traverser.

## XXX

*Les Juifs ne sont pas Égyptiens d'origine.*

278 Donc, d'après Manéthôs (lui-même), notre race n'est point originaire de l'Égypte, et elle n'a point été non plus mélangée d'hommes de ce pays ; car beaucoup de lépreux et de malades moururent vraisemblablement dans les carrières où ils avaient longtemps séjourné et souffert, beaucoup dans les combats qui suivirent, la plupart dans le dernier, et dans la fuite.

## XXXI

*Absurdité des assertions de Manéthôs sur Moïse.*

279 Il me reste à réfuter ses assertions sur Moïse. Les Égyptiens, qui considèrent ce personnage comme admirable et divin, veulent en faire un des leurs par une calomnie invraisemblable : ils disent qu'il appartenait au groupe des prêtres chassés d'Héliopolis pour cause de lèpre. 280 Or, on voit dans les annales qu'il a vécu cinq cent dix-huit ans plus tôt<sup>1</sup> et qu'il conduisit nos pères de l'Égypte dans le pays que nous habitons aujourd'hui. 281 Et il n'était pas non plus affecté d'une maladie de ce genre, comme ses propres paroles le prouvent. En effet, il défend aux lépreux et de séjourner dans une ville et de résider dans un village ; ils doivent errer seuls, les vêtements déchirés. Celui qui les a touchés ou a vécu sous leur toit est, selon lui, impur. 282 Si même, grâce aux soins apportés à la maladie, le lépreux revient à la santé, il lui prescrit force purifications : de laver ses souillures en se baignant dans des eaux de source, et de raser complètement sa chevelure ; il lui ordonne aussi de faire des sacrifices nombreux et divers avant d'entrer dans la ville sainte<sup>2</sup>. 283 Et pourtant il eût été naturel, au contraire, s'il avait été victime de cette calamité, qu'il usât de soins prévoyants et d'humanité envers ceux qui avaient eu le même

1. Cf. la note sur § 231

2. Cf. *Lévitique* XIII, 45-46 ; XIV.

ἀνύδρου, δηλον ὅτι οὐ βᾶδιον <δν> οὐδὲ ἀμαχεί στρατοπέδῳ διελθεῖν.

XXX 278 Κατὰ μὲν οὖν τὸν Μανέθων οὔτε ἐκ τῆς Αἰγύπτου τὸ γένος ἡμῶν ἔστιν οὔτε τῶν ἐκεῖθεν τινες ἀνεμίχθησαν· τῶν γὰρ λεπρῶν καὶ νοσοῦντων πολλοὺς μὲν εἰκὸς ἐν ταῖς λιθοτομίαις ἀποθανεῖν πολὺν χρόνον ἐκεῖ γενομένους καὶ κακοπαθοῦντας, πολλοὺς δ' ἐν ταῖς μετὰ ταῦτα μάχαις, πλείστους δ' ἐν τῇ τελευταίᾳ καὶ τῇ φυγῇ.

XXXI 279 Λοιπὸν μοι πρὸς αὐτὸν εἰπεῖν περὶ Μωυσέος. Τοῦτον δὲ τὸν ἄνδρα θαυμαστὸν μὲν Αἰγύπτιοι καὶ θεῖον νομίζουσι, βούλονται δὲ προσποιεῖν αὐτοῖς μετὰ βλασφημίας ἀπιθάνου, λέγοντες Ἥλιοπολίτην εἶναι τῶν ἐκεῖθεν ἱερέων ἓνα διὰ τὴν λέπραν συνεξεληλαμένον. 280 Δείκνυται δ' ἐν ταῖς ἀναγραφαῖς ὀκτωκαίδεκα σὺν τοῖς πεντακοσίοις πρότερον ἔτεσι γεγυνῶς καὶ τοὺς ἡμετέρους ἕξαγαγὼν ἐκ τῆς Αἰγύπτου πατέρας εἰς τὴν χώραν τὴν νῦν οἰκουμένην ὑφ' ἡμῶν. 281 Ὅτι δὲ οὐδὲ συμφορᾷ τινι τοιαύτῃ περὶ τὸ σῶμα κεχρημένος ἦν, ἐκ τῶν λεγομένων ὑπ' αὐτοῦ δηλὸς ἔστι· τοῖς γὰρ λεπρῶσιν ἀπέιρηκε μήτε μένειν ἐν πόλει μήτ' ἐν κώμῃ κατοικεῖν, ἀλλὰ μόνους περιπατεῖν κατεσχισμένους τὰ ἱμάτια, καὶ τὸν ἀψάμενον αὐτῶν ἢ δμωρόφιον γενόμενον οὐ καθαρὸν ἡγεῖται. 282 Καὶ μὴν κἄν θεραπευθῆ τὸ νόσημα καὶ τὴν αὐτοῦ φύσιν ἀπολάβῃ, προεῖρηκέν τινος ἀγνείας <καί> καθαρμῶν πηγαίων ὑδάτων λουτροῖς καὶ ξυρήσεις πάσης τῆς τριχός, πολλὰς τε κελεύει καὶ παντοίας ἐπιτελέσαντα θυσίας τότε παρελθεῖν εἰς τὴν ἱερὰν πόλιν. 283 Καίτοι τούναντίον εἰκὸς ἦν προνοῖα τινὶ καὶ φιλανθρωπία χρήσασθαι τὸν ἐν τῇ συμφορᾷ ταύτῃ γεγονότα πρὸς τοὺς ὁμοίως αὐτῷ δυστυχῆ-

277 γ ὄν add. ed. pr. (pro οὐδὲ, quod tamen servavi) || 278 1 Fort. αὐτὸν τὸν || 279 3 αὐτοῖς scripsi : αὐτοῖς. || 4 Ἥλιοπ. Niese : ἡλίου-πολίτην || 5 συνεξ. Dindorf : συνεξεληλασμένον || 282 3 καὶ inserui (Lat. et) || 4 πολλὰς Niese : πολλὰ || 283 1 καίτοι ed. pr. : καὶ || 3 ὁμοίως ed. pr. : ὁμοίους.

malheur. 284 Or, non seulement il a ainsi légiféré sur les lépreux, mais ceux même dont le corps porte la moindre mutilation n'ont point le droit d'être prêtres, et si un accident de ce genre arrive à un prêtre même en exercice, Moïse lui enlève cet honneur<sup>1</sup>. 285 Est-il probable ou qu'il ait établi sans bon sens, ou que des hommes rassemblés à la suite de semblables calamités aient accepté des lois faites contre eux-mêmes à leur honte et à leurs dépens? 286 Mais, de plus, Manéthôs a transformé son nom de la manière la plus invraisemblable. On l'appelait, dit-il, Osarseph. Ce mot n'a point de rapport avec celui qu'il remplace. Le vrai nom signifie : « celui qui fut sauvé de l'eau », car l'eau chez les Égyptiens se dit « Mòü<sup>2</sup> ».

287 La preuve est assez claire, je pense : tant que Manéthôs suivait les antiques annales, il ne s'écartait guère de la vérité ; mais lorsqu'il s'est tourné vers les légendes sans autorité, il les a combinées sans vraisemblance ou il a cru des propos dictés par la haine.

## XXXII

*Récit de Chærémon.*

288 Après lui, je veux examiner Chærémon<sup>3</sup>. Cet auteur également déclare qu'il écrit l'histoire d'Égypte, et, après avoir cité le même nom de roi que Manéthôs, 289 Aménophis, et Ramessès son fils, il raconte qu'Isis apparut à Aménophis dans son sommeil, lui reprochant la destruction de son temple pendant la guerre. L'hiérogammate Phritobautès dit que, s'il purifiait l'Égypte des hommes atteints de souillures, ses terreurs cesseraient. 290 Le roi réunit deux cent

1. Sur l'exclusion du sacerdoce à raison d'un accident corporel, cf. *Lévitique*, xxii, 16-23.

2. Cette étymologie est également donnée (avec l'addition nécessaire que ὄσῆς signifie *sauvé*) *Antiq.*, II, 9, 6, § 228, et avec une légère variante par Philon, *De vita Moysis*, I, 4.

3. Philosophe stoïcien, directeur du Musée d'Alexandrie, hiérogammate et précepteur de l'empereur Néron. Très probablement identique au Χαίρημων Λεωνίδου qui figure parmi les envoyés alexandrins auprès de l'empereur Claude (pap. 1912 du Br. Mus. = Bell, *Jews and Christians in Egypt*, p. 29).

σαντας. 284 Οὐ μόνον δὲ περὶ τῶν λεπρῶν οὕτως ἐνομοθέτησεν, ἀλλ' οὐδὲ τοῖς καὶ τὸ βραχύτατόν τι τοῦ σώματος ἠκρωτηριασμένοις ἱερᾶσθαι συγκεχώρηκεν, ἀλλ' εἰ καὶ μεταξὺ τις ἱερώμενος τοιαύτη χρήσαιτο συμφορᾷ, τὴν τιμὴν αὐτὸν ἀφείλετο. 285 Πῶς οὖν εἰκὸς ἦ κεῖνον τοιαῦτα νομοθετεῖν ἀνοήτως (ἦ τοὺς) ἀπὸ τοιούτων συμφορῶν συνειλεγμένους προέσθαι καθ' ἑαυτῶν εἰς ὄνειδος τε καὶ βλάβην νόμους συντεθειμένους; 286 ἀλλὰ μὴν καὶ τοῦνομα λίαν ἀπιθάνως μετατέθεικεν. Ὁσαρσήφ γάρ, φησὶν, ἐκαλεῖτο. Τοῦτο μὲν οὖν εἰς τὴν μετάθεσιν οὐκ ἔναρμόζει, τὸ δ' ἀληθὲς ὄνομα δηλοῖ τὸν ἐκ τοῦ ὕδατος σωθέντα [Μωσῆν]. τὸ γὰρ ὕδωρ οἱ Αἰγύπτιοι μῦθον καλοῦσιν.

287 Ἰκανῶς οὖν γεγονέναι νομίζω κατάδηλον, ὅτι Μανέθως, ἕως μὲν ἠκολούθει ταῖς ἀρχαίαις ἀναγραφαῖς, οὐ πολὺ τῆς ἀληθείας διημάρτανεν, ἐπὶ δὲ τοὺς ἀδεσπότες μύθους τραπόμενος ἢ συνέθηκεν αὐτοὺς ἀπιθάνως ἢ τισὶ τῶν πρὸς ἀπέχθειαν εἰρηκότων ἐπίστευσεν.

XXXII 288 Μετὰ τοῦτον ἐξετάσαι βούλομαι Χαίρημονα· καὶ γὰρ οὗτος — Αἰγυπτιακὴν φάσκων ἱστορίαν συγγράφειν καὶ προθεῖς ταῦτ' ὄνομα τοῦ βασιλέως ὅπερ ὁ Μανέθως Ἀμένωφιν καὶ τὸν υἱὸν αὐτοῦ Ῥαμέσσην, — 289 φησὶν ὅτι κατὰ τοὺς ὕπνουσ ἢ Ἰσις ἐφάνη τῷ Ἀμενώφει μεμφομένη αὐτόν, ὅτι τὸ ἱερόν αὐτῆς ἐν τῷ πολέμῳ κατέσκαπται. Φριτοβαύτην δὲ ἱερογραμματέα φάναι, ἔαν τῶν τοὺς μολυσμοὺς ἐχόντων ἀνδρῶν καθάρῃ τὴν Αἴγυπτον, παύσεσθαι τῆς πτοίας αὐτόν. 290 Ἐπι-

284 4 τις ἱερώμενος ed. pr. : τισιν ἱερώμενος || χρήσαιτο ed. pr. : γρήσατο || 285 1 ἢ κεῖνον Niese : ἐκεῖνον || 2 τοιαῦτα Niese : ταῦτα || ἢ τοὺς inser. Niese || 3 προσέσθαι Niese : προέσθαι || 4 συντεθειμένους Niese : συντιθεμένους || 286 2 Ὁσαρσήφ ed. pr. : Ὁαρσήφ. || 5 Μωσῆν incl. Holwerda || 287 1 κατάδηλον Bekker : καὶ δηλον δ' || 288 3 προθεῖς Cobet : προσθεῖς || 289 3 Φριτοβαύτην scripsi sicut 295 : Φριτιβαύτην L (*fritobautis* Lat) || 5 παύσεσθαι Niese : παύσασθαι || πτοίας ed. pr. : πτόας.

cinquante mille de ces hommes nuisibles et les chassa. A leur tête étaient Moïse et Joseph, également hiéroglyphes. Leurs noms égyptiens étaient Tisithen pour Moïse, et Peteseph pour Joseph. 291 Ces exilés arrivèrent à Péluse et rencontrèrent trois cent quatre-vingt mille hommes abandonnés par Aménophis, qui n'avait pas voulu les amener en Égypte<sup>1</sup>. 292 Ils conclurent avec eux un traité d'amitié et marchèrent sur l'Égypte. Aménophis, sans attendre leur attaque, s'enfuit en Éthiopie, laissant sa femme enceinte. Elle se cacha dans des cavernes et mit au monde un enfant du nom de Ramessès, qui, devenu homme, chassa les Juifs en Syrie au nombre d'environ deux cent mille, et reçut son père Aménophis revenu d'Éthiopie.

## XXXIII

*Ses mensonges. Manéthôs et lui se contredisent.*

293 Voilà ce que raconte Chærémon. Il résulte clairement, je pense, des récits précédents que l'un et l'autre ont menti<sup>2</sup>. Car s'ils s'étaient appuyés sur quelque fait réel, un pareil désaccord était impossible. Mais ceux qui composent des livres mensongers ne mettent point leurs écrits d'accord les uns avec les autres ; ils façonnent les faits à leur fantaisie. 294 Ainsi, pour Manéthôs, le désir qu'avait le roi de voir les dieux fut l'origine de l'expulsion des contaminés ; Chærémon y substitue sa propre invention, l'apparition d'Isis en songe. 295 Pour celui-là, c'est Aménophis qui, dans sa prédiction, conseilla au roi la purification ; pour celui-ci, c'est Phritobautès. Voyez aussi combien se rapprochent leurs évaluations de cette multitude : l'un parle de quatre-vingt mille hommes, l'autre de deux cent cinquante mille ! 296 De plus, Manéthôs jette d'abord les contaminés dans les carrières ; puis il leur donne Avaris comme résidence, les excite à la guerre contre les autres Égyptiens, et c'est alors

1. Josèphe lui-même (§ 298) interprète ainsi cette phrase obscure et probablement corrompue.

2. Josèphe aura beau jeu à relever les contradictions des deux récits de Manéthôs et de Chærémon ; mais il aurait dû simplement en conclure que ce dernier n'est qu'une modification arbitraire de celui de Manéthôs.

λέξαντα δὲ τῶν ἐπισυνῶν μυριάδας εἰκοσιπέντε ἐκβαλεῖν· ἠγγεῖσθαι δ' αὐτῶν [γραμματέας] Μωυσῆν τε καὶ Ἰώσηπον καὶ τοῦτους ἱερογραμματέας, Αἴγυπτια δ' αὐτοῖς δνόματα εἶναι τῷ μὲν Μωυσεὶ Τισιθέν, τῷ δὲ Ἰωσήφῳ Πετεσήφ. 291 Τούτους δ' εἰς Πηλούσιον ἔλθειν καὶ ἐπιτυχεῖν μυριάσι τριακονταοκτῶ καταλελειμμέναις ὑπὸ τοῦ Ἄμενώφιος, ὃς οὐ θέλειν εἰς τὴν Αἴγυπτον διακομίζεῖν· οἷς φιλίαν συνθεμένους ἐπὶ τὴν Αἴγυπτον στρατεῦσαι· 292 τὸν δὲ Ἄμένωφιν οὐχ ὑπομείναντα τὴν ἔφοδον αὐτῶν εἰς Αἰθιοπίαν φυγεῖν καταλιπόντα τὴν γυναῖκα ἔγκυον, ἣν κρυβομένην ἔν τισι σπηλαίοις τεκεῖν παῖδα ὄνομα Ῥαμέσσην, ὃν ἀνδρωθέντα ἐκδιῶξαι τοὺς Ἰουδαίους εἰς τὴν Συρίαν ὄντας περὶ εἴκοσι μυριάδας καὶ τὸν πατέρα Ἄμένωφιν ἐκ τῆς Αἰθιοπίας καταδέξασθαι.

XXXIII 293 Καὶ ταῦτα μὲν ὁ Χαιρήμων. Οἶμαι δὲ αὐτόθεν φανεράν εἶναι ἐκ τῶν εἰρημένων τὴν ἀμφοῖν ψευδολογίαν· ἀληθείας μὲν γάρ τινος ὑποκειμένης ἀδύνατον ἦν διαφωνεῖν ἐπὶ τοσοῦτον, οἱ δὲ τὰ ψευδῆ συντιθέντες οὐχ ἑτέροις σύμφωνα γράφουσιν, ἀλλ' αὐτοῖς τὰ δόξαντα πλάττουσιν. 294 Ἐκεῖνος μὲν οὖν ἐπιθυμίαν τοῦ βασιλέως, ἵνα τοὺς θεοὺς ἴδῃ, φησὶν ἀρχὴν γενέσθαι τῆς τῶν μιαρῶν ἐκβολῆς, ὁ δὲ Χαιρήμων ἴδιον ὡς τῆς Ἰσιδος ἐνύπνιον συντέθεικε. 295 Κἀκεῖνος μὲν Ἄμένωφιν εἶναι λέγει τὸν προειπόντα τῷ βασιλεῖ τὸν καθαρμόν, οὗτος δὲ Φριτοβαύτην· ὁ δὲ δὴ τοῦ πλήθους ἀριθμὸς καὶ σφόδρα σύνεγγυς, ὀκτῶ μὲν μυριάδας ἐκείνου λέγοντος, τούτου δὲ πέντε πρὸς ταῖς εἴκοσιν. 296 Ἔτι τοίνυν ὁ μὲν Μανέθως πρότερον εἰς τὰς λιθοτομίας τοὺς μιαρῶν ἐκβαλὼν, εἶτα αὐτοῖς τὴν Αὔαριν δοὺς ἐγκατοικεῖν καὶ τὰ πρὸς τοὺς ἄλλους Αἴγυπτίους ἐκπολεμώσας, τότε φησὶν ἐπικα-

290 3 γραμματέας inclusi || 4 τούτ. ἱερ. scripsi: τοῦτον ἱερογραμματέα || 291 3 οὐ θέλειν suspectum || οἷς ed. pr.: εἰς || 292 4 Ῥαμέσσην Niese: μεσσήν || 7 ἀναδέξασθαι: L marg. || 294 3 ἴδιον ὡς suspectum, ἡδῖον ὃς coni. Niese || 296 2 ἐκβαλὼν coni. Niese || 4 ἐκπολεμώσας ed. pr.: ἐκπολεμῆσαι.

que, selon lui, ils appelèrent à leurs secours les Hiérosolymites. 297 Pour Chærémon, chassés d'Égypte, ils trouvèrent auprès de Péluse trois cent quatre-vingt mille hommes abandonnés par Aménophis et, avec eux, revenant sur leurs pas, ils attaquèrent l'Égypte et Aménophis s'enfuit en Éthiopie. 298 Mais le plus beau, c'est qu'il ne dit ni qui étaient, ni d'où venaient tant de milliers de soldats, s'ils étaient Égyptiens ou arrivés du dehors. Il n'a pas même révélé pour quelle raison le roi n'avait pas voulu les amener en Égypte, lui qui, au sujet des lépreux, a imaginé l'apparition d'Isis. 299 A Moïse Chærémon a adjoint Joseph, chassé avec lui, croit-il, dans le même temps, alors qu'il mourut quatre générations avant Moïse<sup>1</sup>, ce qui fait à peu près cent soixante-dix ans<sup>2</sup>. 300 Ramessès, fils d'Aménophis, suivant Manéthôs, est un jeune homme qui combat avec son père<sup>3</sup>, et partage son exil après la fuite en Ethiopie ; suivant la version de Chærémon, il naît dans une caverne, après la mort de son père<sup>4</sup>, puis remporte une victoire sur les Juifs et les chasse en Syrie au nombre d'environ deux cent mille. 301 O légèreté ! il n'avait pas dit d'abord qui étaient les trois cent quatre-vingt mille hommes et il ne dit pas non plus comment périrent les quatre cent trente mille<sup>5</sup> (qui manquaient), s'ils tombèrent dans le combat, ou s'ils passèrent dans le camp de Ramessès. 302 Mais voici le plus étonnant : il est impossible d'apprendre de lui à qui il donne le nom de Juifs et qui il désigne ainsi : les deux cent cinquante mille lépreux ou les trois cent quatre-vingt mille hommes de Péluse. 303 Mais ce serait sottise, sans doute,

1. *Exode*, vi, 16 suiv.

2. Le chiffre de 170 ans quoique dérivé de *Exod.*, vi, 16-20, est en contradiction avec la durée du séjour des Hébreux en Égypte, *Exod.*, xii, 40 et *Ant.*, II, 9, 1, § 204.

3. Nouvelle défaillance de mémoire. On a vu (§ 245) que, d'après Manéthôs, Ramsès n'avait que cinq ans au moment de la fuite de son père. Cf. § 274.

4. Chærémon ne dit rien de pareil (§ 292).

5. Correction nécessaire (le ms. a 230 000), car 250 000 lépreux (§ 290) et 380 000 Pélusiens (§ 291) font 630 000 et Ramsès ne chasse que 200 000 Juifs (§ 292). On pourrait également songer à conserver 230 000 pour les morts et disparus, en lisant 400 000 pour les survivants, mais le chiffre 200 000 est attesté par deux fois, §§ 292 et 300.

λέσασθαι τὴν παρά τῶν Ἱεροσολυμιτῶν αὐτοὺς ἐπικουρίαν·  
 297 ὁ δὲ Χαιρήμων ἀπαλλαττομένους ἐκ τῆς Αἰγύπτου  
 περὶ Πηλούσιον εὐρεῖν ὀκτῶ καὶ τριάκοντα μυριάδας  
 ἀνθρώπων καταλελειμμένας ὑπὸ τοῦ Ἀμενώφιος καὶ μετ'  
 ἐκείνων πάλιν εἰς τὴν Αἴγυπτον ἐμβαλεῖν, φυγεῖν δὲ τὸν  
 Ἀμένωφιν εἰς τὴν Αἰθιοπίαν. 298 Τὸ δὲ δὴ γενναϊότα-  
 τον, οὐδὲ τίνες ἢ πόθεν ἦσαν αἱ τοσαῦται τοῦ στρατοῦ  
 μυριάδες εἴρηκεν, εἴτε Αἰγύπτιοι τὸ γένος εἴτ' ἕξωθεν  
 ἦκοντες, ἀλλ' οὐδὲ τὴν αἰτίαν διεσάφησε, δι' ἣν αὐτοὺς ὁ  
 βασιλεὺς εἰς τὴν Αἴγυπτον ἀνάγειν οὐκ ἠθέλησεν, ὁ περὶ  
 τῶν λεπρῶν τὸ τῆς Ἰσιδος ἐνύπνιον συμπλάσας. 299 Τῷ  
 δὲ Μωυσεῖ καὶ τὸν Ἰώσηπον ὁ Χαιρήμων ὡς ἐν ταύτῳ  
 χρόνῳ συνεξηλελαμένον προστέθεικεν, τὸν πρὸ Μωυσεὸς  
 πρεσβύτερον τέσσαρσι γενεαῖς τετελευτηκότα, ὃν ἔστιν ἔτη  
 σχεδὸν ἑβδομήκοντα καὶ ἑκατόν. 300 Ἀλλὰ μὴν ὁ  
 Ῥαμέσσης ὁ τοῦ Ἀμενώφιος υἱὸς κατὰ μὲν τὸν Μανέθων  
 νεανίας συμπολεμεῖ τῷ πατρὶ καὶ συνεκπίπτει φυγῶν εἰς  
 τὴν Αἰθιοπίαν, οὗτος δὲ πεποίηκεν αὐτὸν μετὰ τὴν τοῦ  
 πατρὸς τελευτὴν ἐν σπηλαίῳ τινὶ γεγενημένον καὶ μετὰ  
 ταῦτα νικῶντα μάχῃ καὶ τοὺς Ἰουδαίους εἰς Συρίαν  
 ἕξελάννοντα τὸν ἀριθμὸν ὄντας περὶ μυριάδας κ'. 301  
 Ὡς τῆς εὐχερείας· οὔτε γὰρ πρότερον οὔτινες ἦσαν αἱ  
 τριάκοντα καὶ ὀκτῶ μυριάδες εἶπεν οὔτε πῶς αἱ τεσσαρά-  
 κοντα καὶ τρεῖς διεφθάρησαν, πότερον ἐν τῇ μάχῃ κατέ-  
 πεσον ἢ πρὸς τὸν Ῥαμέσσην μετεβάλλοντο. 302 Τὸ δὲ  
 δὴ θαυμασιώτατον, οὐδὲ τίνας καλεῖ τοὺς Ἰουδαίους  
 δυνατόν ἔστι παρ' αὐτοῦ μαθεῖν ἢ ποτέροις [αὐτοῖς] τίθεται  
 ταύτην τὴν προσηγορίαν, ταῖς κ' μυριάσι τῶν λεπρῶν ἢ  
 ταῖς ἡ' καὶ λ' ταῖς περὶ τὸ Πηλούσιον. 303 Ἀλλὰ γάρ

297 4 φυγεῖν ed. pr. : φεύγειν || 298 5 ἀγαγεῖν ed. pr. || 299 3  
 συνεξ. Dindorf : συνεξηλελασμένον || 300 2 Ῥαμέσσης ed. pr. : Ῥα-  
 μέσσην || 301 3 τεσσαράκοντα ed. pr. : εἴκοσι (*ducenta* Lat) || 4 κατέ-  
 πεσον ed. pr. : κατέπεσαν || 5 Ῥαμέσσην ed. pr. : Ῥαμεσση || 302 3  
 αὐτοῖς incl. Niese (αὐτῶν ed. pr.).



de réfuter plus longuement des auteurs qui se réfutent eux-mêmes ; d'être réfuté par d'autres serait moins extraordinaire.

## XXXIV

*Récit de Lysimaque, plus invraisemblable encore.*

304 Après eux je présenterai Lysimaque<sup>1</sup>, qui a pris pour ses mensonges le même thème que les écrivains précités, la fable des lépreux et des infirmes, mais qui les surpasse par l'invraisemblance de ses inventions ; aussi est-il clair que son ouvrage est inspiré par une profonde haine. 305 D'après lui, sous Bocchoris, roi d'Égypte, le peuple juif atteint de la lèpre, de la gale et d'autres maladies, se réfugia dans les temples, et y mendiait sa vie. Comme un très grand nombre d'hommes étaient tombés malades, il y eut une disette en Égypte. 306 Bocchoris, roi d'Égypte<sup>2</sup>, envoya consulter l'oracle d'Ammon au sujet de la disette. Le dieu ordonna de purger les temples des hommes impurs et impies en les chassant de là dans des lieux déserts, de noyer les galeux et les lépreux, car, selon lui, le soleil était irrité de leur existence, et de purifier les temples ; qu'ainsi la terre porterait des fruits. 307 Bocchoris, informé de l'oracle, appela près de lui les prêtres et les serviteurs de l'autel, leur ordonna de faire un recensement des impurs et de les livrer aux soldats pour qu'ils les emmenassent dans le désert, et de lier les lépreux entre des feuilles de plomb pour les jeter à la mer. 308 Les lépreux et les galeux noyés, on réunit les autres et on les transporta dans des lieux déserts pour qu'ils périssent. Ceux-ci s'assemblèrent, délibérèrent sur leur situation ; la nuit venue, ils allumèrent du feu et des torches, montèrent la garde, et, la nuit suivante, après un jeûne, ils prièrent les dieux pour leur salut. 309 Le lendemain un

1. L'époque exacte de cet écrivain est inconnue. On sait seulement (Athénée, IV, 158 D) qu'il vécut après Mnaséas (II<sup>e</sup> siècle). Il était d'Alexandrie et avait écrit, outre l'ouvrage cité par Josèphe, des *Θρησικὰ παράδοξα* et des *Νόστοι*.

2. Nous verrons plus loin (II, 2, § 16) que ce Bocchoris est censé avoir vécu 1700 ans avant Josèphe ; on ne peut dans ce cas le confondre avec le Bocchoris de Manéthôs (XXIV<sup>e</sup> dynastie, VIII<sup>e</sup> siècle ?), quoique la date de ce dernier prince concorde avec celle qu'Apion assignait à l'Exode. Diodore de Sicile (I, 65) men-

εὔηθες ἴσως ἂν εἶη διὰ πλειόνων ἐλέγχειν τοὺς ὕφ' ἑαυτῶν ἐλληλεγμένους· τὸ γὰρ ὕπ' ἄλλων ἦν μετριώτερον.

XXXIV 304 Ἐπεισάξω δὲ τούτοις Λυσίμαχον εἰληφότα μὲν τὴν αὐτὴν τοῖς προειρημένοις ὑπόθεσιν τοῦ ψεύσματος περὶ τῶν λεπρῶν καὶ λελωθημένων, ὑπερπεπαικότα δὲ τὴν ἐκείνων ἀπιθανότητα τοῖς πλάσμασι, δηλὸς συντεθεικῶς κατὰ πολλὴν ἀπέχθειαν. 305 Λέγει γὰρ ἐπὶ Βοκχόρεως τοῦ Αἰγυπτίων βασιλέως τὸν λαὸν τῶν Ἰουδαίων λεπρούς ὄντας καὶ ψωρούς καὶ ἄλλα νοσήματά τινα ἔχοντας εἰς τὰ ἱερὰ καταφυγόντας μεταίτεῖν τροφήν. Παμπόλλων δὲ ἀνθρώπων νοσηλεία περιπεσόντων ἀκαρπίαν ἐν τῇ Αἰγύπτῳ γενέσθαι. 306 Βόκχοριν δὲ τὸν τῶν Αἰγυπτίων βασιλέα εἰς Ἄμμωνος πέμψαι περὶ τῆς ἀκαρπίας τοὺς μαντευσόμενους, τὸν θεὸν δὲ ἀνελεῖν τὰ ἱερὰ καθαῖραι ἀπ' ἀνθρώπων ἀνάγκων καὶ δυσσεβῶν, ἐκβάλλοντα αὐτοὺς ἐκ τῶν ἱερῶν εἰς τόπους ἔρημους, τοὺς δὲ ψωρούς καὶ λεπρούς βυθίσαι, ὡς τοῦ ἡλίου ἀγανακτοῦντος ἐπὶ τῇ τούτων ζωῇ, καὶ τὰ ἱερὰ ἀγνίσαι καὶ οὕτω τὴν γῆν καρποφορήσειν. 307 Τὸν δὲ Βόκχοριν τοὺς χρησμοὺς λαβόντα τοὺς τε ἱερεῖς καὶ ἐπιβωμίτας προσκαλεσάμενον κελευσάσαι ἐπιλογὴν ποιησάμενους τῶν ἀκαθάρτων τοῖς στρατιώταις τούτους παραδοῦναι κατάξειν αὐτοὺς εἰς τὴν ἔρημον, τοὺς δὲ λεπρούς εἰς μολιβδίνους χάρτας ἐνδῆσαι, ἵνα καθῶσιν εἰς τὸ πέλαγος· 308 βυθισθέντων δὲ τῶν λεπρῶν καὶ ψωρῶν τοὺς ἄλλους συναθροισθέντας εἰς τόπους ἔρημους ἐκτεθῆναι ἐπ' ἀπωλεία· συναχθέντας δὲ βουλευσάσθαι περὶ αὐτῶν, νυκτὸς δὲ ἐπιγενομένης πῦρ καὶ λύχνους καύσαντας φυλάττειν ἑαυτοὺς τὴν τ' ἐπιούσαν νύκτα νηστεύσαντας ἰλάσκεσθαι τοὺς θεοὺς περὶ τοῦ σῶσαι αὐτούς. 309 Τῇ

305 1 Βοκχόρεως ed. pr.: Βοκχόρεως (et infra Βόκχοριν || 3 ἔχοντας ed. pr.: ἐχόντων || 4 καταφ. Herwerden: καταφεύγοντας || 306 2 Ἄμμωνος Bekker (cf. § 312): Ἄμμωνα || 3 ἀνελεῖν Niese (ἀναίρειν Thackeray): ἔρειν || 307 5 κατάξειν damnat Niese; an κατάγειν? || 6 χάρτας L, λάρνακας conl. Naber || ἐνδῆσαι: scripsi (sic etiam Thackeray): ἐνδῆσαντας || 308 4 αὐτῶν Hudson: αὐτῶν.

certain Moïse leur conseilla de suivre résolument une seule route jusqu'à ce qu'ils parvinssent à des lieux habités et leur prescrivit de n'avoir de bienveillance pour aucun homme, ni de jamais conseiller le meilleur parti, mais le pire, et de renverser les temples et les autels des dieux qu'ils rencontreraient. 310 Les autres y consentirent et mirent à exécution leurs décisions ; ils traversèrent le désert, et, après bien des tourments, arrivèrent dans la région habitée, puis, outrageant les hommes, pillant et brûlant les temples, ils vinrent dans le pays appelé aujourd'hui Judée, y bâtirent une ville et s'y fixèrent. 311 Cette ville fut nommée Hiérosyla (sacrilège) à cause de leurs dispositions d'esprit. Plus tard, devenus maîtres du pays, avec le temps, ils changèrent cette appellation pour éviter la honte, et donnèrent à la ville le nom de Hiérosolyma, à eux-mêmes celui de Hiérosolymites<sup>1</sup>.

## XXXV

*Ses mensonges et ses contradictions.*

312 Lysimaque n'a donc même pas trouvé moyen de nommer le même roi que les précédents, mais il a imaginé un nom plus nouveau, et, laissant de côté le songe et le prophète égyptien, il s'en est allé chez Ammon pour en rapporter un oracle sur les galeux et les lépreux. 313 En disant qu'une foule de Juifs était réunie dans les temples, a-t-il voulu donner ce nom aux lépreux, ou seulement à ceux des Juifs qui avaient été frappés de ces maladies ? 314 Car il dit : « le peuple juif ». Quel peuple ? Etranger ou indigène ? Pourquoi, si ces hommes sont Egyptiens, les appelez-vous Juifs ? S'ils étaient étrangers, pourquoi ne dites-vous pas leur origine ? Et comment, si le roi en a noyé beaucoup dans la mer et chassé le reste dans des lieux déserts, en a-t-il

tionne un Bocchoris, difforme et rusé, qui aurait régné immédiatement après les constructeurs de pyramides ; peut-être est-ce le même qu'a en vue Lysimaque. Les anecdotes rapportées par divers auteurs sur le compte du roi Bocchoris ne précisent pas la date de ce prince.

1. Le récit de Lysimaque est reproduit dans Tacite, *Hist.*, V, 3, avec des détails supplémentaires, qui ont probablement la même provenance.

δ' ἐπιούση ἡμέρᾳ Μωυσην τινα συμβουλευσαι αὐτοῖς παραβαλλομένους μίαν ὁδὸν τέμνειν ἄχρι ἂν [ἔτου] ἔλθωσιν εἰς τόπους οἰκουμένους, παρακελεύεσθαι τε αὐτοῖς μήτε ἀνθρώπων τινὶ εὐνοεῖν μήτε τᾶριστα συμβουλεύειν ἀλλὰ τὰ χεῖρονα, θεῶν τε ναοὺς καὶ βωμούς, οἷς ἂν περιτύχωσιν, ἀνατρέπειν. 310 Συναινεσάντων δὲ τῶν ἄλλων, τὰ δοχθέντα ποιοῦντας διὰ τῆς ἐρήμου πορεύεσθαι, ἱκανῶς δὲ ὀχληθέντας ἔλθειν εἰς τὴν οἰκουμένην χώραν καὶ τοὺς τε ἀνθρώπους ὑβρίζοντας καὶ τὰ ἱερά συλῶντας καὶ ἐμπρήσαντας ἔλθειν εἰς τὴν νῦν Ἰουδαίαν προσαγορευομένην, κτίσαντας δὲ πόλιν ἐνταῦθα κατοικεῖν. 311 Τὸ δὲ ἄστυ τοῦτο Ἰερόσυλα ἀπὸ τῆς ἐκείνων διαθέσεως ὠνομάσθαι ὕστερον δ' αὐτοὺς ἐπικρατήσαντας χρόνῳ διαλλάξαι τὴν ὀνομασίαν πρὸς τὸ <μῆ> ὀνειδίζεσθαι καὶ τὴν τε πόλιν Ἰεροσόλυμα καὶ αὐτοὺς Ἰεροσολυμίτας προσαγορεύεσθαι.

XXXV 312 Οὗτος <οὔν> οὐδὲ τὸν αὐτὸν ἐκείνοις εὗρεν εἰπεῖν βασιλέα, καινότερον δ' ὄνομα συντέθεικεν καὶ παρὲς ἐνύπνιον καὶ προφήτην Αἰγύπτιον εἰς Ἀμμωνος ἀπελήλυθεν περὶ τῶν ψωρῶν καὶ λεπρῶν χρησμὸν οἴσων. 313 φησὶ γάρ εἰς τὰ ἱερά συλλέγεσθαι πλήθος Ἰουδαίων. Ἄρα γε τοῦτο τοῖς λεπροῖς ὄνομα θέμενος ἢ μόνον τῶν Ἰουδαίων τοῖς νοσήμασι περιπεσοῦσι; λέγει γάρ « ὁ λαὸς τῶν Ἰουδαίων. » 314 Ὁ ποῖος; ἔπηλυς ἢ τὸ γένος ἐγχώριος; διὰ τί τοίνυν Αἰγυπτίους αὐτοὺς ὄντας Ἰουδαίους καλεῖς; εἰ δὲ ξένοι, διὰ τί πόθεν οὐ λέγεις; πῶς δὲ τοῦ βασιλέως πολλοὺς μὲν αὐτῶν βυθίσαντος εἰς τὴν θάλασσαν, τοὺς δὲ λοιποὺς εἰς ἐρήμους τόπους ἐκβαλόντος,

309 2 παραβαλλομένους ed. pr. : παραβαλλομένοις || 3 ἔτου secl. ed. pr. || 5 εὐνοεῖν vel εὐνοῆσαι, συμβουλεύειν vel συμβουλεύσαι: Niese : εὐνοῆσειν, συμβουλεύσειν || μήτε L, μηδὲ Bekker || τᾶριστα Herwerden : ἄριστα || 310 3 ἔλθειν suspectum (cf. I. 5) || 311 2 Ἰερόσυλα ed. pr. : Ἰεροσόλυμα || ὠνομάσθαι ed. pr. : ὠνόμασται || 4 μῆ inser. Hudson || 5 Ἰεροσολυμίτας Niese : Ἰεροσολύμους || 312 1 οὔν inser. Niese || 2 καινότερον ed. pr. : κενότερον || 313 3 περιπεσοῦσι: Niese : περιπεσόντων || 314 1 ὁ ποῖος Herw. : ὁποῖος.

survécu un si grand nombre ? 315 Ou de quelle manière ont-ils traversé le désert, conquis le pays que nous habitons aujourd'hui, fondé une ville et bâti un temple célèbre dans l'univers ? 316 Il fallait aussi ne pas se contenter de dire le nom du législateur, mais encore nous informer de sa race et de sa famille. Et pourquoi se serait-il avisé d'établir pour eux de semblables lois sur les dieux et sur les offenses à faire aux hommes pendant le voyage ? 317 Égyptiens, ils n'eussent point changé si facilement les coutumes de leur patrie. S'ils venaient d'ailleurs, ils avaient de toute façon des lois conservées par une longue habitude. 318 S'ils avaient juré contre ceux qui les chassèrent une éternelle hostilité, c'eût été un récit vraisemblable ; mais qu'ils aient engagé contre toute l'humanité une guerre implacable, eux qui avaient besoin du secours de tout le monde, vu leur état misérable qu'il dépeint lui-même, cela dénote une très grande folie, non de leur part, mais de la part de l'historien menteur. 319 Il a encore osé dire qu'ils ont dénommé leur ville en souvenir du pillage des temples et ont changé son nom dans la suite. Il est clair que ce nom attirait la honte et la haine sur leurs descendants ; et eux, les fondateurs de la ville, auraient pensé se faire honneur en la nommant ainsi ! Et le digne homme, dans l'ivresse de l'injure, n'a pas compris que le pillage des temples n'est pas désigné par le même mot chez les Juifs et chez les Grecs. 320 Que pourrait-on ajouter contre un menteur si impudent ? Mais comme ce livre est déjà d'une étendue convenable, je vais en commencer un second où j'essaierai de présenter le reste des observations relatives à mon sujet.

1. Il est singulier que Josèphe n'ait pas relevé une autre contradiction entre Lysimaque et ses prédécesseurs : si tous les lépreux ont été noyés (§ 307), les Juifs ne sont donc pas des lépreux, mais seulement des impurs.

τοσοῦτοι τὸ πλῆθος ὑπελείφθησαν ; 315 ἢ τίνα τρόπον  
 διεξήλθον μὲν τὴν ἔρημον, ἐκράτησαν δὲ τῆς χώρας ἦς  
 νῦν κατοικοῦμεν, ἔκτισαν δὲ καὶ πόλιν καὶ νεῶν ᾠκοδο-  
 μήσαντο πᾶσι περιβόητον ; 316 ἔχρην δὲ καὶ τοῦ νομο-  
 θέτου μὴ μόνον εἰπεῖν τοῦνομα, δηλώσαι δὲ καὶ τὸ γένος  
 ὅστις ἦν καὶ τίνων, διὰ τί δὲ τοιούτους [ἄν] αὐτοῖς  
 ἐπεχείρησε τιθέναι νόμους περὶ θεῶν καὶ τῆς πρὸς  
 ἀνθρώπους ἀδικίας κατὰ τὴν πορείαν. 317 Εἴτε γὰρ  
 Αἰγύπτιοι τὸ γένος ἦσαν, οὐκ ἂν ἐκ τῶν πατρίων ἔθων  
 οὕτω ῥαδίως μετεβάλλοντο, εἴτ' ἄλλαχόθεν ἦσαν, πάντως  
 τινὲς ὑπήρχον αὐτοῖς νόμοι διὰ μακρᾶς συνηθείας πεφυ-  
 λαγμένοι. 318 Εἰ μὲν οὖν περὶ τῶν ἐξελασάντων αὐτοὺς  
 ὤμοσαν μηδέποτε εὐνοήσῃν, λόγον εἶχεν εἰκότα· πᾶσι δὲ  
 πόλεμον ἀνθρώποις ἀκήρυκτον ἄρασθαι τούτους, εἵπερ  
 ἔπραττον ὡς αὐτὸς λέγει κακῶς, παρὰ πάντων βοηθείας  
 δεομένους, ἄνοιαν οὐκ ἐκείνων, ἀλλὰ τοῦ ψευδομένου πάνυ  
 πολλὴν παράστησιν, ὅς γε καὶ τοῦνομα θέσθαι τῇ πόλει  
 ἀπὸ τῆς ἱεροσυλίας αὐτοὺς ἐτόλμησεν εἰπεῖν, τοῦτο δὲ  
 μετὰ ταῦτα παρατρέψαι· 319 δῆλον γάρ, ὅτι τοῖς μὲν  
 ὕστερον γενομένοις αἰσχύνῃν τοῦνομα καὶ μῖσος ἔφερον,  
 αὐτοὶ δ' οἱ κτίζοντες τὴν πόλιν κοσμήσῃν αὐτοὺς ὑπελάμ-  
 βανον οὕτως ὀνομάσαντες. Ὁ δὲ γενναῖος ὑπὸ πολλῆς τοῦ  
 λαιδορεῖν ἀκρασίας οὐ συνήκεν, ὅτι ἱεροσυλεῖν οὐ κατὰ τὴν  
 αὐτὴν φωνὴν Ἰουδαῖοι τοῖς Ἑλλήσιν ὀνομάζομεν. 320  
 Τί οὖν ἐπὶ πλείω τις (ἄν) λέγοι πρὸς τὸν ψευδόμενον  
 οὕτως ἀναισχύντως ; ἀλλ' ἐπειδὴ σύμμετρον ἤδη τὸ βιβλίον  
 εἴληφε μέγεθος, ἑτέραν ποιησάμενος ἀρχὴν τὰ λοιπὰ τῶν  
 εἰς τὸ προκείμενον πειράσομαι προσάποδοῦναι.

315 3 νεῶν ed. pr. : νεῶ || 316 1 τοῦ Niese : περὶ τοῦ || 3 ἄν incl.  
 Niese || 317 4 μακρᾶς Oberthür : μακρῆς || 318 7 ἀπὸ — ἱερ. edd. :  
 ἀποτησιερωςυλετας L || αὐτοὺς ed. pr. : αὐτοῦ || 319 2 γενησομένοις  
 conl. Niese || 3 αὐτοὺς Hudson : αὐτοὺς || 4 πολλῆς τῆς Niese || 320  
 2 ἐπὶ : ὅτι conl. ed. pr. sed confer (cum Thackeray) II, 262 || ἄν  
 add. Niese.

## LIVRE II

---

### I

#### *Plan de la réfutation d'Apion.*

1 Dans le cours du premier livre, très honoré Épaphrodite, j'ai fait voir la vérité sur l'antiquité de notre race, m'appuyant sur les écrits des Phéniciens, des Chaldéens et des Égyptiens, et citant comme témoins de nombreux historiens grecs ; j'ai, en outre, soutenu la controverse contre Manéthôs, Chærémon et quelques autres. 2 Je vais commencer maintenant à réfuter le reste des auteurs qui ont écrit contre nous. Pourtant je me suis pris à douter s'il valait la peine de combattre le grammairien Apion<sup>1</sup> ; 3 car dans ses écrits, tantôt il répète les mêmes allégations que ses prédécesseurs, tantôt il ajoute de très froides inventions ; le plus souvent ses propos sont purement bouffons et, à dire vrai, témoignent d'une profonde ignorance, comme émanant d'un homme au caractère bas et qui toute sa vie fut un bateleur. 4 Mais puisque la plupart des hommes sont assez insensés pour se laisser prendre par de tels discours plutôt que par les écrits sérieux, entendent les injures avec plaisir et les louanges avec impatience, j'ai cru nécessaire de ne point laisser sans examen même cet auteur, qui a écrit contre nous

1. Apion, qui florissait sous Tibère, Caligula et Claude, avait écrit de nombreux ouvrages d'érudition, notamment sur Homère, et une histoire d'Égypte en 5 livres. L'étendue de son savoir, mais aussi de son charlatanisme, est attestée par de nombreux témoignages. Il joua un rôle actif dans l'agitation antijuive d'Alexandrie sous Caligula. Ses attaques contre les Juifs se trouvaient en partie dans son Histoire d'Égypte (*infra* § 10), en partie, semble-t-il, dans un écrit spécial (§ 6-7).

## ΛΟΓΟΣ Β΄

---

1 1 Διὰ μὲν οὖν τοῦ προτέρου βιβλίου, τιμιώτατέ μοι Ἐπαφρόδιτε, περί τε τῆς ἀρχαιότητος ἡμῶν ἐπέδειξα τοῖς Φοινίκων καὶ Χαλδαίων καὶ Αἰγυπτίων γράμμασι πιστωσάμενος τὴν ἀλήθειαν καὶ πολλοὺς τῶν Ἑλλήνων συγγραφεῖς παρασχόμενος μάρτυρας, τὴν τ' ἀντίρρησιν ἐποιησάμην πρὸς Μανέθων καὶ Χαιρήμονα καὶ τινας ἑτέρους. 2 Ἄρξομαι δὲ νῦν τοὺς ὑπολειπομένους τῶν γεγραφότων τι καθ' ἡμῶν ἐλέγχειν· καίτοι περὶ τῆς πρὸς Ἀπίωνα τὸν γραμματικὸν ἀντιρρήσεως ἐπήλθέ μοι διαπορεῖν, εἰ χρή σπουδάσαι· 3 τὰ μὲν γάρ ἐστι τῶν ὑπ' αὐτοῦ γεγραμμένων τοῖς ὑπ' ἄλλων εἰρημένοις ὅμοια, τὰ δὲ λίαν ψυχρῶς προστέθεικεν, τὰ πλεῖστα δὲ βωμολοχίαν ἔχει καὶ πολλήν, εἰ δεῖ τάληθές εἰπεῖν, ἀπαιδευσίαν, ὡς ἂν ὑπ' ἀνθρώπου συγκείμενα καὶ φαύλου τὸν τρόπον καὶ παρὰ πάντα τὸν βίον ὀχλαγωγοῦ γεγονότος. 4 Ἐπεὶ δ' οἱ πολλοὶ τῶν ἀνθρώπων διὰ τὴν αὐτῶν ἄνοιαν ὑπὸ τῶν τοιούτων ἀλίσκονται λόγων μᾶλλον ἢ τῶν μετὰ τινος σπουδῆς γεγραμμένων, καὶ χαίρουσι μὲν ταῖς λοιδορίαις, ἄχθονται δὲ τοῖς ἐπαίνοις, ἀναγκαῖον ἡγησάμην εἶναι μηδὲ τοῦτον ἀνεξέταστον καταλιπεῖν, κατηγορίαν ἡμῶν ἀντικρυσ

1 6 Μανέθων Niese : Μανεθῶνα || 2 2 καίτοι περὶ ed. pr. : καὶ τοῖς || 3 Post ἀντιρρ. τετολημένοις L, del. ed. pr. lacunam suspicatur Niese. Videtur esse emendatio vocis εἰρημένοις (l. 3,2) quae, margini inscripta, in textum non suo loco irrepsit || 3 2 εἰρημένοις; an τετολημένοις (v. sup.) || 4 2 αὐτῶν del. ed. pr.



un réquisitoire formel comme dans un procès. 5 D'ailleurs, la plupart des hommes, je le vois, ont aussi l'habitude de se réjouir fort quand celui qui a commencé par calomnier autrui se voit lui-même convaincu de son ignominie. 6 Il n'est pas facile d'exposer son argumentation ni de savoir clairement ce qu'il veut dire. Mais on distingue à peu près, dans le grand désordre et la confusion de ses mensonges, que les uns rentrent dans le même ordre d'idées que les récits examinés plus haut sur la façon dont nos ancêtres sortirent d'Égypte, que les autres constituent une accusation contre les Juifs résidant à Alexandrie; 7 en troisième lieu, il mêle à ces assertions des calomnies contre les cérémonies de notre temple et le reste de nos lois.

## II

*Ses absurdités sur Moïse et sur les maladies des Juifs  
qui s'enfuirent d'Égypte.*

9 Que nos pères n'étaient point de race égyptienne, qu'ils ne furent chassés d'Égypte ni en raison de maladies contagieuses, ni pour d'autres infirmités de ce genre, je crois en avoir donné plus haut des preuves, non seulement suffisantes, mais encore surabondantes. Je vais mentionner brièvement les allégations ajoutées par Apion. 10 Il s'exprime ainsi dans le troisième livre de son *Histoire d'Égypte* : « Moïse, comme je l'ai entendu dire aux vieillards parmi les Égyptiens, était d'Héliopolis<sup>1</sup>; assujetti aux coutumes de sa patrie, il installa des lieux de prières en plein air, dans des enceintes telles qu'en avait la ville et les orienta tous vers l'est<sup>2</sup>; car telle est aussi l'orientation d'Héliopolis. Au lieu d'obélisques, il dressa des colonnes sous lesquelles était sculptée une barque; l'ombre projetée par une statue sur la barque y décrivait un

1. Nous avons déjà vu ce détail dans Manéthos, *supra*, I, § 238.

2. Apion, dans son ignorance, confond les synagogues occidentales (προσευγαί) ou peut-être le temple d'Onias avec le temple de Jérusalem. En Occident on priait vers l'Orient, c'est-à-dire dans la direction de Jérusalem; à Jérusalem même, cette direction, qui est celle du soleil levant, était prohibée par les docteurs, pour éviter toute confusion avec les païens (*Soukka*, 51 b; *Baba Batra*, 25 a); dans le Temple, le Saint des Saints était à l'Ouest.

ὡς ἐν δίκῃ γεγραφότα. 5 Καὶ γὰρ αὐτὸ κάκεινο τοῖς πολλοῖς ἀνθρώποις ὀρθῶ παρακολουθοῦν, τὸ λίαν ἐφήδευθαι, ὅταν τις ἀρξάμενος βλασφημεῖν ἕτερον, αὐτὸς ἐλέγχῃται περὶ τῶν αὐτῷ προσόντων κακῶν. 6 Ἔστι μὲν οὖν οὐ βῆδιον αὐτοῦ διελεῖν τὸν λόγον, οὐδὲ σαφῶς γινῶναι τί λέγειν βούλεται· σχεδὸν δ' ὡς ἐν πολλῇ ταραχῇ καὶ ψευσμάτων συγχύσει, τὰ μὲν εἰς τὴν ὁμοίαν ιδέαν πίπτει τοῖς προεξητασμένοις περὶ τῆς ἐξ Αἰγύπτου τῶν ἡμετέρων προγόνων μεταναστάσεως, τὰ δ' ἐστὶ κατηγορία τῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ κατοικούντων Ἰουδαίων. 7 Τρίτον δ' ἐπὶ τούτοις μέμικται περὶ τῆς ἀγιστείας τῆς κατὰ τὸ ἱερὸν ἡμῶν καὶ τῶν ἄλλων νομίμων κατηγορία.

Π 8 Ὅτι μὲν οὖν οὗτ' Αἰγύπτιοι τὸ γένος ἦσαν ἡμῶν οἱ πατέρες, οὔτε διὰ λύμην σωμάτων ἢ τοιαύτας ἄλλας συμφοράς τινὰς ἐκείθεν ἐξηλάθησαν, οὐ μετρίως μόνον, ἀλλὰ καὶ πέρα τοῦ συμμέτρου προαποδεδείχθαι νομίζω· περὶ δὲ προστίθουσιν ὁ Ἀπίων ἐπιμνησθήσομαι συντόμως. 10 Φησὶ γὰρ ἐν τῇ τρίτῃ τῶν Αἰγυπτιακῶν τάδε· « Μωυσῆς, ὡς ἤκουσα παρὰ τῶν πρεσβυτέρων τῶν Αἰγυπτίων, ἦν Ἡλιοπολίτης, δὲ πατρίους ἔβησι κατηγγυημένος αἰθρίους προσευχὰς ἀνήγεν εἰς οἶους εἶχεν ἢ πόλις περιβόλους, πρὸς ἀφηλιώτην δὲ πάσας ἀπέστρεψεν· ὧδε γὰρ καὶ Ἡλίου κεῖται πόλις. 11 Ἀντὶ δὲ ὀβελῶν ἔστησε κίονα, ὑφ' οἷς ἦν ἐκτύπωμα σκάφης, σκιά δ' ἀνδριάντος ἐπ' αὐτὴν διακειμένη, ὃν οὗτος ἐν αἰθέρι, τοῦτον ἀεὶ τὸν

6 5 προεξητασμένοις ed. pr. : προεξετασμένοις || 7 2 ἀγιστείας Dindorf : ἀγιστίας || 3 κατηγορία Bekker : κατηγορίας L, *accusatione* Lat, *κατηγορία* coni. Naber || 8 3 μετρίως in mg. L (manus 2<sup>a</sup>) ; μόνον μετρίως Naber. *Etiam* ἰκανῶς (*sufficienter* Lat) coni. Niese || 10 3 Ἡλιοπολίτης Niese : Ἡλιουπολίτης || 4 ἡ πόλις ed. pr. (*haec civitas* Lat) : ἡλιος (quod est *glossema* v. οὗτος, § 11, 3). || 5 ἀπέστρεψεν scripsi (*convertit* Lat) : ἀπέστρεψεν || 11 2 σκάφης Huet : σκάφη || ἀνδριάντος Thackeray : ἀνδρός (ἀπ' ἄκρων Huet) || 3 δικνουμένη coni. Holwerda || ὃν — συμπεριπολεῖ scripsi : ὡς ὅτι (ὃν iam Huet) ἐν αἰθέρι τοῦτον ἀεὶ τὸν δρόμον ἡλίω συμπεριπολεῖ.

cercle correspondant à celui du soleil dans l'espace<sup>1</sup>. »

12 Telle est l'étonnante assertion de ce grammairien. Ce mensonge n'a pas besoin de commentaires ; les faits le mettent en pleine évidence. En effet, ni Moïse lui-même, quand il éleva à Dieu le premier tabernacle, n'y a placé aucune sculpture de ce genre ou n'a recommandé à ses successeurs de le faire ; ni Salomon, qui dans la suite construisit le temple de Jérusalem, ne s'est permis aucune œuvre superflue comme celle qu'a imaginée Apion. 13 D'autre part, il dit avoir appris « des vieillards » que Moïse était Héliopolitain : c'est sans doute qu'étant plus jeune lui-même, il a cru des hommes qui, en raison de leur âge, avaient dû connaître Moïse et vivre de son temps. 14 Du poète Homère, lui grammairien, il ne peut nommer la patrie avec certitude, ni celle de Pythagore, qui a vécu, peu s'en faut, hier et avant-hier<sup>2</sup>. Mais sur Moïse, qui les précède de tant d'années, il se montre si crédule aux récits des vieillards que son mensonge en devient manifeste. 15 Sur l'époque où, selon lui, Moïse emmena les lépreux, les aveugles et les boiteux, l'accord est parfait, j'imagine, entre les écrivains antérieurs et cet exact grammairien. 16 En effet, selon Manéthôs, c'est sous le règne de Tethmôsis que les Juifs furent chassés d'Égypte, 393 ans avant la fuite de Danaos à Argos ; selon Lysimaque, c'est sous le roi Bocchoris, c'est-à-dire il y a 1700 ans ; Molon et d'autres donnent la date à leur fantaisie. 17 Mais Apion, le plus sûr de tous, a fixé la sortie d'Égypte exactement à la VII<sup>e</sup> olympiade et à la première année de cette olympiade, année, dit-il, où les Phéniciens fondèrent Carthage<sup>3</sup>. Il a ajouté de toutes pièces cette mention de Carthage dans la pensée qu'elle était un témoignage éclatant de sa véracité. Mais il n'a pas compris

1. Il y a là peut-être quelque vague souvenir des bassins et des colonnes de bronze du temple. Apion les a comparés à un de ces cadrans solaires à base hémisphérique ou conique comme on en a trouvé notamment en Égypte (*Dict. des Antiquités*, *Horologium*, fig. 3886). Le mot *σκάφη*, *scaphion*, était précisément employé pour désigner la conque hémisphérique du cadran solaire. Cf. Th. Reinach dans les *Mélanges Kaufmann*, p. 13 suiv.

2. Voir à l'Appendice, note sur II, 14.

3. Appendice, note sur II, 16-17.

δρόμον ἡλίφ συμπεριπολεῖ. » 12 Τοιαύτη μὲν τις ἡ θαυμαστή τοῦ γραμματικοῦ φράσις. Τὸ δὲ ψεῦσμα λόγων οὐ δεόμενον, ἀλλ' ἐκ τῶν ἔργων περιφανές· οὔτε γὰρ αὐτὸς Μωυσῆς, ὅτε τὴν πρώτην σκηνὴν τῷ θεῷ κατασκεύασεν, οὐδὲν ἐκτύπωμα τοιοῦτον εἰς αὐτὴν ἐνέθηκεν, οὐδὲ ποιεῖν τοῖς ἔπειτα προσέταξεν· ὅ τε μετὰ ταῦτα κατασκευάσας τὸν ναὸν τὸν ἐν Ἱεροσολύμοις Σολόμων πάσης ἀπέσχετο τοιαύτης περιεργίας οἷαν συμπέπλακεν Ἀπίων. 13 Ἀκοῦσαι δὲ φησι τῶν πρεσβυτέρων, ὅτι Μωυσῆς ἦν Ἡλιοπολίτης, δηλὸν ὅτι νεώτερος μὲν ὢν αὐτός, ἐκείνοις δὲ πιστεύσας τοῖς διὰ τὴν ἡλικίαν ἐπισταμένοις αὐτὸν καὶ συγγενομένοις. 14 Καὶ περὶ μὲν Ὀμήρου τοῦ ποιητοῦ, γραμματικὸς ὢν αὐτὸς, οὐκ ἂν ἔχοι τίς αὐτοῦ πατρὶς ἐστὶ διαβεβαιωσάμενος εἰπεῖν, οὐδὲ περὶ Πυθαγόρου μόνον οὐκ ἐχθές καὶ πρόφην γεγονότος· περὶ δὲ Μωυσέος, τοσοῦτ' ἂν πλήθει προάγοντος ἐκείνους ἔτων, οὕτως ἀποφαίνεται βραδύως πιστεύων ἀκοῇ πρεσβυτέρων, ὡς δηλὸς ἐστὶ καταψευσάμενος. 15 Τὰ δὲ δὴ τῶν χρόνων, ἐν οἷς φησιν τὸν Μωυσὴν ἐξαγαγεῖν τοὺς λεπρῶντας καὶ τυφλοὺς καὶ τὰς βάσεις πεπηρωμένους, σφόδρα δὴ τοῖς πρὸ αὐτοῦ συμπεφώνηκεν, ὡς οἶμαι, ὁ γραμματικὸς ὁ ἀκριβής. 16 Μανέθως μὲν γὰρ κατὰ τὴν Τεθμῶσιος βασιλείαν ἀπαλλαγῆναι φησιν ἕξ Αἰγύπτου τοὺς Ἰουδαίους, πρὸ ἔτων τριακοσίων ἐνενηκοντατριῶν τῆς εἰς Ἄργος Δαναοῦ φυγῆς, Λυσίμαχος δὲ κατὰ Βόκχοριν τὸν βασιλέα, τουτέστι πρὸ ἔτων χιλίων ἑπτακοσίων, Μόλων δὲ καὶ ἄλλοι τινὲς ὡς αὐτοῖς ἔδοξεν. 17 ὁ δὲ γε πάντων πιστότατος Ἀπίων ὥρῳσατο τὴν ἕξοδον ἀκριβῶς κατὰ τὴν ἑβδόμην ὄλυμπιάδα, καὶ ταύτης ἕτος εἶναι πρῶτον, ἐν ᾧ, φησί, Καρχηδόνα Φοίνικες ἔκτισαν. Τοῦτο δὲ πάντως προσέθηκε, τὸ Καρχηδόνα, τεκμήριον οἰόμενος αὐτῷ γενέσθαι τῆς ἀληθείας ἐναργέστατον· οὐ

12 ὁ οὐδὲν Naber : οὐθ' ἐν || οὐδὲ Bekker : οὔτε || 8 συμπέπλακεν coni. Niese : συμπέπλεκεν || 13 α ἦν Ἡλιοπ. (Heliopolitanus Lat) Niese : ὁ Ἡλιουπολίτης.

que par là il s'attire un démenti. 18 En effet, s'il faut, sur cette colonie, croire les annales phéniciennes, il y est écrit que le roi Hirôm vécut cent cinquante-cinq ans avant la fondation de Carthage<sup>1</sup>; 19 j'en ai fourni les preuves plus haut d'après les annales phéniciennes, montrant que Hirôm était l'ami de Salomon qui éleva le temple de Jérusalem, et qu'il contribua pour une grande part à la construction de cet édifice<sup>2</sup>. Or, Salomon lui-même bâtit le temple six cent douze ans après que les Juifs furent sortis d'Égypte<sup>3</sup>. 20 Après avoir donné à la légère, pour le nombre des expulsés, la même évaluation que Lysimaque<sup>4</sup> — il prétend qu'ils étaient cent dix mille — Apion indique une cause extraordinaire et bien vraisemblable qui explique, d'après lui, le nom du sabbat. 21 « Ayant marché, dit-il, pendant six jours, ils eurent des tumeurs à l'aine et, pour cette raison, ils instituèrent de se reposer le septième jour, une fois arrivés sains et saufs dans le pays nommé aujourd'hui Judée, et ils appelèrent ce jour *sabbat*, conservant le terme égyptien. Car le mal d'aine se dit en Égypte *sabbô*. » 22 Comment ne pas rire de cette niaiserie, ou, au contraire, comment ne pas s'indigner de l'impudence qui fait écrire de pareilles choses? Apparemment tous ces cent dix mille hommes avaient des tumeurs à l'aine? 23 Mais s'ils étaient aveugles, boiteux et atteints de toutes les maladies, comme le prétend Apion, ils n'auraient pas pu fournir même une marche d'un seul jour. Et s'ils ont été capables de traverser un vaste désert, et de vaincre, en combattant tous, les ennemis qui se dressaient devant eux, ils n'auraient pas été en masse atteints de tumeurs à l'aine après le sixième jour. 24 Car cette maladie n'atteint point naturellement

1. *Supra*, I, § 126.

2. *Supra*, I, § 110 suiv.

3. Ce chiffre ne s'accorde ni avec celui de la Bible (I, *Rois*, vi, 1), 480 ans, ni avec celui de Josèphe lui-même dans les *Antiquités* (VIII, 3, 1, § 61), 592 ans. Mais on le retrouve dans un autre passage des *Antiquités* (XX, 10, 1, § 230).

4. L'extrait de Lysimaque ci-dessus (I, 304 suiv.) ne donne aucun chiffre. Nous avons déjà (p. 44, n. 2) signalé d'autres omissions de ce genre, réparées après coup par Josèphe.

συνήκε δὲ καθ' ἑαυτοῦ τὸν ἔλεγχον ἐπισπώμενος. 18 Εἰ γὰρ περὶ τῆς ἀποικίας πιστεύειν δεῖ ταῖς Φοινίκων ἀναγραφαῖς, ἐν ἐκείναις Εἴρωμος ὁ βασιλεὺς γέγραπται πρεσβύτερος τῆς Καρχηδόνας κτίσεως ἕτεσι πέντε πρὸς τοῖς πενήκοντα καὶ ἑκατόν. 19 περὶ οὗ τὰς πίστεις ἀνωτέρω παρέσχον ἐκ τῶν Φοινίκων ἀναγραφῶν, <καὶ> ὅτι Σολόμωνι τῷ τὸν ναὸν οἰκοδομησαμένῳ τὸν ἐν Ἱεροσολύμοις φίλος ἦν Εἴρωμος καὶ πολλὰ συνεβάλετο πρὸς τὴν τοῦ ναοῦ κατασκευὴν. Αὐτὸς δὲ ὁ Σολόμων ἠκοδόμησε τὸν ναὸν μετὰ τὸ ἐξελεθῆν ἐξ Αἰγύπτου τοὺς Ἰουδαίους δώδεκα καὶ ἑξακοσίους ἕτεσιν ὕστερον. 20 Τὸν δ' ἀριθμὸν τῶν ἐλαθέντων τὸν αὐτὸν Λυσιμάχῳ σχεδιάσας, — ἕνδεκα γὰρ αὐτοὺς εἶναι φησι μυριάδας, — θαυμαστήν τινα καὶ πιθανὴν ἀποδίδωσιν αἰτίαν, ἀφ' ἧς φησι τὸ σάββατον ὠνομάσθαι. 21 « Ὅδεύσαντες γάρ, φησὶν, ἐξ ἡμερῶν ὀδὸν, βουβῶνας ἔσχον καὶ διὰ ταύτην τὴν αἰτίαν τῇ ἑβδόμῃ ἡμέρᾳ ἀνεπαύσαντο, σωθέντες εἰς τὴν χώραν τὴν νῦν Ἰουδαίαν λεγομένην, καὶ ἐκάλεσαν τὴν ἡμέραν σάββατον, σώζοντες τὴν Αἰγυπτίων γλῶτταν· τὸ γὰρ βουβῶνος ἄλγος καλοῦσιν Αἰγύπτιοι σαββά. » 22 Οὐκ ἂν οὖν τις ἢ καταγέλασσει τῆς φλυαρίας, ἢ τοῦναντίον μισήσει τὴν ἐν τῷ τοιαῦτα γράφειν ἀναίδειαν ; δηλὸν γάρ, ὅτι πάντες ἐβουβωνίασαν ἕνδεκα μυριάδες ἀνθρώπων. 23 Ἄλλ' εἰ μὲν ἦσαν ἐκεῖνοι τυφλοὶ καὶ χωλοὶ καὶ πάντα τρόπον νοσοῦντες, ὁποίους αὐτοὺς εἶναι φησὶν Ἀπίων, οὐδ' ἂν μίᾳς ἡμέρας προελθεῖν ὀδὸν ἠδυνήθησαν· εἰ δ' οἷοι βαδίζειν διὰ πολλῆς ἐρημίας καὶ προσέτι νικᾶν τοὺς αὐτοῖς ἀνθισταμένους μαχόμενοι πάντες, οὐκ ἂν ἄθροοι μετὰ τὴν ἕκτην ἡμέραν ἐβουβωνίασαν. 24 οὔτε γὰρ φύσει πως

18 2 ἀποικίας ed. pr. : ἀπιστίας (π. τ. ἀπ. damnat Niese) || 4 πέντε conit. Niese (ex I, 126) : πλείοσι || 19 2 καὶ inseruit Hudson || 4 συνεβάλετο Niese : συνεβάλλετο || 21 6 σαββάω scripsi (*infra* § 27 etiam sabbo Lat) : σαββάτωσις (σαββάτωσιν ed. pr.) || 23 6 πάντες suspectum.

ceux qui marchent par force : des myriades d'hommes, dans les armées, font pendant de longs jours de suite les étapes convenables ; et, d'autre part, comment croire que cette maladie leur soit venue toute seule ? ce serait l'hypothèse la plus absurde de toutes. 25 L'étonnant Apion, après avoir commencé par dire qu'ils mirent six jours à parvenir en Judée<sup>1</sup>, raconte ensuite que Moïse gravit la montagne nommée Sinaï, située entre l'Égypte et l'Arabie, y resta caché quarante jours et en descendit pour donner les lois aux Juifs. Cependant, comment se peut-il que les mêmes hommes restent quarante jours dans un désert sans eau, et aient traversé tout l'espace (entre les deux pays) en six jours ? 26 Quant au nom du Sabbat, le changement grammatical qu'il opère dénote beaucoup d'impudence ou une profonde ignorance ; car *sabbô* et *sabbaton* sont très différents. 27 En effet, *sabbaton*, dans la langue des Juifs, désigne la cessation de tout travail, et *sabbô* signifie chez les Egyptiens, comme il le dit, le mal d'aine.

### III

*Il voudrait faire croire que les Juifs sont de race égyptienne.*

28 Voilà sur Moïse et les Juifs chassés d'Égypte les nouveautés imaginées par l'Égyptien Apion, en contradiction avec les autres auteurs. Faut-il d'ailleurs s'étonner qu'il mente sur nos aïeux et dise qu'ils étaient Égyptiens de race ? 29 Car lui-même a fait sur son propre compte le mensonge inverse : né dans l'oasis d'Égypte, et plus Égyptien qu'aucun autre<sup>2</sup>, pourrait-on dire, il a renié sa vraie patrie et sa race, et, quand il se donne faussement comme Alexandrin, il avoue l'ignominie de sa race. 30 Il est donc naturel qu'il appelle Égyptiens les gens qu'il déteste et veut insulter. En effet, s'il n'avait pas eu le plus grand mépris pour les Égypt-

1. Le texte ci-dessus d'Apion (§ 21), quoique très entortillé, pourrait s'interpréter autrement : le sabbat aurait été institué en Judée, en souvenir du repos du 7<sup>e</sup> jour, mais ce repos n'aurait pas eu lieu nécessairement en Judée.

2. Willrich (*Juden und Griechen vor der makkabäischen Erhebung*, p. 176) signale une contradiction entre ce texte et le § 48 où il serait question des ancêtres Macédoniens d'Apion ; mais, dans ce dernier §, le mot Μακεδόνων est probablement interpolé (Naber).

γίνεται <τὸ> τοιοῦτον τοῖς βαδίζουσιν ἐξ ἀνάγκης, ἀλλὰ  
πολλαὶ μυριάδες στρατοπέδων ἐπὶ πολλὰς ἡμέρας τὸ  
σύμμετρον αἰεὶ βαδίζουσιν, οὔτε κατὰ ταυτόματον εἰκὸς  
οὕτως συμβῆναι· πάντων γὰρ ἀλογώτατον. 25 Ὁ δὲ  
θαυμαστός Ἀπίων διὰ μὲν ἐξ ἡμερῶν αὐτοὺς ἔλθειν εἰς  
τὴν Ἰουδαίαν προεῖρηκε, πάλιν δὲ τὸν Μωυσῆν εἰς τὸ  
μεταξὺ τῆς Αἰγύπτου καὶ τῆς Ἀραβίας ὄρος, ὃ καλεῖται  
Σίναιον, ἀναβάντα φησὶν ἡμέρας τεσσαράκοντα κρυβῆναι  
κἀκεῖθεν καταβάντα δοῦναι τοῖς Ἰουδαίοις τοὺς νόμους.  
Καίτοι πῶς οἷόν τε τοὺς αὐτοὺς καὶ τεσσαράκοντα μένειν  
ἡμέρας ἐν ἐρήμῳ καὶ ἀνύδρῳ τόπῳ, καὶ τὴν μεταξὺ πᾶσαν  
ἐν ἡμέραις ἐξ διελθεῖν; 26 ἡ δὲ περὶ τὴν ὀνομασίαν  
τοῦ σαββάτου γραμματικὴ μετάθεσις <ῆ> ἀναίδειαν ἔχει  
πολλὴν ἢ δεινὴν ἀμαθίαν· τὸ γὰρ σαβῶ καὶ σάββατον  
πλείστον ἀλλήλων διαφέρει· 27 τὸ μὲν γὰρ σάββατον  
κατὰ τὴν Ἰουδαίων διάλεκτον ἀνάπαυσις ἔστιν ἀπὸ παντὸς  
ἔργου, τὸ δὲ σαβῶ, καθάπερ ἐκεῖνός φησι, δηλοῖ παρ’  
Αἰγυπτίους τὸ βουβῶνος ἄλγος.

III 28 Τοιαῦτα μὲν τινα περὶ Μωυσέος καὶ τῆς ἐξ  
Αἰγύπτου γενομένης τοῖς Ἰουδαίοις ἀπαλλαγῆς ὁ Αἰγύπτιος  
Ἀπίων ἐκαινοποίησεν παρὰ τοὺς ἄλλους ἐπινοήσας. Καὶ  
τί γε δεῖ θαυμάζειν, εἰ περὶ τῶν ἡμετέρων ψεύδεται προ-  
γόνων, λέγων αὐτοὺς εἶναι τὸ γένος Αἰγυπτίους; 29  
αὐτὸς γὰρ περὶ αὐτοῦ τούναντίον ἐψεύδετο· καὶ γεγενη-  
μένος ἐν Ὁάσει τῆς Αἰγύπτου, πάντων Αἰγυπτίων πρῶτος  
ὢν, ὡς ἂν εἴποι τις, τὴν μὲν ἀληθῆ πατρίδα καὶ τὸ γένος  
ἐξωμόσατο, Ἀλεξανδρεὺς δ’ εἶναι καταψευδόμενος ὁμο-  
λογεῖ τὴν μοχθηρίαν τοῦ γένους. 30 Εἰκότως οὖν οὐς  
μισεῖ καὶ βούλεται λαιδορεῖν τούτους Αἰγυπτίους καλεῖ· εἰ  
μὴ γὰρ φαυλοτάτους εἶναι ἐνόμιζεν Αἰγυπτίους, οὐκ ἂν τὸ

24 2 τὸ inser. Bekker || 4 κατὰ ταυτόμ. Niese: κατ’ αὐτόματον ||  
26 2 ἡ con. Niese || 29 2 γεγενημένος ed. pr.: γεγεννημένος || 30 3  
τὸ γένος Thackeray cum Lat (*genus*): τοῦ γένους L (*lacunam* Niese  
statuit) || Fort. τὸ γ. αὐτῶν.



tiens, il ne se serait pas évadé lui-même de cette race : les hommes fiers de leur patrie se flattent d'en être appelés citoyens et attaquent ceux qui s'arrogent sans droit ce titre.

31 A notre égard les Égyptiens ont l'un de ces deux sentiments : ou ils imaginent une parenté avec nous pour en tirer gloire, ou ils nous attirent à eux pour nous faire partager leur mauvaise réputation. 32 Quant au noble Apion, il semble vouloir par ses calomnies contre nous payer aux Alexandrins le droit de cité qu'il a reçu d'eux, et, connaissant leur haine pour les Juifs qui habitent Alexandrie avec eux, il s'est proposé d'injurier ceux-là, et d'envelopper dans ses invectives tous les autres Juifs, mentant avec impudence sur les uns et les autres<sup>1</sup>.

## IV

*Accusations injustes contre les Juifs d'Alexandrie.*

33 Voyons donc quelles sont les graves et terribles accusations qu'il a dirigées contre les Juifs habitant Alexandrie.

« Venus de Syrie, dit-il, ils s'établirent auprès d'une mer sans ports, dans le voisinage des épaves rejetées par les flots ».

34 Or, si le lieu mérite une injure, elle retombe je ne dis pas sur la patrie, mais sur la prétendue patrie d'Apion, Alexandrie. Car le quartier maritime fait également partie de cette ville et, de l'aveu général, c'est le plus beau pour une résidence. 35 Et je ne sais ce qu'aurait dit Apion si les Juifs avaient habité près de la nécropole au lieu de s'établir près du palais<sup>2</sup>.

36 Si les Juifs ont occupé ce quartier de force, sans jamais en avoir été chassés dans la suite, c'est une preuve de leur vaillance. Mais, en réalité, ils le reçurent d'Alexandre comme résidence<sup>3</sup> ; chez les Macédoniens, ils obtinrent la même considération qu'eux-mêmes, et, jusqu'à nos jours, leur tribu<sup>4</sup> a porté le nom de Macédoniens. 37 S'il a lu les lettres du roi Alexandre et de Pto-

1. Voir à l'Appendice note sur § 32.

2. Le quartier juif était situé dans l'Est d'Alexandrie, au delà du port, mais dans le voisinage du château royal ; la nécropole était à l'extrême Ouest de la ville.

3. Cf. *Bellum*, II, 8, 7. En réalité l'établissement des Juifs à Alexandrie ne paraît pas antérieur à Ptolémée Soter ; cf. *Art.*, XII, 8.

4. Jouguet suppose que le terme *macédonien* désignait à Alexandrie les immigrants, par opposition aux indigènes égyptiens.

γένος αὐτὸς ἔφυγεν, ὡς οἱ γε μεγαλοφρονοῦντες ἐπὶ ταῖς ἑαυτῶν πατρίσι σεμνύνονται μὲν ἀπὸ τούτων αὐτοὶ χρηματίζοντες, τοὺς ἀδίκως δ' αὐτῶν ἀντιποιουμένους ἐλέγχουσι. 31 Πρὸς ἡμᾶς δὲ δυοῖν θάτερον Αἰγύπτιοι πεπόνθασιν· ἢ γὰρ ὡς ἐπισεμνυνόμενοι προσποιοῦνται τὴν συγγένειαν, ἢ κοινωνοὺς ἡμᾶς ἐπισπῶνται τῆς αὐτῶν κακοδοξίας. 32 Ὁ δὲ γενναῖος Ἀπίων δοκεῖ μὲν τὴν βλασφημίαν τὴν καθ' ἡμῶν ὥσπερ τινὰ μισθὸν ἐβελῆσαι παρασχεῖν Ἀλεξανδρεῦσι τῆς δοθείσης αὐτῷ πολιτείας, καὶ τὴν ἀπέχθειαν αὐτῶν ἐπιστάμενος τὴν πρὸς τοὺς συνοικούντας αὐτοῖς ἐπὶ τῆς Ἀλεξανδρείας Ἰουδαίους, προτέθειται μὲν ἐκείνοις λοιδορεῖσθαι, συμπεριλαμβάνει δὲ καὶ τοὺς ἄλλους ἅπαντας, ἐν ἀμφοτέροις ἀναισχύντως ψευδόμενος.

IV 33 Τίνα τοίνυν ἐστὶ τὰ δεινὰ καὶ σχέτλια τῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ κατοικούντων Ἰουδαίων, ἀ κατηγόρηκεν αὐτῶν, ἴδωμεν. « Ἐλθόντες, φησὶν, ἀπὸ Συρίας ᾤκησαν πρὸς ἀλίμενον θάλασσαν, γειτνιάσαντες ταῖς τῶν κυμάτων ἐκβολαῖς. » 34 Οὐκοῦν τόπος εἰ λοιδορίαν ἔχει, τὴν οὐ πατρίδα μὲν, λεγομένην δὲ, αὐτοῦ λοιδορεῖ τὴν Ἀλεξανδρείαν· ἐκείνης γὰρ καὶ τὸ παράλιόν ἐστι μέρος, ὡς πάντες ὁμολογοῦσιν, εἰς κατοίκησιν τὸ κάλλιστον. 35 Οὐκ οἶδα δέ, τί ποτ' ἂν ἔλεγεν Ἀπίων, <εἰ> πρὸς τῇ νεκροπόλει κατόικουν καὶ μὴ πρὸς τοῖς βασιλείοις ἦσαν ἰδρῦμενοι. 36 Ἰουδαῖοι δ' εἰ μὲν βιασάμενοι κατέσχον, ὡς μηδ' ὕστερον ἐκπεσεῖν, ἀνδρείας τεκμήριόν ἐστιν αὐτοῖς· εἰς κατοίκησιν δὲ αὐτοῖς ἔδωκε τόπον Ἀλέξανδρος καὶ ἴσης παρὰ τοῖς Μακεδόσι τιμῆς ἐπέτυχον· καὶ μέχρι νῦν αὐτῶν ἢ φυλὴ τὴν προσηγορίαν εἶχεν Μακεδόνες. 37 Εἰ μὲν

30 6 ἀδίκως ed. pr. : ἀδίκους || 32 4 τὴν — τὴν ed. pr. : τόν — τοὺς || 6 προτέθειται Niese : προυτέθειται || συμπεριλαμβάνει ed. pr. : συμπεριλαμβάνει || 35 1 οὐκ οἶδα — ἰδρῦμενοι leguntur in cod. L post τιμῆς ἐπέτυχον. Sententiam in mg. adscriptam, falso loco insertam, huc transponendam conii. Niese || 2 εἰ inser. ed. pr. || 3 βασιλείοις ed. pr. : βασιλικαῖς || 36 3 τόν τόπον Niese.

lémée, fils de Lagos, si les ordonnances des rois d'Égypte suivants lui sont tombées sous les yeux, ainsi que la stèle qui s'élève à Alexandrie, contenant les droits accordés aux Juifs par César le Grand, si, dis-je, connaissant ces documents il a osé écrire le contraire, il fut un malhonnête homme; s'il ne les connaissait pas, un ignorant<sup>1</sup>. 38 Et quand il s'étonne qu'étant Juifs ils aient été appelés Alexandrins<sup>2</sup>, il fait preuve de la même ignorance. En effet, tous les hommes appelés dans une colonie, si diverses que soient leurs races, reçoivent leur nom du fondateur. 39 A quoi bon citer les autres peuples? Les hommes de notre propre race qui habitent Antioche s'appellent Antiochiens; car le droit de cité leur fut donné par son fondateur Séleucus<sup>3</sup>. De même les Juifs d'Éphèse et du reste de l'Ionie ont le même nom que les citoyens indigènes, droit qu'ils ont reçu des successeurs d'Alexandre<sup>4</sup>. 40 Les Romains, dans leur générosité, n'ont-ils pas partagé leur nom avec tous les hommes, ou peu s'en faut, non seulement avec des individus, mais avec de grands peuples tout entiers? Par exemple les Ibères d'autrefois, les Étrusques, les Sabins sont appelés Romains<sup>5</sup>. 41 Mais si Apion supprime ce genre de droit de cité, qu'il cesse de se dire Alexandrin. Car né, ainsi que je l'ai déjà dit, au plus profond de l'Égypte, comment serait-il Alexandrin si l'on supprimait le don du droit de cité, comme lui-même le demande pour nous? Pourtant les Égyptiens seuls se voient refuser par les Romains, maîtres aujourd'hui de l'univers, le droit d'être reçus dans aucune cité<sup>6</sup>. 42 Mais Apion a le cœur si noble que, voulant prendre sa part d'un bien dont il était écarté, il a entrepris de calomnier ceux qui l'ont reçu à bon droit. Car ce n'est pas faute d'habitants pour peupler la ville fondée par lui avec

1. Nous ne savons rien de ces lettres et ordonnances. Quant à la « stèle de César le Grand » qui est encore mentionnée *Ant.*, XIV, 10, 1, elle émane en réalité d'Auguste (*R. ét. juiv.*, 1924, p. 123).

2. S'agit-il du titre d'Alexandrin *usurpé* par les Juifs ou ce titre leur avait-il été conféré dans quelque document officiel? Nous connaissons un document de ce genre: c'est l'édit de Claude, *Antiq.*, XIX, 280. Mais dans le pap. Berlin 1140 un pétitionnaire juif ayant été désigné comme Ἀλεξανδρεὺς le scribe a corrigé en: Ἰουδαίων τῶν ἀπὸ Ἀλεξανδρείας.

3, 4, 5, 6. Voir à l'Appendice.

οὖν ἀναγνοὺς τὰς ἐπιστολάς Ἀλεξάνδρου τοῦ βασιλέως καὶ τὰς Πτολεμαίου τοῦ Λάγου, καὶ τῶν μετ' ἐκεῖνον τῆς Αἰγύπτου βασιλέων ἐντυχῶν τοῖς γράμμασι, καὶ τὴν στήλην τὴν ἐστῶσαν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ καὶ τὰ δικαιώματα περιέχουσαν, ἃ Καῖσαρ ὁ μέγας τοῖς Ἰουδαίοις ἔδωκεν, εἰ μὲν οὖν ταῦτα, φημί, γινώσκων τὰναντία γράφειν ἐτόλμησε, πονηρὸς ἦν, εἰ δὲ μηδὲν ἠπίστατο τούτων, ἀπαίδευτος.

38 Τὸ δὲ δὴ θαυμάζειν, πῶς Ἰουδαῖοι ὄντες Ἀλεξανδρεῖς ἐκλήθησαν, τῆς ὁμοίας ἀπαιδευσίας· πάντες γὰρ οἱ εἰς ἀποικίαν τινὰ κατακληθέντες, κἂν πλεῖστον ἀλλήλων τοῖς γένεσι διαφέρωσιν, ἀπὸ τῶν οἰκιστῶν τὴν προσηγορίαν λαμβάνουσιν. 39 Καὶ τί δεῖ περὶ τῶν ἄλλων λέγειν; αὐτῶν γὰρ ἡμῶν οἱ τὴν Ἀντιόχειαν κατοικοῦντες Ἀντιοχεῖς ὀνομάζονται· τὴν γὰρ πολιτείαν αὐτοῖς ἔδωκεν ὁ κτίστης Σέλευκος. Ὅμοίως οἱ ἐν Ἐφέσῳ (καὶ) κατὰ τὴν ἄλλην Ἰωνίαν τοῖς αὐθιγενέσι πολίταις ὁμωνυμοῦσιν, τοῦτο παρασχόντων αὐτοῖς τῶν διαδόχων. 40 Ἡ δὲ Ῥωμαίων φιλανθρωπία πᾶσιν οὐ μικροῦ δεῖν τῆς αὐτῶν προσηγορίας μεταδέδωκεν, οὐ μόνον ἀνδράσιν, ἀλλὰ καὶ μεγάλοις ἔθνεσιν ὅλοις; Ἰθῆρες γοῦν οἱ πάλαι καὶ Τυρρηνοὶ καὶ Σαβῖνοι Ῥωμαῖοι καλοῦνται. 41 Εἰ δὲ τοῦτον ἀφαιρεῖται τὸν τρόπον τῆς πολιτείας Ἀπίων, παυσάσθω λέγων αὐτὸν Ἀλεξανδρέα· γεννηθεὶς γὰρ, ὡς προεῖπον, ἐν τῷ βαθυτάτῳ τῆς Αἰγύπτου, πῶς ἂν Ἀλεξανδρεὺς εἴη, τῆς κατὰ δόσιν πολιτείας, ὡς αὐτὸς ἐφ' ἡμῶν ἠξίωκεν, ἀναιρουμένης; καίτοι μόνοις Αἰγυπτίοις οἱ κύριοι νῦν Ῥωμαῖοι τῆς οἰκουμένης μεταλαμβάνειν ἡστινοσοῦν πολιτείας ἀπειρήκασιν. 42 Ὁ δ' οὕτως ἐστὶ γενναῖος, ὡς μετέχειν ἀξιῶν αὐτὸς ὦν τυχεῖν ἐκωλύετο, συκοφαντεῖν ἐπεχείρησε τοὺς δικαίως λαβόντας· οὐ γὰρ ἀπορίᾳ γε τῶν οἰκησόντων τὴν μετὰ σπουδῆς ὑπ' αὐτοῦ πόλιν κτιζομένην Ἀλέξανδρος

37 7 ἐτόλμησε ed. pr. : ἐτόλμα || 39 4 καὶ inser. ed. pr. || 40 2 οὐ μικροῦ L : μικροῦ (del. signo interrog.) ed. pr. || 3 μεταδέδωκεν Hudson : μεταδεδώκασιν || 4 Ἰθῆρες suspectum.

tant de zèle qu'Alexandre y a réuni quelques-uns des nôtres ; mais, soumettant à une épreuve attentive la vertu et la fidélité de tous les peuples, il accorda aux nôtres ce privilège. 43 Car il estimait notre nation au point même que, suivant Hécatée, en reconnaissance des bons sentiments et de la fidélité que lui témoignèrent les Juifs, il ajouta à leurs possessions la province de Samarie exempte de tribut<sup>1</sup>. 44 Ptolémée, fils de Lagos, partageait les sentiments d'Alexandre à l'égard des Juifs qui habitaient Alexandrie. En effet, il mit entre leurs mains les places fortes de l'Égypte dans la pensée qu'ils les garderaient fidèlement et bravement<sup>2</sup> ; et comme il désirait affermir sa domination sur Cyrène et les autres villes de Libye, il envoya une partie des Juifs s'y établir<sup>3</sup>. 45 Son successeur, Ptolémée, surnommé Philadelphe, non seulement rendit tous les prisonniers de notre race qu'il pouvait avoir, mais il donna maintes fois aux Juifs des sommes d'argent, et, ce qui est le plus important, il désira connaître nos lois et lire nos livres sacrés. 46 Il est constant qu'il fit demander aux Juifs de lui envoyer des hommes pour lui traduire la loi, et il ne confia pas aux premiers venus le soin de bien faire rédiger la traduction, mais c'est Démétrios de Phalère, Andréas et Aristée, l'un, le plus savant homme de son temps, 47 les autres, ses gardes du corps, qui furent chargés par lui de surveiller l'exécution de ce travail ; or il n'aurait pas désiré approfondir nos lois et la sagesse de nos ancêtres s'il avait méprisé les hommes qui en usaient, au lieu de les admirer beaucoup<sup>4</sup>.

## V

*Estime des rois d'Égypte et des empereurs romains  
pour les Juifs d'Alexandrie.*

48 Apion a aussi ignoré que successivement presque tous les rois de ses aïeux témoignèrent à notre égard les plus

1. Ce renseignement ne dérive pas du véritable Hécatée, car c'est sous Démétrios II que trois districts seulement de la Samaritide furent annexés, avec exemption d'impôts, à la Judée (I *Macc.*, xi, 34). Cf. Schürer, I (2<sup>e</sup> édit.), p. 141 et Willrich, *Judaica*, p. 97.

2. Voir à l'Appendice.

3. Renseignement non confirmé par ailleurs.

4. Tout ce § dérive de la « lettre d'Aristée à Philocrate ».

τῶν ἡμετέρων τινὰς ἐκεῖ συνήθροισεν, ἀλλὰ πάντας δοκιμάζων ἐπιμελῶς ἀρετῆς καὶ πίστεως τοῦτο τοῖς ἡμέτεροις τὸ γέρας ἔδωκεν. 43 Ἐτίμα γὰρ ἡμῶν τὸ ἔθνος, ὡς καὶ φησιν Ἐκαταῖος περὶ ἡμῶν, ὅτι διὰ τὴν ἐπιείκειαν καὶ πίστιν, ἦν αὐτῷ παρέσχον Ἰουδαῖοι, τὴν Σαμαρείτιν χώραν προσέθηκεν ἔχειν αὐτοῖς ἀφορολόγητον. 44 Ὅμοια δὲ Ἀλεξάνδρῳ καὶ Πτολεμαῖος ὁ Λάγου περὶ τῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ κατοικούντων ἐφρόνησεν· καὶ γὰρ τὰ κατὰ τὴν Αἴγυπτον αὐτοῖς ἐνεχείρισε φρούρια, πιστῶς ἅμα καὶ γενναίως φυλάξειν ὑπολαμβάνων· καὶ Κυρήνης ἐγκρατῶς ἄρχειν βουλόμενος καὶ τῶν ἄλλων τῶν ἐν τῇ Λιβύῃ πόλεων, εἰς αὐτὰς μέρος Ἰουδαίων ἐπεμψε κατοικῆσον. 45 Ὁ δὲ μετ' αὐτὸν Πτολεμαῖος ὁ Φιλάδελφος ἐπικληθεὶς οὐ μόνον εἴ τινες ἦσαν αἰχμάλωτοι παρ' αὐτῷ τῶν ἡμετέρων πάντας ἀπέδωκεν, ἀλλὰ καὶ χρήματα πολλάκις ἔδωρῆσατο, καὶ τὸ μέγιστον, ἐπιθυμητῆς ἐγένετο τοῦ γινῶναι τοὺς ἡμετέρους νόμους καὶ ταῖς τῶν ἱερῶν γραφῶν βίβλοις ἐντυχεῖν. 46 Ἐπεμψε γοῦν ἀξιῶν ἄνδρας ἀποσταλῆναι τοὺς ἐρμηνεύσοντας αὐτῷ τὸν νόμον, καὶ τοῦ γραφῆναι ταῦτα καλῶς τὴν ἐπιμέλειαν ἐπέταξεν οὐ τοῖς τυχοῦσιν, ἀλλὰ Δημήτριον τὸν Φαληρέα καὶ Ἀνδρέαν καὶ Ἀριστέα, τὸν μὲν παιδείᾳ τῶν καθ' ἑαυτὸν διαφέροντα [Δημήτριον], 47 τοὺς δὲ τὴν τοῦ σώματος αὐτοῦ φυλακὴν ἐγκεχειρισμένους, ἐπὶ τῆς ἐπιμελείας ταύτης ἔταξεν, οὐκ ἂν δήπου τοὺς νόμους καὶ τὴν πάτριον ἡμῶν φιλοσοφίαν ἐπιθυμήσας ἐκμαθεῖν, εἰ τῶν χρωμένων αὐτοῖς ἀνδρῶν κατεφρόνει καὶ μὴ λίαν ἐθαύμαζεν.

V 48 Ἀπίωνα δὲ σχεδὸν ἐφεξῆς πάντες ἔλαθον οἱ τῶν προγόνων αὐτοῦ [Μακεδόνων] βασιλεῖς οἰκειότατα πρὸς

44 2 Ἀλεξάνδρῳ Bekker: Ἀλεξάνδρου || 4 ἐνεχείρισε ed. pr.: ἐνεχείρησε || 7 αὐτὰς ed. pr.: αὐτὰ || 45 2 αὐτὸν ed. pr.: αὐτὰ || 46 1 Post γοῦν desideratur fort. nomen urbis aut pontificis (Niese) || 6 διαφέροντα ed. pr.: διαφερόντων || Δημήτριον inclusi (glossema) || 48 2 Μακεδόνων incl. Naber (glossema). « Ironicum » putat Thackeray.

bienveillantes dispositions. En effet, Ptolémée III, surnommé Evergète, après avoir conquis toute la Syrie, ne sacrifia pas aux dieux égyptiens en reconnaissance de sa victoire, mais il vint à Jérusalem, y fit suivant notre rite de nombreux sacrifices à Dieu, et lui consacra des offrandes dignes de sa victoire<sup>1</sup>. 49 Ptolémée Philométor et sa femme Cléopatre<sup>2</sup> confièrent à des Juifs tout leur royaume et mirent à la tête de leur armée entière Onias et Dosithéos<sup>3</sup>, deux Juifs, dont Apion raille les noms, quand il devrait admirer leurs actions et, loin de les injurier, leur être reconnaissant d'avoir sauvé Alexandrie dont il se prétend citoyen. 50 En effet, alors que les Alexandrins faisaient la guerre à la reine Cléopatre<sup>4</sup> et couraient le danger d'être anéantis misérablement, ce sont ces hommes qui négocièrent un accommodement et conjurèrent les troubles civils. « Mais ensuite, dit-il, Onias mena contre la ville une forte armée, alors que Thermus, l'ambassadeur romain était là et présent<sup>5</sup>. » 51 Je prétends qu'il eut raison et agit en toute justice. Car Ptolémée surnommé Physcon, après la mort de son frère Ptolémée Philométor, vint de Cyrène dans l'intention de renverser du trône Cléopatre et les enfants<sup>6</sup> du roi pour s'attribuer injustement la couronne. 52 C'est pour cela qu'Onias lui fit la guerre afin de défendre Cléopatre, et n'abandonna pas dans le péril la fidélité qu'il avait vouée à ses rois. 53 Dieu témoigna clairement de la justice de sa conduite; en effet, comme Ptolémée Physcon n'osait pas combattre l'armée d'Onias, mais prenant tous les Juifs citoyens de la ville avec leurs femmes et leurs enfants, les livra nus et ligotés aux éléphants pour

1. Ce renseignement ne se trouve nulle part ailleurs.

2. Ptolémée VI Philométor régna de 181 à 145 avant J.-C.; Cléopatre (II) était sa femme et sa sœur.

3. Dosithéos (Samaritain ?) n'est pas autrement connu. Onias peut bien être identique au fondateur du temple de Léontopolis (vers 160).

4. Après la mort de Philométor (145), sa veuve avait proclamé roi leur fils (Philopator néos); mais le frère du feu roi, Ptolémée (VIII) Evergète II (Physcon), vint de Cyrène, sans doute à l'invitation des Alexandrins, tua le jeune roi et s'empara du trône et de la reine, qu'il épousa.

5. L. Minucius Thermus qui avait déjà en 154 installé Evergète II à Cypre (Polybe, XXXIII, 5).

6. Voir la note à l'Appendice.

ἡμᾶς διατεθέντες· καὶ γὰρ <δ> τρίτος Πτολεμαῖος, ὁ λεγόμενος Εὐεργέτης, κατασχὼν ὅλην Συρίαν κατὰ κράτος, οὐ τοῖς ἐν Αἰγύπτῳ θεοῖς χαριστήρια τῆς νίκης ἔβυσεν, ἀλλὰ παραγενόμενος εἰς Ἱεροσόλυμα πολλὰς, ὡς ἡμῖν νόμιμόν ἐστιν, ἐπετέλεσε θυσίας τῷ θεῷ καὶ ἀνέθηκεν ἀναθήματα τῆς νίκης ἄξια. 49 Ὁ δὲ Φιλομήτωρ Πτολεμαῖος καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Κλεοπάτρα τὴν βασιλείαν ὅλην τὴν ἑαυτῶν Ἰουδαίοις ἐπίστευσαν, καὶ στρατηγοὶ πάσης τῆς δυνάμεως ἦσαν Ὀνίας καὶ Δοσίθεος Ἰουδαῖοι, ὧν Ἀπίων σκόπτει τὰ ὀνόματα, δέον τὰ ἔργα θαυμάζειν καὶ μὴ λοιδορεῖν, ἀλλὰ χάριν αὐτοῖς ἔχειν, ὅτι διέσωσαν τὴν Ἀλεξάνδρειαν, ἥς ὡς πολίτης ἀντιποιεῖται. 50 πολεμούντων γὰρ αὐτῶν τῇ βασιλίῳ Κλεοπάτρᾳ καὶ κινδυνευόντων ἀπολέσθαι κακῶς, οὗτοι συμβάσεις ἐποίησαν καὶ τῶν ἐμφυλίων κακῶν ἀπήλλαξαν. Ἀλλὰ « μετὰ ταῦτα, φησὶν, Ὀνίας ἐπὶ τὴν πόλιν ἦγαγε στρατὸν <οὐκ> ὀλίγον, ὄντος ἐκεῖ Θέρμου τοῦ παρὰ Ῥωμαίων πρεσβευτοῦ καὶ παρόντος. » 51 Ὀρθῶς δὲ ποιῶν, φαίην ἂν, καὶ μάλα δικαίως· ὁ γὰρ Φύσκων ἐπικληθεὶς Πτολεμαῖος, ἀποθανόντος αὐτῷ τοῦ ἀδελφοῦ Πτολεμαίου τοῦ Φιλομήτορος, ἀπὸ Κυρήνης ἐξήλθε Κλεοπάτραν ἐκβαλεῖν βουλόμενος τῆς βασιλείας et filios regis, ut ipse regnum iniuste sibimet applicaret; 52 propter haec ergo Onias aduersus eum bellum pro Cleopatra suscepit et fidem, quam habuit circa reges, nequaquam in necessitate deseruit. 53 Testis autem Deus iustitiae eius manifestus apparuit; nam Physcon Ptolomaeus cum aduersus exercitum quidem Oniae pugnare <non> praesumeret, omnes uero Iudaeos in ciuitate positos cum filiis et uxoribus capiens nudos atque uinctos elephantis subiecisset, ut ab eis concul-

48 3 ὁ inser. Naber || 8 ἄξια Hudson : ἀξίως || 49 4 Δοσίθεος ed. pr. : Δωσίθεος || 50 5 οὐκ inseruit Holwerda || 51 2 Φύσκων ed. pr. : Φούσκων || 5 Inde incipit magna lacuna (§ 52-113) textus graeci, quam supplere auxilio veteris versionis latinae necesse est. Ubi nihil adnotatur, textum editionis Boysenianae (Vindob. 1898) expressi || 53 3 non inser. Niese.



qu'ils mourussent écrasés par ces bêtes, enivrées pour la circonstance, l'événement tourna contrairement à ses prévisions. 54 Les éléphants, sans toucher aux Juifs placés devant eux, se précipitèrent sur les amis de Physcon, dont ils tuèrent un grand nombre. Après cela, Ptolémée vit un fantôme terrible qui lui défendait de maltraiter ces hommes. 55 Et comme sa concubine favorite, nommée Ithaque par les uns, Irène par les autres, le suppliait de ne pas consommer une telle impiété, il céda à son désir, et fit pénitence pour ce qu'il avait déjà fait et pour ce qu'il avait failli faire. C'est l'origine de la fête qu'avec raison célèbrent, comme on sait, à l'anniversaire de ce jour, les Juifs établis à Alexandrie, parce qu'ils ont manifestement mérité de Dieu leur salut<sup>1</sup>. 56 Mais Apion, dont la calomnie ne respecte rien, n'a pas craint de faire un crime aux Juifs de la guerre contre Physcon, alors qu'il aurait dû les en louer. Il parle aussi de la dernière Cléopâtre, reine d'Alexandrie, pour nous reprocher l'hostilité qu'elle nous a témoignée au lieu de consacrer son zèle à l'accusation de cette femme; 57 qui ne s'abstint d'aucune injustice et d'aucun crime, soit contre ses parents, soit contre ses maris, ou ses amants, soit contre tous les Romains en général et leurs chefs, ses bienfaiteurs; qui alla jusqu'à tuer dans le temple sa sœur Arsinoé innocente à son égard; 58 qui assassina traîtreusement son frère aussi, pillà les dieux nationaux et les tombeaux de ses ancêtres; qui, tenant son royaume du premier César, ne craignit pas de se révolter contre le fils et successeur de celui-ci<sup>2</sup>; et, corrompant Antoine par les plaisirs de l'amour, en fit un ennemi de sa patrie, un traître envers ses amis, dépouil-

1. L'épisode des éléphants est mis sur le compte de Ptolémée IV Philopator (221-204) par le III<sup>e</sup> livre des Macchabées, c. 4-5. L'origine commune de ces légendes doit être une fête véritable, analogue à celle de *Pourim*, et qui fut peut-être l'origine de celle-ci. D'autre part Willrich a cherché à montrer (*Hermes*, XXXIX, 244 suiv.) que l'intervention des généraux juifs contre Physcon est une transposition d'un épisode qui se placerait en réalité vers 88 au temps où Soter II supplanta Ptolémée Alexandre. Une persécution des juifs d'Alexandrie à cette époque est attestée par Jordanès, c. 81 Mommsen.

2. Représenter la guerre de Cléopâtre contre Octave comme une « révolte » est bien caractéristique de l'historiographie officielle de l'Empire.

cati deficerent, et ad hoc etiam bestias ipsas inebriasset, in contrarium quae praeparauerat euenerunt. 54 Elephanti enim relinquentes sibi appositos Iudaeos, impetu facto super amicos eius, multos ex ipsis interemerunt. Et post haec Ptolomaeus quidem aspectum terribilem contemplatus est prohibentem se ut illis noceret hominibus. 55 Concubina uero sua carissima, quam alii quidem Ithacam, alii uero Hirenen denominant, supplicante ne tantam impietatem perageret, ei concessit, et ex his, quae iam egerat uel acturus erat, paenitentiam egit. Unde recte hanc diem Iudaei <in> Alexandria constituti, eo quod aperte a deo salutem promeruerunt, celebrare noscuntur. 56 Apion autem omnium calumniator etiam propter bellum aduersus Physconem gestum Iudaeos accusare praesumpsit, cum eos laudare debuerit. Is autem etiam ultimae Cleopatrae Alexandrinorum reginae meminit ueluti nobis impropers, quoniam circa nos fuit ingrata, et non potius illam redarguere studuit; 57 cui nihil omnino iniustitiae et malorum operum defuit uel circa generis necessarios uel circa maritos suos, qui etiam dilexerunt eam, uel in communi contra Romanos omnes et benefactores suos imperatores; quae etiam sororem Arsinoën occidit in templo, nihil sibi nocentem, peremit autem et fratrem insidiis, paternosque deos et sepulcra progenitorum depopulata est; 58 percipiensque regnum a primo Caesare, eius filio et successori rebellare praesumpsit; Antoniumque corrumpens amatoriiis rebus et patriae inimicum fecit et infidelem circa suos amicos instituit, alios quidem genere regali spoliens, alios autem deiciens et ad

53 6 *inebriasset* ed. Basil: *debriasset* || 55 4 *ei* corr. Laurent. 66, 2 secunda manus; *et* rell. (aut *omissum*) et Boysen || 5 *in* inser. Boysen || 57 2 *qui etiam dilexerunt eam* vel *corruptum*, vel ab ignaro interprete scriptum qui uerba graeca (e. g. *καὶ τοὺς αὐτῆν ἐρῶντας*) non intellexit || 5 *Arsinoën* ed. Basil.: *arsenom* vel *arsenoïn* codd. || 58 5 *alios* — *compellens* inclusit Boysen, corruptissima aut transposita existimans || *deiciens* cod. Par. 5049: *demens* cett.

lant ceux-ci de leur rang royal, et poussant les autres jusqu'au crime. 59 Mais à quoi bon en dire davantage? Ne l'abandonna-t-elle pas lui-même au milieu du combat naval, lui, son mari, le père de leurs enfants, et ne l'obligea-t-elle pas à livrer son armée et son empire pour la suivre? 60 En dernier lieu, après la prise d'Alexandrie<sup>1</sup> par César, elle ne vit plus d'espoir pour elle que dans le suicide, tant elle s'était montrée cruelle et déloyale envers tous. Pensez-vous donc que nous ne devions pas nous glorifier de ce que, dans une disette, comme le dit Apion, elle ait refusé de distribuer du blé aux Juifs? 61 Mais cette reine reçut le châtement qu'elle méritait; et nous, nous avons César pour grand témoin de l'aide fidèle que nous lui avons apportée contre les Égyptiens<sup>2</sup>; nous avons aussi le Sénat et ses décrets, ainsi que les lettres de César Auguste qui prouvent nos services. 62 Apion aurait dû examiner ces lettres et peser, chacun en son genre, les témoignages rédigés sous Alexandre et sous tous les Ptolémées, comme ceux qui émanent du Sénat et des plus grands généraux romains. 63 Que si Germanicus ne put distribuer du blé à tous les habitants d'Alexandrie<sup>3</sup>, c'est la preuve d'une mauvaise récolte et de la disette de blé, non un grief contre les Juifs. Car la sage opinion de tous les empereurs sur les Juifs résidant à Alexandrie est notoire. 64 Sans doute, l'administration du blé leur a été retirée, comme aux autres Alexandrins; mais ils ont conservé la très grande preuve de confiance que leur avaient jadis accordée les rois, je veux dire la garde du fleuve et de toute la (frontière)<sup>4</sup> dont les empereurs ne les ont pas jugés indignes.

## VI

*Ils peuvent être citoyens d'Alexandrie  
sans adorer les dieux égyptiens.*

65 Mais il insiste. « Pourquoi donc, dit-il, s'ils sont citoyens, n'adorent-ils pas les même dieux que les Alexan-

1. Celle de 43/2 av. J. C. Cf. Wilcken, *Grundzüge*, p. 364,

2. Jules César fut secouru par le contingent juif d'Hyrca et d'Antipater dans la guerre d'Alexandrie, dont le récit lui était attribué.

3. En 19 ap. J.-C. Le véritable motif est que des distributions de ce genre ne devaient profiter qu'aux citoyens (Wilcken, *Hermes*, 63, 52).

4. Sur ces « camps juifs » cf. Schürer, 3<sup>e</sup> éd., III, 98, note.

mala gerenda compellens. 59 Sed quid oportet amplius dici, cum illum ipsum in nauali certamine relinquens, id est maritum et parentem communium filiorum, tradere eum exercitum et principatum et se sequi coëgit? 60 Nouissime uero, Alexandria a Caesare capta, ad hoc usque perducta est, ut salutem hinc sperare se iudicaret, si posset ipsa manu sua [Iudaeos] <se> perimere, eo quod circa omnes crudelis et infidelis extaret. Putasne gloriandum nobis non esse, si, quemadmodum dicit Apion, famis tempore Iudaeis triticum non est mensa? 61 Sed illa quidem poenam subiit competentem, nos autem maximo Caesare utimur teste solacii atque fidei, quam circa eum contra Aegyptios gesimus, necnon et senatu eiusque dogmatibus et epistulis Caesaris Augusti, quibus nostra merita comprobantur. 62 Has litteras Apionem oportebat inspicere et secundum genera examinare testimonia sub Alexandro facta et omnibus Ptolomaeis et quae a senatu constituta sunt necnon et a maximis Romanis imperatoribus. 63 Si uero Germanicus frumenta cunctis in Alexandria commorantibus metiri non potuit, hoc indicium est sterilitatis ac necessitatis frumentorum, non accusatio Iudaeorum. Quid enim sapiant omnes imperatores de Iudaeis in Alexandria commorantibus, palam est; 64 nam administratio tritici nihilo minus ab eis quam ab aliis Alexandrinis translata est, maximam uero eis fidem olim a regibus datam conseruauerunt, id est fluminis custodiam totiusque † custodiae, nequaquam his rebus indignos esse iudicantes.

VI 65 Sed super haec, quomodo ergo, inquit, si sunt ciues, eosdem deos quos Alexandrini non colunt? Cui respondeo: quomodo etiam, cum uos sitis Aegyptii, inter

60 4 Iudaeos inclusit Boysen; se inserui || 62 4 et quae ed. Basil.: atque || 64 1 minus codd. magis recte (quod ad sensum) Gelenius || 4 custodiae codd. provinciae coni. Niese, sed potius de limite agitur.

drins ? » A quoi je réponds : « Pourquoi aussi, bien que vous soyez tous Égyptiens, vous livrez-vous les uns aux autres une guerre acharnée et sans trêve au sujet de la religion <sup>1</sup> ? 66 Est-ce que pour cela nous ne vous donnons pas à tous le nom d'Égyptiens, et vous refusons-nous plus qu'à tous les autres celui d'hommes, parce que vous adorez des animaux hostiles à notre nature, et que vous les nourrissez avec un grand soin, alors que toute la race humaine semble une et identique <sup>2</sup> ? 67 Mais s'il y a entre vous Égyptiens de telles différences d'opinions, pourquoi t'étonnes-tu que des hommes, venus d'un autre pays à Alexandrie, aient conservé sur cette matière leurs lois primitivement établies ? 68 — Il nous accuse encore de fomenter des séditions. En admettant que le grief fût fondé contre les Juifs établis à Alexandrie, pourquoi fait-il à ceux d'entre nous qui sont établis partout ailleurs un crime de leur concorde bien connue ? 69 Et puis, il est facile de reconnaître que, en réalité, les fauteurs de séditions ont été des citoyens d'Alexandrie du genre d'Apion. En effet, tant que les Grecs et les Macédoniens furent maîtres de cette cité, ils ne soulevèrent aucune sédition contre nous, et ils toléraient nos antiques solennités. Mais quand le nombre des Égyptiens se fut accru parmi eux par le désordre des temps, les séditions se multiplièrent sans cesse. Notre race, au contraire, demeura pure. 70 C'est donc eux qu'on trouve à l'origine de ces violences, car le peuple était loin désormais d'avoir la fermeté des Macédoniens et la sagesse des Grecs ; tous s'abandonnaient aux mauvaises mœurs des Égyptiens et exerçaient contre nous leurs vieilles rancunes. 71 C'est, en effet, du côté opposé qu'a été commis ce qu'ils osent nous reprocher. La plupart d'entre eux jouissent mal à propos du droit de cité alexandrin, et ils appellent étrangers ceux qui sont connus pour avoir obtenu des maîtres ce privilège ! 72 Car les Égyptiens, à ce qu'il semble, n'ont reçu le droit de cité d'aucun roi, ni, à notre époque, d'aucun empereur <sup>3</sup>. Nous, au contraire, Alexandre nous a

1. Josèphe songe aux conflits qui opposaient les adeptes de cultes locaux antagonistes (Plutarque, *De Iside*, 72 ; Juvénal, *Sat.* xv, 33-92).

2. L'idée paraît être que les Égyptiens, en adorant des animaux hostiles à l'espèce humaine, manquent à la loi de solidarité entre les hommes.

3. Cf. plus haut § 41 et la note.

alterutros proelio magno et sine foedere de religione contenditis? 66 An certe propterea non uos omnes dicimus Aegyptios, et neque communiter homines, quoniam bestias aduersantes naturae nostrae colitis multa diligentia nutriendes, cum genus utique nostrum unum atque idem esse uideatur? 67 Si autem in uobis Aegyptiis tantae differentiae opinionum sunt, quid miraris super his, qui aliunde in Alexandriam aduenerunt, si in legibus a principio constitutis circa talia permanserunt? 68 Is autem etiam seditionis causas nobis apponit; qui si cum ueritate ob hoc accusat Iudaeos in Alexandria constitutos, cur omnes nos culpatur ubique positos, eo quod noscamur habere concordiam? 69 Porro etiam seditionis auctores quilibet inueniet Apionis similes Alexandrinorum fuisse ciues. Donec enim Graeci fuerunt et Macedones hanc ciuitatem habentes, nullam seditionem aduersus nos gesserunt, sed antiquis cessere sollemnitatibus. Cum uero multitudo Aegyptiorum creuisset inter eos propter confusiones temporum, etiam hoc opus semper est additum. Nostrum uero genus permansit purum. 70 Ipsi igitur molestiae huius fuere principium, nequaquam populo Macedonicam habente constantiam neque prudentiam Graecam, sed cunctis scilicet utentibus malis moribus Aegyptiorum et antiquas inimicitias aduersum nos exercentibus. 71 E diuerso namque factum est, quod nobis improperare praesumunt; nam cum plurimi eorum non opportune ius eius ciuitatis optineant, peregrinos uocant eos, qui hoc priuilegium a dominis impetrasse noscuntur. 72 Nam Aegyptiis neque regum quisquam uidetur ius ciuitatis fuisse largitus neque nunc quilibet imperatorum,

66 4 nostrum scripsi : nostrorum || atque ed. Venet. 1510 : itaque codd. (idque Boysen) nostrum uestrumque codd. rec. || 67 3 constitutis ed. pr. : constituti codd. || 69 2 Apionis Boysen : Apiones || 3 ciuitatem Gelenius : ciuilitatem || 71 3 et 72 2 ciuitatis scripsi : ciuilitatis || 71 3 uocant Sobius : uocantes || 4 a dominis impetrasse Boysen : ad omnes imperasse.

introduits dans la cité, les rois ont augmenté nos privilèges et les Romains ont jugé bon de nous les conserver à jamais.

73 Aussi, Apion s'est-il efforcé de nous décrier auprès d'eux sous prétexte que nous ne dressons pas de statues aux empereurs. Comme s'ils ignoraient ce fait ou avaient besoin d'être défendus par Apion ! il aurait mieux fait d'admirer la grandeur d'âme et la modération des Romains, qui n'obligent pas leurs sujets à transgresser leurs lois héréditaires, et se contentent de recevoir les honneurs qu'on leur offre sans manquer à la religion ni à la loi. Car il n'y a point de charme dans les honneurs rendus par nécessité et par force.

74 Ainsi les Grecs et quelques autres peuples croient qu'il est bon d'élever des statues; ils prennent plaisir à faire peindre le portrait de leurs pères, de leurs femmes et de leurs enfants; quelques-uns vont jusqu'à acquérir les portraits de gens qui ne les touchent en rien; d'autres font de même pour des esclaves favoris. Est-il donc étonnant qu'on les voie rendre aussi cet honneur à leurs empereurs et à leurs maîtres?

75 D'autre part, notre législateur [a désapprouvé cette pratique], non pour défendre, comme par une prophétie, d'honorer la puissance romaine, mais par mépris pour une chose qu'il regardait comme inutile à Dieu et aux hommes, et parce qu'il a interdit de fabriquer l'image inanimée de tout être vivant et à plus forte raison de la divinité, comme nous le montrerons plus bas. 76 Mais il n'a pas défendu d'honorer, par d'autres hommages, après Dieu, les hommes de bien; et ces honneurs, nous les décernons aux empereurs et au peuple romain. 77 Nous faisons sans cesse des sacrifices pour eux et non seulement chaque jour, aux frais communs de tous les Juifs<sup>2</sup>, nous célébrons de telles cérémonies, mais encore, alors que nous n'offrons jamais d'autres victimes en commun..., nous accordons aux seuls empereurs cet honneur suprême que nous refusons à tous les autres hommes. 78 Voilà une réponse générale à ce qu'a dit Apion au sujet d'Alexandrie.

1. On se rappelle la crise soulevée par la prétention de Caligula de faire ériger sa statue dans le temple de Jérusalem.

2. Au temple de Jérusalem on sacrifiait deux fois par jour pour le salut de l'Empereur et du peuple romain (*Guerre*, II, 197). Mais il semble que ce fût aux frais de l'empereur (*Philon, Leg. ad Caium*, § 157).

nos autem Alexander quidem introduxit, reges autem auxerunt, Romani uero semper custodire dignati sunt. 73 Itaque derogare nobis Apion conatus est, quia imperatorum non statuamus imagines, tamquam illis hoc ignorantibus aut defensione Apionis indigentibus, cum potius debuerit admirari magnanimitatem mediocritatemque Romanorum, quoniam subiectos non cogunt patria iura transcendere, sed suscipiunt honores, sicut dare offerentes pium atque legitimum est; non enim honores gratiam habent, qui ex necessitate et uiolentia conferuntur. 74 Graecis itaque et aliis quibusdam bonum esse creditur imagines instituere, denique et patrum et uxorū filiorumque figuras depingentes exultant, quidam uero etiam nihil sibi competentium sumunt imagines, alii uero et seruos diligentes hoc faciunt. Quid ergo mirum est, si etiam principibus ac dominis hunc honorem praebere uideantur? 75 Porro noster legislator ...non quasi prophetans Romanorum potentiam non honorandam, sed tamquam causam neque deo neque hominibus utilem despiciens, et quoniam totius animati, multo magis dei, inanimatas, ut probatur inferius, interdixit imagines fabricari. 76 Aliis autem honoribus post deum colendos non prohibuit uiros bonos, quibus nos et imperatores et populum Romanorum dignitatibus ampliamus. 77 Facimus autem pro eis continua sacrificia, et non solum cotidianis diebus ex impensa communi omnium Iudaeorum talia celebramus, uerum cum nullas alias hostias ex communi † neque pro filiis † peragamus, solis imperatoribus hunc honorem praecipuum pariter exhibemus, quem hominum nulli persoluimus. 78 Haec itaque communiter satisfactio posita sit aduersus Apionem pro his, quae de Alexandria dicta sunt.

73 8 honores Boysen : honoris (honoribus Niese) || 74 3 filiorumque suorum codd. RP || 75 1 Post legislator lacunam statui (e. g. hoc improbavit) || 5 inanimatas ut Niese : inanimatu(m) (inanimati ed. Basil.) || 77 5 neque pro filiis corrupta. Pro πᾶσι legerit πασι ?



## VII

*Légende ridicule de la tête d'âne adorée dans le temple.*

79 J'admire aussi les écrivains qui lui ont fourni une telle matière, je parle de Posidonios et d'Apollonios Molon, qui nous font un crime de n'adorer pas les mêmes dieux que les autres peuples. D'autre part, quand ils mentent également et inventent des calomnies absurdes contre notre temple, ils ne se croient pas impies, alors que rien n'est plus honteux pour des hommes libres que de mentir de quelque façon que ce soit, et surtout au sujet d'un temple célèbre dans l'univers entier et puissant par une si grande sainteté.

80 Ce sanctuaire, Apion a osé dire que les Juifs y avaient placé une tête d'âne, qu'ils l'adoraient et la jugeaient digne d'un si grand culte ; il affirme que le fait fut dévoilé lors du pillage du temple par Antiochos Épiphanes et qu'on découvrit cette tête d'âne faite d'or, et d'un prix considérable. —

81 A cela donc je réponds d'abord qu'en sa qualité d'Égyptien, même si chose pareille avait existé chez nous, Apion n'eût point dû nous le reprocher, car l'âne n'est pas plus vil que les furets (?), les boucs et les autres animaux qui ont chez eux rang de dieux. 82 Ensuite comment n'a-t-il pas compris que les faits le convainquent d'un incroyable mensonge ? En effet, nous avons toujours les mêmes lois, auxquelles nous sommes éternellement fidèles. Et, quand des malheurs divers ont fondu sur notre cité comme sur d'autres, quand [Antiochos] le Pieux<sup>1</sup>, Pompée le Grand, Licinius Crassus et, en dernier lieu, Titus César triomphant de nous ont occupé le temple, ils n'y trouvèrent rien de semblable, mais un culte très pur au sujet duquel nous n'avons rien à cacher à des étrangers.

83 Mais qu'Antiochos (Épiphanes) mit à sac le temple contre toute justice, qu'il y vint par besoin d'argent sans être ennemi déclaré, qu'il nous attaqua, nous ses alliés et ses amis, et qu'il ne trouva dans le temple rien de ridicule, 84 voilà ce que beaucoup d'historiens dignes de foi attestent également, Polybe de Mégalopolis, Strabon

1. Antiochos Sidétès surnommé Εὐσεβής (*Ant. jud.*, XIII, § 244), qui prit Jérusalem en 130 av. J.-C.

VII 79 Admiror autem etiam eos, qui ei huiusmodi fomitem praebuerunt, id est Posidonium et Apollonium Molonem, quoniam accusant quidem nos, quare nos eosdem deos cum aliis non colimus, mentientes autem pariter et de nostro templo blasphemias componentes incongruas, non se putant impie agere, dum sit ualde turpissimum liberis qualibet ratione mentiri, multo magis de templo apud cunctos homines nominato et tanta sanctitate pollente. 80 In hoc enim sacrario Apion praesumpsit edicere asini caput collocasse Iudaeos et eum colere ac dignum facere tanta religione; et hoc affirmat fuisse depalatum, dum Antiochus Epiphanes expoliasset templum et illud caput inuentum ex auro compositum, multis pecuniis dignum. 81 Ad haec igitur prius equidem dico, quoniam Aegyptius, uel si aliquid tale apud nos fuisset, nequaquam debuerat increpare, cum non sit deterior asinus † furonibus et hircis et aliis, quae sunt apud eos dii. 82 Deinde quomodo non intellexit operibus increpatum de incredibili suo mendacio? Legibus namque semper utimur isdem, in quibus sine fine consistimus, et cum uarii casus nostram ciuitatem sicut etiam aliorum uexauerint, et Pius ac Pompeius Magnus et Licinius Crassus et ad nouissimum Titus Caesar bello uincentes optinuerint templum, nihil huiusmodi illic inuenerunt, sed purissimam pietatem, de qua nihil nobis est apud alios (in-) effabile. 83 Quia uero Antiochus neque iustam fecit templi depraedationem, sed egestate pecuniarum ad hoc accessit, cum non esset hostis, et † super nos auxiliares suos et amicos adgressus est nec aliquid dignum derisione illic inuenit, — 84 multi et digni conscriptores super hoc

79 2 *Molonem* conieci (cf. § 16 etc.) *Molonis* codd. || 80 3 *eum* : *id* con. Naber || 81 4 *furonibus* vid. corruptum (nec obstat Isidorus Orig. XII, 2, 39 = gallicè *furet*). An *felibus*? *canibus*? || 82 3 *isdem* cod. P, *hisdem* cett. || 5 *Pius* Niese (i. e. Antiochus Εὐσεβῆς = Sidetes) : *dus*. Sed vox *Antiochus* desideratur || 8 *ineffabile* scripsi (cf. infra 94 et 101) : *effabile* || 83 3 *super* corruptum, *insuper* con. Gelenius.

de Cappadoce, Nicolas de Damas, Timagène, les chronographes Castor et Apollodore; tous disent que, à court de ressources, Antiochos viola les traités et pillà le temple des Juifs plein d'or et d'argent. 85 Voilà les témoignages qu'aurait dû considérer Apion s'il n'avait eu plutôt lui-même le cœur de l'âne et l'impudence du chien, qu'on a coutume d'adorer chez eux. Car son mensonge n'a pas même pu s'appuyer sur quelque raisonnement d'analogie (?). 86 En effet, les ânes, chez nous, n'obtiennent ni honneur ni puissance, comme chez les Égyptiens les crocodiles et les vipères, puisque ceux qui sont mordus par des vipères ou dévorés par des crocodiles passent à leurs yeux pour bienheureux et dignes de la divinité<sup>1</sup>. 87 Mais les ânes sont chez nous, comme chez les autres gens sensés, employés à porter les fardeaux dont on les charge, et s'ils approchent des aires pour manger;<sup>2</sup> ou s'ils ne remplissent pas leur tâche, ils reçoivent force coups; car ils servent aux travaux et à l'agriculture. 88 Ou bien donc Apion fut le plus maladroit des hommes à imaginer ses mensonges, ou, parti d'un fait, il n'a pas su en conclure justement (?), car aucune calomnie à notre adresse ne peut réussir.

## VIII

*Autre légende calomnieuse: le meurtre rituel.*

89 Il raconte encore, d'après les Grecs, une autre fable pleine de malice à notre adresse. Là-dessus, il suffira de dire que, quand on ose parler de piété, on ne doit pas ignorer qu'il y a moins d'impureté à violer l'enceinte d'un temple qu'à en calomnier les prêtres. 90 Mais ces auteurs se sont appliqués plutôt à défendre un roi sacrilège qu'à raconter des faits exacts et véridiques sur nous et sur le temple. Dans le désir de défendre Antiochus et de couvrir la déloyauté et le sacrilège qu'il a commis envers notre race par besoin d'argent, ils ont encore inventé sur notre compte la calomnie

1. Sur les honneurs rendus en Egypte à la victime d'un crocodile, v. Hérodote, II, 90. — Voir à l'Appendice.

2. Pourtant le *Deutéronome* (xxv, 4) défend de museler le bœuf qui foule le grain, à plus forte raison de le battre s'il en mange un peu.

quoque testantur, Polybius Megalopolita, Strabon Cappadox, Nicolaus Damascenus, Timagenes et Castor temporum conscriptor et Apollodorus; omnes dicunt pecuniis indigentem Antiochum, transgressum foedera, Iudaeorum exspoliasset templum auro argentoque plenum. 85 Haec igitur Apion debuit respicere, nisi cor asini ipse potius habuisset et impudentiam canis, qui apud ipsos assolet coli; † neque enim extrinsecus aliqua ratiocinatione mentitus est. † 86 Nos itaque asinis neque honorem neque potestatem aliquam damus, sicut Aegyptii crocodillis et aspidibus, quando eos, qui ab istis mordentur et a crocodillis rapiuntur, felices et deo dignos arbitrantur. 87 Sed sunt apud nos asini, quod apud alios sapientes uiros, onera sibimet imposita sustinentes, et, licet ad areas accedentes comedant aut uiam propositam non adimpleant, multas ualde plagas accipiunt quippe operibus et ad agriculturam rebus necessariis ministrantes. 88 Sed aut omnium gurdissimus fuit Apion ad componendum uerba fallacia, aut certe † ex rebus † initia sumens haec implere non ualuit, quando nulla potest contra nos blasphemia prouenire.

VIII 89 Alteram uero fabulam derogatione nostra plenam de Graecis apposuit; de quo hoc dicere sat erit, quoniam qui de pietate loqui praesumunt, oportet eos non ignorare minus esse immundum per templa transire, quam sacerdotibus scelestia uerba componere. 90 Isti uero magis studuerunt defendere sacrilegum regem quam iusta et ueracia de nostris et de templo conscribere; uolentes enim Antiocho praestare et infidelitatem ac sacrilegium eius tegere, quo circa gentem nostram est usus propter egestatem pecu-

84 3 *Timagenes* Boysen: *Timagenis* || 5 *ex(s)poliasset* Niese: *et spoliasset* || 85 3 *neque* — *est corrupta* || 86 1 *itaque* vel corrupta vel falso ab latino interprete usitatum (gr. γούν?) || 4 *dignos* Sobius: *digni* || 87 2 *licet* corruptum (gr. verisim. καὶ εἰ quod interpres in εἰ καὶ vertit) || 88 3 *ex rebus* corrupta.

qu'on va lire. 91 Apion s'est fait le porte-parole des autres<sup>1</sup> : il prétend qu'Antiochus trouva dans le temple un lit sur lequel un homme était couché, et devant lui une table chargée de mets, poissons, animaux terrestres, volatiles. L'homme restait frappé de stupeur. 92 Bientôt il salua avec un geste d'adoration l'entrée du roi comme si elle lui apportait le salut ; tombant à ses genoux, il étendit la main droite et demanda la liberté. Le roi lui dit de se rassurer, de lui raconter qui il était, pourquoi il habitait ce lieu, ce que signifiait cette nourriture. L'homme alors, avec des gémissements et des larmes, lui raconta d'un ton lamentable son malheur. 93 Il dit, continue Apion, qu'il était Grec, et que, tandis qu'il parcourait la province pour gagner sa vie, il avait été tout à coup saisi par des hommes de race étrangère et conduit dans le temple ; là on l'enferma, on ne le laissait voir de personne, mais on préparait toutes sortes de mets pour l'engraisser. 94 D'abord ce traitement qui lui apportait un bienfait inespéré lui fit plaisir ; puis vint le soupçon, ensuite la terreur ; enfin, en consultant les serviteurs qui l'approchaient, il apprit la loi ineffable des Juifs qui commandait de le nourrir ainsi ; qu'ils pratiquaient cette coutume tous les ans à une époque déterminée ; 95 qu'ils s'emparaient d'un voyageur grec, l'engraissaient pendant une année, puis conduisaient cet homme dans une certaine forêt, où ils le tuaient ; qu'ils sacrifiaient son corps suivant leurs rites, goûtaient ses entrailles et juraient, en immolant le Grec, de rester les ennemis des Grecs ; alors ils jetaient dans un fossé les restes de leur victime. 96 Enfin, rapporte Apion, il dit que peu de jours seulement lui restaient à vivre, et supplia le roi, par pudeur pour les dieux de la

1. Josèphe veut-il dire qu'Apion a copié une source écrite, ou qu'il a suivi des on-dit ? Dans le premier cas, le seul écrivain ancien dont on puisse le rapprocher est Damocrite, auteur d'un ouvrage sur les Juifs connu par une notice de Suidas (*Textes d'auteurs grecs et romains*, p. 121). Mais l'époque de ce Damocrite est complètement inconnue. Il est du moins certain qu'il y a une parenté entre l'écrit résumé par Suidas et celui d'Apion : Damocrite a élevé contre les Juifs les deux mêmes griefs (culte de la tête d'âne, sacrifice de l'étranger), qu'Apion a groupés dans l'histoire de la visite d'Epiphane au Temple. Les variantes sont d'importance secondaire : la principale porte sur la fréquence du meurtre rituel.

niarum, detrahentes nobis etiam quae in futuro sunt dicenda mentiti sunt. 91 Propheta uero aliorum factus est Apion, et dixit Antiochum in templo inuenisse lectum et hominem in eo iacentem et propositam ei mensam maritimis terrenisque et uolatilium dapibus plenam, † et obstipuisset his homo. † 92 Illum uero mox adorasse regis ingressum tamquam maximum ei solacium praebiturum, ac proci-dentem ad eius genua extensa dextra poposcisse libertatem; et iubente rege, ut confideret et diceret, quis esset uel cur ibidem habitaret uel quae esset causa ciborum eius, tunc hominem cum gemitu et lacrimis lamentabiliter suam narrasse necessitatem. 93 Ait, inquit, esse quidem se Graecum, et dum peragraret prouinciam propter uitae cau-sam, direptum se subito ab alienigenis hominibus atque deductum ad templum et inclusum illic, et a nullo conspici sed cuncta dapium praeparatione saginari. 94 Et primum quidem haec sibi inopinabilia beneficia prodidisse et detulisse laetitiam, deinde suspicionem, postea stuporem, ac postre-mum consulentem a ministris ad se accedentibus audisse legem ineffabilem Iudaeorum, pro qua nutriebatur, et hoc illos facere singulis annis quodam tempore constituto, 95 et comprehendere quidem Graecum peregrinum eumque annali tempore saginare, et deductum ad quandam siluam occidere quidem eum hominem eiusque corpus sacrificare secundum suas sollemnitates et gustare ex eius uisceribus et iusiurandum facere in immolatione Graeci, ut inimicitias contra Graecos haberent, et tunc in quandam foueam reliqua hominis pereuntis abicere. 96 Deinde refert eum dixisse paucos iam dies de uita sibimet superesse atque rogasse, ut erubescens Graecorum deos et † superantes † in suo san-

90 4 sunt Niese: essent. || 91 4-5 et — homo corrupta. An et obstipuisse his hominem? || 93 3 directum ed. princ.: directum || 96 2 de uita Boysen: debita || 3 superantes corruptum (ex superesse v. praec. ?); superans (?) Thackeray.

Grèce et pour déjouer les embûches des Juifs contre sa race, de le délivrer des maux qui le menaçaient. 97 Une telle fable non seulement est pleine de tous les procédés dramatiques, mais encore elle déborde d'une cruelle impudence. Cependant elle n'absout pas Antiochus du sacrilège, comme l'ont imaginé ceux qui l'ont racontée en sa faveur. 98 En effet, ce n'est pas parce qu'il prévoyait cette horreur qu'il est venu au temple, mais, selon leur propre récit, il l'a rencontrée sans s'y attendre. Il fut donc en tout cas volontairement injuste et impie et athée, quel que soit l'excès du mensonge que les faits eux-mêmes montrent facilement. 99 En effet, les Grecs ne sont pas seuls, comme on sait, à avoir des lois en désaccord avec les nôtres; mais il y a surtout les Egyptiens et beaucoup d'autres peuples. Or, quel est celui de ces peuples dont les citoyens n'aient jamais eu à voyager chez nous? Et pourquoi dès lors, par un complot sans cesse renouvelé, aurions-nous besoin, pour les Grecs seuls, de verser le sang? 100 Et puis comment se peut-il que tous les Juifs se soient réunis pour partager cette victime annuelle et que les entrailles d'un seul aient suffi à tant de milliers d'hommes, comme le dit Apion<sup>1</sup>? Et pourquoi, après avoir découvert cet homme quel qu'il fût, Apion n'a-t-il pu enregistrer son nom<sup>2</sup>? 101 ou comment le roi ne l'a-t-il pas ramené dans sa patrie en grande pompe, alors qu'il pouvait par ce procédé se donner à lui-même une grande réputation de piété et de rare philhellénisme, tout en s'assurant de tous, contre la haine des Juifs, de puissants secours? 102 Mais passons: il faut réfuter les insensés non par des raisons, mais par des faits. Tous ceux qui ont vu la construction de notre temple savent ce qu'il était, connaissent les barrières infranchissables qui défendaient sa pureté<sup>3</sup>. 103 Il comprenait quatre portiques concentriques dont chacun avait une garde particulière suivant la loi. C'est ainsi que, dans le portique

1. Apion ne paraît pas responsable de l'absurdité que lui prête Josèphe: le texte cité § 95 ne signifie pas que tous les Juifs participent au sacrifice.

2. Texte peut-être mutilé.

3. La description qui suit est une des sources de notre connaissance du temple détruit par Titus, quoiqu'elle soit moins circonstanciée que *Bell. V, 5* et *Ant. Jud. XV, 11*. Josèphe s'y est inspiré de ses souvenirs personnels.

guine insidias Iudaeorum de malis eum circumstantibus liberaret. 97 Huiusmodi ergo fabula non tantum omni tragoedia plenissima est, sed etiam impudentia crudeli redundat, non tamen a sacrilegio priuat Antiochum, sicut arbitrati sunt qui haec ad illius gratiam conscripserunt; 98 non enim praesumpsit aliquid tale, ut ad templum accederet, sed, sicut aiunt, inuenit non sperans. Fuit ergo uoluntate iniquus, impius et nihilominus sine deo, quantaus sit mendacii superfluitas, quam ex ipsa re cognoscere ualde facillimum est. 99 Non enim circa solos Graecos discordia legum esse dinoscitur, sed maxime aduersus Aegyptios et plurimos alios. Quem enim horum non contigit aliquando circa nos peregrinari, ut aduersus solos <illos> renouata coniuratione per effusionem sanguinis ageremus? 100 Uel quomodo possibile est, ut ad has hostias omnes Iudaei colligerentur et tantis milibus ad gustandum uiscera illa sufficerent, sicut ait Apion? Uel cur inuentum hominem, quicumque fuit, non enim suo nomine conscripsit? 101 Aut quomodo eum in suam patriam rex non cum pompa deduxit, dum posset hoc faciens ipse quidem putari pius et Graecorum amator eximius, assumere uero contra Iudaeorum odium solacia magna cunctorum? 102 Sed haec relinquo; insensatos enim non uerbis sed operibus decet arguere. Sciunt igitur omnes qui uiderunt constructionem templi nostri qualis fuerit, et intransgressibilem eius purificationis integritatem. 103 Quattuor etenim habuit porticus in circuitu, et harum singulae propriam secundum legem habuere custodiam; in exteriorem itaque ingredi

98 3 *impius* secludit Boysen || *quantaus sit* emend. cod. C (Cheltenham): *quanta iussit* rell. || 99 2 Post *legum, nostrarum* desideratur || 3 Post *alios* lacunam statuunt Niese, Boysen. Sed *enim* = δὲ aut οὐν || 4 *illos* (scil. Graecos) inserui, *Graecos* coni. Hudson || 5 *ageremus* Sobijs, Naber: *egeremus*. Post § 100 olim retuli locum graecum infra § 121-124 ubi de iure iurando supra laudato (§ 95) agitur. || 100 5 Post *conscripsit* lacunam statuunt Niese, Boysen.



extérieur tout le monde avait droit d'entrer, même les étrangers ; seules les femmes pendant leur impureté mensuelle s'en voyaient interdire le passage. 104 Dans le second entraient tous les Juifs et leurs femmes, quand elles étaient pures de toutes souillures ; dans le troisième les Juifs mâles, sans tache et purifiés ; dans le quatrième les prêtres revêtus de leurs robes sacerdotales. Quant au saint des saints, les chefs des prêtres y pénétraient seuls, drapés dans le vêtement qui leur est propre. 105 Le culte a été réglé d'avance si soigneusement dans tous ses détails qu'on a fixé certaines heures pour l'entrée des prêtres. En effet, le matin dès l'ouverture du temple, il leur fallait entrer pour faire les sacrifices traditionnels, puis de nouveau à midi jusqu'à la fermeture du temple. 106 Enfin il est défendu de porter dans le temple<sup>1</sup> même un vase ; on n'avait placé à l'intérieur qu'un autel<sup>2</sup>, une table, un encensoir, un candélabre, tous objets mentionnés même dans la loi. 107 Il n'y a rien de plus ; il ne s'y passe point de mystères qu'on ne doive pas révéler, et à l'intérieur on ne sert aucun repas. Les détails que je viens de signaler sont attestés par le témoignage de tout le peuple et apparaissent dans les faits. 108 Car, bien qu'il y ait quatre tribus de prêtres<sup>3</sup>, et que chacune de ces tribus comprenne plus de cinq mille personnes, cependant ils officient par fractions à des jours déterminés ; une fois ces jours passés, d'autres prêtres, leur succédant, viennent aux sacrifices, et, réunis dans le temple au milieu du jour, en reçoivent les clefs de leurs prédécesseurs, ainsi que le compte exact de tous les vases, sans apporter à l'intérieur rien qui serve à la nourriture ou à la boisson. 109 Car il est interdit d'offrir même sur l'autel des objets de ce genre, sauf ceux qu'on prépare pour le sacrifice.

En conséquence que dire d'Apion sinon que, sans examiner ces faits, il a débité des propos incroyables ? Et cela est honteux, car lui, grammairien, ne s'est-il pas engagé à apporter des notions exactes sur l'histoire ? 110 Connaissant la piété observée dans notre temple, il n'en a pas tenu compte,

1. Plus exactement « dans le sanctuaire ».

2. On ne voit pas bien de quel autel il s'agit. Ailleurs (*Guerre*, V, 5, 5) Josèphe ne mentionne que les trois derniers objets.

3. Voir à l'Appendice.

licebat omnibus etiam alienigenis ; mulieres tantummodo menstruatae transire prohibebantur. 104 In secunda uero porticu cuncti Iudaei ingrediebantur eorumque coniuges, cum essent ab omni pollutione mundaе ; in tertia masculi Iudaeorum mundi existentes atque purificati ; in quartam autem sacerdotes stolis induti sacerdotalibus ; in adytum uero soli principes sacerdotum propria stola circumamicti. 105 Tanta uero est circa omnia prouidentia pietatis, ut secundum quasdam horas sacerdotes ingredi constitutum sit ; mane etenim aperto templo oportebat facientes traditas hostias introire et meridie rursus, dum clauderetur templum. 106 Denique nec uas aliquod portari licet in templum, sed erant in eo solummodo posita altare, mensa, turibulum, candelabrum, quae omnia et in lege conscripta sunt. 107 Etenim nihil amplius neque mysteriorum aliquorum ineffabilium agitur, neque intus ulla epulatio ministratur ; haec enim quae praedicta sunt habent totius populi testimonium manifestationemque gestorum. 108 Licet enim sint tribus quattuor sacerdotum et harum tribuum singulae habeant hominum plus quam quinque milia, fit tamen obseruatio particulariter per dies certos, et his transactis, alii succedentes ad sacrificia ueniunt et congregati in templum mediante die a praecedentibus clauēs templi et ad numerum omnia uasa percipiunt, nulla re, quae ad cibum aut potum adtineat, in templo delata. 109 Talia namque etiam ad altare offerre prohibitum est praeter illa, quae ad sacrificia praeparantur. Quid ergo Apionem esse dicimus nisi, nihil horum examinantem, uerba incredula protulisse ? Sed turpe est ; historiae enim ueram notitiam se proferre grammaticus non promisit ? 110 At sciens templi nostri pietatem hanc quidem praetermisit, hominis autem Graeci comprehen-

107 5 *manifestationemque* codd. plerique, *manifestum rationemque* (*nationemque* L) ed. pr. || 108 2 *viginti quattuor* coni. Ott. || 109 6 *non promisit* codd. *compromisit* coni. Niese.

et il a inventé cette fable d'un Grec captif secrètement nourri des mets les plus coûteux et les plus réputés, des esclaves entrant dans l'endroit dont l'accès est interdit même aux plus nobles des Juifs s'ils ne sont pas prêtres. 111 C'est donc une très coupable impiété et un mensonge volontaire destiné à séduire ceux qui n'ont pas voulu examiner la vérité, s'il est vrai qu'en débitant ces crimes et ces mystères, ils ont tenté de nous porter préjudice.

## IX

*Fable ridicule d'après laquelle un Iduméen, déguisé en Apollon, alla dérober dans le temple la tête d'âne.*

112 Après cela Apion raille les Juifs, comme très superstitieux, en ajoutant à sa fable le témoignage de Mnaséas<sup>1</sup>. Cet auteur raconte, à l'en croire, qu'il y a très longtemps, les Juifs et les Iduméens étant en guerre, d'une certaine ville iduméenne nommée Dora<sup>2</sup>, un des hommes qui étaient attachés au culte d'Apollon<sup>3</sup> vint trouver les Juifs. Il se nommait, dit-il, Zabidos. Il leur promit de leur livrer Apollon, le dieu de Dora, qui se rendrait à notre temple si tout le monde s'éloignait. 113 Et toute la multitude des Juifs le crut. Zabidos cependant fabriqua un appareil de bois dont il s'entoura et où il plaça trois rangs de lumières. Ainsi équipé il se promena, de sorte qu'il avait de loin l'apparence d'une constellation<sup>4</sup> en voyage sur la terre. 114 Les Juifs, frappés de stupeur par ce spectacle inattendu, restèrent à distance et se tinrent cois. Zabidos tout tranquillement arriva jusqu'au temple, arracha la tête d'or du baudet — c'est ainsi qu'il s'exprime pour faire le plaisant — et revint en hâte à Dora. 115 Ne pourrions-nous pas dire à notre tour qu'Apion surcharge le baudet, c'est-à-dire lui-même, et l'accable sous le poids de sa sottise et de ses mensonges? En effet,

1. Mnaséas de Patara, polygraphe du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

2. Il s'agit bien probablement dans la pensée de Mnaséas de Adora (aujourd'hui Doura) ville effectivement située en Idumée. La même faute se retrouve *Ant. jud.*, XIV, 88 (cf. Benzinger, v. *Adora* dans Pauly-Wissowa).

3. Culte attesté chez les Iduméens par l'inscription de Memphis, Strack, *Archiv für Pap.*, III, 129.

4. Ici reprend le texte grec.

sionem finxit et pabulum ineffabile et ciborum opulentissimam claritatem et seruos ingredientes ubi nec nobilissimos Iudaeorum licet intrare, nisi fuerint sacerdotes. 111 Hoc ergo pessima est impietas atque mendacium spontaneum ad eorum seductionem, qui noluerint discutere ueritatem. Per ea siquidem mala et ineffabilia, quae praedicta sunt, nobis detrudere temptauerunt.

IX 112 Rursumque tamquam piissimos deridet adiciens fabulae suae Mnaseam. Ait enim illum retulisse, dum bellum Iudaei contra Idumaeos haberent, longo quodam tempore, in aliqua ciuitate Idumaeorum, qui Dorii nominantur, quendam eorum qui in ea Apollinem colebat uenisse ad Iudaeos, cuius hominis nomen dicit Zabidon, deinde quia eis promisset traditurum se eis Apollinem deum Doriensium uenturumque illum ad nostrum templum, si omnes abscederent; 113 et credidisse omnem multitudinem Iudaeorum, Zabidon uero fecisse quoddam machinamentum ligneum et circumposuisse sibi et in eo tres ordines infixisse lucernarum et ita ambulasse, ut procul stantibus appareret, quasi stellae per terram τὴν πορείαν ποιουμένων. 114 τοὺς μὲν Ἰουδαίους ὑπὸ τοῦ παραδόξου τῆς θεᾶς καταπεπληγμένους, πόρρω μένοντας ἡσυχίαν ἄγειν, τὸν δὲ Ζάβιδον ἐπὶ πολλῆς ἡσυχίας εἰς τὸν ναὸν παρελθεῖν, καὶ τὴν χρυσοῦν ἀποσφραγίσαι τοῦ κάρθωνος κεφαλῆν, — οὕτω γὰρ ἀστεϊζόμενος γέγραπεν, — καὶ πάλιν εἰς Δῶρα κατὰ τάχος ἀπελθεῖν. 115 Ἄρα οὖν καὶ ἡμεῖς ἂν εἴποιμεν, ὅτι τὸν κάρθωνα, τουτέστιν ἑαυτὸν, Ἀπίων ἐπιφορτίζει καὶ ποιεῖ τῆς μωρο-

110 1 at Thackeray: et || 112 1 piissimos (= δεῖσιδαίμονας) Niese (apud Boysen): piissimus || 2 Mnaseam Niese: Mnaseam. Testem excidisse putat Boysen || 3-4 Idumaeos Idumaeorum Gelenius: Iudaeos, Iudaeorum || 6 quia Boysen: qui aut quod codd. An, delato quia scrib. eis promississe || 113 6 Rursus incipit textus graecus || 114 3 μένοντας Bekker (constitutos Lat): μὲν ὄντας || 5 κάρθωνος (hic et § 115 et 120) Hudson: ἀκάρθωνος || 6 Δῶρα Niese (ad dora Lat): δῶρον || κατὰ τάχ. ed. pr.: τὸ τάχος.

il décrit des lieux qui n'existent pas et, sans le savoir, change les villes de place. 116 L'Idumée est limitrophe de notre pays, voisine de Gaza, et elle n'a aucune ville du nom de Dora. Mais en Phénicie, près du mont Carmel, il y a une ville appelée Dora, qui n'a rien de commun avec les niaiseries d'Apion; car elle est à quatre journées de marche de l'Idumée. 117 Et pourquoi nous accuse-t-il encore de n'avoir point les mêmes dieux que les autres, si nos pères se sont laissé persuader si facilement qu'Apollon viendrait chez eux et s'ils ont cru le voir se promener avec les astres sur la terre? 118 Sans doute ils n'avaient jamais vu une lampe auparavant, ces hommes qui allument tant et de si belles lampes dans leurs fêtes! Et personne, parmi tant de milliers d'habitants, n'est allé à sa rencontre quand il s'avancait à travers le pays; il a trouvé aussi les murailles vides de sentinelles, en pleine guerre! 119 Je passe le reste; mais les portes du temple étaient hautes de soixante coudées, larges de vingt<sup>1</sup>, toutes dorées et presque d'or massif; elles étaient fermées tous les jours par deux cents hommes<sup>2</sup> au moins, et il était défendu de les laisser ouvertes. 120 Il a donc été facile à ce porteur de lampes, je pense, de les ouvrir à lui tout seul, et de partir avec la tête du baudet? Mais est-elle rentrée toute seule chez nous ou celui qui l'a prise l'a-t-il rapportée dans le temple afin qu'Antiochos la trouvât pour fournir à Apion une seconde fable?

## X

*Mensonge du serment de haine contre les Grecs.*

124<sup>3</sup> Il forge aussi un serment par lequel, prétend-il, en

1. 30 sur 15 d'après *Guerre*, V, 202.

2. 20 par porte (*Guerre*, VI, 293).

3. Le développement qui suit (§ 121-124) serait mieux à sa place après le § 111 puisqu'il se rattache à la légende du serment contre les Grecs du § 95. Peut-être s'agit-il d'un morceau rajouté par Josèphe *in extremis* en marge et introduit à une fausse place par les copistes.

λογίας ἄμα καὶ τῶν ψευσμάτων κατάγομον ; καὶ γὰρ τόπους οὐκ ὄντας γράφει καὶ πόλεις οὐκ εἰδὼς μετατίθησιν. 116 Ἡ μὲν γὰρ Ἰδουμαία τῆς ἡμετέρας χώρας ἐστὶν ὄμορος, κατὰ Γάζαν κειμένη, καὶ Δῶρα ταύτης ἐστὶν οὐδεμία πόλις· τῆς μέντοι Φοινίκης παρὰ τὸ Καρμήλιον ὄρος Δῶρα πόλις ὀνομάζεται, μηδὲν ἐπικοινωνοῦσα τοῖς Ἀπίωνος φλυαρήμασι· τεσσάρων γὰρ ἡμερῶν ὁδὸν τῆς Ἰδουμαίας ἀφέστηκεν. 117 Τί δ' ἡμῶν ἔτι κατηγορεῖ τὸ μὴ κοινούς ἔχειν τοῖς ἄλλοις θεοῦς, εἰ βραδίως οὕτως ἐπίσθησαν οἱ πατέρες ἡμῶν ἤξιεν τὸν Ἀπόλλωνα πρὸς αὐτούς, καὶ μετὰ τῶν ἄστρον ἐπὶ τῆς γῆς φήθησαν ὄραν αὐτὸν περιπατοῦντα ; 118 λύχνον γὰρ οὐδέπω δῆλον ὅτι πρόσθεν ἑωράκασιν οἱ τὰς τοσαύτας καὶ τηλικαύτας λυχνοκαίας ἐπιτελοῦντες· ἀλλ' οὐδέ τις αὐτῷ βαδίζοντι κατὰ τὴν χώραν τῶν τοσοῦτων μυριάδων ὑπήντησεν, ἔρημα δὲ καὶ τὰ τεῖχη φυλάκων εὖρε πολέμου συνεστηκότος, — ἐὼ τᾶλλα. 119 Τοῦ ναοῦ δ' αἱ θύραι τὸ μὲν ὕψος ἦσαν ἐξήκοντα πηχῶν, εἴκοσι δὲ τὸ πλάτος, κατάχρυσοι δὲ πᾶσαι καὶ μικροῦ δεῖν σφυρήλατοι· ταύτας ἔκλειον οὐκ ἐλάττους ὄντες <ἦ> ἄνδρες διακόσιοι καθ' ἑκάστην ἡμέραν, καὶ τὸ καταλιπεῖν ἠνοιγμένας ἦν ἀθέμιτον. 120 Ῥαδίως οὖν αὐτὰς ὁ λυchnοφόρος ἐκεῖνος ἀνέφξεν, οἶμαι, μόνος καὶ τὴν τοῦ κἀνθωνος ὄχετο κεφαλὴν ἔχων. Πότερον οὖν αὕτη πάλιν ὡς ἡμᾶς ἀνέστρεψεν ἢ <δ> λαβὼν [ἀπιῶν] αὕτην εἰσεκόμισεν <εἰς τὸ ἱερόν>, ἵνα Ἀντίοχος εὕρη πρὸς δευτέραν Ἀπίωνι μυθολογίαν.

X 121 Καταψεύδεται δὲ καὶ ὄρκον ἡμῶν ὡς ὀμνούντων

116 6 Ἰδουμαίας Niese : Ἰουδαίας || 117 4 αὐτούς scripsi : αὐτούς  
 || 118 4 ἔρημα ed. pr. : ἐρημία || 119 2 ἐξήκοντα Niese (*sexaginta*  
 Lat) : ἐπτά || 4 ἦ inserui || 120 2 ἀνέφξεν — μόνος Niese : ἀνοίξειν  
 οἰόμενος || 3 ὄχετο Niese : ὡς ὄχετο || 4 αὕτη Niese : αὐτήν || ὁ inser.  
 Niese || ἀπιῶν vel Ἀπίων (ed. pr. Lat) inclusi ut glossema || 5 εἰς τὸ  
 ἱερόν add. Niese ex Lat (*in templum*) || 121 1 καταψεύδεται δὲ ed. pr. :  
 καταψεύσασθαί τινα (sed aliorum corruptio latere videtur).

invoquant le dieu qui a fait le ciel, la terre et la mer<sup>1</sup>, nous jurons de ne montrer de bienveillance envers aucun étranger, mais surtout envers les Grecs. 122 Une fois qu'il se mettait à mentir il aurait dû dire au moins : *envers aucun étranger, mais surtout envers les Égyptiens*. De cette façon sa fable du serment aurait concordé avec ses mensonges du début, si vraiment nos ancêtres ont été chassés par les Égyptiens, qui leur étaient apparentés, non pour aucun crime mais à cause de leurs malheurs. 123 Quant aux Grecs, nous en sommes trop éloignés par les lieux comme par les coutumes pour qu'il puisse exister entre eux et nous aucune haine ou aucune jalousie. Loin de là, il est arrivé que beaucoup d'entre eux ont adopté nos lois ; quelques-uns y ont persévéré, d'autres n'ont pas eu l'endurance nécessaire et s'en sont détachés. 124 Mais de ceux-là, nul n'a jamais raconté qu'il eût entendu prononcer chez nous le serment en question ; seul Apion, semble-t-il, l'a entendu, et pour la bonne raison qu'il en était l'inventeur.

## XI

### *Prétendue preuve de l'injustice des lois juives, tirée des malheurs des Juifs.*

125 Il faut encore grandement admirer la vive intelligence d'Apion pour ce que je vais dire. La preuve, à l'en croire, que nos lois ne sont pas justes, et que nous n'adorons pas Dieu comme il faut, c'est que nous ne sommes pas les maîtres, mais bien plutôt les esclaves tantôt d'un peuple, tantôt d'un autre, et que notre cité éprouva des infortunes<sup>2</sup>, — comme si ses propres citoyens étaient habitués depuis une haute antiquité à être les maîtres dans la cité la plus propre à commander au lieu d'être asservis aux Romains. 126 Cependant qui supporterait de leur part une telle jactance ? Parmi le reste des hommes il n'est personne pour nier que

1. L'invocation à Dieu qui a créé ciel, terre et mer est biblique (*Néhémie*, ix, 6, *Psaume* 146, 6 ; *Actes des Apôtres* iv, 24). Apion a-t-il su l'existence de cette formule ? Ou son texte a-t-il été remanié par Josèphe ou sa source juive ?

2. La prise de Jérusalem par Pompée a inspiré à Cicéron une réflexion analogue (*Pro Flacco*, § 69 = *Textes d'auteurs grecs et romains*, p. 241).

τὸν θεὸν τὸν ποιήσαντα τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν καὶ τὴν θάλασσαν μηδενὶ εὐνοήσειν ἄλλοφύλῳ, μάλιστα δὲ Ἕλλησιν. 122 Ἔδει δὲ καταψευδόμενον ἄπαξ εἰπεῖν μηδενὶ εὐνοήσειν ἄλλοφύλῳ, μάλιστα δ' Αἰγυπτίοις· οὕτω γὰρ ἂν τοῖς ἕξ ἀρχῆς αὐτοῦ πλάσμασιν ἤρμοττεν τὰ περὶ τὸν ὄρκον, εἴπερ ἦσαν ὑπὸ Αἰγυπτίων τῶν συγγενῶν οἱ πατέρες ἡμῶν οὐχὶ διὰ πονηρίαν, ἀλλ' ἐπὶ συμφοραῖς, ἐξεληλαμένοι. 123 τῶν Ἑλλήνων δὲ πλέον τοῖς τόποις ἢ τοῖς ἐπιτηδεύμασιν ἀφεστήκαμεν, ὥστε μηδεμίαν ἡμῖν εἶναι πρὸς αὐτοὺς ἔχθραν μηδὲ ζηλοτυπίαν. Τοῦναντίον μέντοι πολλοῖς παρ' αὐτῶν εἰς τοὺς ἡμετέρους νόμους συνέβη εἰσελθεῖν, καὶ τινες μὲν ἐνέμειναν, εἰσὶ δ' οἱ τὴν καρτερίαν οὐχ ὑπομείναντες πάλιν ἀπέστησαν. 124 Καὶ τούτων οὐδεὶς πώποτε τὸν ὄρκον εἶπεν ἀκοῦσαι παρ' ἡμῖν δμωμοσμένον, ἀλλὰ μόνος Ἀπίων, ὡς ἔοικεν, ἤκουσεν· αὐτὸς γὰρ ὁ συνθεὶς αὐτὸν ἦν.

XI 125 Σφόδρα τοίνυν τῆς πολλῆς συνέσεως καὶ ἐπὶ τῷ μέλλοντι ρηθῆσθαι θαυμάζειν ἄξιόν ἐστιν Ἀπίωνα· τεκμήριον γὰρ εἶναί φησιν τοῦ μήτε νόμοις ἡμᾶς χρῆσθαι δικαίοις μήτε τὸν θεὸν εὐσεβεῖν ὡς προσήκει (τὸ μὴ ἄρχειν), δουλεύειν δὲ μᾶλλον ἔθνεσιν [καὶ] ἄλλοτε ἄλλοις καὶ τὸ κεχρησθαι συμφοραῖς τισι περὶ τὴν πόλιν, αὐτῶν δῆλον ὅτι πόλεως ἡγεμονικωτάτης ἐκ τῶν ἄνωθεν ἄρχειν, ἀλλὰ μὴ Ῥωμαίοις δουλεύειν συνειθισμένων. 126 Καίτοι τούτων τίς ἂν ἀνάσχοιτο τοιαύτας μεγαλαυχίας; τῶν μὲν γὰρ ἄλλων οὐκ ἔστιν ὅστις ἀνθρώπων οὐχ ἱκανῶς καθ'

123 4-5 πολλοῖς — συνέβη Herwerden : πολλοὶ — συνέβησαν || 124 1 ταύτων L prima manus : τοῦτον corr. || 2 ὁμωμοσμένον Dindorf : ὁμωσμένον || 125 1 συνέσεως ed. pr. : συνθέσεως || 4 προσήκει L. Blum : προσῆκεν L || τὸ μὴ ἄρχειν inser. ed. pr. || 5 καὶ inclusit Niese || 6 αὐτῶν (Alexandrinorum) ed. pr. : αὐτοῖ || 7 Ῥωμαίοις post ἡγεμ. L, transposuit ed. pr. || 8 συνειθισμένων Dindorf : συνθησιμ. || 126 2 τίς ἂν scripsi : ἂν τις || ἀνάσχοιτο Niese : ἀπόσχοιτο || τοιαύτας (plur.) scripsi : τοιαύτης || μεγαλαυχίας Niese : μεγαλοφυχίας || 3 ἱκανῶς ed. pr. : ἱκανός; εἰκότως conji. Holwerda.



ce discours d'Apion ne s'adresse assez bien à lui. 127 Peu de peuples ont eu la fortune de dominer fût-ce par occasion, et ceux-là même ont vu des revers les soumettre à leur tour à un joug étranger; les autres peuples, pour la plupart, sont plusieurs fois tombés en servitude. 128 Ainsi donc les seuls Égyptiens, parce que les dieux, à les en croire, se sont réfugiés dans leur pays et ont assuré leur salut en prenant la forme d'animaux<sup>1</sup>, ont obtenu le privilège exceptionnel de n'être soumis à aucun des conquérants de l'Asie ou de l'Europe, eux qui n'ont pas eu un seul jour de liberté en aucun temps, pas même de leurs maîtres nationaux! 129 Du traitement que leur infligèrent les Perses, qui, non pas une fois, mais à plusieurs reprises, saccagèrent leurs villes, renversèrent leurs temples, égorgèrent ce qu'ils prennent pour des dieux, je ne leur fais pas un grief. 130 Car il ne convient pas d'imiter l'ignorance d'Apion, qui n'a songé ni aux malheurs des Athéniens, ni à ceux des Lacédémoniens, dont les uns furent les plus braves, les autres les plus pieux des Grecs, du consentement unanime. 131 Je laisse de côté les malheurs qui accablèrent les rois renommés partout pour leur piété, comme Crésus. Je passe sous silence l'incendie de l'Acropole d'Athènes, du temple d'Éphèse, de celui de Delphes, et de mille autres. Personne n'a reproché ces catastrophes aux victimes, mais à leurs auteurs<sup>2</sup>. 132 Mais Apion s'est trouvé pour produire contre nous cette accusation d'un nouveau genre, oubliant les propres maux de son pays, l'Égypte. Sans doute Sésostris, le roi d'Égypte légendaire, l'a aveuglé<sup>3</sup>. Mais nous, ne pourrions-nous pas citer nos rois David et Salomon, qui ont soumis bien des nations? 133 Cependant n'en parlons pas. Mais il est un fait universellement connu, quoique ignoré d'Apion: c'est

1. Cf. Ovide, *Métamorphoses*, V, 325 suiv.; Diodore, I, 86, etc.

2. Les incendies de l'Acropole d'Athènes par les Perses, du temple d'Éphèse par Hérostrate sont bien connus. L'allusion au temple de Delphes peut se rapporter soit à l'incendie du temple primitif (548) soit à celui qu'allumèrent les barbares Maïdes au temps de Sylla (Plut. *Num.* 9); il s'agit plutôt de ce dernier événement.

3. Allusion possible à la cécité dont auraient été frappés Sésostris et son fils (Hérodote, II, 111).

αὐτοῦ φαίη τοῦτον ὑπ' Ἀπίωνος λελέχθαι τὸν λόγον· 127  
 ὀλίγοις μὲν γὰρ ὑπήρξεν ἐφ' ἡγεμονίας διὰ καιροῦ τινὸς  
 γενέσθαι, καὶ τούτους αἱ μεταβολαὶ πάλιν ἄλλοις δουλεύειν  
 ὑπέζευξαν, τὸ πλεῖστον δὲ φύλον ἄλλων ὑπακῆκοεν πολ-  
 λάκις. 128 Αἰγύπτιοι δ' ἄρα μόνοι, διὰ τὸ καταφυγεῖν,  
 ὡς φασιν, εἰς τὴν χώραν αὐτῶν τοὺς θεοὺς καὶ σωθῆναι  
 μεταβάλλοντας εἰς μορφὰς θηρίων, ἑξαίρετον γέρας εὗροντο  
 τὸ μηδενὶ δουλεύσαι τῶν τῆς Ἀσίας ἢ τῆς Εὐρώπης  
 κρατησάντων, οἱ μίαν ἡμέραν ἐκ τοῦ παντὸς αἰῶνος ἔλευ-  
 θερίας οὐ τυχόντες, ἀλλ' οὐδὲ παρὰ τῶν οἴκοι δεσποτῶν.  
 129 Ὅντινα μὲν γὰρ αὐτοῖς ἐχρήσαντο Πέρσαι τρόπον,  
 οὐχ ἅπαξ μόνον ἀλλὰ καὶ πολλάκις πορθοῦντες τὰς  
 πόλεις, ἱερὰ κατασκάπτουντες, τοὺς παρ' αὐτοῖς νομιζο-  
 μένους θεοὺς κατασφάζοντες, οὐκ ἂν ὀνειδίσαιμι· 130  
 μιμῆσθαι γὰρ οὐ προσῆκεν τὴν Ἀπίωνος ἀπαιδευσίαν, ὅς  
 οὔτε τὰς Ἀθηναίων τύχας οὔτε τὰς Λακεδαιμονίων ἐνενόη-  
 σεν, ὧν τοὺς μὲν ἀνδρειοτάτους εἶναι, τοὺς δ' εὐσεβεστά-  
 τούς τῶν Ἑλλήνων ἅπαντες λέγουσιν. 131 Ἐὼ βασιλέας  
 τοὺς ἐπ' εὐσεβείᾳ διαβοηθέντας, ὧν ἓνα Κροῖσον, οἷαις  
 ἐχρήσαντο συμφοραῖς βίου· ἐὼ τὴν καταπρησθεῖσαν Ἀθη-  
 ναίων ἀκρόπολιν, τὸν ἐν Ἐφέσῳ ναόν, τὸν ἐν Δελφοῖς,  
 ἄλλους μυρίους· καὶ οὐδεὶς ὀνειδίσεν ταῦτα τοῖς παθοῦσιν,  
 ἀλλὰ τοῖς δράσασιν. 132 Καινὸς δὲ κατήγορος ἡμῶν  
 Ἀπίων ἠδύρεθη, τῶν ἰδίων αὐτοῦ περὶ τὴν Αἴγυπτον κακῶν  
 ἐκλαθόμενος· ἀλλὰ Σέσωστρις αὐτὸν ὁ μυθευόμενος Αἰγύ-  
 πτου βασιλεὺς ἐτύφλωσεν· ἡμεῖς δὲ τοὺς ἡμετέρους οὐκ  
 ἂν εἴποιμεν βασιλέας Δαυίδην καὶ Σολομῶνα πολλὰ χειρω-  
 σαμένους ἔθνη; 133 τούτους μὲν οὖν παραλίπωμεν· τὰ  
 δὲ γνώριμα πᾶσιν Ἀπίων ἠγνόηκεν, ὅτι Περσῶν καὶ μετ'

127 α διὰ καιροῦ τινὸς scripsi : διακαιροπτικός L (continuè Lat.) ||  
 128 β οἴκοι δεσπ. Cobet : οἰκοδεσποτῶν || 130 α προσῆκεν dubium  
 an προσῆκον aut προσῆκει? || 131 α ὧν ἓνα Κροῖσον damnat Niese ||  
 3 ἐχρήσαντο Niese : ἐχρήσατο || 132 γ καινός ed. pr. : κενός || 4 ἐτύφλω-  
 σεν (sed Lat. excaecavit) || 133 ι τούτ. — οὖν conii. Naber L, ἀλλὰ  
 τούτους μὲν νῦν conii. Niese || παραλίπωμεν ed. pr. : παραλίπομεν.

que les Perses et les Macédoniens, maîtres après eux de l'Asie, asservirent les Égyptiens, qui leur obéirent comme des esclaves, alors que nous, libres, nous régnaions même sur les cités d'alentour pendant cent vingt ans environ<sup>1</sup>, jusqu'au temps de Pompée le Grand. 134 Et alors que tous les rois de la terre avaient été subjugués par les Romains, seuls nos rois, pour leur fidélité, furent conservés par eux comme alliés et amis.

## XII

*Apion prétend que la race juive  
n'a pas produit de grands hommes.*

135 « Mais nous n'avons pas produit d'hommes dignes d'admiration, qui, par exemple, aient innové dans les arts ou excellé dans la sagesse ». Et il énumère Socrate, Zénon, Cléanthe et d'autres du même genre ; puis, ce qui est le plus admirable de tous ses propos, il s'ajoute lui-même à la liste et félicite Alexandrie de posséder un tel citoyen. 136 Assurément il avait besoin de témoigner pour lui-même ; car aux yeux de tous les autres il passait pour un méchant meneur de badauds, dont la vie fut aussi corrompue que la parole, de sorte qu'on aurait sujet de plaindre Alexandrie si elle tirait vanité de lui. Quant aux grands hommes nés chez nous qui méritèrent des éloges autant qu'aucun autre, ils sont connus de ceux qui lisent mon *Histoire ancienne*.

## XIII

*Autres griefs injustifiés : les Juifs sacrifient des animaux,  
ne mangent pas de porc et pratiquent la circoncision.*

137 Le reste de son réquisitoire mériterait peut-être d'être laissé sans réponse pour que lui-même soit son propre accusateur et celui des autres Égyptiens. En effet, il nous reproche de sacrifier des animaux domestiques, de ne point manger de porc, et il raille la circoncision. 138 Pour ce qui est d'immoler des animaux domestiques, c'est une pratique qui nous est commune avec tous les autres hommes, et Apion, par sa critique de cet usage, s'est dénoncé comme Égyptien. S'il avait été Grec ou Macédonien, il ne s'en serait pas ému. Ces peu-

1. Depuis l'insurrection des Macchabées (168).

ἐκείνους ἡγουμένων τῆς Ἀσίας Μακεδόνων Αἰγύπτιοι μὲν ἐδούλευον ἀνδραπόδων οὐδὲν διαφέροντες, 134 ἡμεῖς δὲ ὄντες ἐλεύθεροι προσέτι καὶ τῶν πέντε πόλεων ἤρχομεν ἔτη σχεδὸν εἴκοσι πού καὶ ἑκατὸν μέχρι Μάγνου Πομπηίου, καὶ πάντων ἐκπολεμηθέντων πρὸς Ῥωμαίων τῶν πανταχοῦ βασιλέων, μόνοι διὰ πίστιν οἱ παρ' ἡμῖν σύμμαχοι καὶ φίλοι διεφυλάχθησαν.

XII 135 Ἀλλὰ θαυμαστοὺς ἀνδρας οὐ παρεσχήκαμεν, οἷον τεχνῶν τινῶν εὐρετὰς ἢ σοφίᾳ διαφέροντας; καὶ καταριθμῆι Σωκράτην καὶ Ζήνωνα καὶ Κλεάνθη καὶ τοιούτους τινάς. Εἶτα, τὸ θαυμασιώτατον, τοῖς εἰρημένους αὐτὸς ἑαυτὸν προστίθησι καὶ μακαρίζει τὴν Ἀλεξάνδρειαν, ὅτι τοιοῦτον ἔχει πολίτην, (ὀρθῶς ποιῶν). 136 ἔδει γὰρ αὐτῷ μάρτυρος ἑαυτοῦ· τοῖς μὲν γὰρ ἄλλοις ἅπανσιν ὀχλαγωγὸς ἐδόκει πονηρὸς εἶναι καὶ τῷ βίῳ καὶ τῷ λόγῳ διεφθαρμένος, ὥστε εἰκότως ἐλεῆσαι τις ἂν τὴν Ἀλεξάνδρειαν, εἴπερ ἐπὶ τούτῳ μέγα ἐφρόνει. Περὶ δὲ τῶν παρ' ἡμῖν ἀνδρῶν γεγονότων, οὐδενὸς ἦττον ἐπαίνου τυγχάνειν ἀξίων, ἴσασι οἱ ταῖς ἡμετέραις ἀρχαιολογίαις ἐντυγχάνοντες.

XIII 137 Τὰ λοιπὰ τῶν ἐν τῇ κατηγορίᾳ γεγραμμένων ἄξιον ἦν ἴσως ἀναπολόγητα παραλιπεῖν, ἵν' αὐτὸς αὐτοῦ καὶ τῶν ἄλλων Αἰγυπτίων ἢ ὁ κατηγορῶν· ἐγκαλεῖ γὰρ, ὅτι ζῶα θύομεν (ἡμερα) καὶ χοῖρον οὐκ ἐσθίομεν, καὶ τὴν τῶν αἰδοίων χλευάζει περιτομήν. 138 Τὸ μὲν οὖν περὶ τῆς τῶν ἡμέρων ζῶων ἀναιρέσεως κοινόν ἐστι καὶ πρὸς τοὺς ἄλλους ἀνθρώπους ἅπαντας, Ἀπίων δὲ τοῖς θύουσιν ἐγκαλῶν αὐτὸν ἐξήλεγξεν ὄντα τὸ γένος Αἰγύπτιον· οὐ γὰρ ἂν Ἕλληνας ὧν ἢ Μακεδῶν ἐχαλέπαιεν· οἱτοὶ γὰρ

134 4 ἐκπολεμηθέντων πρὸς Ῥωμαίους conī. Niese : sed videtur ap. Josephum ἐκπολεμῆω = debello || 5 οἱ παρ' ἡμῖν L, οἱ πατέρας ἡμῶν conī. Niese (*maiores nostri*, Lat) || 135 4 τοῖς εἰρημένους Niese : τῶν εἰρημένων || 6 ὀρθῶς ποιῶν (Lat *quod rite facit*) add. Niese || 137 1 τὰ δὲ λοιπὰ conī. ed. pr. || 4 ἡμερα add. Niese (*consuetudo* Lat) || 138 2 ἡμέρων ed. pr. : ἡμετέρων.

ples, en effet, se font gloire d'offrir aux dieux des hécatombes; ils mangent les victimes dans les festins, et cette pratique n'a pas vidé l'univers de troupeaux, comme l'a craint Apion. 139 Si, au contraire, tout le monde suivait les coutumes égyptiennes, c'est d'hommes que l'univers serait dépeuplé pour être rempli des bêtes les plus sauvages, qu'ils prennent pour des dieux et nourrissent avec soin. 140 En outre, si on lui avait demandé lesquels de tous les Égyptiens il considérerait comme les plus sages et les plus pieux, il eût convenu assurément que c'étaient les prêtres. 141 Car dès l'origine ils furent, dit-on, chargés de deux fonctions: le culte des dieux et la pratique de la sagesse. Or, tous les prêtres égyptiens sont circoncis et s'abstiennent de manger du porc<sup>1</sup>. Et même parmi les autres Égyptiens, il n'en est pas un seul qui ose sacrifier un porc aux dieux. 142 Apion n'avait-il pas l'esprit aveuglé lorsque, se proposant de nous injurier pour faire valoir les Égyptiens, il les accusait au contraire eux qui, non seulement pratiquent ces coutumes blâmées par lui, mais encore ont enseigné aux autres peuples la circoncision, comme le dit Hérodote<sup>2</sup>. 143 Aussi est-ce justement, à mon avis, qu'après avoir médité des lois de sa patrie, Apion a subi le châtement qui convenait. Car il fut circoncis par nécessité, à la suite d'un ulcère des parties sexuelles; d'ailleurs la circoncision ne lui profita point, sa chair tomba en gangrène et il mourut dans d'atroces douleurs. 144 Il faut, pour être sage, observer exactement les lois de son pays relatives à la religion et ne point attaquer celles des autres. Mais Apion s'est écarté des premières et a menti sur les nôtres.

Ainsi finit Apion; que ce soit aussi la fin de mes observations à son sujet.

#### XIV

##### *Réfutation des erreurs d'Apollonios Molon et de Lysimaque sur les lois juives.*

145 Mais puisque Apollonios Molon, Lysimaque et quel-

1. Sur la circoncision des Égyptiens, cf. Hérodote, II, 37 et 104; sur celle des prêtres en particulier, voir W. Otto, *Priester und Tempel im hellenistischen Aegypten*, I, 214; II, 326. Sur l'abstinence de la viande de porc, Plutarque, *Quaest. conviv.*, IV, 5.

2. Hérodote, II, 104 (v. *supra*, I, § 169).

εὔχονται θύειν ἑκατόμβας τοῖς θεοῖς, καὶ χρῶνται τοῖς ἱερείοις πρὸς εὐωχίαν, καὶ οὐ διὰ τοῦτο συμβέβηκεν ἔρημοῦσθαι τὸν κόσμον τῶν βοσκημάτων, ὅπερ Ἀπίων ἔδεισεν. 139 Εἰ μέντοι τοῖς Αἰγυπτίων ἔθεσιν ἠκολούθουν ἅπαντες, ἠρήμωτο μὲν ἂν ὁ κόσμος τῶν ἀνθρώπων, τῶν ἀγριωτάτων δὲ θηρίων ἐπληθύνθη, ἃ θεοὺς οὗτοι νομίζοντες ἐπιμελῶς ἐκτρέφουσιν. 140 Καὶ μὴν εἴ τις αὐτὸν ἤρετο, τῶν πάντων Αἰγυπτίων τίνας εἶναι καὶ σοφωτάτους καὶ θεοσεβεῖς νομίζει, πάντως ἂν ὁμολόγησε τοὺς ἱερεῖς. 141 δύο γὰρ αὐτούς φασιν ὑπὸ τῶν βασιλέων ἐξ ἀρχῆς ταῦτα προστετάχθαι, τὴν τῶν θεῶν θεραπείαν καὶ τῆς σοφίας τὴν ἐπιμέλειαν. Ἐκεῖνοι τοίνυν ἅπαντες καὶ περιτέμνονται καὶ χοιρείων ἀπέχονται βρωμάτων· οὐ μὴν οὐδὲ τῶν ἄλλων Αἰγυπτίων οὐδὲ εἰς ὕν θύει τοῖς θεοῖς. 142 Ἄρ' οὖν τυφλὸς ἦν τὸν νοῦν Ἀπίων ὑπὲρ Αἰγυπτίων ἡμᾶς λοιδορεῖν συνθέμενος, ἐκείνων δὲ κατηγορῶν, οἳ γε μὴ μόνον χρῶνται τοῖς ὑπὸ τούτου λοιδορουμένοις ἔθεσιν, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἄλλους ἐδίδαξαν περιτέμνεσθαι, καθάπερ εἴρηκεν Ἡρόδοτος; 143 ὅθεν εἰκότως μοι δοκεῖ τῆς εἰς τοὺς πατέριους αὐτοῦ νόμους βλασφημίας δοῦναι δίκην Ἀπίων τὴν πρέπουσαν· περιετμήθη γὰρ ἐξ ἀνάγκης, ἐλκώσεως αὐτῷ περὶ τὸ αἰδοῖον γενομένης, καὶ μηδὲν ὠφελθηεὶς ὑπὸ τῆς περιτομῆς, ἀλλὰ σηπόμενος, ἐν δειναῖς ὀδύναις ἀπέθανεν. 144 Δεῖ γὰρ τοὺς εὖ φρονούντας τοῖς μὲν οἰκείοις νόμοις περὶ τὴν εὐσέβειαν ἀκριβῶς ἐμμένειν, τοὺς δὲ τῶν ἄλλων μὴ λοιδορεῖν· ὃ δὲ τούτους μὲν ἔφυγεν, τῶν ἡμετέρων δὲ κατεψεύσατο. Τοῦτο μὲν Ἀπίωνι τοῦ βίου τὸ τέλος ἐγένετο καὶ τοῦτο [παρ'] ἡμῶν ἐνταῦθα τὸ πέρασ ἔστω τοῦ λόγου.

XIV 145 Ἐπεὶ δὲ καὶ Ἀπολλώνιος ὁ Μόλων καὶ Λυσίμαχος καὶ τινες ἄλλοι τὰ μὲν ὑπ' ἀγνοίας, τὸ πλεῖστον

141 α τὴν τε ed. pr. || ὅ ὕν θύει Niese : συνθύει || 142 α ἡμᾶς ed. pr. : ἡμῶν || 144 ὅ παρ' inclus. Niese || 145 ι ἐπεὶ δὲ Dindorf : ἐπειδὴ.

ques autres, tantôt par ignorance, le plus souvent par malveillance, ont tenu, sur notre législateur Moïse et sur ses lois, des propos injustes et inexacts, accusant l'un de sorcellerie et d'imposture, et prétendant que les autres nous enseignent le vice à l'exclusion de toute vertu, je veux parler brièvement et de l'ensemble de notre constitution et de ses détails, comme je le pourrai<sup>1</sup>. 146 Il apparaîtra clairement, je pense, qu'en vue de la piété, des rapports sociaux, de l'humanité en général, et aussi de la justice, de l'endurance au travail et du mépris de la mort, nos lois sont fort bien établies. 147 J'invite ceux qui tomberont sur cet écrit à le lire sans jalousie. Ce n'est point un panégyrique de nous-mêmes que j'ai entrepris d'écrire, mais après les accusations nombreuses et fausses dirigées contre nous, la plus juste apologie, à mon avis est celle qui se tire des lois que nous continuons à observer. 148 D'autant plus qu'Apollonios n'a pas réuni ses griefs en un faisceau comme Apion ; mais les a semés çà et là, tantôt nous injuriant comme athées et misanthropes, tantôt nous reprochant la lâcheté, et, au contraire, à d'autres endroits, nous accusant d'être téméraires et forcenés. Il dit aussi que nous sommes les plus mal doués des barbares et que pour cette raison nous sommes les seuls à n'avoir apporté pour notre part aucune invention utile à la civilisation. 149 Toutes ces accusations seront, je pense, clairement réfutées s'il apparaît que c'est le contraire que nous prescrivons nos lois et que nous observons rigoureusement. 150 Si donc j'ai été obligé de mentionner les lois contraires, en vigueur chez d'autres peuples, il est juste que la faute en retombe sur

1. Le plaidoyer pour la législation juive ainsi annoncé (ch. xv et suiv.) présente de nombreuses concordances avec les *Hypothetica* de Philon dont Eusèbe a conservé un extrait, *Praep. Ev.*, VIII, 6-7, pp. 355 c-361 b (cf. Wendland, *Die Therapeuten und die phil. Schrift vom beschaul. Leben*, 709-12 ; B. Motzo, *Atti della R. Ac. di Torino*, XLVII, 1911-2, 760 ; I. Lévy, *La Légende de Pythagore*, p. 212). Josèphe est tributaire de la source même où a puisé Philon, une apologie du judaïsme composée suivant toute apparence à Alexandrie vers le début de l'époque romaine. Il affecte de défendre la pure loi de Moïse, tandis que Philon reconnaît (*l. l.*, 358 d) que les prescriptions qu'il énumère ne sont pas toutes contenues dans le Pentateuque et proviennent en partie de « lois non écrites ».

δὲ κατὰ δυσμένειαν, περὶ τε τοῦ νομοθετήσαντος ἡμῖν Μωυσέως καὶ περὶ τῶν νόμων πεποιήνται λόγους οὔτε δικαίους οὔτε ἀληθεῖς, τὸν μὲν ὡς γόητα καὶ ἀπατεῶνα διαβάλλοντες, τοὺς νόμους δὲ κακίας ἡμῖν καὶ οὐδεμιᾶς ἀρετῆς φάσκοντες εἶναι διδασκάλους, βούλομαι συντόμως καὶ περὶ τῆς ὅλης ἡμῶν καταστάσεως τοῦ πολιτεύματος καὶ περὶ τῶν κατὰ μέρος, ὡς ἂν δὴ δυνατὸς, εἰπεῖν. 146 Οἶμαι γὰρ ἔσεσθαι φανερόν, ὅτι καὶ πρὸς εὐσέβειαν καὶ πρὸς κοινωνίαν τὴν μετ' ἀλλήλων καὶ πρὸς τὴν καθόλου φιλανθρωπίαν, ἔτι δὲ πρὸς δικαιοσύνην καὶ τὴν ἐν τοῖς πόνοις καρτερίαν καὶ θανάτου περιφρόνησιν, ἄριστα κειμένους ἔχομεν τοὺς νόμους, 147 Παρακαλῶ δὲ τοὺς ἐντευξομένους τῇ γραφῇ μὴ μετὰ φθόνου ποιεῖσθαι τὴν ἀνάγνωσιν· οὐ γὰρ ἐγκώμιον ἡμῶν αὐτῶν προειλόμην συγγράφειν, ἀλλὰ πολλὰ καὶ ψευδῆ κατηγορουμένοις ἡμῖν ταύτην ἀπολογίαν δικαιοτάτην εἶναι νομίζω, τὴν ἀπὸ τῶν νόμων, καθ' οὓς ζῶντες διατελοῦμεν. 148 Ἄλλως τε καὶ τὴν κατηγορίαν ὃ Ἀπολλώνιος οὐκ ἀθρόαν ὥσπερ ὃ Ἀπίων ἔταξεν, ἀλλὰ σποράδην, καὶ δὴ ἡμᾶς ποτὲ μὲν ὡς ἀθέους καὶ μισανθρώπους λοιδορεῖ, ποτὲ δ' αὖθις δειλίαν ἡμῖν δνειδίζει, καὶ τοῦμπαλιν ἔστιν ὅπου τόλμαν κατηγορεῖ καὶ ἀπόνοιαν. Λέγει δὲ καὶ ἀφυστάτους εἶναι τῶν βαρβάρων, καὶ διὰ τοῦτο μηδὲν εἰς τὸν βίον εὐρημα συμβεβλήσθαι μόνους. 149 Ταῦτα δὲ πάντα διελεγχθήσεσθαι νομίζω σαφῶς, εἰ τὰναντία τῶν εἰρημένων φανείη καὶ διὰ τῶν νόμων ἡμῖν προστεταγμένα καὶ πραττόμενα μετὰ πάσης ἀκριβείας ὑφ' ἡμῶν. 150 Εἰ δ' ἄρα βιασθείην μνησθῆναι τῶν παρ' ἑτέροις ὑπεναντίως νενομισμένων, τούτου δίκαιοι τὴν αἰτίαν ἔχειν εἰσὶν οἱ τὰ παρ' ἡμῖν ὡς χεῖρω παρα-

145 4 Μωυσέως scripsi: Μωσέως, Niesio susp. || 147 6 Post διατελοῦμεν lacunam statuit Niese || 148 3 δὴ ἡμᾶς conieci: δὴ εἴπας || 149 1 ἐξελεγχθήσεται coni. Cobet || 150 2 ὑπεναντίως ed. pr.: ὑπεναντίων.



ceux qui veulent montrer par comparaison l'infériorité des nôtres. Ces éclaircissements leur interdiront je pense, de prétendre ou que nous n'avons pas ces lois dont je vais citer les principales, ou que nous ne sommes pas, parmi tous les peuples, le plus attaché à ses lois.

## XV

*Moïse est le plus ancien des législateurs connus.*

151 Reprenant donc d'un peu plus haut, je dirai d'abord que, comparés aux hommes dont la vie est affranchie de lois et de règles, ceux qui, soucieux de l'ordre et d'une loi commune en ont donné le premier exemple, mériteraient justement ce témoignage qu'ils l'ont emporté par la douceur et la vertu naturelle. 152 La preuve en est que chaque peuple essaie de faire remonter ses lois le plus haut possible pour paraître ne point imiter les autres hommes et leur avoir, au contraire, lui-même ouvert la voie de la vie légale. 153 Les choses étant ainsi, la vertu du législateur consiste à embrasser du regard ce qui est le meilleur et à faire admettre, par ceux qui doivent en user, les lois instituées par lui ; celle de la multitude est de rester fidèle aux lois adoptées et de n'en rien changer sous l'influence de la prospérité ni des épreuves.

154 Eh bien, je prétends que notre législateur est le plus ancien des législateurs connus du monde entier. Les Lycurgue, les Solon, les Zaleucos de Locres et tous ceux qu'on admire chez les Grecs paraissent nés d'hier ou d'avant-hier comparés à lui, puisque le nom même de *loi* dans l'antiquité était inconnu en Grèce. 155 Témoin Homère qui nulle part dans ses poèmes ne s'en est servi<sup>1</sup>. En effet la loi n'existait même pas de son temps ; les peuples étaient gouvernés suivant des maximes non définies et par les ordres des rois. Longtemps encore ils continuèrent à suivre des coutumes non écrites, dont beaucoup, au fur, et à mesure des circonstances, étaient modifiées.

156 Mais notre législateur, qui vécut dans la plus haute antiquité — et cela, je suppose, de l'aveu même des gens qui dirigent contre nous toutes les attaques — se montra

1. Le mot νόμος ne se trouve pas, en effet, dans les poèmes homériques ; les plus anciens exemples sont dans Hésiode.

βάλλειν ἀξιουντες. Οἷς οὐδέτερον ἀπολειφθήσεσθαι νομίζω λέγειν, οὐθ' ὡς οὐχὶ τούτους ἔχομεν τοὺς νόμους, ὦν ἐγὼ παραβήσομαι τοὺς κεφαλαιωδεστάτους, οὐθ' ὡς οὐχὶ μάλιστα πάντων ἐμμένομεν τοῖς ἑαυτῶν νόμοις.

XV 151 Μικρὸν οὖν ἀναλαβὼν τὸν λόγον, τοῦτ' ἂν εἴποιμι πρῶτον, ὅτι τῶν ἀνόμως καὶ ἀτάκτως βιούντων οἱ τάξεως καὶ νόμου κοινωνίας ἐπιθυμηταὶ γενόμενοι καὶ πρῶτοι κατάρξαντες εἰκότως ἂν ἡμερότητι καὶ φύσεως ἀρετῇ διενεγκεῖν μαρτυρηθεῖεν. 152 Ἀμέλει πειρῶνται τὰ παρ' αὐτοῖς ἕκαστοι πρὸς τὸ ἀρχαιότατον ἀνάγειν, ἵνα <μῆ> μιμείσθαι δόξωσιν ἑτέρους, ἀλλ' αὐτοὶ τοῦ ζῆν νομίμως ἄλλοις ὑφηγήσασθαι. 153 Τούτων δὲ τοῦτον ἔχόντων τὸν τρόπον ἀρετὴ μὲν ἔστι νομοθέτου τὰ βέλτιστα συνιδεῖν καὶ πείσαι τοὺς χρησομένους περὶ τῶν ὑπ' αὐτοῦ τιθεμένων, πλήθους δὲ τὸ πᾶσι τοῖς δόξασιν ἐμμεῖναι καὶ μήτε εὐτυχίαις μήτε συμφοραῖς αὐτῶν μηδὲν μεταβάλλειν. 154 Φημὶ τοίνυν τὸν ἡμέτερον νομοθέτην τῶν δῆπουδηποτοῦν μνημονευομένων νομοθετῶν προάγειν ἀρχαιότητι Λυκοῦργου γὰρ καὶ Σόλωνος καὶ Ζάλευκος ὁ τῶν Λοκρῶν καὶ πάντες οἱ θαυμαζόμενοι παρὰ τοῖς Ἑλλησιν ἐχθὲς δὴ καὶ πρόφην ὡς πρὸς ἐκείνον παραβαλλόμενοι φαίνονται γεγονότες, ὅπου γε μηδ' αὐτὸ τοῦνομα πάλαι ἐγινώσκετο τοῦ νόμου παρὰ τοῖς Ἑλλησι. 155 Καὶ μάρτυς Ὀμηρος οὐδαμοῦ τῆς ποιήσεως αὐτῷ χρησάμενος· οὐδὲ γὰρ ἦν κατὰ τοῦτον, ἀλλὰ γνώμαις ἀορίστοις τὰ πλήθη διφκεῖτο καὶ προστάγμασι τῶν βασιλέων, ἀφ' οὗ καὶ μέχρι πολλοῦ διέμειναν ἔθεσιν ἀγράφοις χρώμενοι καὶ πολλὰ τούτων ἀεὶ πρὸς τὸ συντυγχάνον μετατιθέντες. 156 Ὁ δ' ἡμέτερος νομοθέτης ἀρχαιότατος γεγονώς, — τοῦτο γὰρ δῆπουθεν ὁμολογεῖται καὶ παρὰ τοῖς πάντα καθ' ἡμῶν λέγουσιν, —

§ 154-5 exscripsit fædissime Cosmas indicopleustes XII, p. 342 E.

150 5 οὐθ' ed. pr. : οὐδ' || 152 3 μῆ add. ed. pr. || ἀλλ' ed. pr. : ἀλλ' οὐκ || 153 1 δὲ L, δὴ conl. Niese || 154 4 ἐχθὲς Dindorf : ὡς ἐχθὲς.

excellent guide et conseiller du peuple; et après avoir embrassé dans sa loi toute l'organisation de la vie des hommes, il leur persuada de l'accepter et fit en sorte qu'elle fût conservée inébranlable pour l'éternité.

## XVI

*L'œuvre de Moïse.*

157 Voyons la première grande œuvre qu'il accomplit. C'est lui qui, lorsque nos ancêtres eurent décidé, après avoir quitté l'Égypte, de retourner dans le pays de leurs aïeux, se chargea de toutes ces myriades d'hommes, les tira de mille difficultés et assura leur salut; car il leur fallait traverser le désert sans eau et de grandes étendues de sable, vaincre leurs ennemis et sauver, en combattant, leurs femmes, leurs enfants, et en même temps leur butin<sup>1</sup>. 158 Dans toutes ces conjonctures il fut le meilleur des chefs, le plus avisé des conseillers et il administra toutes choses avec la plus grande conscience. Il disposa le peuple entier à dépendre de lui, et, le trouvant docile en toute chose, il ne profita point de cette situation pour son ambition personnelle; 159 mais dans les circonstances précisément où les chefs s'emparent de l'empire absolu et de la tyrannie, et habituent les peuples à vivre sans lois, Moïse, élevé à ce degré de puissance, estima au contraire qu'il devait vivre pieusement et assurer au peuple les meilleures lois, dans la pensée que c'était le moyen le meilleur de montrer sa propre vertu, et le plus sûr de sauver ceux qui l'avaient choisi pour chef. 160 Comme ses desseins étaient nobles et que le succès couronnait ses grandes actions, il pensa avec vraisemblance que Dieu le guidait et le conseillait. Après s'être persuadé le premier que la volonté divine inspirait tous ses actes et toutes ses pensées<sup>2</sup>,

1. Josèphe songe sans doute aux objets précieux dont les fils d'Israël, au moment du départ, dépouillèrent les Égyptiens (*Exode*, XII, 35-7). Les Juifs alexandrins, choqués de ce que la Bible contenait comme un tour de bonne guerre, ont essayé de divers moyens pour éliminer de l'incident tout ce qui ressemblait à un abus de confiance, cf. Josèphe, *Ant.* I, § 314, et Ézékiel le Tragique, fr. 7, v. 35.

2. Noter la prudence rationaliste avec laquelle Josèphe défend « l'inspiration » divine de Moïse.

ἑαυτὸν τε παρέσχεν ἄριστον τοῖς πλήθεσιν ἡγεμόνα καὶ σύμβουλον, τὴν τε κατασκευὴν αὐτοῖς ὄλην τοῦ βίου τῷ νόμῳ περιλαβὼν ἔπεισεν παραδέξασθαι καὶ βεβαιοτάτην εἰς αἰὲν φυλαχθῆναι παρεσκεύασεν.

XVI 157 Ἴδωμεν δὲ τῶν ἔργων αὐτοῦ τὸ πρῶτον μεγαλείον· ἐκεῖνος γὰρ τοὺς προγόνους ἡμῶν, ἐπεὶπερ ἔδοξεν αὐτοῖς τὴν Αἴγυπτον ἐκλιποῦσιν ἐπὶ τὴν πάτριον γῆν ἐπανιέναι, πολλὰς ὄντας μυριάδας παραλαβὼν ἐκ πολλῶν καὶ ἀμηχάνων διέσωσεν εἰς ἀσφάλειαν· καὶ γὰρ τὴν ἄνυδρον αὐτοῦ καὶ πολλὴν ψάμμον ἔδει διοδοιπορήσαι καὶ νικῆσαι πολεμίους καὶ τέκνα καὶ γυναῖκας καὶ λείαν δμοῦ σώζειν μαχομένους. 158 Ἐν οἷς ἅπασιν καὶ στρατηγὸς ἄριστος ἐγένετο καὶ σύμβουλος συνετώτατος καὶ πάντων κηδεμῶν ἀληθέστατος. Ἄπαν δὲ τὸ πλῆθος εἰς ἑαυτὸν ἀνηρτήσθαι παρεσκεύασεν, καὶ περὶ παντὸς ἔχων πεισθέντας [ἀντὶ τοῦ κελευσθέντος] εἰς οὐδεμίαν οἰκείαν ἔλαβεν ταῦτα πλεονεξίαν. 159 ἄλλ' ἐν ᾧ μάλιστα τοῦ καιροῦ δυνάμεις μὲν αὐτοῖς περιβάλλονται καὶ τυραννίδας οἱ προεστηκότες, ἐθίζουσι δὲ τὰ πλήθη μετὰ πολλῆς <ζῆν> ἀνομίας, ἐν τούτῳ τῆς ἐξουσίας ἐκεῖνος καθεστηκῶς τοῦναντίον φήθη δεῖν εὐσεβεῖν καὶ πολλὴν εὐνομίαν τοῖς λαοῖς ἐμπαρασχεῖν, οὕτως αὐτὸς τε τὰ μάλιστα τὴν ἀρετὴν ἐπιδείξειν τὴν αὐτοῦ νομίζων καὶ σωτηρίαν τοῖς αὐτὸν ἡγεμόνα πεπονημένοις βεβαιοτάτην παρέξειν. 160 Καλῆς οὖν αὐτῷ προαιρέσεως καὶ πράξεων μεγάλων ἐπιτυγχανομένων εἰκότως ἐνόμιζεν ἡγεμόνα τε καὶ σύμβουλον θεὸν ἔχειν, καὶ πείσας πρότερον ἑαυτὸν ὅτι κατὰ τὴν ἐκείνου βούλησιν ἅπαντα πράττει καὶ διανοεῖται, ταύτην ᾤετο δεῖν

156 6 περιλαβὼν Bekker: παραλαβὼν || 8 εἰς αἰεὶ Bekker: ἴσασιν ||  
 157 4 ὄντας Niese: τὰς || 7 πολεμίους Froben: πολέμους ||  
 158 5 ἀντὶ — κελευσθέντος incl. Niese, om. Lat || 6 ταῦτα ed. pr.:  
 ταύτην || 159 3 ζῆν ex Lat add. Hudson || 5 εὐνομίαν Niese: εὐνοίαν  
 || 6 οὕτως ed. pr.: οὕτως || 7 αὐτοῦ ed. pr.: αὐτοῦς || 8 βεβαιοτάτην  
 ed. pr. ex Lat: βεβαιωτήν || 160 3 ἐνόμιζεν ex Lat: ἐνομίζομεν || θεόν  
 ex Lat: θεῖον.

il crut qu'il fallait avant tout faire partager cette opinion au peuple; car ceux qui ont adopté cette croyance, que Dieu surveille leur vie, ne se permettent aucun péché<sup>1</sup>. 161 Tel fut notre législateur. Ce n'est pas un sorcier ni un imposteur, comme nos insulteurs le disent injustement<sup>2</sup>; mais il ressemble à ce Minos tant vanté par les Grecs, et aux autres législateurs qui le suivirent. 162 Car les uns<sup>3</sup> attribuent leurs lois à Zeus, les autres les ont fait remonter à Apollon et à son oracle de Delphes, soit qu'ils crussent cette histoire exacte, soit qu'ils espérassent ainsi se faire obéir plus facilement. 163 Mais qui institua les meilleures lois et qui trouva les prescriptions les plus justes sur la religion, on peut le savoir par la comparaison des lois elles-mêmes et voici le moment d'en parler.

164 Infinies sont les différences particulières des mœurs et des lois entre les hommes; mais on peut les résumer ainsi: les uns ont confié à des monarchies, d'autres à des oligarchies, d'autres encore au peuple le pouvoir politique<sup>4</sup>. 165 Notre législateur n'a arrêté ses regards sur aucun de ces gouvernements; il a — si l'on peut faire cette violence à la langue — institué le gouvernement théocratique<sup>5</sup>, plaçant en Dieu le pouvoir et la force. 166 Il a persuadé à tous de tourner les yeux vers celui-ci comme vers la cause

1. Josèphe a utilisé cet argument dans les *Ant.* II, 3, 1 § 23-4, où Ruben, pour dissuader ses frères de tuer Joseph, leur remontre que Dieu, à qui rien n'échappe, châtiara le fratricide. L'idée, qui n'est pas formulée dans la Bible, est un lieu commun pythagoricien, cf. Jamblique 174.

2. Ces insulteurs sont d'après § 145 Apollonios Molon et Lysimaque; le grief de γοῖταια revient chez Celse (Origène, *Contre Celse*, I, 26 = *Textes*, p. 165), et Pline (XXX, 1 = *Textes*, p. 282) ainsi qu'Apulée (*Apol.*, 90 = *Textes*, p. 335) nomment Moïse dans une liste de magiciens fameux. Josèphe a puisé à la même source que Philon, ap. Eusèbe, *Praep. Ev.* VIII, 6, 356 a.

3. Texte très altéré. Les conjectures de Niese admises, il s'agit de Minos et de Lycurgue.

4. Division platonicienne, qu'on retrouve chez Polybe, Cicéron, etc.

5. Ce mot, qui a fait fortune en changeant un peu de sens, est donc de l'invention de Josèphe — ou de sa source.

πρὸ παντὸς ἐμποιῆσαι τὴν ὑπόληψιν τοῖς πλήθεσιν· οἱ γὰρ πιστεύσαντες ἐπισκοπεῖν θεὸν τοὺς ἑαυτῶν βίους οὐθὲν ἀνέχονται ἑξαμαρτεῖν. 161 Τοιοῦτος μὲν δὴ τις [αὐτὸς] ἡμῶν ὁ νομοθέτης, οὐ γόης οὐδ' ἀπατεῶν, ἀπερλοιδороунτες λέγουσιν ἀδίκως, ἀλλ' οἷον παρὰ τοῖς Ἑλλησιν αὐχοῦσιν τὸν Μίνω γεγονέναι καὶ μετ' αὐτὸν τοὺς ἄλλους νομοθέτας· 162 οἱ μὲν γὰρ αὐτῶν τοὺς νόμους ὑποτίθενται Διί, οἱ δ' εἰς τὸν Ἀπόλλω καὶ τὸ Δελφικὸν αὐτοῦ μαντεῖον ἀνέφερον, ἦτοι τάληθές οὕτως ἔχειν νομίζοντες ἢ πείσειν βῆρον ὑπολαμβάνοντες. 163 Τίς δ' ἦν ὁ μάλιστα κατορθώσας τοὺς νόμους καὶ τίς ὁ δικαιοτάτα περὶ τῆς τοῦ θεοῦ πίστεως ἐπιτυχῶν, πάρεστιν ἕξ αὐτῶν κατανοεῖν τῶν νόμων ἀντιπαραβάλλοντας· ἤδη γὰρ περὶ τούτων λεκτέον.

164 Οὐκοῦν ἀπειροὶ μὲν αἱ κατὰ μέρος τῶν ἐθῶν καὶ τῶν νόμων παρὰ τοῖς ἅπασιν ἀνθρώποις διαφοραί, κεφαλαιωδῶς (δ') ἂν εἴποι τις· οἱ μὲν γὰρ μοναρχίας, οἱ δὲ ταῖς δλίγων δυναστείαις, ἄλλοι δὲ τοῖς πλήθεσιν ἐπέτρεψαν τὴν ἐξουσίαν τῶν πολιτευμάτων. 165 Ὁ δ' ἡμέτερος νομοθέτης εἰς μὲν τούτων οὐδ' ὅτιοι ἀπέιδεν, ὡς δ' ἂν τις εἴποι βιασάμενος τὸν λόγον θεοκρατίαν ἀπέδειξε τὸ πολίτευμα, θεῶ τὴν ἀρχὴν καὶ τὸ κράτος ἀναθείς. 166 Καὶ πείσας εἰς ἐκείνον ἅπαντας ἀφορᾶν, — ὡς αἴτιον

§ 163-228 habet Eusebius, Praep. ev. VIII, 8-55 cuius textus praeferendus Laurentiano, ab homine Christiano foedissime interpolato.

161 2 αὐτὸς incl. Niese || 3 οἷον ed. pr. οἶους Niese : ὄν (*quales Lat*) || 4 αὐχοῦσιν ed. pr. : αὐχοῦντες || μετ' αὐτὸν ed. pr. : μετὰ ταῦτα || 162 2 Διί — εἰς ita constituit Niese : ὁ δὲ γε Μίνως ἔλεγεν ὅτι εἰς L || αὐτοῦ L, αὐτοῦς coni. Niese || 3 μαντεῖον ἀνέφερον Niese : μαντεῖον τὰς τῶν νόμων μαντείας ἀνέφερον L || 163 2 τίς ὁ δικ. L, τῆς δικαιοτάτης Eus. et deinde περὶ θεοῦ fort. recte || 7 ἀντιπαραβάλλοντας Eus. : ἀντιβάλλοντας L || 164 1 ἐθῶν Eus. : ἐθῶν L || 3 δ' inserui || κεφαλαιωδῶς — τις Eus. om. L || 3-4 Eus. : μοναρχίας, τὰς — δυναστείας L || 165 3 ἀπέδειξε Eus. : ἀπεῖπεν L || 4 θεῶ Eus. θεῶ δὲ μᾶλλον μόνη L.

de tous les biens que possèdent tous les hommes en commun, et de tous ceux que les Juifs eux-mêmes ont obtenus par leurs prières dans les moments critiques. Rien ne peut échapper à sa connaissance, ni aucune de nos actions, ni aucune de nos pensées intimes. 167 Quant à Dieu lui-même, Moïse montra qu'il est unique, incréé, éternellement immuable, plus beau que toute forme mortelle, connaissable pour nous par sa puissance, mais inconnaissable en son essence. 168 Que cette conception de Dieu ait été celle des plus sages parmi les Grecs, qui s'inspirèrent des enseignements donnés pour la première fois par Moïse<sup>1</sup>, je n'en dis rien pour le moment; mais ils ont formellement attesté qu'elle est belle et convient à la nature comme à la grandeur divine; car Pythagore, Anaxagore, Platon, les philosophes du Portique qui vinrent ensuite, tous, peu s'en faut, ont manifestement eu cette conception de la nature divine<sup>2</sup>. 169 Mais tandis que leur philosophie s'adressa à un petit nombre et qu'ils n'osèrent pas apporter parmi le peuple, enchaîné à d'anciennes opinions, la vérité de leur croyance, notre législateur, en conformant ses actes à ses discours<sup>3</sup>, ne persuada pas seulement ses contemporains, mais il mit encore dans l'esprit des générations successives qui devaient descendre d'eux une foi en Dieu innée et

1. L'idée que les philosophes grecs sont tributaires de la Bible est depuis l'époque ptolémaïque un lieu commun de l'apologétique judéo-alexandrine. Déjà Artapanos imaginait qu'Orphée fut le disciple de Mousaios-Moïse. Suivant Philon, c'est de Moïse que se sont inspirés Héraclite et les stoïciens (cf. Elter, *De gnomol. graec. historia*, 221; Bréhier, *Les idées philos. et relig. de Philon d'Alexandrie*, 48; Paul Krüger, *Philo und Josephus als Apologeten des Judentums*, 21). Aristobule (soi-disant contemporain de Ptolémée VI Philométor, en réalité prête-nom d'un faussaire d'époque impériale) fait dépendre de Moïse, outre Homère et Hésiode, Pythagore, Socrate et Platon (Eusèbe, *Praep. Ev.*, XIII, 12) et Clément d'Alexandrie assure qu'il attribuait la même origine à la philosophie péripatéticienne (*Strom.* V, 14, 97).

2. Josèphe s'aventure beaucoup en identifiant, par exemple, le panthéisme stoïcien au monothéisme hébreu.

3. Même expression chez Philon, *Vita Mosis*, I, 6 § 29 et déjà dans la source de Jamblique, *V. P.*, 176.

μὲν ἀπάντων ὄντα τῶν ἀγαθῶν, ἀ κοινῇ τε πᾶσιν ἀνθρώποις ὑπάρχει καὶ ὄσων ἔτυχον αὐτοὶ δεηθέντες ἐν ἀμηχάνοις, λαθεῖν δὲ τὴν ἐκείνου γνώμην οὐκ ἐνδὸν οὔτε τῶν πραττομένων οὐδὲν οὔθ' ὦν ἂν τις παρ' αὐτῷ διανοηθῆ, — 167 ἕνα αὐτὸν ἀπέφηνε καὶ ἀγέννητον καὶ πρὸς τὸν αἰδίου χρόνον ἀναλλοίωτον, πάσης ἰδέας θνητῆς κάλλει διαφέροντα, καὶ δυνάμει μὲν ἡμῖν γνώριμον, ὁποῖος δὲ κατ' οὐσίαν ἔστιν ἄγνωστον. 168 Ταῦτα περὶ θεοῦ φρονεῖν οἱ σοφώτατοι παρ' Ἑλλήσιν ὅτι μὲν ἐδιδάχθησαν ἐκείνου τὰς ἀρχὰς παρασχόντος, ἔω νῦν λέγειν, ὅτι δ' ἔστι καλὰ καὶ πρέποντα τῇ τοῦ θεοῦ φύσει καὶ μεγαλειότητι, σφόδρα μεμαρτυρήκασιν· καὶ γὰρ Πυθαγόρας καὶ Ἀναξαγόρας καὶ Πλάτων οἱ τε μετ' ἐκείνους ἀπὸ τῆς στοᾶς φιλόσοφοι [καὶ] μικροὶ δεῖν ἅπαντες οὕτως φαίνονται περὶ τῆς τοῦ θεοῦ φύσεως πεφρονηκότες. 169 Ἄλλ' οἱ μὲν πρὸς ὀλίγους φιλοσοφοῦντες εἰς πλήθη δόξαις προκατειλημμένα τὴν ἀλήθειαν τοῦ δόγματος ἐξενεγκεῖν οὐκ ἐτόλμησαν, ὁ δὲ ἡμέτερος νομοθέτης, ἅτε δὴ τὰ ἔργα παρέχων σύμφωνα τοῖς λόγοις, οὐ μόνον τοὺς καθ' αὐτὸν ἔπεισεν, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἐξ ἐκείνων αἰεὶ γενησομένοις τὴν περὶ θεοῦ πίστιν

166 2 ἀ om. L || post ἀνθρώποις, ἰδέα τε ἐκάστοις addit Vigerius || 3 ὑπάρχει — ἀμηχάνοις Eus. παρέχειν τὰ ἴδια· καὶ οὐ μόνον τοῦτο, ἀλλὰ καὶ ὦν ἀπήγορευσαν· μόνον δὲ καὶ τοῦτο δοκεῖν ἐδίδαξαν εἶναι μὲν θεὸν μονάρχην, μετ' αὐτὸν δὲ θεῶν τινὰς μυθολογίας ἀνεπλάσαντο· τὸ εἶναι αὐτοὶ δεηθέντες ἐν ἀμηχανία L || 4 δὲ om. L || ἐνὸν Eus. ἡδυνήθησαν ἀλλ' L || post οὔτε, τι Eus. || 5 οὐδὲν Eus. οὐθὲν L || ὦν Eus., ὡς L || αὐτῷ Naber: εἰαυτῷ L, αὐτῷ Eus. || διανοηθεῖν Eus. || 167 2 ἕνα Niese: ἕνα γοῦν L, ἀλλ' Eus. || 1-2 αὐτὸν — ἀναλλοίωτον Eus. αὐτὸν ἀπέφηνεν ὁ ἡμέτερος νόμος, ἀπρόσιτον, ἀγέννητον, αἰδίου, ἀχρονον, ἀναλλοίωτον L || 4 Post μὲν, μόνον add. L || ἐστίν om. L || 168 2 παρ' Eus. παρὰ τοῖς L. Post Ἑλλήσι legitur in L: μονάρχην ὡς ἐν παραδρομῇ ἀφιέντες· εἰ γὰρ θεός οὐ θεοί· εἰ δεῖ λέγειν τῇ ἀνάρχῳ φύσει τὰ καλὰ τε καὶ ἄτρεπτα καὶ ὡς ἀληθῶς πρέποντα τῇ μεγαλειότητι τοῦ θεοῦ· καὶ ὅτι μὲν ἐδιδάχ. κ. τ. λ || 6 οἱ τε Eus. καὶ οἱ L || ἐκείνους L, ἐκεῖνον vel ἐκεῖνων Eus. || καὶ incl. Niese 169 || 1 ὀλίγους Eus. ὀλίγον L || 2 πλήθη Eus. πλήθος L || προκατειλημμένα Hudson: κατειλημμένα Eus. προκατειλημμένοι L || 4-5 σύμφ. — λόγοις L: τοῖς νόμοις σύμφωνα Eus.



immuable. 170 C'est que, en outre, par le caractère de sa législation, tournée vers l'utile, il l'emporta toujours beaucoup sur tous les autres; il ne fit point de la piété un élément de la vertu, mais de toutes les autres vertus, des éléments de la piété, je veux dire la justice, la tempérance, l'endurance, et la concorde des citoyens dans toutes les affaires<sup>1</sup>. 171 Car toutes nos actions, nos préoccupations et nos discours se rattachent à notre piété envers Dieu. Moïse n'a donc rien omis d'examiner ou de fixer de tout cela. Toute instruction et toute éducation morale peuvent, en effet, se faire de deux manières: par des préceptes qu'on enseigne, ou par la pratique des mœurs. 172 Les autres législateurs ont différé d'opinion et, choisissant chacun celle des deux manières qui leur convenait, ont négligé l'autre<sup>2</sup>. Par exemple, les Lacédémoniens<sup>3</sup> et les Crétois élevaient les citoyens par la pratique, non par des préceptes. D'autre part, les Athéniens et presque tous les autres Grecs prescrivaient par les lois ce qu'il fallait faire ou éviter, mais ne se souciaient point d'en donner l'habitude par l'action.

## XVII

*Moïse a réuni le précepte et l'application.*

173 Notre législateur, lui, a mis tous ses soins à concilier ces deux enseignements<sup>4</sup>. Il n'a point laissé sans explication la pratique des mœurs, ni souffert que le texte de la loi fût sans effet; à commencer par la première éducation et la vie domestique de chacun, il n'a rien laissé, pas même le moindre détail à l'initiative et à la fantaisie des assujettis; 174 même les mets dont il faut s'abstenir ou qu'on peut

1. Cette « concorde » remplace la sagesse, *φρόνησις*, comme 4<sup>e</sup> vertu cardinale (Thackeray).

2. Le début de § 172, avec les mots de § 172 « ce qu'il fallait faire ou éviter » provient du document copié par Jamblique, *Vit. Pyth.* 86 et 137. Il en est de même de § 192 (« il faut suivre Dieu ») et de § 197 (sur la prière). Cf. I. Lévy, *La Légende de Pythagore*, p. 213.

3. V. Plutarque, *Lycurg.*, 13.

4. Théorie conforme à l'enseignement talmudique. Cf. *Aboth R. Nathan*, p. 22; *Sabbath*, p. 318.

ἐνέφυσεν ἀμετακίνητον. 170 Αἴτιον δ' ὅτι καὶ τῷ τρόπῳ τῆς νομοθεσίας πρὸς τὸ χρήσιμον πάντων αἰεὶ πολὺ διήνεγκεν· οὐ γὰρ μέρος ἀρετῆς ἐποίησεν τὴν εὐσέβειαν, ἀλλὰ ταύτης μέρη τᾶλλα, λέγω δὲ τὴν δικαιοσύνην, τὴν σωφροσύνην, τὴν καρτερίαν, τὴν τῶν πολιτῶν πρὸς ἀλλήλους ἐν ἅπασι συμφωνίαν· 171 ἅπασαι γὰρ αἱ πράξεις καὶ διατριβαὶ καὶ λόγοι πάντες ἐπὶ τὴν πρὸς θεὸν ἡμῖν εὐσέβειαν ἀναφέρουσιν· οὐδὲν γὰρ τούτων ἀνεξέταστον οὐδὲ ἀόριστον παρέλιπεν. Δύο μὲν γὰρ εἰσιν ἀπάσης παιδείας τρόποι καὶ τῆς περὶ τὰ ἔθνη κατασκευῆς, ὧν ὁ μὲν λόγῳ διδασκαλικός, ὁ δὲ διὰ τῆς ἀσκήσεως τῶν ἔθων. 172 Οἱ μὲν οὖν ἄλλοι νομοθέται ταῖς γνώμαις διέστησαν καὶ τὸν ἕτερον αὐτῶν ὃν ἔδοξεν ἐκάστοις ἐλόμενοι τὸν ἕτερον παρέλιπον, οἷον Λακεδαιμόνιοι μὲν καὶ Κρήτες ἔθεσιν ἐπαίδευσαν, οὐ λόγοις, Ἀθηναῖοι δὲ καὶ σχεδὸν οἱ ἄλλοι πάντες Ἕλληνες δὲ μὲν χρήναι πράττειν ἢ μὴ προσέτασσον διὰ τῶν νόμων, τοῦ δὲ πρὸς αὐτὰ διὰ τῶν ἔργων ἐθίζουσιν ὀλιγώρουν.

XVII 173 Ὁ δ' ἡμέτερος νομοθέτης ἄμφω ταῦτα συνήρμοσεν κατὰ πολλὴν ἐπιμέλειαν· οὔτε γὰρ κωφὴν ἀπέλιπε τὴν τῶν ἔθων ἀσκήσιν οὔτε τὸν ἐκ τοῦ νόμου λόγον ἀπρακτον εἶασεν, ἀλλ' εὐθύς ἀπὸ τῆς πρώτης ἀρξάμενος τροφῆς καὶ τῆς κατὰ τὸν οἶκον ἐκάστῳ διαίτης οὐδὲν οὐδὲ τῶν βραχυτάτων αὐτεξούσιον ἐπὶ ταῖς βουλήσεσι τῶν χρησομένων κατέλιπεν· 174 ἀλλὰ καὶ περὶ σιτίων, ὅσων

§ 172 (ab Λακεδ.) Cosmas l. l.

169 7 ἐνέφυεν L || 170 2 αἰεὶ om. Eus. || 3 τῆς ἀρετῆς L || 4 τὰ μέρη τᾶλλα συνείδε καὶ κατέστησε L || 5 τὴν καρτ. τὴν σωφ. L || 171 2 τὸν θεόν Eus. || 3 ἀναφέρουσιν Eus. ἔχουσι τὴν ἀναφορὰν L || 5 ἔθνη Hudson : ἤθη || 6 διδάσκαλος L || ὁ δὲ Eus. ἕτερος δὲ ὁ L || ἔθων Hudson : ἤθων || 172 3 ἔδοξαν ἕκαστοι L || ἕτερον Eus. ἄλλον L || 7 νόμων : λόγων conl. Niese || 8 ὀλιγώρησαν L || 173 3 ἐθων Hudson : ἤθων || λόγου νόμον L || 4 τῆς om. L || 5 οἴκειον L || ἐκάστῳ L, ἐκάστων Eus. || οὐδὲ Eus., οὔτε L || 6 χρῆσασμένων L || 174 1 ὅσων libb. ὧν conl. Niese.

manger, les personnes qu'on peut admettre à partager notre vie, l'application au travail et inversement le repos, il a lui-même délimité et réglé tout cela pour eux par sa loi, afin que, vivant sous elle comme soumis à un père et à un maître, nous ne péchions en rien ni volontairement ni par ignorance. 175 Car il n'a pas non plus laissé l'excuse de l'ignorance; il a proclamé la loi l'enseignement le plus beau et le plus nécessaire; ce n'est pas une fois, ni deux ni plusieurs, qu'il faut l'entendre: mais il a ordonné que chaque semaine, abandonnant tous autres travaux, on se réunit pour écouter la loi et l'apprendre exactement par cœur<sup>1</sup>. C'est ce que tous les législateurs semblent avoir négligé.

## XVIII

*Supériorité des Juifs, qui tous connaissent leur loi.*

176 La plupart des hommes sont si loin de vivre suivant leurs lois nationales que, peu s'en faut, ils ne les connaissent même pas, et que c'est seulement après un délit qu'ils apprennent par d'autres qu'ils ont violé la loi. 177 Ceux qui remplissent chez eux les charges les plus hautes et les plus importantes avouent cette ignorance, puisqu'ils placent auprès d'eux, pour diriger l'administration des affaires, les hommes qui font profession de connaître les lois<sup>2</sup>. 178 Chez nous, qu'on demande les lois au premier venu, il les dira toutes plus facilement que son propre nom. Ainsi, dès l'éveil de l'intelligence, l'étude approfondie des lois les grave pour ainsi dire dans nos âmes<sup>3</sup>; rarement quelqu'un les transgresse, et aucune excuse ne saurait conjurer le châtiement.

## XIX

*L'unité de croyance produit chez les Juifs la concorde.*

179 Telle est avant tout la cause de notre admirable con-

1. Josèphe, comme le Talmud de Jérusalem (*Megilla*, IV, 75 a), attribue à Moïse l'institution des lectures sabbatiques.

2. Allusion aux assesseurs des archontes athéniens et au conseil des gouverneurs romains.

3. *Deut.*, VI, 7; XI, 19.

ἀπέχεσθαι χρή και τίνα προσφέρεσθαι, και περί τῶν κοινωνησόντων τῆς διαίτης, ἔργων τε συντονίας και τοῦμπαλιν ἀναπαύσεως, ὅρον ἔθηκεν αὐτοῖς και κανόνα τὸν νόμον, ἵν' ὡσπερ ὑπὸ πατρὶ τούτῳ και δεσπότῃ ζῶντες μήτε βουλόμενοι μηθὲν μήθ' ὑπ' ἀγνοίας ἀμαρτάνωμεν. 175 Οὐδὲ γὰρ τὴν ἀπὸ τῆς ἀγνοίας ὑποτίμησιν κατέλιπεν, ἀλλὰ και κάλλιστον και ἀναγκαιότατον ἀπέδειξε παιδεύμα τὸν νόμον, οὐκ εἰσάπαξ ἀκροασομένοις οὐδὲ δις ἢ πολλάκις, ἀλλ' ἐκάστης ἑβδομάδος τῶν ἄλλων ἔργων ἀφειμένους ἐπὶ τὴν ἀκρόασιν ἐκέλευσε τοῦ νόμου συλλέγεσθαι και τοῦτον ἀκριβῶς ἐκμανθάνειν· ὃ δὴ πάντες εἰκόασιν οἱ νομοθέται παραλιπεῖν.

XVIII 176 Και τοσοῦτον οἱ πλεῖστοι τῶν ἀνθρώπων ἀπέχουσι τοῦ κατὰ τοὺς οἰκείους ζῆν νόμους, ὡστε σχεδὸν αὐτοὺς οὐδ' ἴσασιν, ἀλλ' ὅταν ἐξαμάρτωσιν, τότε παρ' ἄλλων μανθάνουσιν, ὅτι τὸν νόμον παραβεβήκασιν. 177 οἱ τε τὰς μεγίστας και κυριωτάτας παρ' αὐτοῖς ἀρχὰς διοικούντες ὁμολογοῦσι τὴν ἀγνοίαν· ἐπιστάτας γὰρ παρακαθίστανται τῆς τῶν πραγμάτων οἰκονομίας τοὺς ἐμπειρίαν ἔχειν τῶν νόμων ὑπισχνουμένους. 178 Ἡμῶν δὲ δυντιον τις ἔροιτο τοὺς νόμους, ῥῆθον ἂν εἴποι πάντας ἢ τοῦνομα τὸ ἑαυτοῦ. Τοιγαροῦν ἀπὸ τῆς πρώτης εὐθύς αἰσθήσεως αὐτοὺς ἐκμανθάνοντες ἔχομεν ἐν ταῖς ψυχαῖς ὡσπερ ἐγκεχαραγμένους, και σπάνιος μὲν ὁ παραβαίνων, ἀδύνατος δ' ἢ τῆς κολάσεως παραίτησις.

XIX 179 Τοῦτο πρῶτον ἀπάντων τὴν θαυμαστὴν ὁμό-

174 2 προσφέρεσθαι L || τῶν Eus. τίνων L || 3 κοινωνησάντων Eus. || συντονίας Eus. et ex corr. L (εὐτόνους τέχνας manus. pr.) εὐτονίας περί τὰς τέχνας ed. pr. || 4 αὐτοῖς Niese: αὐτός || 175 1 ἀπὸ L, ὑπὸ Eus. || ὑποτ. Eus. cod. J. ἐπιτίμησιν rell. et L. Deinde ἠγέσχετο καταλιπεῖν L, Naber || 3 παιδευμάτων L || ἀκροασομένους L || 5 ἀφειμένους Cobet: ἀφεμένους || τοῦ νόμου ἐκέλευσε L || 7 οἱ νομ. εἰκόασιν L || 176 2 νόμους ζῆν Eus. || 3 ἐξαμαρτάνωσι Eus. || 177 2 παρ' αὐτοῖς om. L || 178 2 τις Eus. εἴτις L || ἔλοιτο Eus. || ἂν τις Eus. || 5 ὡσπερ om. L.

corde. L'unité et l'identité de croyance religieuse, la similitude absolue de vie et de mœurs produisent un très bel accord dans les caractères des hommes. 180 Chez nous seuls, on n'entendra pas de propos contradictoires sur Dieu, — comme chez d'autres peuples en osent soutenir, non pas les premiers venus suivant la fantaisie qui les prend, mais des philosophes mêmes, les uns essayant par leurs discours de supprimer toute divinité, les autres privant Dieu de sa Providence sur les hommes; — 181 on ne verra pas non plus de différence dans les occupations de notre vie: nous avons tous des travaux communs et une seule doctrine religieuse, conforme à la loi, d'après laquelle Dieu étend ses regards sur l'univers. Que toutes les autres occupations de la vie doivent avoir pour fin la piété, les femmes mêmes et les serviteurs vous le diraient.

## XX

*Si les Juifs ne sont point inventeurs,  
c'est qu'ils respectent la tradition.*

182 C'est l'origine du grief qu'on nous fait aussi<sup>1</sup>, de n'avoir point produit d'inventeurs dans les arts ni dans la pensée. En effet, les autres peuples trouvent honorable de n'être fidèles à aucune des coutumes de leurs pères; ils décernent à ceux qui les transgressent avec le plus d'audace un certificat de profonde sagesse. 183 Nous, au contraire, nous pensons que la seule sagesse et la seule vertu est de ne commettre absolument aucune action, de n'avoir aucune pensée contraire aux lois instituées à l'origine. Ce qui paraîtrait prouver que la loi a été très bien établie; car lorsqu'il n'en est pas ainsi, les tentatives pour redresser les lois démontrent qu'elles en ont besoin.

## XXI

*Apologie de la constitution théocratique.*

184 Mais pour nous, qui avons reçu cette conviction que

1. *Supra*, II, §§ 135 et 148.

νοϊαν ἡμῖν ἐμπεποίηκεν· τὸ γὰρ μίαν μὲν ἔχειν καὶ τὴν αὐτὴν δόξαν περὶ θεοῦ, τῷ βίῳ δὲ καὶ τοῖς ἔθεσι μηδὲν ἀλλήλων διαφέρειν, καλλίστην ἐν ἡθεσιν ἀνθρώπων συμφωνίαν ἀποτελεῖ. 180 Παρ' ἡμῖν γὰρ μόνοις οὔτε περὶ θεοῦ λόγους ἀκούσεται τις ἀλλήλοις ὑπεναντίους, — ὅποια πολλὰ παρ' ἑτέροις οὐχ ὑπὸ τῶν τυχόντων μόνον κατὰ τὸ προσπεσὸν ἐκάστῳ λέγεται πάθος, ἀλλὰ καὶ παρά τισι τῶν φιλοσόφων αὐτῶν τετόλμηται, τῶν μὲν τὴν ὅλην τοῦ θεοῦ φύσιν ἀναιρεῖν τοῖς λόγοις ἐπικεχειρηκότων, ἄλλων δὲ τὴν ὑπὲρ ἀνθρώπων αὐτοῦ πρόνοιαν ἀφαιρουμένων — οὗτ' ἐν τοῖς ἐπιτηδεύμασι τῶν βίων ὄψεται διαφορὰν· 181 ἀλλὰ κοινὰ μὲν ἔργα πάντων παρ' ἡμῖν, εἷς δὲ λόγος ὁ τῷ νόμῳ συμφωνῶν περὶ θεοῦ, πάντα λέγων ἐκείνον ἐφορᾶν· καὶ μὴν περὶ τῶν κατὰ τὸν βίον ἐπιτηδευμάτων, ὅτι δεῖ πάντα τᾶλλα τέλος ἔχειν τὴν εὐσέβειαν, καὶ γυναικῶν ἀκούσειεν ἂν τις καὶ τῶν οἰκετῶν.

XX 182 Ὅθεν δὴ καὶ τὸ προφερόμενον ἡμῖν ὑπὸ τινων ἔγκλημα, τὸ δὴ μὴ καινῶν εὐρετὰς ἔργων ἢ λόγων ἀνδρας παρασχεῖν, ἐντεθθεν συμβέβηκεν· οἱ μὲν γὰρ ἄλλοι τὸ μηδενὶ τῶν πατρίων ἐμμένειν καλὸν εἶναι νομίζουσι καὶ τοῖς τολμῶσι ταῦτα παραβαίνειν μάλιστα σοφίας δεινότητα μαρτυροῦσιν· 183 ἡμεῖς δὲ τοῦναντίον μίαν εἶναι καὶ φρόνησιν καὶ ἀρετὴν ὑπειλήφαμεν τὸ μηδὲν ὅλως ὑπεναντίον μήτε πρᾶξαι μήτε διανοηθῆναι τοῖς ἐξ ἀρχῆς νομοθετηθείσιν. Ὅπερ εἰκότως ἂν εἴη τεκμήριον τοῦ κάλλιστα τὸν νόμον τεθῆναι· τὰ γὰρ μὴ τοῦτον ἔχοντα τὸν τρόπον αἰπεῖραι δεόμενα διορθώσεως ἐλέγχουσιν.

XXI 184 Ἡμῖν δὲ τοῖς πεισθείσιν ἐξ ἀρχῆς τεθῆναι

179 3 ἡθεσι L || 5 ἐπιτελεῖ L || 180 2 τοῦ θεοῦ L || τις L, τοὺς Eus. || 3 οὐχ' Eus. οὐδ' L || μόνων L || 5 αὐτῶν τετ. L, ἀποτετόλμηται Eus. || 7 αὐτοῦ ed. pr. : αὐτόν || οὗτ' L, οὐδ' Eus. || 181 2 δὲ L, δ' ὁ Eus. || ὁ — συμφωνῶν Eus., ὁμοῦ σύμφωνος L || 182 2 ἐγκλήματος ἢ μὴ κενῶν L || ἀνδρείας L || 5 τολμ. — μάλιστα Eus. cod. G μάλιστα τολμ. ταῦτα παραβ. L, Eus. J. || 183 3 νομοτεθήσασιν L || 5 τεθ. τὸν νόμον L || 6 δεόμενα ed. pr. : δεόμενα Eus. δεχόμενα L.

la loi, dès l'origine, a été instituée suivant la volonté de Dieu, ce serait même une impiété que de ne pas l'observer encore. Et en effet, que pourrait-on y changer ? Que trouver de plus beau ? ou qu'y apporter de l'étranger qu'on juge meilleur ? 185 Changera-t-on l'ensemble de la constitution ? Mais peut-il y en avoir de plus belle et de plus juste que celle qui attribue à Dieu le gouvernement de tout l'État, qui charge les prêtres d'administrer au nom de tous les affaires les plus importantes et confie au grand prêtre à son tour la direction des autres prêtres ? 186 Et ces hommes, ce n'est point la supériorité de la richesse ou d'autres avantages accidentels qui les a fait placer dès l'origine par le législateur dans cette charge honorable ; mais tous ceux qui, avec lui, l'emportaient sur les autres par l'éloquence et la sagesse, il les chargea de célébrer principalement le culte divin. 187 Or, ce culte, c'était aussi la surveillance rigoureuse de la loi et des autres occupations. En effet, les prêtres reçurent pour mission de surveiller tous les citoyens, de juger les contestations et de châtier les condamnés<sup>1</sup>.

## XXII

*Dieu dans la conception juive.*

188 Peut-il exister une magistrature plus sainte que celle-là ? Peut-on honorer Dieu d'une façon plus convenable qu'en préparant tout le peuple à la piété et en confiant aux prêtres des fonctions choisies, de sorte que toute l'administration de l'État soit réglée comme une cérémonie religieuse ? 189 Car les pratiques en usage, chez d'autres, un petit nombre de jours, et qu'ils ont peine à observer, les mystères et les cérémonies, comme ils les appellent, c'est avec plaisir, avec une décision immuable que nous les observons toute notre vie. 190 Quelles sont donc les prescriptions et les défenses de notre loi ? Elles sont simples et connues. En tête

1. Les attributions judiciaires des prêtres sont encore très limitées dans le Deutéronome (xvii, 8, etc.). Elles se sont développées à l'époque du second temple, et déjà Hécatée remarque que Moïse confia aux prêtres le jugement des causes les plus importantes (Diodore de Sicile, XL, 3, 6 = *Textes d'auteurs grecs et romains*, p. 17).

τὸν νόμον κατὰ θεοῦ βούλησιν οὐδ' εὐσεβὲς ἦν τοῦτον μὴ φυλάττειν· τί γὰρ αὐτοῦ τις ἂν μετακινήσειεν ἢ τί κάλλιον ἐξεύροι ἢ τί παρ' ἐτέρων ὧς ἄμεινον ἐξενέγκοι; 185 ἄρα γε τὴν ὅλην κατάστασιν τοῦ πολιτεύματος; καὶ τίς ἂν καλλίων ἢ δικαιότερα γένοιτο τῆς θεὸν μὲν ἡγεμόνα τῶν ὅλων πεπονημένης, τοῖς ἱερεῦσι δὲ κοινῇ μὲν τὰ μέγιστα διοικεῖν ἐπιτρεπούσης, τῷ δὲ πάντων ἀρχιερεῖ πάλιν αὖ πεπιστευκυίας τὴν τῶν ἄλλων ἱερέων ἡγεμονίαν; 186 οὐς οὐ κατὰ πλοῦτον οὐδέ τισιν ἄλλαις πρὸνχοντας αὐτομάτοις πλεονεξίαις τὸ πρῶτον εὐθύς ὁ νομοθέτης ἐπὶ τῆς τιμῆς ἔταξεν, ἀλλ' ὅσοι τῶν μετ' αὐτοῦ πειθοῖ τε καὶ σωφροσύνη τῶν ἄλλων διέφερον, τούτοις τὴν περὶ τὸν θεὸν μάλιστα θεραπείαν ἐνεχείρισεν. 187 Τοῦτο δ' ἦν καὶ τοῦ νόμου καὶ τῶν ἄλλων ἐπιτηδευμάτων ἀκριβῆς ἐπιμέλεια· καὶ γὰρ ἐπόπται πάντων καὶ δικασταὶ τῶν ἀμφισθητουμένων καὶ κολασταὶ τῶν κατεγνωσμένων οἱ ἱερεῖς ἐτάχθησαν.

XXII 188 Τίς ἂν οὖν ἀρχὴ γένοιτο ταύτης ὀσιωτέρα; τίς δὲ τιμὴ θεῷ μᾶλλον ἀρμόζουσα, παντὸς μὲν τοῦ πλήθους κατεσκευασμένου πρὸς τὴν εὐσέβειαν, ἐξαίρετον δὲ τὴν ἐπιμέλειαν τῶν ἱερέων πεπιστευμένων, ὥσπερ δὲ τελετῆς τινος τῆς ὅλης πολιτείας οἰκονομουμένης; 189 ἃ γὰρ ὀλίγων ἡμερῶν ἀριθμὸν ἐπιτηδεύοντες ἄλλοι φυλάττειν οὐ δύνανται μυστήρια καὶ τελετὰς ἐπινομάζοντες, ταῦτα μεθ' ἡδονῆς καὶ γνώμης ἀμεταθέτου φυλάττομεν ἡμεῖς δι' αἰῶνος. 190 Τίνες οὖν εἰσιν αἱ προρρήσεις καὶ ἀπαγορεύσεις; ἀπλαῖ τε καὶ γνώριμοι. Πρώτη δ' ἡγεῖται ἢ

184 2 ἦν Eus. ἦν ἔτι L || τοῦτο L et om. μὴ || 4 ἐξεύροι, ἐξενέγκοι ed. pr.: ἐξεῦρον, ἐξήνεγκεν (μετήνεγκεν Eus.) || 185 2 ἂν καλλίων: ἦν κάλλιον L || 3 τῆς τοῦ θεοῦ (aut θεοῦ) Eus. || 4 post ὅλων, ἡγεῖσθαι Eus. || 5 αὐ om. Eus. || 186 3 τὸ om. L || ὁ νομ. L, νομοθετῆσαι Eus. || τῆς τιμῆς Niese: τὴν τιμὴν || 6 ἐνεχείρησεν L || 187 1 τούτου L || 188 2 θεῷ τιμὴ L || ἀρμόσουσα L || 189 2 ἄλλοι Eus. ἀλλόφυλοι L || 4 ταῦτα om. L || μετὰ πολλῆς ἡδονῆς L || ἀμεταπίστου L || 5 διὰ τοῦ παντὸς αἰ. L || 190 1 προρρήσεις L || 2 ἀπαγορεύσεις Eus. || 2 δὴ γίνεταί L || ἢ om. L.



vient ce qui concerne Dieu : Dieu, parfait et bienheureux, gouverne l'univers ; il se suffit à lui-même et suffit à tous les êtres ; il est le commencement, le milieu et la fin de toutes choses<sup>1</sup> ; il se manifeste par ses œuvres et ses bienfaits, et rien n'est plus apparent ; mais sa forme et sa grandeur sont pour nous inexprimables. 191 Car toute matière, si précieuse soit-elle, est vile pour imiter son image, et tout art perd ses moyens s'il cherche à la rendre ; nous ne voyons, nous n'imaginons aucun être semblable et il est impie de le représenter<sup>2</sup>. 192 Nous contemplons ses œuvres, la lumière<sup>3</sup>, le ciel, la terre, le soleil et la lune, les fleuves et la mer, les animaux qui s'engendrent, les fruits qui croissent. Ces œuvres, Dieu les a créées, non de ses mains, non par des efforts pénibles, et sans même avoir eu besoin de collaborateurs<sup>4</sup> ; mais il les voulut, et aussitôt elles furent comme il les avait voulues<sup>5</sup>. C'est lui que tous doivent suivre et servir en pratiquant la vertu ; car c'est la manière la plus sainte de servir Dieu.

## XXIII

*Le culte.*

193 Il n'y a qu'un temple pour le Dieu un — car toujours le semblable aime le semblable<sup>6</sup> —, commun à tous, comme Dieu est commun à tous. Les prêtres passeront tout leur temps à le servir, et à leur tête sera toujours le premier par la naissance. 194 Avec ses collègues, il fera des sacrifices à Dieu, conservera les lois, jugera les contestations, châtiara les condamnés. Si quelqu'un lui désobéit, il sera puni comme d'une impiété à l'égard de Dieu même. 195 Nos sacrifices

1. Voir à l'Appendice la note sur § 190.

2. *Exod.*, xx, 4, etc.

3. La lumière est nommée en tête, conformément à *Genèse* 1, 3.

4. Coup de griffe à Philon (*De opif. mundi*, § 24), qui, entraîné par le *Timée*, attribuait à Dieu des collaborateurs. Pour tout le passage, cf. *Genèse Rabba*, I et 3.

5. Cf. Philon, *De opif. mundi*, ad fin. ; *Rosch Haschana*, 11 a (= *Houllin*, 60 a).

6. Formule qui remonte à Platon, *Gorgias*, 510 b et à Aristote, *Eth. Nicom.* VIII, 1, 1155. Cf. Dibelius, *Neue Jahrb. für das klass. Alt.* 1915, XXXV, p. 232.

περὶ θεοῦ λέγουσα, ὅτι θεὸς ἔχει τὰ σύμπαντα παντελῆς καὶ μακάριος, αὐτὸς αὐτῷ καὶ πᾶσιν αὐτάρκης, ἀρχὴ καὶ μέσα καὶ τέλος οὗτος τῶν πάντων, ἔργοις μὲν καὶ χάρισιν ἐναργῆς καὶ παντὸς οὕτινος φανερώτερος, μορφήν δὲ καὶ μέγεθος ἡμῖν ἄφατος· 191 πᾶσα μὲν γὰρ ὕλη πρὸς εἰκόνα τὴν τούτου, κἂν ἢ πολυτελής, ἄτιμος, πᾶσα δὲ τέχνη πρὸς μιμήσεως ἐπίνοιαν ἄτεχνος· οὐδὲν γὰρ ὁμοιον οὐτ' εἶδομεν οὐτ' ἐπινοοῦμεν οὐτ' εἰκάζειν ἔστιν ὁσιον. 192 Ἔργα βλέπομεν αὐτοῦ, φῶς, οὐρανὸν, γῆν, ἥλιον καὶ σελήνην, ποταμοὺς καὶ θάλασσαν, ζῶων γενέσεις, καρπῶν ἀναδόσεις. Ταῦτα θεὸς ἐποίησεν οὐ χερσίν, οὐ πόνοις οὐδὲ τινων συνεργασομένων ἐπιδηθεῖς, ἀλλ' αὐτοῦ θελήσαντος, καθὼς ἐβουλήθη εὐθὺς ἐγένετο. Τούτῳ δεῖ πάντας ἀκολοῦθαι καὶ θεραπεύειν αὐτὸν ἀσκοῦντας ἀρετῆν· τρόπος γὰρ θεοῦ θεραπείας οὗτος δσιώτατος.

XXIII 193 Εἰς ναὸς ἑνὸς θεοῦ, φίλον γὰρ αἰεὶ παντὶ τὸ ὁμοιον, κοινὸς ἀπάντων κοινοῦ θεοῦ ἀπάντων. Τοῦτον θεραπεύουσιν μὲν διὰ παντὸς οἱ ἱερεῖς, ἡγήσεται δὲ τούτων ὁ πρῶτος αἰεὶ κατὰ γένος. 194 Οὗτος μετὰ τῶν συνιερέων θύσει τῷ θεῷ, φυλάξει τοὺς νόμους, δικάσει περὶ τῶν ἀμφισβητουμένων, κολάσει τοὺς ἐλεγχθέντας. Ὁ τούτῳ μὴ πειθόμενος ὑφέξει δίκην ὡς εἰς θεὸν αὐτὸν ἀσεβῶν. 195 Θύομεν τὰς θυσίας οὐκ εἰς μέθην ἑαυτοῖς,

190 3 ὅτι: Niese: ὁ L, om. Eus. || πάντα L || 5 μέση Eus. cod. G. (an rectè?) || οὗτος τῶν ἀπάντων vel πάντων οὗτος Eus. || 6 ἐνεργῆσαι: L || δὲ Eus. τε L || 7 ἀφανέστατος Eus. || 191 1 γὰρ om. Eus. || 2 Post τούτου L ita: ἀλλότριος, κἂν ἢ πολυτ. ἄτιμός ἐστι πρὸς τὴν ἐκείνου δόξαν, καὶ πᾶσα τέχνη κτλ. || 3 οὐδὲν γὰρ (vel ᾧ οὐδὲν) conit. Niese: οὐδὲν || 4 ἴδομεν L || 192 1 ἥλιον — θάλασσαν L ἥλιον δατα Eus. || 3 οὐ πόνοις E, οὐδὲ π. L || οὐδέ Eus. οὐ L || συνεργασομένων Niese: συνεργασαμένων || 4 ἀλλ' — ἐγένετο. Locum ita constitui. ἀλλ' αὐτοῦ κατὰ θελ. καθὼς ἐβουλ. εὐθὺς ἐγένοντο L, ἀλλ' αὐτοῦ θελ. καθὼς ἦν εὐθὺς γεγονότα Eus. || 5 τούτῳ — ἀσκ. L τοῦτον θεραπευτέον ἀσκ. Eus. || 193 2 θεοῦ ἀπάντων ὁ κόσμος: L || 3 θεραπεύουσιν Niese: θεραπεύουσιν || ἡγεῖται Eus. || 194 1-2 μετὰ — συνιερ. Eus. μὲν πρὸ ἄλλων ἱερέων L || 3 Post ἐλεγχθ. ἐπ' ἀδίκῳ· ὁ δὲ γὰρ κτλ. L || 4 τὸν θεόν Eus. || 195 1 εἰς — ἑαυτοῖς Eus. εἰς πλήρωσιν ἑαυτῶν καὶ μέθην L.

n'ont pas pour but de nous enivrer — car Dieu déteste ces pratiques — mais de nous rendre sages. 196 Dans les sacrifices, nous devons prier d'abord pour le salut commun, ensuite pour nous-mêmes. Car nous sommes nés pour la communauté, et celui qui la préfère à son propre intérêt sera le plus agréable à Dieu. 197 On doit demander à Dieu non qu'il nous donne les biens — car il nous les a donnés lui-même spontanément et les a mis à la disposition de tous — mais que nous puissions les recevoir et les conserver après les avoir reçus<sup>1</sup>. 198 Des purifications en vue des sacrifices sont ordonnées par la loi après un enterrement, un accouchement, après les rapports sexuels et dans bien d'autres cas.

## XXIV

*Prescriptions relatives aux mariages.*

199 Quelles sont maintenant les prescriptions relatives au mariage? La loi ne connaît qu'une seule union, l'union naturelle avec la femme, et seulement si elle doit avoir pour but de procréer<sup>2</sup>. Elle a en horreur l'union entre mâles et punit de mort ceux qui l'entreprennent<sup>3</sup>. 200 Elle ordonne de se marier sans se préoccuper de la dot, sans enlever la femme de force, et, d'autre part, sans la décider par la ruse ou la tromperie; il faut demander sa main à celui qui est maître de l'accorder et qui est qualifié par sa parenté<sup>4</sup>. 201 La femme, dit la loi, est inférieure à l'homme en toutes choses<sup>5</sup>. Aussi doit-elle obéir non pour s'humilier, mais pour

1. Idée platonicienne (*Lois*, III, 687 D), sans fondement dans la Bible, mais qui ressemble singulièrement à la doctrine de l'Évangile selon S<sup>t</sup> Mathieu, VI, 8 suiv.

2. Cette restriction n'est nulle part formulée dans la Loi, mais elle est dans l'esprit du Talmud (interdiction d'épouser une femme stérile : *Yebamot*, 61 b ; *Tossefta Yebamot*, 8, 4 ; répudiation de la femme qui n'a pas d'enfants après dix ans de mariage : *Mischna Yebamot*, 6, 6). Josèphe s'est aussi souvenu de la doctrine essénienne, *Bell. Jud.*, II, 8, 13.

3. *Lévit.*, XVIII, 22 ; 29 ; XX, 13.

4. Usages attestés par l'Écriture, mais non prescrits par la Loi.

5. *Genèse*, III, 16.

— ἀβούλητον γάρ θεῶ τόδε, — ἀλλ' εἰς σωφροσύνην. 196 Καὶ ἐπὶ ταῖς θυσίαις χρή πρῶτον ὑπὲρ τῆς κοινῆς εὐχεσθαι σωτηρίας, εἴθ' ὑπὲρ ἑαυτῶν· ἐπὶ γάρ κοινωνίᾳ γεγόναμεν· καὶ ταύτην ὁ προτιμῶν τοῦ καθ' αὐτὸν ἰδίου μάλιστα ἂν εἴη θεῶ κεχαρισμένος. 197 Δέησις δ' ἔστω πρὸς τὸν θεόν, οὐχ ὅπως διδῶ τάγαθά, — δέδωκεν γάρ αὐτὸς ἕκῳν καὶ πᾶσιν εἰς μέσον κατέθηκεν, — ἀλλ' ὅπως δέχεσθαι δυνάμεθα καὶ λαβόντες φυλάττωμεν. 198 Ἀγνείας ἐπὶ ταῖς θυσίαις διεῖρηκεν ὁ νόμος ἀπὸ κήδους, ἀπὸ λεχοῦς, ἀπὸ κοινωνίας τῆς πρὸς γυναῖκα καὶ πολλῶν ἄλλων [ἄ μακρὸν ἂν εἴη γράφειν. Τοιοῦτος μὲν ὁ περὶ θεοῦ καὶ τῆς ἐκείνου θεραπείας λόγος ἡμῖν ἔστιν, ὁ δ' αὐτὸς ἄμα καὶ νόμος.]

XXIV 199 Τίνες δ' οἱ περὶ γάμων νόμοι; μίξι μόνην οἶδεν ὁ νόμος τὴν κατὰ φύσιν τὴν πρὸς γυναῖκα, καὶ ταύτην εἰ μέλλοι τέκνων ἕνεκα γίνεσθαι. Τὴν δὲ πρὸς ἄρρενας ἄρρένων ἐστύγηκεν καὶ θάνατος τοῦπιτίμιον, εἴ τις ἐπιχειρήσειεν. 200 Γαμεῖν δὲ κελεύει μὴ προικί προσέχοντας μηδὲ βιαίοις ἀρπαγαῖς μηδ' αὖ δόλω καὶ ἀπάτῃ πείσαντας, ἀλλὰ μνηστεύειν παρὰ τοῦ δοῦναι κυρίου καὶ κατὰ συγγένειαν ἐπιτηδείου. 201 Γυνὴ χείρων, φησὶν, ἄνδρὸς εἰς ἅπαντα. Τοιγαροῦν ὑπακουέτω,

195 2 ἀβούλητα L || τῶ θεῶ Eus. || τάδε L (deinde L pergit : καὶ πρόφασις ἂν ὕβρεως γένοιτο καὶ πολυτελείας, ἀλλὰ σώφρονας, εὐτάκτους, εὐγενεῖς (εὐσταλεῖς Eus. J) ὅπως (δὲ add. Naber) μάλιστα θύοντες σωφρωνῶμεν || 196 2 καὶ ἐπὶ Eus. ἐπὶ L, καὶ ἐν Gobet || 2-3 χρή — εὐχεσθαι Eus. ὑπὲρ τῆς κοινῆς εὐχεσθαι δεῖ πρῶτον L || 4 ἰδίου Eus., βίου L || 5 μάλιστα ἂν εἴη Bekker, μάλιστα L, μάλιστα εἴη Eus. || τῶ θεῶ L || 197 1-2 δέησις — θεόν Eus. παράκλησις δὲ πρὸς τὸν θεόν ἔστω διὰ τῆς εὐχῆς καὶ δεήσεως L || 2 διδῶ Eus., δῶ L || 3 κατατέθεικεν L || 198 2 κήδους Eus. κοίτης L || λεχοῦς Naber : λέχους || 3 sq. ἄ μακρὸν — νόμος omittunt Eus. codd. (Meliores) BG, inclusit, Niese || 199 1 νόμοι om. L || 2 τὴν κατὰ Eus., κατὰ L || 3 γεγενῆσθαι L || 4 ἄρρενας L, ἄρρενα (vel ἄρρενα καὶ) Eus. || 5 ἐγχειρήσειεν L || 200 2 δόλω καὶ om. Eus. || 4 τὴν ἐπιτηδείου L || 201 1-4 γυνὴ — ἔδωκεν damnat. Niese γυνὴ δὲ χείρον L || 2 ἅπαντα Eus. J. (ἀπάτην cett.) τὰ πάντα L qui addit (ex Sirac. 42, 14) καὶ ἡ πονηρία αὐτοῦ ὑπὲρ ἀγαθοποιοῦ γυναικός.

être dirigée, car c'est à l'homme que Dieu a donné la puissance. Le mari ne doit s'unir qu'à sa femme; essayer de corrompre la femme d'autrui est un péché. Si on le commettait on serait puni de mort sans excuse, soit qu'on violentât une jeune fille déjà fiancée à un autre, soit qu'on séduisît une femme mariée<sup>1</sup>. 202 La loi a ordonné de nourrir tous ses enfants et a défendu aux femmes de se faire avorter ou de détruire par un autre moyen la semence vitale; car ce serait un infanticide de supprimer une âme et d'amoindrir la race<sup>2</sup>. C'est pourquoi également, si l'on ose avoir commerce avec une accouchée, on ne peut être pur<sup>3</sup>. 203 Même après les rapports légitimes du mari et de la femme la loi ordonne des ablutions<sup>4</sup>. Elle a supposé que l'âme contracte par là une souillure étant passée en un autre endroit; car l'âme souffre par le fait d'être logée par la nature dans le corps et aussi quand elle en est séparée par la mort<sup>5</sup>. Voilà pourquoi la loi a prescrit des purifications pour tous les cas de ce genre.

## XXV

*L'éducation des enfants.*

204 La loi n'a pas prescrit, à l'occasion de la naissance des enfants, d'organiser des festins et d'en faire un prétexte à s'enivrer<sup>6</sup>. Mais elle veut que la sagesse préside à leur éducation dès le début; elle ordonne de leur apprendre à lire, elle veut qu'ils vivent dans le commerce des lois et sachent

1. Les différentes variétés d'adultère sont prévues et punies, *Deut.*, xxii, 22-27; *Lévit.*, xx, 10. Mais nulle part il n'est prescrit au mari « de ne s'unir qu'à sa femme ». L'adultère, dans la Bible, ne désigne que le commerce illégitime avec la femme (ou fille) d'autrui.

2. La Loi ne renferme aucune disposition contre l'avortement. Il est absurde d'interpréter comme telle la bénédiction, *Exod.*, xxiii, 26.

3. Sur l'impureté de l'accouchée, cf. *Lévit.*, xii.

4. Josèphe paraît avoir mal interprété le verset *Lévit.*, xv, 18 qui ne vise que le cas où l'homme est affligé d'un flux. Le Talmud connaît des ablutions après des rapports conjugaux: 1° pour les prêtres, avant la consommation des prémices (*Baba Kamma*, 82 b), 2° pour les laïques, avant la prière ou l'étude de la loi (mais ceci fut abrogé, *Berakhot*, 22; *Houllin*, 126).

5. Encore une idée essénienne; cf. *B. Jud.*, ii, 8, 11.

6. Cela n'exclut pas les fêtes à l'occasion d'une naissance ou d'une circoncision.

μη πρὸς ὕβριν, ἀλλ' ἴν' ἄρχηται· θεὸς γὰρ ἀνδρὶ τὸ κράτος ἔδωκεν. Ταύτη συνεῖναι δεῖ τὸν γήμαντα μόνη, τὸ δὲ τὴν ἄλλου πειρᾶν ἀνόσιον. Εἰ δέ τις τοῦτο πράξειεν, οὐδεμία θανάτου παραίτησις, οὔτ' εἰ βιάσαιτο παρθένον ἑτέρῳ προωμολογημένην, οὔτ' εἰ πείσειεν γεγαμημένην. 202 Τέκνα τρέφειν ἅπαντα προσέταξεν, καὶ γυναιξὶν ἀπέειπεν μήτ' ἀμβλοῦν τὸ σπαρὲν μήτε διαφθεῖρειν ἄλλη μηχανῆ· τεκνοκτόνος γὰρ ἂν εἴη ψυχὴν ἀφανίζουσα καὶ τὸ γένος ἔλαττουσα. Τοιγαροῦν οὐδ' εἴ τις ἐπὶ λεχοῦς φθορὰν παρέλθοι, καθαρὸς εἶναι δύναται. 203 Καὶ μετὰ τὴν νόμιμον συνουσίαν ἀνδρὸς καὶ γυναικὸς ἀπολούσασθαι· ψυχῆς γὰρ ἔχειν τοῦτο μολυσμὸν πρὸς ἄλλην χώραν (ὑποβαλούσης) ὑπέλαβεν· καὶ γὰρ ἐμψυομένη σώμασιν κακοπαθεῖ καὶ τούτων αὖ θανάτῳ διακριθεῖσα. Διόπερ ἀγνείας ἐπὶ πᾶσι τοῖς τοιοῦτοις ἔταξεν.

XXV 204 Οὐ μὴν οὐδ' ἐπὶ ταῖς τῶν παιδῶν γενέσεσιν ἐπέτρεπεν εὐωχίας συντελεῖν καὶ προφάσεις ποιεῖσθαι μέθης, ἀλλὰ σώφρονα τὴν ἀρχὴν εὐθύς τῆς τροφῆς ἔταξε. Καὶ γράμματα παιδεύειν ἐκέλευσεν (καὶ) τὰ περὶ τοὺς νόμους καὶ τῶν προγόνων τὰς πράξεις ἐπίστασθαι, τὰς μὲν

201 3 post ὕβριν, ταῦθ' ἡγουμένη L || τὸ om. Eus. || 4 μόνον L || 7 προσωμ. Niese : προσωμολ. L, συνωμολ. Eus. || πείσει Eus. || 202 2-5 τέκνα — ἔλαττουσα Eus. ἢ τεκνοτρέφουσαν (?) ἅπαντα προσέταξεν ὁ νόμος καὶ γυναιξὶν ἀπέειπεν μήτ' ἀμφιβάλλειν (?) ποτὲ ἐν τινι τῶν αὐτοῦ μήτε διαφθεῖρειν ἀλλὰ (?) μηχανῆ τινὶ προσέπεσθαι αὐτῶν· τεκνοκτόνος κτλ. L || 3 ἄλλη μηχαν. Naber ex L : ἀλλὰ ἦν φανείη Eus. || 4 γὰρ om. Eus. || 5 οὐδ' delet Naber || λεχοῦς Naber (qui etiam φθορὰν in σπορὰν mutat) : λέχους Eus. λέχος ἢ L, παρέλθοι susp. || 6 δύναται scripsi : οὐ δύναται ἢ (?) L, τότε προσήκει Eus. || 203 2 ἀπολούσασθαι Eus. ἀπολούσεσθαι κελεύει ὁ νόμος L || 3 γὰρ om. Eus. || ἔχειν suspectum || μολυσμὸν ex L scripsi (v. infra) : μερισμὸν || ὑποβαλούσης inserui. ψυχῆς τε γὰρ καὶ σώματος ἐγγίνεται μολυσμος ὡς πρὸς ἄλλην χώραν ὑποβαλόντων ὑπέλαβεν L || 5 ante καί, ἢ ψυχῆ L || αὖ πάλιν ὡς L || διακριθεῖσαν L || 6 ἐπίτασιν L || προσέταξεν L || 204 2 ἐπέτρεπεν L || εὐωχίαν Eus. || συνάγειν L || 3 τῆς — ἔταξε om. L || 4 alterum καὶ inser. Niese || τὰ περὶ Eus. περὶ τε L || 5 Post νόμους, ἀναστράφασθαι L.

les actions de leurs aïeux, afin qu'ils imitent celles-ci et que, nourris dans le culte de celles-là, ils ne les transgressent pas et n'aient point de prétexte de les ignorer<sup>1</sup>.

## XXVI

*Les devoirs aux morts.*

205 Elle a prévu aussi les devoirs à rendre aux morts, sans le luxe des enterrements ni les édifices funéraires qui attirent les yeux<sup>2</sup>; mais elle commet aux soins des funérailles les parents les plus proches, et tous ceux qui passent devant un convoi funèbre doivent<sup>3</sup> se joindre à la famille et pleurer avec elle; l'on doit purifier la maison et ses habitants après la cérémonie<sup>4</sup> [afin que l'auteur d'un meurtre soit très loin de sembler pur<sup>5</sup>.]

## XXVII

*Autres prescriptions morales.*

206 Le respect des parents vient au second rang, après le respect de Dieu<sup>6</sup>, dans les prescriptions de la loi; et si on ne répond pas à leurs bienfaits, si l'on y manque le moins du monde, elle livre le coupable à la lapidation<sup>7</sup>. Elle veut que tout vieillard soit respecté des jeunes gens<sup>8</sup>, car Dieu est la vieillesse suprême<sup>9</sup>. 207 Elle défend de rien cacher à ses amis, car elle n'admet point d'amitié sans confiance absolue<sup>10</sup>. Même si l'inimitié survient, il est défendu de dévoiler les secrets<sup>11</sup>. Si un juge reçoit des présents, il est puni de mort<sup>12</sup>. L'indifférence envers un suppliant qu'on pourrait secourir engage la responsabilité<sup>13</sup>. 208 On ne peut se saisir d'un objet qu'on n'a pas mis en dépôt<sup>14</sup>. On ne s'emparera d'aucun objet appartenant à autrui<sup>15</sup>. Le prêteur ne prendra pas d'intérêt<sup>16</sup>. Ces prescriptions et beaucoup d'autres analogues maintiennent les rapports qui nous unissent.

## XXVIII

*Prescriptions relatives aux étrangers.*

209 Le souci qu'a eu le législateur de l'équité envers les

1. Deut., vi, 7; xi, 19.

2-16. Voir ces notes à l'Appendice.

ἵνα μιμῶνται, τοῖς δ' ἵνα συντρεφόμενοι μήτε παραβαίνωσι μήτε σκήψιν ἀγνοίας ἔχωσι.

XXVI 205 Τῆς εἰς τοὺς τετελευτηκότας προυνόησεν ὀσίας οὔτε πολυτελείαις ἐνταφίων οὔτε κατασκευαῖς μνημείων ἐπιφανῶν, ἀλλὰ τὰ μὲν περὶ τὴν κηδεῖαν τοῖς οἰκειοτάτοις ἐπιτελεῖν, πᾶσι δὲ τοῖς παριοῦσι καὶ προσελθεῖν καὶ συναποδύρασθαι. Καθαίρειν δὲ καὶ τὸν οἶκον καὶ τοὺς ἐνοικοῦντας ἀπὸ κήδους, [ἵνα πλείστον ἀπέχη τοῦ δοκεῖν καθαρὸς εἶναι τις φόνον ἐργασάμενος.]

XXVII 206 Γονέων τιμὴν μετὰ τὴν πρὸς θεὸν δευτέραν ἔταξεν καὶ τὸν οὐκ ἀμειβόμενον τὰς παρ' αὐτῶν χάριτας ἀλλ' εἰς ὀτιοῦν ἐλλείποντα λευσθησόμενον παραδίδωσι. Καὶ παντὸς τοῦ πρεσβυτέρου τιμὴν ἔχειν τοὺς νέους φησιν, ἐπεὶ πρεσβύτατον ὁ θεός. 207 Κρύπτειν οὐδὲν ἔβ' πρὸς φίλους· οὐ γὰρ εἶναι φιλίαν τὴν μὴ πάντα πιστεύουσιν. Κἂν συμβῆ τις ἔχθρα, τὰπόρρητα λέγειν κεκώλυκε. Δικάζων εἰ δῶρα τις λάβοι, θάνατος ἢ ζημία. Περιορῶν ἰκέτην, βοηθεῖν ἐνὸν, ὑπεύθυνος. 208 Ὁ μὴ κατέθηκέν τις οὐκ ἀναιρήσεται, τῶν ἀλλοτρίων οὐδενὸς ἄψεται, τόκον οὐ λήψεται. Ταῦτα καὶ πολλὰ τούτοις ὁμοια τὴν πρὸς ἀλλήλους ἡμῶν συνέχει κοινωνίαν.

XXVIII 209 Πῶς δὲ καὶ τῆς πρὸς ἀλλοφύλους ἐπιει-

205 2 οὔτε — οὔτε L, οὐ — οὐ Eus. || πολυτελείας L || κατασκευαῖς L || 3 τῆς κηδεῖας Eus. || 4 Post κηδ. προσέταξεν L (forsan recte) || 4 περιούσι θαπτομένου τινός L || συνελθεῖν L || 5 συναποδύρασθαι Eus. συν. ἐποίησε νόμιμον L || καθαίρεσθαι δὲ κελεύει L || καὶ — οἶκον om. L || 6 Post κήδους, διὰ τὸν μετελθόντα τοῦ βίου L || 7 καθαρὸς — ἐργ. Eus. αὐτοῦς καθαρὸς εἶναι· τις δε φόνον ἐργασάμενος ἢ ἐκὼν ἢ ἄκων. οὐδὲ τὴν πρὸς τούτους ἀπεσιώπησεν ἂν ἐκδίχησιν L || ἵνα — ἐργασάμενος damnat Thack. || 206 3 ἐκκλίνοντα λιθασθησόμενον παραδίδοσθαι κελεύει L || 4 πρεσβυτέρου L || φησιν om. L || 207 2 φιλίαν δεῖ L || 3 δέ τις L || τὰπόρρητα Niese, τούτων ἀπόρρητα Eus. τὸ ἀπορεῖν παραλέγειν L || 4 λάβῃ Eus. || περιορῶν — ὑπεύθυνος Eus. (nisi quod BG habent οἰκέτην) περιορῶν καὶ τοῦ βοηθεῖν ἐν οἷς ὑπ. L || 208 2 οὐδενὸς Eus. οὐχ L || δανείσας τόκον L || 3-4 ταῦτα — κοινωνίαν om. Eus. G., incl. Niese || 209 1 τῆς Eus. G. περὶ τῆς L || πρὸς Eus. εἰς τοὺς L.



étrangers mérite aussi d'être observé : on verra qu'il a pris les mesures les plus efficaces pour nous empêcher à la fois de corrompre nos coutumes nationales et de repousser ceux qui désirent y participer. 210 Quiconque veut venir vivre chez nous sous les mêmes lois, le législateur l'accueille avec bienveillance, car il pense que ce n'est pas la race seule, mais aussi leur morale qui rapprochent les hommes<sup>1</sup>. Mais il ne nous a pas permis de mêler à notre vie intime ceux qui viennent chez nous en passant<sup>2</sup>.

## XXIX

*Humanité de la loi.*

211 Ses autres prescriptions doivent être exposées : fournir à tous ceux qui le demandent du feu, de l'eau, des aliments ; indiquer le chemin<sup>3</sup> ; ne pas laisser un corps sans sépulture<sup>4</sup> ; être équitable même envers les ennemis déclarés ; 212 car il défend de ravager leur pays par l'incendie<sup>5</sup>, il ne permet pas de couper les arbres cultivés<sup>6</sup>, et même il interdit de dépouiller les soldats tombés dans le combat<sup>7</sup> ; il a pris des dispositions pour soustraire les prisonniers de guerre à la violence, et surtout les femmes<sup>8</sup>. 213 Il nous a si bien enseigné la douceur et l'humanité qu'il n'a pas même négligé les bêtes privées de raison ; il n'en a autorisé l'usage que conformément à la loi et l'a interdit dans tout autre cas<sup>9</sup>. Les animaux qui se réfugient dans les maisons comme des suppliants ne doivent pas être tués<sup>10</sup>. Il ne permet pas non plus de faire périr en même temps les parents avec leurs petits<sup>11</sup>, et il ordonne d'épargner même en pays ennemi les animaux de labour et de ne pas les tuer<sup>12</sup>. 214 Il s'est ainsi préoccupé en toutes choses de la modération, usant,

1. *Exod.*, xxii, 21 ; xxiii, 9 ; *Lév.*, xix, 33 ; *Deut.*, x, 19 xxiii, 7.

2. Probablement une allusion à l'exclusion de l'étranger de la fête de Pâques (*Exod.*, xii, 43).

3. *Deut.*, xxvii, 18 : « Maudit soit celui qui égare l'aveugle en son chemin ». Juvénal, XIV, 103, reprochait aux Juifs *non monstrare vias eadem nisi sacra colenti*. Josèphe avait déjà généralisé le précepte du Deutéronome dans *Ant.*, IV, 276.

4-12. Voir ces notes à l'Appendice.

κείας ἐφρόντισεν ὁ νομοθέτης, ἄξιον ἰδεῖν, φανεῖται γὰρ ἄριστα πάντων προνοησάμενος ὅπως μήτε τὰ οἰκεῖα διαφθειρώμεν μήτε φθονήσωμεν τοῖς μετέχειν τῶν ἡμετέρων προαιρουμένοις. 210 Ὅσοι μὲν γὰρ θέλουσιν ὑπὸ τοὺς αὐτοὺς ἡμῖν νόμους ζῆν ὑπελθόντες δέχεται φιλοφρόνως, οὐ τῷ γένει μόνον, ἀλλὰ καὶ τῇ προαιρέσει τοῦ βίου νομίζων εἶναι τὴν οἰκειότητα. Τοὺς δ' ἐκ παρέργου προσιόντας ἀναμίγνυσθαι τῇ συνηθείᾳ οὐκ ἠθέλησεν.

XXIX 211 Τἄλλα δὲ προεῖρηκεν, ὧν ἡ μετάδοσις ἐστὶν ἀναγκαία· πᾶσι παρέχειν τοῖς δεομένοις πῦρ, ὕδωρ, τροφήν, ὁδοὺς φράζειν, ἄταφον μὴ περιορᾶν, ἐπιεικεῖς δὲ καὶ τὰ πρὸς τοὺς πολεμίους κριθέντας εἶναι· 212 οὐ γὰρ ἐξ τὴν γῆν αὐτῶν πυρπολεῖν οὐδὲ τέμνειν ἡμερα δένδρα, ἀλλὰ καὶ σκυλεύειν ἀπειρήκεν τοὺς ἐν τῇ μάχῃ πεσόντας καὶ τῶν αἰχμαλώτων προυνόησεν, ὅπως αὐτῶν ὕβρις ἀπῆ, μάλιστα δὲ γυναικῶν. 213 Οὕτως δ' ἡμερότητα καὶ φιλανθρωπίαν ἡμᾶς ἐξεπαίδευσεν, ὡς μηδὲ τῶν ἀλόγων ζώων ὀλιγωρεῖν, ἀλλὰ μόνην ἐφήκε τούτων χρῆσιν τὴν νόμιμον, πᾶσαν δ' ἑτέραν ἐκώλυσεν· ἃ δ' ὥσπερ ἱκετεύοντα προσφεύγει ταῖς οἰκίαις ἀπέπειπεν ἀνελεῖν. Οὐδὲ νεοττοῖς τοὺς γονέας αὐτῶν ἐπέτρεψε συνεξαίρειν, φείδεσθαι δὲ κελεύει καὶ τῇ πολεμίᾳ τῶν ἐργαζομένων ζώων καὶ μὴ φονεύειν. 214 Οὕτως πανταχόθεν τὰ πρὸς ἐπιείκειαν περισκεψάτο, διδασκαλικοῖς μὲν τοῖς προειρημένοις χρη-

§ 213 (ab α δ') exscripsit. Porphyrius De abstinentia IV, 14.

209 α ἐφρόνησεν L || 2-3 φανεῖται — προν. om. Eus. G. || 4 διαφθειροῦμεν L || 210 ι ἐθέλουσιν L || 2 ὑπελθόντας L fors. rectè || 5 ταῖς συνηθείαις L || 211 ι ἐστὶν ἡ μετάδο. L || 3 ἐπιεικῆ L || 4 εἶναι χρῆσ. L || 212 ι οὐ Eus. οὐδὲ L || 2 τέμνειν Eus. κόπτειν L || post δένδρα, συγκεχώρηκεν L || 3 τῇ om. L || 213 ι δ' Eus. δὲ πόρρωθεν L || 2 ἡμᾶς ἐξ. Eus. διδάσκειν ἡμᾶς ἐσπούδασεν L || ὡς ὅτ' οὐδὲ — ὀλιγωρήσεν L || 3 μόνων μὲν L || ἐφήκε L, ἀφήκε Eus. || 4 νεομισμένην πᾶσιν τῆνδ' L || α Eus. ὅσα L || ὥσπερ Eus., ὡς L || 5 προσφεύει L || νεοττοῖς ἐπέτρεπε L || 7 κελεύει om. Eus. (habet Porph.) || καὶ τῇ πολέμια L || συνεργαζομένων Porph. συνεξερῶ. L || 214 α περιεσχ. L, συνεσκεψάτο Eus.

pour l'enseigner, des lois citées plus haut, établissant d'autre part contre ceux qui les transgressent des lois pénales qui n'admettent pas d'excuse.

## XXX

*Châtiments et récompenses.*

215 Dans la plupart des cas où l'on transgresse la loi, la peine est la mort : si l'on commet un adultère<sup>1</sup> ; si l'on viole une jeune fille<sup>2</sup> ; si l'on ose entreprendre un mâle<sup>3</sup> ou si celui-ci supporte pareil outrage. S'il s'agit d'esclaves (?) la loi est également inflexible<sup>4</sup>. 216 De plus les délits sur les mesures et les poids, la vente malhonnête et dolosive, le vol, la soustraction d'un objet qu'on n'avait pas remis en dépôt, toutes ces fautes sont punies de châtimens non pas semblables à ceux des autres législations, mais plus sévères<sup>5</sup>. 217 Les outrages aux parents et l'impiété, même à l'état de tentative, sont immédiatement punis de mort<sup>6</sup>. 218 Cependant ceux dont tous les actes sont conformes aux lois ne reçoivent point en récompense de l'argent ni de l'or, ni même une couronne d'olivier ou d'ache, ou quelque distinction de ce genre proclamée par le héraut : mais chacun, d'après le témoignage de sa propre conscience, s'est fait la conviction que, suivant la prophétie du législateur, suivant la promesse certaine de Dieu, ceux qui ont observé exactement les lois, et qui, s'il fallait mourir pour elles, sont morts de bon cœur, reçoivent de Dieu une nouvelle existence et une vie meilleure<sup>7</sup> dans la révolution des âges. 219 J'hésiterais à écrire ces choses si tout le monde ne pouvait voir par les faits que souvent beaucoup d'entre nous ont mieux aimé endurer vaillamment les pires traitements que de prononcer une seule parole contraire à la loi.

1. *Lév.*, xx, 10.

2. Seulement si la vierge était fiancée, *Deut.*, xxii, 23.

3. *Lév.*, xx, 13.

4. Texte sans doute altéré.

5. Sur les faux poids, fausses balances, le dol, etc., les textes sont simplement prohibitifs (*Lév.*, xix, 11-13 ; 35-36 ; *Deut.*, xxv, 13-15).

6. *Deut.*, xxi, 18 ; *Lév.*, xxiv, 13.

7. Opinion pharisienne (*Ant.*, xviii, 14) sans fondement biblique.

σάμενος νόμοις, τοὺς δ' αὖ κατὰ τῶν παραβαινόντων τιμωρητικούς τάξας ἄνευ προφάσεως.

XXX 215 Ζημία γὰρ ἐπὶ τοῖς πλείστοις τῶν παραβαινόντων ὁ θάνατος, ἂν μοιχεύῃ τις, ἂν βιάσῃται κόρην, ἂν ἄρρени τολμήσῃ πείραν προσφέρειν, ἂν ὑπομείνῃ παθεῖν ὁ πειρασθείς. \*Ἔστι δὲ καὶ ἐπὶ δούλοις ὁμοίως ὁ νόμος ἀπαραίτητος. 216 Ἄλλὰ καὶ περὶ μέτρων ἦν τις κακουργήσῃ ἢ σταθμῶν ἢ πράσεως ἀδίκου καὶ δόλφ γενομένης, κἂν ὑφέληται τις ἀλλότριον, κἂν δὲ μὴ κατέθηκεν ἀνέλθῃται, πάντων εἰσὶ κολάσεις οὐχ οἶαι παρ' ἑτέροις, ἀλλ' ἐπὶ τὸ μείζον. 217 Ἐπὶ μὲν γὰρ γονέων ἀδικίας ἢ τῆς εἰς θεὸν ἀσεβείας, κἂν μελλήσῃ τις, εὐθύς ἀπόλλυται. 218 Τοῖς μέντοι γε νομίμως βιοῦσι γέρας ἔστιν οὐκ ἀργύριον οὐδὲ χρυσός, οὐ κοτίνου στέφανος ἢ σελίνου καὶ τοιαύτη τις ἀνακήρυξις, ἀλλ' αὐτὸς ἕκαστος αὐτῷ τὸ συνειδὸς ἔχων μαρτυροῦν πεπίστευκεν, τοῦ μὲν νομοθέτου προφητεύσαντος, τοῦ δὲ θεοῦ τὴν πίστιν ἰσχυρὰν παρεσχηκότος, ὅτι τοῖς τοὺς νόμους διαφυλάξασι, κἂν δέῃ θνήσκειν ὑπὲρ αὐτῶν προθύμως ἀποθανοῦσιν, δέδωκεν ὁ θεὸς γενέσθαι τε πάλιν καὶ βίον ἀμείνω λαβεῖν ἐκ περιτροπῆς. 219 Ὡκνοῦν δ' ἂν ἐγὼ ταῦτα γράφειν, εἰ μὴ διὰ τῶν ἔργων ἅπασιν ἦν φανερόν, ὅτι πολλοὶ καὶ πολλακίς ἤδη τῶν ἡμετέρων περὶ τοῦ μηδὲ ῥῆμα φθέγξασθαι παρὰ τὸν νόμον πάντα παθεῖν γενναίως προείλοντο.

214 4 οὐκ ἄνευ Eus. || 215 2 ὁ θάν. Eus. ἐστὶ θ. L || μοιχεύῃ L || 3 προσφέρειν L || 4 ὁ πειρ. Eus. G., ὁ om. L || ἐπὶ δούλοις susp. || 216 1 ἦν Eus. G., ἂν B, εἰ L || κακουργήσῃ Niese : κακουργήσειεν || 2 ἢ πρᾶσ. Niese, ἢ περὶ π. Eus., καὶ περὶ π. L || 217 1 ἐπὶ con. Niese : περὶ || 2 μελλήσῃ Niese : μέλλῃ Eus. μελλήσαι L || εὐθεῶς L || 218 2 γε om. L || νομ. β. Eus. κατὰ τοὺς νόμους πάντα πράττουσι L || τὸ γέρας L || ἀργυρος L || 3 οὐ κοτίνου — ἀνακ. Eus. οὐ μὴν οὐδὲ ὁ διάλιθος στέφανος, ἀλλὰ τὸ ὑπερβαῖνον ἅπαντα τὰ γήϊνα, καὶ θεοῦ ἐγγὺς τὸ φίλον εἶναι καὶ γὰρ τοῦ θεοφιλοῦς ἀνδρὸς τοιαύτη ἢ ἀνακήρυξις L || 5 ἀλλ' Eus. ἀλλὰ καὶ L || αὐτό Eus. || 6 ἐχυρὰν L || 7 κἂν δέῃ Niese : κἂν εἰ δέοι (εἰ om. Eus. G) || 8 ἀποθανοῦσιν L, ἀποθανεῖν vel ἀποθανόν Eus. (δέδωκεν Eus. G. ἔδωκεν L etc.) || 219 2 νῦν ταῦτα L || 3 ἦν ἅπασι L || 4 ῥῆμα μόνον L || 5 προείλοντο Eus. ὑπέστησαν L.

## XXXI

*Admirable attachement des Juifs à leurs lois.*

220 S'il ne s'était trouvé que notre peuple fût connu de tous les hommes, que notre obéissance volontaire aux lois fût visible, 221 et si un auteur, ayant composé lui-même une histoire, en donnait lecture aux Grecs, ou leur disait avoir rencontré quelque part, en dehors du monde connu, des hommes qui se font de Dieu une idée si sainte et, pendant de longs siècles, sont restés fidèlement attachés à de telles lois, ce serait, je pense, un étonnement général de leur part à cause de leurs continuels changements<sup>1</sup>. 222 Certainement nous voyons ceux qui ont tenté de rédiger une constitution et des lois analogues, accusés par les Grecs d'avoir imaginé un Etat chimérique, fondé, d'après eux, sur des bases impossibles. Je laisse de côté les autres philosophes qui se sont occupés de questions semblables dans leurs ouvrages. 223 Mais Platon, admiré en Grèce pour avoir excellé par la dignité de sa vie et pour avoir surpassé tous les autres philosophes par la puissance de son talent et par son éloquence persuasive, Platon ne cesse cependant d'être bafoué et tourné en ridicule<sup>2</sup>, ou peu s'en faut, par ceux qui se donnent pour de grands politiques. 224 Cependant si l'on examinait attentivement ses lois, on trouverait qu'elles sont plus faciles que les nôtres et qu'elles se rapprochent davantage des coutumes du plus grand nombre. Platon lui-même avoue qu'il serait imprudent d'introduire la vérité sur Dieu parmi les foules déraisonnables<sup>3</sup>. 225 Mais les œuvres de Platon sont, dans la pensée de quelques-uns, des discours vides, des fantaisies brillantes, et le législateur qu'ils admi-

1. L'opposition entre les Juifs attachés à la tradition et les Grecs amis des nouveautés a déjà été indiquée II, § 182.

2. Geffcken (*Hermes*, 1928, p. 101) a rapproché l'expression de Josèphe de celle de l'auteur cité par Athénée 508 b c (suivant toute apparence Hérodicus de Babylone) : Athènes, qui a vu naître Dracon, Solon et Platon, a obéi aux deux premiers, mais n'a eu que risée pour les *Lois* et la *République*.

3. Cette observation, qui n'est guère à sa place, paraît provenir du contexte de la source de § 169. Il est sans doute fait allusion à *Timée* 28 c, où Platon déclare qu'il est impossible de communiquer à tout le monde la nature véritable du démiurge.

XXXI 220 *Κἄν τε τι μὴ συμβεθήκει γνώριμον ἡμῶν τὸ ἔθνος ἅπασιν ἀνθρώποις ὑπάρχειν κἄν φανερῶ κείσθαι τὴν ἐθελούσιον ἡμῶν τοῖς νόμοις ἀκολουθίαν, 221 ἀλλὰ τις ἢ συγγράφας λόγους αὐτὸς ἀνεγίνωσκε τοῖς Ἑλλησιν ἢ που περιτυχεῖν, ἔξω τῆς γινωσκομένης γῆς, ἔφασκεν ἀνθρώποις τοιαύτην μὲν ἔχουσι δόξαν οὕτω σεμνὴν περὶ θεοῦ, τοιούτοις δὲ νόμοις πολὺν αἰῶνα βεβαίως ἐμμεμενηκόσι, πάντας ἂν οἶμαι θαυμάσαι διὰ τὰς συνεχεῖς παρ' αὐτοῖς μεταβολάς. 222 Ἀμέλει τῶν γράψαι τι παραπλήσιον εἰς πολιτείαν καὶ νόμους ἐπιχειρησάντων ὡς θαυμαστὰ συνθέντων κατηγοροῦσι, φάσκοντες αὐτοὺς λαβεῖν ἀδυνάτους ὑποθέσεις. Καὶ τοὺς μὲν ἄλλους παραλείπω φιλοσόφους, ὅσοι τι τοιοῦτον ἐν τοῖς συγγράμμασιν ἐπραγματεύσαντο. 223 Πλάτων δὲ θαυμαζόμενος παρὰ τοῖς Ἑλλησιν ὡς καὶ σεμνότητι βίου διενεγκῶν καὶ δυνάμει λόγων καὶ πειθοῖ πάντας ὑπεράρας τοὺς ἐν φιλοσοφίᾳ γεγονότας, ὑπὸ τῶν φασκόντων δεινῶν εἶναι τὰ πολιτικὰ μικροῦ δεῖν χλευαζόμενος καὶ κωμωδούμενος διατελεῖ. 224 Καίτοι τῷ κείνου σκοπῶν συχνῶς τις ἂν εὖροι ῥᾶον ὄντα καὶ ταῖς τῶν πολλῶν ἔγγιον συνηθείαις, αὐτὸς δὲ Πλάτων ὁμολόγηκεν, ὅτι τὴν ἀληθῆ περὶ θεοῦ δόξαν εἰς τὴν τῶν ὄχλων ἄνοιαν οὐκ ἦν ἀσφαλὲς ἐξενεγκεῖν. 225 Ἀλλὰ τὰ μὲν Πλάτωνος λόγους τινὲς εἶναι κενοὺς νομίζουσι κατὰ πολλὴν ἐξουσίαν κεκαλλιγραφημένους, μάλιστα*

220 1-3 *κἄν* — ἀκολουθίαν om. Eus. (BG) || 1 *κἄν τε τι* L, καίτοι γε εἰ Eus. J. || 221 1 *ἀλλὰ τις* om. L || 2 *συγγ. αὐτ. λόγ. scripsi* : συγγραφᾶς (συγγράψαι Eus. B) λέγων αὐτὸς L Eus. BJ, συγγράψαι λόγους αὐτοῖς Eus. G || 3 *που* Eus. πού γε || *γινωσκομένης* L || 4 *περὶ τοῦ θεοῦ* Eus. || 5 *ἐμμεμενημένα* Eus. || 7 *αὐτοῖς* L, αὐτοῖς || 222 1 *τι* om. L || 2 *πολιτείας* L || 3 *θαυμαστῶν συνθετῶν* L || αὐτοῖς L || 5 *συγγ. L, γράμμασιν* Eus. || 4 223 *δεινούς* L || 224 1 *σκοπῶν* Eus. συχνῶ conī. Thack. || ῥᾶον ὄντα L, ῥᾶον Eus., ῥᾶω conī. Niese || 2 *τοῖς* L, τὰς Eus. || ἔγγιον Eus., αἵτιον L, ἐγγίω Niese || *συνηθείας* Eus. (unde τῆς — *συνηθείας* Naber) || 3 *ὁμολόγησεν* L || *περὶ τοῦ θεοῦ δόξαν* (GJ) vel *πίστιν τοῦ θεοῦ* (J) Eus. || 4 *ἄνοιαν* L || 225 2 *λόγ. τ.* Eus., *νόμους τινὰς* L.

rent le plus est Lycurgue ; tout le monde entonne les louanges de Sparte parce qu'elle est pendant très longtemps restée attachée aux règles de ce législateur. 226 Qu'on l'avoue donc : l'obéissance aux lois est une preuve de vertu ; mais que les admirateurs des Lacédémoniens comparent la durée de ce peuple <sup>1</sup> aux deux mille ans <sup>2</sup> et plus qu'a duré notre constitution. 227 En outre, qu'ils réfléchissent à ceci : les Lacédémoniens, tant que, maîtres d'eux-mêmes, ils conservèrent la liberté, jugèrent bon d'observer exactement leurs lois, mais lorsque les revers de la fortune les atteignirent, ils les oublièrent toutes ou peu s'en faut. 228 Nous, au contraire, en proie à mille calamités par suite des changements des princes qui régnèrent en Asie, même dans les périls extrêmes nous n'avons pas trahi nos lois ; et ce n'est point par paresse ou par mollesse que nous leur faisons honneur ; mais, si l'on veut y regarder, elles nous imposent des épreuves et des travaux bien plus pénibles que la prétendue fermeté prescrite aux Lacédémoniens. 229 Ceux-ci ne cultivaient point la terre, ne se fatiguaient pas dans des métiers<sup>3</sup>, mais, libres de tout travail, brillants de santé, exerçant leur corps en vue de la beauté, ils passaient leur existence dans la ville, 230 se faisaient servir par d'autres pour tous les besoins de la vie, et recevaient d'eux leur nourriture toute prête, résolus à tout faire et à tout supporter pour obtenir ce seul résultat — bien beau et bien humain —, d'être plus forts que tous ceux contre qui ils partiraient en guerre. 231 Et ils n'y réussirent même pas, pour le dire en passant ; car, ce n'est pas seulement un citoyen isolé, mais un grand nom-

1. Cicéron, *Pro Flacco*, 63, admire les Spartiates pour être restés fidèles jusqu'à son temps aux lois reçues sept siècles auparavant. Moins hyperbolique, Plutarque fait valoir comme un exemple exceptionnel de stabilité politique que Sparte a observé pendant cinq siècles la constitution de Lycurgue sans autre changement que l'institution des éphores (*Lycurg.*, 30).

2. Josèphe a déjà indiqué plus haut I, § 36 que l'intervalle qui sépare son époque de celle de Moïse et d'Aaron est de deux mille ans. Ce chiffre qui excède de 200 environ celui qui résulte des données chronologiques précises disséminées dans les *Antiquités* et la *Guerre*, se retrouve chez Philon (Eusèbe, *Praep. Ev.* VIII, 7, 357 b) et est sans doute emprunté à la source des *Hypothetica*.

3. Cf. Nicolas de Damas, fr. 114, 1 ; Elie, *Var. Hist.* VI, 6, etc.

δὲ τῶν νομοθετῶν Λυκοῦργον τεθαυμάκασι καὶ τὴν Σπάρτην ἅπαντες ὑμνοῦσιν, ὅτι τοῖς ἐκείνου νόμοις ἐπὶ πλεῖστον ἐνεκαρτέρησεν. 226 Οὐκοῦν τοῦτο μὲν ὠμολογήσθω τεκμήριον ἀρετῆς εἶναι τὸ πείθεσθαι τοῖς νόμοις· οἱ δὲ Λακεδαιμονίους θαυμάζοντες τὸν ἐκείνων χρόνον ἀντι- παραβαλλέτωσαν τοῖς πλείοσιν ἢ δισχιλίαις ἔτεσι τῆς ἡμετέρας πολιτείας· 227 καὶ προσέτι λογιζέσθωσαν, ὅτι Λακεδαιμόνιοι μὲν ὅσον ἐφ' ἑαυτῶν χρόνον εἶχον τὴν ἐλευθερίαν ἀκριβῶς ἔδοξαν τοὺς νόμους διαφυλάττειν, ἐπεὶ μέντοι περὶ αὐτοὺς ἐγένοντο μεταβολαὶ τῆς τύχης, μικροὶ δεῖν ἅπάντων ἐπελάθοντο τῶν νόμων. 228 Ἡμεῖς δ' ἐν τύχαις γεγονότες μυρίαίς, διὰ τὰς τῶν βασιλευσάντων τῆς Ἀσίας μεταβολάς, οὐδ' ἐν τοῖς ἐσχάτοις τῶν δεινῶν τοὺς νόμους προύδομεν οὐκ ἀργίας οὐδὲ τρυφῆς αὐτοὺς χάριν περιέποντες, ἀλλ' εἴ τις ἐθέλοι σκοπεῖν, πολλῶ τινι τῆς δοκούσης ἐπιτετάχθαι Λακεδαιμονίοις καρτερίας μείζονας ἄθλους καὶ πόνους ἡμῖν ἐπιτεθέντας (ἂν εὖροι). 229 οἱ μὲν γε μήτε γῆν ἐργαζόμενοι μήτε περὶ τέχνας πονοῦντες, ἀλλὰ πάσης ἐργασίας ἄφεται, λιπαροὶ, καὶ τὰ σώματα πρὸς κάλλος ἀσκοῦντες, ἐπὶ τῆς πόλεως διηγόν, 230 ἄλλοις ὑπηρέταις πρὸς ἅπαντα τὰ τοῦ βίου χρώμενοι καὶ τὴν τροφήν ἐτοίμην παρ' ἐκείνων λαμβάνοντες, ἐφ' ἐν δὴ τοῦτο μόνον, τὸ καλὸν ἔργον καὶ φιλόνηθρον, ἅπαντα καὶ πράττειν καὶ πάσχειν ὑπομένοντες, τὸ κρατεῖν πάντων, ἐφ' οὗς ἂν στρατεύωσιν. 231 Ὅτι δὲ μηδὲ τοῦτο κατῶρθωσαν, ἐὼ λέγειν· οὐ γὰρ καθ' ἓνα μόνον, ἀλλὰ πολλοὶ

225 4 τεθαυμάκασι Eus., τε θαυμάζουσι L || 5 τοὺς ἐκ. νόμους L || 6 ἐνεκαρτέρησεν Hudson : ἐνεκαρτέρησαν Eus., ἤνεγκεν L || 226 1 μὲν τε L || ὠμολ. Eus. J : ὀμολογείσθω vel ὠμολογεῖσθω || 3 ἀντιπαραλαμ-  
θανέτωσαν L || 227 2 μὲν om. Eus. || 5 ἐξελάθοντο L || 228 2 μυρ.  
γεγον. L || 4 προύδομεν Eus. (qui hic desinit) : προάγομεν || τρυφῆς  
Dind. : τροφῆς || 5 Post τις, τάληθῆς ins. Holwerda || 6 καρτερίας  
Cotelier : μαρτυρίας || 7 ἐπιτεθέντας Niese : ἐπιτιθέντας (impositos Lat)  
ἂν εὖροι add. Niese || 230 2 ἐν Bekker (ἐν Niese) : ἦν || 2 τὸ καλὸν  
— φιλόνηθρον damnat Niese qui etiam malit (ed. minor) ἐφ' ἐνί  
— τούτῳ — τῷ κρατεῖν.



bre ensemble qui souvent, au mépris des prescriptions de la loi, se sont rendus avec leurs armes aux ennemis<sup>1</sup>.

## XXXII

*Leur grandeur d'âme.*

232 Est-ce que chez nous aussi on a connu, je ne dis pas autant d'hommes, mais deux ou trois seulement, qui aient trahi les lois ou redouté la mort? je ne parle pas de la mort la plus facile qui arrive dans les combats, mais de la mort accompagnée de la torture du corps, qui semble être la plus affreuse de toutes. 233 C'est au point que, selon moi, quelques-uns de nos vainqueurs nous maltraitaient, non par haine pour des gens à leur discrétion, mais afin de contempler l'étonnant spectacle d'hommes pour qui l'unique malheur est d'être contraints de commettre une action ou seulement de prononcer une parole contraire à leurs lois.

234 Il ne faut pas s'étonner si nous envisageons la mort pour les lois avec un courage qui dépasse celui de tous les autres peuples. En effet, celles même de nos coutumes qui semblent les plus faciles sont difficilement supportées par d'autres; je veux dire le travail personnel, la frugalité de la nourriture, la contrainte de ne pas abandonner au hasard ou à son caprice particulier le manger et le boire, ni les rapports sexuels, ni la dépense; d'autre part, l'observation du repos immuablement fixé. 235 Les hommes qui marchent au combat l'épée à la main et mettent en fuite les ennemis au premier choc, n'ont pu regarder en face les prescriptions qui règlent la manière de vivre. Nous au contraire, à nous soumettre avec plaisir aux lois qui la concernent, nous gagnons de montrer, dans le combat aussi, notre valeur.

## XXXIII

*Critique de la religion grecque.*

236 Après cela, les Lysimaque, les Molon et autres écrivains du même genre, méprisables sophistes qui trompent la jeunesse, nous représentent injurieusement comme les

1. Allusion notamment à l'affaire de Sphactérie.

πολλάκις ἀθρόως τῶν τοῦ νόμου προσταγμάτων ἀμελήσαντες αὐτούς μετὰ τῶν ὄπλων παρέδοσαν τοῖς πολεμίοις.

XXXII 232 Ἄρ' οὖν καὶ παρ' ἡμῖν, οὐ λέγω τοσοῦτους, ἀλλὰ δύο ἢ τρεῖς ἔγνω τις προδότας γενομένους τῶν νόμων ἢ θάνατον φοβηθέντας, οὐχὶ τὸν βῆστον ἐκείνον λέγω τὸν συμβαίνοντα τοῖς μαχομένοις, ἀλλὰ τὸν μετὰ λύμης τῶν σωμάτων, ὁποῖος εἶναι δοκεῖ πάντων χαλεπώτατος; 233 ὃν ἔγωγε νομίζω τινὰς κρατήσαντας ἡμῶν οὐχ ὑπὸ μίσους προσφέρειν τοῖς ὑποχειρίοις, ἀλλὰ ὡς θαυμαστόν τι θέαμα βουλομένους ἰδεῖν, εἴ τινές εἰσιν ἄνθρωποι μόνον εἶναι κακὸν αὐτοῖς πεπιστευκότες, εἰ πρῶξαί τι παρὰ τοὺς ἑαυτῶν νόμους ἢ μόνον εἰπεῖν παρ' ἐκείνους βιασθεῖεν. 234 Οὐ χρὴ δὲ θαυμάζειν, εἰ πρὸς θάνατον ἀνδρείως ἔχομεν ὑπὲρ τῶν νόμων παρὰ τοὺς ἄλλους ἅπαντας· οὐδὲ γὰρ τὰ βῆστα δοκοῦντα τῶν ἡμετέρων ἐπιτηδευμάτων ἄλλοι βῆδιως ὑπομένουσιν, αὐτουργίαν λέγω καὶ τροφῆς λιτότητα, καὶ τὸ μηδὲν εἰκῆ μηδ' ὡς ἔτυχεν ἕκαστος ἐπιτεθυμηκῶς φαγεῖν ἢ πιεῖν ἢ συνουσίᾳ προσελθεῖν ἢ πολυτελείᾳ, καὶ πάλιν ἀργίας ὑπομεῖναι τάξιν ἀμετακίνητον. 235 Ἄλλ' οἱ τοῖς ξίφεσιν δμόσε χωροῦντες καὶ τοὺς πολεμίους ἐξ ἐφόδου τρεπόμενοι τοῖς προσταγμάσιν τοῖς περὶ διαίτης οὐκ ἀντέβλεψαν. Ἡμῖν δὲ πάλιν ἐκ τοῦ περὶ ταῦτα τῷ νόμῳ πειθαρχεῖν ἠδέως κἀκεῖ περίεστιν ἐπιδεικνυσθαι τὸ γενναῖον.

XXXIII 236 Εἴτα Λυσίμαχοι καὶ Μόλωνες καὶ τοιοῦτοί τινες ἄλλοι συγγραφεῖς ἀδόκιμοι σοφισταί, μεираκίων ἀπατεῶνες, ὡς πάνυ ἡμᾶς φαυλοτάτους ἀνθρώπων λαιδο-

232 2 ἔγνω τις ed. pr. : ἔγνων || 233 2 ὃν Niese : ὄσον || 3 ὡς suspect. Niese || 4 βουλομένους ed. pr. : βουλόμενος || ἄνθρωποι Niese : οἱ ἄνθρωποι || 5 εἰ : εἰ ἢ conit. Niese || αὐτοῖς ed. pr. : αὐτούς || 6 ἢ μόνον Niese : εἰ λόγον L || παρ' ἐκείνους scripsi : παρ' ἐκείνοις L (delet Niese) || βιασθεῖεν Niese : παραβιασθεῖεν L || 234 6 ἐπιτεθυμηκῶς Hudson : ὑποτεθύμηκεν || 7 post πολυτ. ἐργασίας conit. Niese malim καὶ ἐργασίας καὶ πάλιν ἀργ. || ἀργίας· ἀγνείας conit. Cobet || 235 1 οἱ ed. pr. : εἰ || 3 ἀντέβλεψαν Grotius : ἂν τις βλέψαιεν || 236 1 Μόλωνες ed. pr. : Σόλωνες.

plus vils de tous les hommes. 237 Je ne voudrais pas examiner les lois des autres peuples ; il est de tradition chez nous d'observer nos propres lois et non de critiquer celles des étrangers ; même la raillerie et le blasphème à l'égard des dieux reçus chez les autres nous ont été formellement interdits par le législateur, à cause du nom même de Dieu<sup>1</sup>. 238 Mais comme nos accusateurs croient nous confondre par la comparaison, il n'est pas possible de garder le silence, d'autant plus que le raisonnement par lequel je vais répondre n'a pas été imaginé par moi pour la circonstance, mais a été exposé par des auteurs nombreux et très estimés. 239 Quel est en effet parmi les auteurs admirés en Grèce pour leur sagesse celui qui n'a point blâmé les plus illustres des poètes et les législateurs les plus autorisés d'avoir semé dès l'origine parmi la foule de telles idées sur les dieux ? 240 Ils en grossissent le nombre à leur volonté, les font naître les uns des autres et s'engendrer de diverses façons. Ils les distinguent par leur résidence et leur manière de vivre, comme les espèces animales, ceux-ci sous terre, ceux-là dans la mer, les plus âgés prisonniers dans le Tartare<sup>2</sup>. 241 Tous ceux à qui ils ont donné le ciel en partage sont soumis par eux à un prétendu père, qui est en réalité un tyran et un maître ; aussi voit-on, d'après leurs imaginations, conspirer contre lui son épouse, son frère et sa fille, qu'il engendra par la tête, pour le saisir et l'emprisonner<sup>3</sup>, comme lui-même fit son propre père.

## XXXIV

*Grossièreté des dieux grecs.*

242 C'est à juste titre que les esprits les plus distingués ne ménagent point leurs critiques à ces histoires ; et ils

1. Allusion à *Exod.*, xxii, 28, verset que les Septante interprètent θεός οὐ καταλογίσεις et qui est entendu dans le sens indiqué par Philon, *Vit. Mos.*, III, 26 § 205 ; *De Monarch.*, p. 818, § 7 ainsi que par Josèphe lui-même, *Ant.*, IV, 207 (voir la note sur ce passage). On peut aussi rapprocher *Exod.*, xxiii, 13 : « Vous ne prononcerez point le nom d'autres dieux ».

2. Les Titans.

3. Allusion à la scène de l'*Iliade*, A, 399.

ροισιν. 237 Ἐγὼ δ' οὐκ ἂν ἐβουλόμην περὶ τῶν παρ' ἑτέροις νομίμων ἐξετάζειν· τὰ γὰρ αὐτῶν ἡμῖν φυλάττειν πάτριόν ἐστιν, οὐ τῶν ἀλλοτρίων κατηγορεῖν, καὶ περὶ γε τοῦ μήτε χλευάζειν μήτε βλασφημεῖν τοὺς νομιζομένους θεοὺς παρ' ἑτέροις ἄντικρυς ἡμῖν δ' νομοθέτης ἀπείρηκεν αὐτῆς ἕνεκα προσηγορίας τοῦ θεοῦ. 238 Τῶν δὲ κατηγορῶν διὰ τῆς ἀντιπαραθέσεως ἡμᾶς ἐλέγχειν οἰομένων οὐχ οἶόν τε κατασιωπᾶν, ἄλλως τε καὶ τοῦ μέλλοντος λεχθήσεσθαι νῦν οὐχ ὑφ' ἡμῶν αὐτῶν συντεθέντος, ἀλλὰ ὑπὸ πολλῶν εἰρημένου καὶ λίαν εὐδοκιμούντων. 239 Τίς γὰρ τῶν παρὰ τοῖς Ἑλλήσιν ἐπὶ σοφίᾳ τεθαυμασμένων οὐκ ἐπιτετίμηκεν καὶ ποιητῶν τοῖς ἐπιφανεστάτοις καὶ νομοθετῶν τοῖς μάλιστα πεπιστευμένοις, ὅτι τοιαύτας δόξας περὶ θεῶν ἐξ ἀρχῆς τοῖς πλήθεσιν ἐγκατέσπειραν; 240 ἀριθμῶ μὲν ὁπόσους ἂν αὐτοὶ θελήσωσιν ἀποφαινόμενοι, ἐξ ἀλλήλων δὲ γινομένους καὶ κατὰ παντοίους τρόπους γενέσεων, τούτους δὲ καὶ διαιροῦντες τόποις καὶ διαίταις, ὥσπερ τῶν ζῴων τὰ γένη, τοὺς μὲν ὑπὸ γῆν, τοὺς δὲ ἐν θαλάττῃ, τοὺς μέντοι πρεσβυτάτους αὐτῶν ἐν τῷ ταρτάρῳ δεδεμένους· 241 ὅσοις δὲ τὸν οὐρανὸν ἀπένειμαν, τούτοις πατέρα μὲν τῷ λόγῳ, τύραννον δὲ τοῖς ἔργοις καὶ δεσπότην ἐφιστάντες, καὶ διὰ τοῦτο συνισταμένην ἐπιβουλήν ἐπ' αὐτὸν ὑπὸ γυναικὸς καὶ ἀδελφοῦ καὶ θυγατρὸς, ἦν ἐκ τῆς ἑαυτοῦ κεφαλῆς ἐγέννησεν, (πλάττοντες) ἵνα δὴ συλλαβόντες αὐτὸν καθεῖρξωσιν, ὥσπερ αὐτὸς ἐκεῖνος τὸν πατέρα τὸν ἑαυτοῦ.

XXXIV 242 Ταῦτα δικαίως μέμψεως πολλῆς ἀξιοῦσιν οἱ φρονήσει διαφέροντες καὶ πρὸς τούτοις καταγελῶσιν,

238 3 οὐχ οἶον ed. pr. οὐχ οἶον || ἄλλως τε — συντεθέντος constituit Niese : ἄλλως τε καὶ τοῦ λόγου μέλλοντος οὐχ ὑφ' ἡμῶν ἐλεγχθήσεσθαι νῦν αὐτῶν συντεθέντων || 5 εὐδοκ. Lowth. : εὐδοκιμούντος || 240 2 ἀποφαινόμενοι (vel ἀποφυσάμενοι) Niese : ἀποφίνασθαι || 4 τούτους δὲ incl. Niese || 7 Post δεδεμένους, διάγειν λέγοντες conl. Niese || 241 4 ἐπ' αὐτὸν ed. pr. : ὑπ' αὐτῶν || 5 πλάττοντες inser. Niese.

trouvent ridicule aussi d'être obligé de croire que parmi les dieux ceux-ci sont des jouvenceaux imberbes, ceux-là des vieillards barbus; que les uns sont préposés aux arts, que celui-ci travaille le fer<sup>1</sup>, que celle-là tisse la toile<sup>2</sup>, qu'un troisième fait la guerre et se bat avec les hommes<sup>3</sup>, que d'autres encore jouent de la cithare<sup>4</sup> ou se plaisent à lancer des flèches<sup>5</sup>; 243 puis d'admettre qu'ils se révoltent les uns contre les autres, et se querellent au sujet des hommes au point non seulement d'en venir aux mains entre eux, mais encore de se lamenter, et de souffrir, blessés par les mortels. 244 Et, pour comble de grossièreté, n'est-il pas inconvenant d'attribuer des unions et des amours sans frein presque à tous les dieux des deux sexes? 245 Ensuite, le plus noble d'entre eux et le premier, le père lui-même, après avoir séduit des femmes par la ruse et les avoir rendues mères, les voit, d'un œil tranquille, emprisonner ou noyer; et les enfants issus de lui, il ne peut ni les sauver, soumis qu'il est au destin, ni supporter leur mort sans pleurer. 246 Voilà de belles choses; d'autres qui suivent ne le sont pas moins, comme l'adultère auquel les dieux assistent au ciel avec tant d'impudence que quelques-uns avouent même qu'ils envient le couple ainsi uni; que ne devaient-ils pas se permettre quand le plus vieux, le roi, n'a pas même pu refréner son désir de posséder sa femme, ne fût-ce que le temps de gagner sa chambre à coucher<sup>6</sup>? 247 Et les dieux en esclavage chez les hommes, et salariés tantôt pour bâtir, tantôt pour paître les troupeaux; d'autres enchaînés dans une prison d'airain à la manière des criminels<sup>7</sup>! Est-il un homme sensé qui ne soit excité par ces contes à blâmer ceux qui les ont imaginés et à condamner la grande sottise de ceux qui les admettent? 248 D'autres divinisent la crainte et la terreur, la rage et la fourberie; quelle est celle des pires passions qu'ils n'aient représentée avec la nature et sous la forme

1. Héphaïstos.

2. Athéné.

3. Arès.

4. Apollon.

5. Apollon et Artémis.

6. Allusion au célèbre épisode de l'Ida, *Iliade*, *Ξ*, 329 suiv.

7. Poseidon, Apollon, les Titans.

εἰ τῶν θεῶν τοὺς μὲν ἀγενεῖους καὶ μειράκια, τοὺς δὲ πρεσβυτέρους καὶ γενειῶντας εἶναι χρή δοκεῖν, ἄλλους δὲ τετάχθαι πρὸς ταῖς τέχναις, χαλκεύοντά τινα, τὴν δὲ ὑφαίνουσαν, τὸν δὲ πολεμοῦντα καὶ μετὰ ἀνθρώπων μαχόμενον, τοὺς δὲ κιθαρίζοντας ἢ τοξικῆ χαίροντας· 243 εἴτ' αὐτοῖς ἐγγιγνομένας πρὸς ἀλλήλους στάσεις καὶ περὶ ἀνθρώπων φιλονεικίας μέχρι τοῦ μὴ μόνον ἀλλήλοις τὰς χεῖρας προσφέρειν, ἀλλὰ καὶ ὑπ' ἀνθρώπων τραυματιζομένους ὀδύρεσθαι καὶ κακοπαθεῖν. 244 Τὸ δὲ δὴ πάντων ἀσελγέστατον, τὴν περὶ τὰς μίξεις ἀκρασίαν καὶ τοὺς ἔρωτας πῶς οὐκ ἄτοπον μικροῦ δεῖν ἅπασι προσάψαι καὶ τοῖς ἄρρεσι τῶν θεῶν καὶ ταῖς θηλείαις; 245 εἴθ' ὁ γενναιότατος καὶ πρῶτος αὐτὸς ὁ πατήρ τὰς ἀπαθηθείσας ὑπ' αὐτοῦ καὶ γενομένας ἐγκύους καθειργνυμένας ἢ καταποντιζομένας περιορθῆ, καὶ τοὺς ἐξ αὐτοῦ γεγονότας οὔτε σῶζειν δύναται κρατούμενος ὑπὸ τῆς εἰμαρμένης, οὔτ' ἀδακρυτὶ τοὺς θανάτους αὐτῶν ὑπομένειν. 246 Καλά γε ταῦτα καὶ τούτοις ἄλλα ἐπόμενα, μοιχείας μὲν ἐν οὐρανῷ βλεπομένης οὕτως ἀναισχύντως ὑπὸ τῶν θεῶν, ὥστε τινὰς καὶ ζηλοῦν ὁμολογεῖν τοὺς ἐπ' αὐτῇ δεδεμένους· τί γὰρ οὐκ ἔμελλον, ὁπότε μηδ' ὁ πρεσβύτατος καὶ βασιλεὺς ἠδυνήθη τῆς πρὸς τὴν γυναῖκα μίξεως ἐπισχεῖν τὴν ὄρμην ὅσον γοῦν εἰς τὸ δωμάτιον ἀπελθεῖν; 247 οἱ δὲ δὴ δουλεύοντες τοῖς ἀνθρώποις θεοὶ καὶ νῦν μὲν οἰκοδομοῦντες ἐπὶ μισθῷ, νῦν δὲ ποιμαίνοντες, ἄλλοι δὲ τρόπον κακούργων ἐν χαλκῷ δεσμωτηρίῳ δεδεμένοι, τίνα τῶν εὖ φρονούντων οὐκ ἂν παροξύνειαν, ὡς τοῖς ταῦτα συνθεῖσιν ἐπιπληξαι καὶ πολλὴν εὐθῆθειαν καταγνῶναι τῶν προσεμένων; 248 οἱ δὲ καὶ δεῖμόν τινα καὶ φόβον, ἤδη δὲ καὶ λύσσαν καὶ ἀπάτην, καὶ τί γὰρ οὐχὶ τῶν κακίστων παθῶν εἰς θεοῦ

242 3 εἰ ed. pr. : ἦ || 244 2 ἀσελγέστατον Cobet : ἀσελγέστερον ||  
 245 1 ὁ γενν. ed. pr. : οἱ γενναιότατοι || 246 2 τούτοις ἄλλα Hudson :  
 τοῖς ἄλλοις || 5 ἔμελλον ed. pr. : ἔμελλεν || 247 5 ὡς Niese : καὶ ||  
 6 προσεμένων Niese : προσεμένων.

d'un dieu ? Ils ont même persuadé aux cités de faire des sacrifices aux plus favorables d'entre elles. 249 Aussi ils sont mis dans la nécessité absolue de croire que certains dieux accordent les biens, et de donner aux autres le nom de « dieux qui détournent les maux ». <sup>1</sup> Alors, ils s'efforcent de les fléchir comme les plus méchants des hommes par des bienfaits et des présents, et s'attendraient à subir de leur part un grand mal s'ils ne les payaient pas.

## XXXV

*Cela vient de ce que les Grecs  
n'ont pas à l'origine légiféré sur la religion.*

250 Quelle est donc la cause d'une telle anomalie et d'une telle inconvenance à l'égard de la divinité ? Elle vient, je crois, de ce que leurs législateurs n'ont pas eu conscience à l'origine de la véritable nature de Dieu, et que, même dans la mesure où ils ont pu la saisir, ils n'ont pas su la définir exactement pour y conformer le reste de leur organisation politique ; 251 comme si c'était un détail des plus négligeables, ils ont permis aux poètes de présenter les dieux qu'ils voudraient, soumis à toutes les passions, et aux orateurs de donner le droit de cité par un décret à celui des dieux étrangers qui serait utile. 252 Les peintres aussi et les sculpteurs jouirent à cet égard d'une grande liberté chez les Grecs, chacun tirant de sa propre imagination une forme, que l'un modelait dans la glaise et que l'autre dessinait. Les artistes les plus admirés se servent de l'ivoire et de l'or, qui fournissent matière à des inventions toujours nouvelles. 253 Et puis certains dieux, après avoir connu les honneurs dans la maturité, ont vieilli pour me servir d'un euphémisme ; 254 d'autres nouvellement introduits, obtiennent l'adoration <sup>2</sup>. Certains temples sont désertés et de

1. C'est la traduction normale de ἀποτροπαίους, mais à lire la phrase suivante il semble bien que Josèphe ait pris ce mot au sens passif « dieux à détourner » qui ne se rencontre qu'avec des termes abstraits, *idée, spectacle, calomnie*, etc. (Thackeray).

2. Nous laissons de côté les gloses qui encombrant le texte du Laurentianus, §§ 253 et 254.

φύσιν καὶ μορφήν ἀνέπλασαν· τοῖς δὲ εὐφημοτέροις τούτων καὶ θύειν τὰς πόλεις ἔπεισαν. 249 Τοιγαροῦν εἰς πολλὴν ἀνάγκην καθίστανται τοὺς μὲν τινὰς τῶν θεῶν νομίζειν δοτῆρας ἀγαθῶν, τοὺς δὲ καλεῖν ἀποτροπαίους, εἶτα δὲ τούτους ὥσπερ τοὺς πονηροτάτους τῶν ἀνθρώπων χάρισι καὶ δώροις ἀποσεύονται, μέγα τι λήψεσθαι κακὸν ὑπ' αὐτῶν προσδοκῶντες, εἰ μὴ μισθὸν αὐτοῖς παράσχοιεν.

XXXV 250 Τί τοίνυν τὸ αἴτιον τῆς τοσαύτης ἀνωμαλίας καὶ περὶ τὸ θεῖον πλημμελείας; ἐγὼ μὲν ὑπολαμβάνω τὸ μήτε τὴν ἀληθῆ τοῦ θεοῦ φύσιν ἐξ ἀρχῆς συνιδεῖν αὐτῶν τοὺς νομοθέτας, μήθ', ὅσον καὶ λαβεῖν ἠδυνήθησαν, ἀκριβῆ γνώσιν διορίσαντας πρὸς τοῦτο ποιήσασθαι τὴν ἄλλην τάξιν τοῦ πολιτεύματος· 251 ἀλλ' ὥσπερ ἄλλο τι τῶν φαυλοτάτων ἐφῆκαν τοῖς μὲν ποιηταῖς οὐστίνιας ἀνβούλωνται θεοὺς εἰσάγειν πάντα πάσχοντας, τοῖς δὲ ῥήτορσι πολιτογραφεῖν κατὰ ψήφισμα τῶν ξένων θεῶν τὸν ἐπιτήδειον· 252 πολλῆς δὲ καὶ ζωγράφοι καὶ πλάσται τῆς εἰς τοῦτο παρὰ τῶν Ἑλλήνων ἀπέλαυσαν ἐξουσίας, αὐτὸς ἕκαστός τινα μορφήν ἐπινοῶν, ὁ μὲν ἐκ πηλοῦ πλάττων, ὁ δὲ γράφων, οἱ δὲ μάλιστα δὴ θαυμαζόμενοι τῶν δημιουργῶν τὸν ἐλέφαντα καὶ τὸν χρυσοῦν ἔχουσι τῆς αἰκαιουργίας τὴν ὑπόθεσιν. 253 [Καὶ τὰ μὲν τῶν ἱερῶν ἐν ἔρημίᾳ παντελῶς εἰσιν, τὰ δὲ ἐμπερισπούδαστα καθάρσεσι παντοδαπαῖς περικοσμούμενα.] Εἴθ' οἱ μὲν πρότερον ἐν ταῖς τιμαῖς ἀκμάσαντες θεοὶ γεγηράκασιν· [οἱ δὲ ὑπακμάζοντες τούτων ἐν δευτέρᾳ τάξει ὑποβέβληνται], οὕτω γὰρ εὐφημότερον λέγειν· 254 ἄλλοι δὲ καινοὶ τινες εἰσαγόμενοι θρησκείας τυγχάνουσιν, [ὥς ἐν παρεκβάσει ὦν

250 6 ἄλλην: ὄλην con. Naber || 251 3 εἰσάγειν ed. gr.: εἰσάγει || 4 κατὰ ψ. τῶν Niese: καταψηφισμάτων L || 252 2 ἀπέλαυσαν Dind.: ἀπῆλαυσαν || 6 τὴν suspectum || 253 1-3 καὶ — περικοσμούμενα, 4-5 οἱ — ὑποβέβληνται inclusit Niese (om. Lat.) || 254 2-3 ὥς — καταλιπεῖν incl. Niese (om. Lat.).



nouveaux s'élèvent, les hommes bâtissant chacun suivant son caprice, alors qu'ils devraient au contraire conserver immuable leur croyance en Dieu et le culte qu'ils lui rendent.

## XXXVI

*Analogies entre les lois de Platon et celles des Juifs.*

255 Apollonius Molon était parmi les esprits insensés et aveugles ; mais ceux des philosophes grecs qui ont parlé selon la vérité, ont bien vu tout ce que je viens de dire, et ils n'ont point ignoré les froids prétextes des allégories<sup>1</sup>. C'est pourquoi ils les méprisèrent justement, et leur conception de Dieu, vraie et convenable, fut conforme à la nôtre. 256 En partant de cette croyance, Platon<sup>2</sup> déclare qu'il ne faut recevoir dans la République aucun poète, et il en exclut Homère en termes bienveillants après l'avoir couronné, et aspergé de parfum, pour l'empêcher d'obscurcir par ses fables la vraie conception de Dieu. 257 Mais Platon suit surtout l'exemple de notre législateur<sup>3</sup> en ce que sa prescription la plus impérieuse pour l'éducation des citoyens est l'étude exacte et approfondie de la loi, obligatoire pour tous ; par les mesures aussi qu'il a prises pour empêcher que des étrangers ne se mêlassent au hasard à la nation et pour conserver dans sa pureté l'Etat, composé de citoyens fidèles aux lois<sup>4</sup>. 258 Sans avoir réfléchi à aucun de ces faits, Apollonios Molon nous a fait un crime de ne point recevoir parmi nous les hommes qui se sont laissé assujettir auparavant par d'autres croyances religieuses, et de ne point vouloir de société avec ceux qui préfèrent d'autres habitudes de vie<sup>5</sup>. 259 Mais cette pratique non plus ne nous est pas particulière ; elle est commune à tous les peuples, et non seulement à des Grecs mais aux plus estimés d'entre les Grecs. Les Lacédémoniens, non contents d'expulser couramment des étrangers, n'autorisaient

1. Texte obscur.

2. *République*, II *in fine* ; III, 398 A.

3. Sur Platon imitateur de Moïse, v. *supra*, note à II § 168.

4. *Lois*, XII, 949.

5. Josèphe a déjà indiqué (II, § 148) qu'Apollonios reprochait aux Juifs leur *misanthropie*.

προείπομεν τοὺς τόπους ἔρημωθέντας καταλιπεῖν], καὶ τῶν ἱερῶν τὰ μὲν ἔρημοῦται, τὰ δὲ νεωστὶ κατὰ τὴν αὐτῶν βούλησιν ἕκαστος ἰδρύεται, δέον [τοῖνον] τοῦναντίον τὴν περὶ τοῦ θεοῦ δόξαν αὐτοὺς καὶ τὴν πρὸς αὐτὸν τιμὴν ἀμετακίνητον διαφυλάττειν.

XXXVI 255 Ἀπολλώνιος μὲν οὖν ὁ Μόλων τῶν ἀνοήτων εἷς ἦν καὶ τετυφωμένον, τοὺς μέντοι κατ' ἀλήθειαν ἐν τοῖς Ἑλλησι φιλοσοφῆσαντας οὔτε τῶν προειρημένων οὐδὲν διέλαθεν, οὔτε τὰς ψυχρὰς προφάσεις τῶν ἀλληγοριῶν ἠγνόησαν· διόπερ τῶν μὲν εἰκότως κατεφρόνησαν, εἷς δὲ τὴν ἀληθῆ καὶ πρέπουσαν περὶ τοῦ θεοῦ δόξαν ἡμῖν συνεφώνησαν. 256 Ἀφ' ἧς ὀρμηθεὶς ὁ Πλάτων οὔτε τῶν ἄλλων οὐδένα ποιητῶν φησι δεῖν εἰς τὴν πολιτείαν παραδέχεσθαι, καὶ τὸν Ὀμηρον εὐφῆμως ἀποπέμπεται στεφανώσας καὶ μύρον αὐτοῦ καταχέας, ἵνα δὴ μὴ τὴν ὀρθὴν δόξαν περὶ θεοῦ τοῖς μύθοις ἀφανίσειε. 257 Μάλιστα δὲ Πλάτων μεμίμηται τὸν ἡμέτερον νομοθέτην κὰν τῷ μηδὲν οὕτω παιδεύμα προστάττειν τοῖς πολίταις ὡς τὸ πάντας ἀκριβῶς τοὺς νόμους ἐκμανθάνειν, καὶ μὴν καὶ περὶ τοῦ μὴ δεῖν ὡς ἔτυχεν ἐπιμίγνυσθαι τινὰς ἕξωθεν, ἀλλ' εἶναι καθαρὸν τὸ πολίτευμα τῶν ἐμμενόντων τοῖς νόμοις προυνόησεν. 258 Ὡν οὐδὲν λογισάμενος ὁ Μόλων Ἀπολλώνιος ἡμῶν κατηγορήσεν, ὅτι μὴ παραδεχόμεθα τοὺς ἄλλαις προκατελιημένους δόξαις περὶ θεοῦ, μηδὲ κοινωνεῖν ἐθέλομεν τοῖς καθ' ἑτέραν συνήθειαν βίου ζῆν προαιρουμένοις. 259 Ἀλλ' οὐδὲ τοῦτ' ἔστιν ἴδιον ἡμῶν, κοινὸν δὲ πάντων, οὐχ Ἑλλήνων δὲ μόνων, ἀλλὰ καὶ τῶν ἐν τοῖς Ἑλλησιν εὐδοκιμωτάτων· Λακεδαιμόνιοι δὲ καὶ Ξενηλασίας ποιούμενοι διετέλουν καὶ τοῖς αὐτῶν ἀποδημεῖν

254 4 ἔρημοῦται: Niese: ἐρημοῦνται || αὐτῶν Niese (Lat *eorum*): τῶν ἀνθρώπων || 5 ἕκαστοις ἰδρύται conī. Niese || τοῖνον damn. ed. pr. || 255 3 Ἑλλησι Niese: Ἑλληνικοῖς || 4 ψυχρὰς ed. pr. (*frigidae* Lat): ψυχὰς L || 257 4 ὡς τὸ ed. pr.: ὥστε || 6 ἐμμενόντων conī. Cobet.

pas leurs concitoyens à voyager au dehors, craignant dans les deux cas la ruine de leurs lois. 260 Peut-être aurait-on droit de leur reprocher leur manque de sociabilité, car ils n'accordaient à personne le droit de cité ni celui de séjourner parmi eux. 261 Nous, au contraire, si nous ne croyons pas devoir imiter les coutumes des autres, du moins nous accueillons avec plaisir ceux qui veulent participer aux nôtres. Et c'est là, je pense, une preuve à la fois d'humanité et de magnanimité.

## XXXVII

*Les Athéniens aussi punissaient sévèrement l'impiété.*

*De même les Scythes et les Perses.*

262 Je n'insiste pas sur les Lacédémoniens. Mais les Athéniens, qui ont cru que leur cité était commune à tous, quelle était sur ce point leur conduite? Apollonios ne l'a pas su, ni qu'un seul mot prononcé au sujet des dieux en violation de leurs lois était inexorablement puni. 263 En effet, pour quelle autre raison Socrate est-il mort? Il n'avait point livré sa patrie aux ennemis, il n'avait pillé aucun temple; mais parce qu'il jurait suivant de nouvelles formules, et disait, par Zeus<sup>1</sup>, à ce qu'on raconte, en manière de plaisanterie, qu'un démon se manifestait à lui, il fut condamné à mourir en buvant la cigüe. 264 En outre, son accusateur lui reprochait de corrompre les jeunes gens, parce qu'il les poussait à mépriser la constitution et les lois de leur patrie. Donc Socrate, un citoyen d'Athènes, subit un tel châ-timent. 265 Anaxagore, lui, était de Clazomènes; cependant, parce que les Athéniens prenaient le soleil pour un dieu, tandis qu'il en faisait une masse de métal<sup>2</sup> incandescente, il s'en fallut de peu de suffrages qu'il ne fût par eux condamné à mort. 266 Ils promirent publiquement un talent pour la tête de Diagoras de Mélos, parce qu'il passait pour railler leurs mystères. Protagoras, s'il n'avait promptement pris la fuite, aurait été arrêté et mis à mort parce que, dans un ouvrage, il avait paru contredire

1. Pour cette locution, cf. I, 255.

2. Une meule, d'après la leçon du Laurentianus.

πολίταις οὐκ ἐπέτρεπον, διαφθοράν ἐξ ἄμφοιν ὑφορώμενοι γενήσεσθαι περὶ τοὺς νόμους. 260 Ἐκείνοις μὲν οὖν τάχ' ἂν δυσκολίαν τις δνειδίσειεν εἰκότως· οὐδενὶ γὰρ οὔτε τῆς πολιτείας, οὔτε τῆς παρ' αὐτοῖς μετεδίδουσαν διατριβῆς· 261 ἡμεῖς δὲ τὰ μὲν τῶν ἄλλων ζηλοῦν οὐκ ἀξιοῦμεν, τοὺς μέντοι μετέχειν τῶν ἡμετέρων βουλομένους ἠδέως δεχόμεθα. Καὶ τοῦτο ἂν εἶη τεκμήριον, οἶμαι, φιλανθρωπίας ἅμα καὶ μεγαλοψυχίας.

XXXVII 262 Ἐὼ περὶ Λακεδαιμονίων ἐπὶ πλείω λέγειν. Οἱ δὲ κοινὴν εἶναι τὴν ἑαυτῶν δόξαντες πόλιν Ἀθηναῖοι πῶς περὶ τούτων εἶχον, Ἀπολλώνιος ἠγνόησεν, ὅτι καὶ τοὺς ῥῆμα μόνον παρὰ τοὺς ἐκείνων νόμους φβεγξαμένους περὶ θεῶν ἀπαραιτήτως ἐκόλασαν. 263 Τίνος γὰρ ἐτέρου χάριν Σωκράτης ἀπέθανεν; οὐ γὰρ δὴ προεδίδου τὴν πόλιν τοῖς πολεμίοις, οὐδὲ τῶν ἱερῶν ἐσύλησεν οὐδέν, ἀλλ' ὅτι καινοὺς ὄρκους ὤμνυεν καὶ τι δαιμόνιον αὐτῷ σημαίνειν ἔφασκε νῆ Δία παίζων, ὡς ἔνιοι λέγουσι, διὰ ταῦτα κατεγνώσθη κώνειον πιῶν ἀποθανεῖν. 264 Καὶ διαφθεῖρειν δὲ τοὺς νέους ὁ κατήγορος αὐτὸν ἠτιᾶτο, τῆς πατρῴου πολιτείας καὶ τῶν νόμων ὅτι προῆγεν αὐτοὺς καταφρονεῖν. Σωκράτης μὲν οὖν πολίτης Ἀθηναῖος ὧν τοιαύτην ὑπέμεινε τιμωρίαν. 265 Ἀναξαγόρας δὲ Κλαζομένιος ἦν, ἀλλ' ὅτι νομιζόντων Ἀθηναίων τὸν ἥλιον εἶναι θεὸν ὃδ' αὐτὸν ἔφη μύδρον εἶναι διάπυρον, θάνατον αὐτοῦ παρ' ὀλίγας ψήφους κατέγνωσαν. 266 Καὶ Διαγόρα τῷ Μηλίφ τάλαντον ἐπεκέρυξαν, εἴ τις αὐτὸν ἀνέλοι, ἐπεὶ τὰ παρ' αὐτοῖς μυστήρια χλευάζειν ἐλέγετο. Καὶ Πρωταγόρας εἰ μὴ θάττον ἔφυγε, συλληφθεὶς ἂν ἐτεθνήκει, γράψαι τί δόξας οὐχ ὁμολογούμενον τοῖς Ἀθηναίοις περὶ

260 2 τάχ' ἂν Niese: τάχα || οὔτε ed. pr.: οὐδὲ || 262 1 ἔτι πλείω coni. Niese || 263 5 νῆ Δία παίζων Niese: ἔφασκεν ἢ διαπαίζων L ἔφ. ἢ σπουδάζων ἢ διαπ. Hudson || 264 4 Ἀθηναῖος ὧν Niese: Ἀθηναίων || 265 2 ὃ δ' Naber || 3 μύδρον Hudson (Diog. La. II, 8): μύλον || 266 1 Μηλίφ ed. pr.: Μηλισίφ L.

les sentiments des Athéniens sur les dieux. 267 Faut-il s'étonner qu'ils aient eu cette attitude à l'égard d'hommes aussi dignes de foi, quand ils n'ont pas même épargné les femmes? En effet, ils mirent à mort la prêtresse Ninos<sup>1</sup> parce qu'on l'avait accusée d'initier au culte de dieux étrangers; or la loi chez eux l'interdisait, et la peine édictée contre ceux qui introduisaient un dieu étranger était la mort. 268 Ceux qui avaient une telle loi ne pensaient évidemment pas que les dieux des autres fussent dieux; car ils ne se seraient point privés d'en admettre un plus grand nombre pour en tirer profit.

269 Voilà pour les Athéniens. Mais les Scythes eux-mêmes, qui se complaisent dans le meurtre des hommes et qui ne sont pas très supérieurs aux bêtes, croient cependant devoir protéger leurs coutumes; et leur compatriote, dont les Grecs admiraient la sagesse, Anarcharsis, fut mis à mort par eux à son retour<sup>2</sup>, parce qu'il leur paraissait revenir infecté des coutumes grecques. 270 Chez les Perses on trouverait aussi de nombreux personnages châtiés pour la même raison. Cependant Apollonios aimait les lois des Perses et les admirait, apparemment parce que la Grèce a bénéficié de leur courage et de la concordance de leurs idées religieuses avec les siennes, de celle-ci quand ils réduisirent les temples en cendres, de leur courage quand elle faillit subir leur joug; il imita même les coutumes perses, outrageant les femmes d'autrui et mutilant des enfants<sup>3</sup>. 271 Chez nous la mort est la peine édictée contre qui maltraite ainsi même un animal privé de raison<sup>4</sup>. Et rien n'a été assez fort pour nous détourner de ces lois, ni la crainte de nos maîtres, ni l'attrait des usages honorés chez les autres peuples. 272 Nous n'avons pas non plus exercé notre courage à entreprendre des guerres par ambition, mais à conserver nos lois.

1. Au milieu du IV<sup>e</sup> siècle (Démosthène, XIX, 281; et schol., XXXIX, 2; XL, 9. Denys d'Halicarnasse, *Dinarch.*, 11). Elle avait introduit des mystères phrygiens.

2. Hérodote IV, 76-7

3. Allusion aux incendies de temples et aux attentats contre jeunes filles et jeunes garçons dont Hérodote (VI, 32) accuse les Perses.

4. Comme dans *Ant.* IV, 291, Josèphe interprète dans le sens de l'interdiction de la castration le verset *Lévit.* XXII, 24; mais on ne voit pas d'où lui vient l'idée que le contrevenant encourt la peine de mort.

θεῶν. 267 Τί δὲ δεῖ θαυμάζειν εἰ πρὸς ἄνδρας οὕτως ἀξιοπίστους διετέθησαν, οἳ γε μηδὲ γυναικῶν ἐφείσαντο; Νίνον γὰρ τὴν ἱέρειαν ἀπέκτειναν, ἐπεὶ τις αὐτῆς κατηγόρησεν, ὅτι ξένους ἐμύει θεούς· νόμφ δ' ἦν τοῦτο παρ' αὐτοῖς κεκωλυμένον καὶ τιμωρία κατὰ τῶν ξένον εἰσαγόντων θεὸν ὄριστο θάνατος. 268 Οἱ δὲ τοιούτῳ νόμφ χρώμενοι δήλον ὅτι τοὺς τῶν ἄλλων οὐκ ἐνόμιζον εἶναι θεούς· οὐ γὰρ ἂν αὐτοῖς πλειόνων ἀπολαύειν ἐφθόνουν.

269 Τὰ μὲν οὖν Ἀθηναίων ἐχέτω καλῶς. Σκύθαι δὲ φόνοις χαίροντες ἀνθρώπων καὶ βραχὺ τῶν θηρίων διαφέροντες, ὅμως τὰ παρ' αὐτοῖς οἴονται δεῖν περιστέλλειν, καὶ τὸν ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων ἐπὶ σοφίᾳ θαυμασθέντα, τὸν Ἀνάχαρσιν, ἐπανελθόντα πρὸς αὐτοὺς ἀνεῖλον, ἐπεὶ τῶν Ἑλληνικῶν ἐθῶν ἔδοξεν ἡκείν ἀνάπλεως. 270 Πολλοὺς δὲ καὶ παρὰ Πέρσαις ἂν τις εὖροι καὶ διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν κεκολασμένους. Ἀλλὰ δήλον ὅτι τοῖς Περσῶν ἔχαιρε νόμοις ὃ Ἀπολλώνιος κάκεινους ἐθαύμαζεν, ὅτι τῆς ἀνδρείας αὐτῶν ἀπέλαυσαν οἱ Ἕλληνες καὶ τῆς ὁμογνωμοσύνης ἧς εἶχον περὶ θεῶν, ταύτης μὲν [οὖν] ἐν τοῖς ἱεροῖς οἷς κατέπρησαν, τῆς ἀνδρείας δὲ δουλεῦσαι παρὰ μικρὸν ἐλθόντες· [ἀπάντων δὲ] καὶ τῶν ἐπιτηδεύματων μιμητῆς ἐγένετο τῶν Περσικῶν γυναικας ἀλλοτρίας ὑβρίζων καὶ παιδάς ἐκτέμνων. 271 Παρ' ἡμῖν δὲ θάνατος ὄρισται, κἂν ἄλογόν τις οὕτω ζῆλον ἀδικῆ· καὶ τούτων ἡμᾶς τῶν νόμων ἀπαγαγεῖν οὔτε φόβος ἴσχυσεν τῶν κρατησάντων, οὔτε ζῆλος τῶν παρὸ τοῖς ἄλλοις τετιμημένων.

272 Οὐδὲ τὴν ἀνδρείαν ἠσκήσαμεν ἐπὶ τῷ πολέμους ἄρασθαι χάριν πλεονεξίας, ἀλλ' ἐπὶ τῷ τοὺς νόμους διαφυ-

267 3 Νίνον H. Weil (ex schol. Demosth. *Falsa leg.* 281): νῦν || 5 κεκωλ. ed. pr.: κεκαλυμμένον || 268 3 αὐτοῖς Niese: αὐτοῖς || 269 1 ἐχέτω Niese: ὄχετο || 270 5 ἀπέλαυσαν Dindorf: ἀπῆλαυσαν || 6 οὖν incl. Niese || 8 ἀπάντων δὲ inclusi, suad. Niese.

Nous supportons patiemment d'être amoindris de toute autre façon, mais quand on vient à nous contraindre de changer nos lois, alors, même sans être en force, nous entreprenons des guerres, et nous tenons contre les revers jusqu'à la dernière extrémité. 273 Pourquoi, en effet, envierions-nous à d'autres leurs lois, quand nous voyons leurs auteurs mêmes ne point les observer ? En effet, comment les Lacédémoniens n'auraient-ils pas condamné leur constitution insociable et leur mépris du mariage<sup>1</sup>, les Éléens et les Thébains la liberté sans frein des rapports contre nature entre mâles<sup>2</sup> ? 274 Ces pratiques, en tout cas, que jadis ils croyaient très honorables et utiles, si en fait ils ne les ont pas absolument abandonnées, ils ne les avouent plus, 275 et même ils répudient les lois relatives à ces unions, qui chez les Grecs furent jadis tellement en vigueur, qu'ils mettaient sous le patronage des dieux les rapports avec des mâles<sup>3</sup> et, suivant le même principe, les mariages entre frères et sœurs<sup>4</sup>, imaginant cette excuse aux plaisirs anormaux et contraires à la nature, auxquels ils s'adonnaient eux-mêmes<sup>5</sup>.

## XXXVIII

*Mais les autres peuples trouvent des moyens de violer la loi.*

276 Je laisse de côté pour le moment les pénalités : toutes les échappatoires que dès l'origine la plupart des législateurs offrirent aux coupables, édictant contre l'adultère l'amende, et contre le séducteur le mariage ; dans les affaires d'impiété aussi tous les prétextes qu'ils fournissent de nier au cas où l'on entreprendrait une enquête. En effet, chez la plupart tourner les lois est devenu une véritable étude. 277 Il n'en est pas ainsi chez nous ; qu'on nous dépouille même de nos richesses, de nos villes, de nos autres biens, notre loi du moins demeure immortelle. Et il n'est pas un Juif, si éloigné

1. Cf. *supra* II, § 259.

2. Dérive de la même source que Cicéron, *Rép.* IV, 4 et Plutarque, *De educ. pueris*, 15.

3. Zeus et Ganymède.

4. Zeus et Héra.

5. Le commerce entre mâles est comme on a vu II § 215 puni de mort par la Bible ; il en est de même pour l'inceste du frère et de la sœur (*Lévitique*, xx, 19).

λάττειν. Τὰς γοῦν ἄλλας ἐλαττώσεις πράως ὑπομένοντες, ἐπειδὴν τινες ἡμᾶς τὰ νόμιμα κινεῖν ἀναγκάζωσι, τότε καὶ παρὰ δύναμιν αἰρούμεθα πολέμους καὶ μέχρι τῶν ἐσχάτων ταῖς συμφοραῖς ἐγκαρτεροῦμεν. 273 Διὰ τί γὰρ ἂν καὶ ζηλώσαιμεν τοὺς ἐτέρων νόμους, ὄρωντες μηδὲ παρὰ τοῖς θεμένοις αὐτοὺς τετηρημένους; πῶς γὰρ οὐκ ἔμελλον Λακεδαιμόνιοι μὲν τῆς ἀνεπιμίκτου καταγνώσεσθαι πολιτείας καὶ τῆς περὶ τοὺς γάμους ὀλιγωρίας, Ἡλεῖοι δὲ καὶ Θηβαῖοι τῆς παρὰ φύσιν καὶ [ἄγαν] ἀνέδην πρὸς τοὺς ἄρρενας μίξεως; 274 ἃ γοῦν πάλαι κάλλιστα καὶ συμφορώτατα πράττειν ὑπελάμβανον, ταῦτ', εἰ καὶ μὴ παντάπασι τοῖς ἔργοις πεφεύγασιν, οὐχ ὁμολογοῦσιν. 275 ἀλλὰ καὶ τοὺς περὶ αὐτῶν νόμους ἀπόμνυνται τοσοῦτόν ποτε παρὰ τοῖς Ἑλλήσιν ἰσχύσαντας, ὥστε καὶ τοῖς θεοῖς τὰς τῶν ἄρρένων μίξεις ἐπεφήμισαν· κατὰ τὸν αὐτὸν δὲ λόγον καὶ τοὺς τῶν γνησίων ἀδελφῶν γάμους, ταύτην ἀπολογίαν αὐτοῖς τῶν ἀτόπων καὶ παρὰ φύσιν ἡδονῶν συντιθέντες.

XXXVIII 276 Ἐὼ νῦν περὶ τῶν τιμωριῶν λέγειν, ὅσας μὲν ἐξ ἀρχῆς ἔδοσαν οἱ πλείστοι νομοθέται τοῖς πονηροῖς διαδύσεις, ἐπὶ μοιχείας μὲν ζημίας χρημάτων, ἐπὶ φθορᾶς δὲ καὶ γάμους νομοθετήσαντες, ὅσας δὲ καὶ περὶ τῆς ἀσεβείας προφάσεις περιέχουσιν ἀρνήσεως, εἰ [καὶ] τις ἐπιχειρήσειεν ἐξετάζειν· ἦδη γὰρ παρὰ τοῖς πλείοσι μελέτη γέγονε τοῦ παραβαίνειν τοὺς νόμους. 277 Οὐ μὴν καὶ παρ' ἡμῖν· ἀλλὰ κἂν πλοῦτου καὶ πόλεων καὶ τῶν ἄλλων ἀγαθῶν στερηθῶμεν, ὁ γοῦν νόμος ἡμῖν ἀθάνατος διαμένει, καὶ οὐδεὶς Ἰουδαίων οὔτε μακρὰν οὔτως ἂν

272 5 αἰρούμεθα conl. Holwerda || 273 2 μηδὲ Dindorf: μήτε. || 6 ἄγαν incl. Niese || ἀνέδην in ἀναίδην corr. (?) L<sup>2</sup> || 275 2 ἀπόμνυνται Niese: ἀπομίγνυνται || 3 ἰσχύσαντας ed. pr.: ἰσχύσαντες || 6 αὐτοῖς Niese: αὐτοῖς || 276 3 διαδύσεις Cobet: διαλύσεις || 4 ὅσας δὲ καὶ Herwerden: ὅσας καὶ L, ὅσας δὲ Dind. || 5 καὶ incl. Herwerden || 277 4 οὔτως ed. pr.: οὐθ' ὡς.



de sa patrie, si terrorisé par un maître sévère, qu'il ne craigne la loi plus que lui. 278 Si donc c'est grâce à la vertu de nos lois que nous leur sommes tellement attachés, qu'on nous accorde qu'elles sont excellentes. Et si l'on estime mauvaises des lois auxquelles nous sommes à ce point fidèles, quel châtement ne mériteraient pas ceux qui en transgressent de meilleures?

## XXXIX

*La loi juive a subi l'épreuve du temps et a été adoptée par plusieurs peuples.*

279 Or donc, puisqu'une longue durée passe pour l'épreuve la plus sûre de toute chose, je pourrais la prendre à témoin de la vertu de notre législateur et de la révélation qu'il nous a transmise de Dieu. 280 Car un temps infini s'étant écoulé depuis, si l'on compare l'époque où il vécut à celle des autres législateurs, on trouvera que pendant tout ce temps les lois ont été approuvées par nous et se sont attiré de plus en plus la faveur de tous les autres hommes. 281 Les premiers, les philosophes grecs, s'ils conservèrent en apparence les lois de leur patrie, suivirent Moïse dans leurs écrits et dans leur philosophie, se faisant de Dieu la même idée que lui<sup>1</sup>, et enseignant la vie simple et la communauté entre les hommes. 282 Cependant la multitude aussi est depuis longtemps prise d'un grand zèle pour nos pratiques pieuses, et il n'est pas une cité grecque ni un seul peuple barbare, où ne se soit répandue notre coutume du repos hebdomadaire, et où les jeûnes, l'allumage des lampes, et beaucoup de nos lois relatives à la nourriture ne soient observés<sup>2</sup>. 283 Ils s'efforcent aussi d'imiter et notre concorde et notre libéralité et notre ardeur au travail dans les métiers et notre constance dans les tortures subies pour les lois. 284 Car

1. Cf. plus haut, §§ 168 et 256.

2. Les idées exprimées §§ 280 et 282 apparaissent déjà, suivant la remarque de Cohn, chez Philon, *Vita Mosis*, II §§ 20-23. Cf. Tertullien, *Ad Nationes*, I, 13, avec les observations de Schürer, *Geschichte*, III, 166, n. 49. — L'allumage des lampes (*ritus lucernarum* chez Tertullien) se pratiquait le vendredi soir, avant le commencement du sabbat, afin de ne pas contrevenir au précepte

ἀπέλθοι τῆς πατρίδος οὔτε πικρὸν φοβηθήσεται δεσπότην, ὧς μὴ πρὸ ἐκείνου δεδιέναι τὸν νόμον. 278 Εἰ μὲν οὖν διὰ τὴν ἀρετὴν τῶν νόμων οὕτως πρὸς αὐτοὺς διακείμεθα, συγχωρησάτωσαν ὅτι κρατίστους ἔχομεν νόμους. Εἰ δὲ φαύλοις οὕτως ἡμᾶς ἐμμένειν ὑπολαμβάνουσι, τί οὐκ ἂν αὐτοὶ δικαίως πάθοιεν, τοὺς κρείττονας οὐ φυλάττοντες;

XXXIX 279 Ἐπεὶ τοίνυν ὁ πολὺς χρόνος πιστεύεται πάντων εἶναι δοκιμαστῆς ἀληθέστατος, τοῦτον ἂν ποιησαίμην ἐγὼ μάρτυρα τῆς ἀρετῆς ἡμῶν τοῦ νομοθέτου καὶ τῆς ὑπ' ἐκείνου φήμης περὶ τοῦ θεοῦ παραδοθείσης· 280 ἀπείρου γὰρ τοῦ χρόνου γεγονότος, εἴ τις αὐτὸν παραβάλλοι ταῖς τῶν ἄλλων ἡλικίαις νομοθετῶν, παρὰ πάντ' ἂν εὔροι τοῦτον, ὅτι ὑφ' ἡμῶν τε διηλέγχθησαν οἱ νόμοι καὶ τοῖς ἄλλοις ἄπασιν ἀνθρώποις ἀεὶ καὶ μᾶλλον αὐτῶν ζῆλον ἐμπεποιήκασιν. 281 Πρῶτοι μὲν γὰρ οἱ παρὰ τοῖς Ἑλλήσι φιλοσοφῆσαντες τῷ μὲν δοκεῖν τὰ πάτρια διεφύλαττον, ἐν δὲ τοῖς γράμμασι καὶ τῷ φιλοσοφεῖν ἐκείνῳ κατηκολούθησαν, ὅμοια μὲν περὶ θεοῦ φρονούντες, εὐτέλειαν δὲ βίου καὶ τὴν πρὸς ἀλλήλους κοινωνίαν διδάσκοντες. 282 Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ πλήθεσιν ἤδη πολὺς ζῆλος γέγονεν ἐκ μακροῦ τῆς ἡμετέρας εὐσεβείας, οὐδ' ἔστιν οὐ πόλις Ἑλλήνων οὐδητισσοῦν οὐδὲ βάρβαρον οὐδὲ ἐν ἔθνος, ἔνθα μὴ τὸ τῆς ἐβδομάδος, ἦν ἀργοῦμεν ἡμεῖς, [τὸ] ἔθος [δὲ] διαπεφοίτηκεν καὶ αἰ νηστεῖται καὶ λύχνων ἀνακύσεις καὶ πολλὰ τῶν εἰς βρῶσιν ἡμῖν [οὐ] νενομισμένων παρατετήρηται. 283 Μιμῆσθαι δὲ πειρῶνται καὶ τὴν πρὸς ἀλλήλους ἡμῶν ὁμόνοιαν καὶ τὴν τῶν ὄντων ἀνάδοσιν καὶ <τὸ> φιλεργὸν ἐν ταῖς τέχναις καὶ τὸ καρτερικὸν ἐν ταῖς ὑπὲρ τῶν νόμων ἀνάγκαις· 284 τὸ γὰρ θαυμασιώτατον,

279 1 capituli initium huc transtuli quod vulgo post εὔροι τοῦτον (§ 280) locatur || 280 3 πάντ' ἂν Niese : πάντας || ὅτι inser. Niese || 5 αὐτῶν Niese : αὐτῶν || 281 3 γράμμασι Niese : πράγμασι || 4 ἐκείνοις coni. Bekker || 282 3 βάρβαρον Niese : βάρβαρος || 4 τὸ incl. Niese || 5 ἔθος ed. pr. : ἔθνος || δὲ incl. Niese || 6 οὐ inclusi || 283 2 ἀνάδοσιν susp. cf. 291. 3 τὸ add. ed. pr.

ce qui est le plus étonnant, c'est que, sans le charme ni l'attrait du plaisir, la loi a trouvé sa force en elle-même, et, de même que Dieu s'est répandu dans le monde entier, de même la loi a cheminé parmi tous les hommes. Que chacun examine lui-même sa patrie et sa famille, il ne mettra point en doute mes paroles. 285 Il faut donc ou bien que nos détracteurs accusent tous les hommes de perversité volontaire pour avoir désiré suivre des lois étrangères et mauvaises plutôt que leurs lois nationales et bonnes, ou qu'ils cessent de nous dénigrer. 286 Car nous n'élevons pas une prétention critiquable en honorant notre propre législateur et en croyant à sa doctrine prophétique au sujet de Dieu; en effet, si même nous ne comprenions pas par nous-mêmes la vertu de nos lois, de toute façon le nombre des hommes qui les suivent nous eût portés à en concevoir une haute idée.

## XL

### *Résumé de ce traité.*

287 Au reste j'ai rapporté en détail les lois et la constitution des Juifs dans mes écrits sur les *Antiquités*<sup>1</sup>; ici j'en ai fait mention dans la mesure où c'était nécessaire, non pour blâmer les mœurs des autres ni pour exalter les nôtres, mais pour prouver que les écrivains injustes à notre égard ont attaqué avec impudence la vérité elle-même. 288 Je pense avoir suffisamment rempli dans cet ouvrage ma promesse du début. J'ai montré en effet que notre race remonte à une haute antiquité, tandis que nos accusateurs la disent très récente. J'ai produit d'antiques témoins en grand nombre, qui nous mentionnent dans leurs histoires, tandis qu'à croire leurs affirmations il n'en existe aucun. 289 Ils prétendaient que nos aïeux étaient Égyptiens; j'ai montré qu'ils étaient venus en Égypte d'un autre pays. Ils ont affirmé faussement que les Juifs en avaient été chassés à cause de

défendant de faire du feu le jour férié (*Exode*, xxxv, 3). Cet usage, dont Josèphe et Tertullien attestent la popularité chez les demi-prosélytes, a été raillé par Sénèque et Perse (*Textes d'auteurs grecs et romains*, p. 263 et 264).

1. Principalement *Ant.*, livre III, ch. IX-XII.

ὅτι χωρὶς τοῦ τῆς ἡδονῆς ἐπαγωγῶν δελέατος αὐτὸς καθ' ἑαυτὸν ἴσχυσεν ὁ νόμος, καὶ ὡσπερ ὁ θεὸς διὰ παντὸς τοῦ κόσμου πεφοίτηκεν, οὕτως ὁ νόμος διὰ πάντων ἀνθρώπων βεβάδικεν. Αὐτὸς δὲ τις ἕκαστος τὴν πατρίδα καὶ τὸν οἶκον ἐπισκοπῶν τὸν αὐτοῦ τοῖς ὑπ' ἑμοῦ λεγομένοις οὐκ ἀπιστήσει. 285 Χρὴ τοίνυν <ἦ> πάντων ἀνθρώπων καταγνῶναι πονηρίαν ἐθελούσιον, εἰ τὰλλότρια καὶ φαῦλα πρὸ τῶν οἰκείων καὶ καλῶν ζηλοῦν ἐπιτεθυμήκασιν, ἢ παύσασθαι βασκαίνοντας ἡμῖν τοὺς κατηγοροῦντας. 286 Οὐδὲ γὰρ ἐπιφθόνου τινὸς ἀντιποιούμεθα πράγματος τὸν αὐτῶν τιμῶντες νομοθέτην καὶ τοῖς ὑπ' ἐκείνου προφητευθεῖσι περὶ τοῦ θεοῦ πεπιστευκότες· καὶ γὰρ εἰ μὴ συνίεμεν αὐτοὶ τῆς ἀρετῆς τῶν νόμων, πάντως ἂν ὑπὸ τοῦ πλήθους τῶν ζηλοῦντων μέγα φρονεῖν ἐπ' αὐτοῖς προήχθημεν.

XL 287 Ἀλλὰ γὰρ περὶ μὲν τῶν νόμων καὶ τῆς πολιτείας τὴν ἀκριβῆ πεποίημαι παράδοσιν ἐν τοῖς περὶ ἀρχαιολογίας μοι γραφεῖσι. Νυνὶ δ' αὐτῶν ἐπεμνήσθη ἐφ' ὅσον ἦν ἀναγκαῖον, οὔτε τὰ τῶν ἄλλων ψέγειν οὔτε τὰ παρ' ἡμῖν ἐγκωμιάζειν προθέμενος, ἀλλ' ἵνα τοὺς περὶ ἡμῶν ἀδίκως γεγραφότας ἐλέγξω πρὸς αὐτὴν ἀναιδῶς τὴν ἀλήθειαν πεφιλονεικηκότας. 288 Καὶ δὴ μοι δοκῶ πεπληρωθῆναι διὰ τῆς γραφῆς ἱκανῶς ἃ προὔπεσχόμην· καὶ γὰρ ἀρχαιότητι προὔπαρχον ἐπέδειξα τὸ γένος, τῶν κατηγορῶν ὅτι νεώτατόν ἐστιν εἰρηκότων, [καὶ γὰρ] καὶ πολλοὺς ἐν τοῖς συγγράμμασιν ἐμνημονευκότας ἡμῶν ἀρχαίους παρεσχόμην μάρτυρας, ἐκείνων ὅτι μηδεὶς ἐστὶν διαβεβαιωμένων. 289 Ἀλλὰ μὴν Αἴγυπτίους ἔφασαν ἡμῶν τοὺς προγόνους· ἐδείχθησαν δ' εἰς Αἴγυπτον ἐλθόντες ἐτέρωθεν. Διὰ δὲ λύμην σωμάτων αὐτοὺς ἐκβληθῆναι κατεψεύσαντο·

284 2 δελέατος Niese (quod postea incl.): οὐ δελεαστός || 285 1 ἦ inser. Niese || 286 5 πάντως Holwerda: ἀπάντων || 287 5 προθέμενος ed. pr.: προσθέμενος || 6 ἀδίκως Niesio susp. || 288 3 an ἡμῶν τὸ γένος? || 4 καὶ γὰρ incl. Niese || 5 παρεσχόμην Cobet (exhibui Lat). παρέσχομεν || 289 2 δ' damnat Niese

l'impureté de leur corps; j'ai montré qu'ils étaient retournés dans leur patrie parce qu'ils le voulaient, et qu'ils étaient les plus forts. 290 Ils ont vilipendé notre législateur en le représentant comme très méprisable; mais pour témoin de sa valeur il a trouvé Dieu autrefois et, après Dieu, le temps.

## XLI

*Conclusion.*

291 Sur les lois je n'avais pas besoin de m'étendre davantage: elles ont montré par elles-mêmes qu'elles enseignent, non l'impiété, mais la piété la plus vraie; qu'elles invitent non à la haine des hommes, mais à la mise en commun des biens; qu'elles s'élèvent contre l'injustice, se préoccupent de l'équité, bannissent la paresse et le luxe, enseignent la modération et le travail; 292 qu'elles repoussent les guerres de conquêtes, mais préparent les hommes à les défendre elles-mêmes vaillamment, inflexibles dans le châtement, insensibles aux sophismes des discours apprêtés, s'appuyant toujours sur des actes; car ce sont là nos arguments, plus clairs que les écrits. 293 Aussi oserai-je dire que nous avons initié les autres peuples à de très nombreuses et aussi à de très belles idées. Quoi de plus beau que la piété inviolable? de plus juste que d'obéir aux lois? 294 Quoi de plus utile que de s'accorder entre concitoyens, de ne point se désunir dans le malheur, et dans la prospérité de ne point provoquer de dissensions par excès d'orgueil; dans la guerre de mépriser la mort, dans la paix de s'appliquer aux arts et à l'agriculture, et de croire que Dieu étend sur tout et partout son regard et son autorité? 295 Si ces préceptes avaient été antérieurement écrits chez d'autres hommes, ou s'ils avaient été observés avec plus de constance, nous devrions à ces hommes une reconnaissance de disciples; mais si l'on voit que personne ne les suit mieux que nous, et si nous avons montré que la création de ces lois nous appartient, alors, que les Apion, les Molon et tous ceux dont le plaisir est de mentir et d'injurier soient confondus. 296 A toi, Epaphrodite, qui aimes

προαιρέσει καὶ περιουσίᾳ βώμης ἐφάνησαν ἐπὶ τὴν οἰκείαν ὑποστρέψαντες γῆν. 290 Οἱ μὲν ὡς φαυλότατον ἡμῶν τὸν νομοθέτην ἐλοιδόρησαν· τῷ δὲ τῆς ἀρετῆς πάλαι μὲν ὁ θεός, μετ' ἐκείνον δὲ μάρτυς ὁ χρόνος εὕρηται γεγεννημένος.

ΧLI 291 Περὶ τῶν νόμων οὐκ ἐδέησε λόγου πλείονος· αὐτοὶ γὰρ ἐωράθησαν δι' αὐτῶν οὐκ ἀσέβειαν μὲν, εὐσέβειαν δ' ἀληθεστάτην διδάσκοντες, οὐδ' ἐπὶ μισανθρωπίαν, ἀλλ' ἐπὶ τὴν τῶν ὄντων κοινωνίαν παρακαλοῦντες, ἀδικίας ἐχθροί, δικαιοσύνης ἐπιμελεῖς, ἀργίαν καὶ πολυτέλειαν ἐξορίζοντες, αὐτάρκεις καὶ φιλοπόνους εἶναι διδάσκοντες, 292 πολέμων μὲν ἀπείργοντες εἰς πλεονεξίαν, ἀνδρείους δὲ ὑπὲρ αὐτῶν εἶναι παρασκευάζοντες, ἀπαραίτητοι πρὸς τὰς τιμωρίας, ἀσόφιστοι λόγων παρασκευαίς, τοῖς ἔργοις ἀεὶ βεβαιούμενοι· ταῦτα γὰρ ἀεὶ ἡμεῖς παρέχομεν τῶν γραμμάτων ἐναργέστερα. 293 Διόπερ ἐγὼ θαρσῆσας ἂν εἴποιμι πλείστων ἅμα καὶ καλλίστων ἡμᾶς εἰσηγητὰς τοῖς ἄλλοις γεγονέναι· τί γὰρ εὐσεβείας ἀπαραβάτου κάλλιον; τί δὲ τοῦ πειθαρχεῖν τοῖς νόμοις δικαιότερον; 294 ἢ τί συμφωρότερον τοῦ πρὸς ἀλλήλους ἁμνοεῖν καὶ μῆτ' ἐν συμφοραῖς δίστασθαι μῆτ' ἐν εὐτυχίαις στασιάζειν ἐξυβρίζοντας, ἀλλ' ἐν πολέμῳ μὲν θανάτου καταφρονεῖν, ἐν εἰρήνῃ δὲ τέχναις ἢ γεωργίαις προσανέχειν, πάντα δὲ καὶ πανταχοῦ πεπεῖσθαι τὸν θεὸν ἐποπτεύοντα διέπειν; 295 ταῦτ' εἰ μὲν παρ' ἑτέροις ἢ ἐγράφη πρότερον ἢ ἐφυλάχθη βεβαιότερον, ἡμεῖς ἂν ἐκείνοις χάριν ὀφείλομεν ὡς μαθηταὶ γεγονότες· εἰ δὲ καὶ χρώμενοι μάλιστα πάντων βλεπόμεθα καὶ τὴν πρώτην εὔρεσιν αὐτῶν ἡμετέραν οὖσαν ἐπεδείξαμεν, Ἀπίωνες μὲν καὶ Μόλωνες καὶ πάντες ὅσοι τῷ ψεύδεσθαι καὶ λοιδορεῖν χαίρουσιν ἐξεληλέχθωσαν.

289 4 ἐπὶ L, εἰς conl. Niese || 291 1 καίτοι περὶ conl. Niese || 2 ἑωρ. ed. pr. : ἐορίθησαν || 292 4 ἀεὶ damnat Niese || 294 2 συμφορ. Oberthür : συμφερώτερον || 295 2 ταῦτ' εἰ ed. pr. : ταυτὶ || πρότερον Dindorf : πρῶτον || 3 ὀφείλομεν Dind. : ὀφείλομεν || 7 τῷ ed. pr. : τῶν.

avant tout la vérité, et par ton entremise à ceux qui voudront également être fixés sur notre origine, je dédie ce livre et le précédent.

---

296 Σοὶ δέ, Ἐπαφρόδιτε, μάλιστα τὴν ἀλήθειαν ἀγαπῶντι  
καὶ διὰ σέ τοῖς ὁμοίως βουλευσομένοις περὶ τοῦ γένους  
ἡμῶν εἰδέναι, τοῦτό <τε> καὶ τὸ πρὸ αὐτοῦ γεγράφθω  
βιβλίον.

296 <sup>2</sup> τοῖς ed. pr. : τοὺς || βουλ. Niese : βουλευσαμένους || <sup>3</sup> τε  
ed. pr.

---



## APPENDICE

---

Page, 3, § 1.

3. Même chiffre *Ant. Procem.* : les 5 000 années se décomposent en 3 000 de la création à Moïse (*infra*, I, 39) et en 2 000 depuis l'époque de Moïse et Aaron (*infra*, I, 36 et II, 226). 3. Ailleurs (*Ant. X*, 8, 5, etc.) Josèphe ne compte que 4 223 ans depuis la création jusqu'à Titus.

Page 8, § 29-31.

1. Josèphe confond volontairement la tenue des registres généalogiques, telle qu'elle était pratiquée sous le second temple par le sacerdoce, avec la manière toute différente dont furent composés les anciens livres historiques de la Bible. Il est curieux de le voir affirmer que, même après la ruine de l'État juif, ces registres continuèrent à être tenus à jour. L'événement n'a pas confirmé cette prédiction.

Quant à ses indications sur le mariage des prêtres, comparer les renseignements généalogiques fournis par Josèphe au commencement de son autobiographie et extraits par lui « des registres publics ». En réalité, la loi était encore plus exigeante que ne le dit ici Josèphe : la femme d'un prêtre ne devait pas seulement être de race israélite, mais n'être ni veuve, ni divorcée, ni déflorée, ni prostituée (cf. *Lévit.*, xx1, 7-14; *Antiq.*, III, ch. xii, § 276-277.)

Page 12, § 51, 53, 54.

1, 2. Les deux personnages mentionnés en compagnie d'Agrippa II sont sûrement des membres de la famille d'Hérode.

1<sup>o</sup> Julius Archelaüs, fils d'Helcias, avait épousé Mariamme, fille d'Agrippa I<sup>er</sup> (*Jos. Ant.*, XIX, 355); il était donc le beau-frère d'Agrippa II.

2° Hérode ὁ σεμνότατος est non pas, comme l'a cru Dessau, le très jeune fils d'Aristobule (roi de Petite-Arménie et arrière-petit-fils d'Hérode le Grand), mais, probablement, suivant Otto (Pauly-Wissowa, *Supplément*, II, 162), un fils de Phasaël (neveu d'Hérode le Grand) et de Salampsio (fille du même). Cf. Jos. *Ant.*, XVIII, 131-138.

3. Cf. Thucydide, I, 22.

4. *Ant.*, I, 5; XX, 261.

5. L'interprétation rabbinique.

*Page 21, § 103.*

1. L'addition des chiffres donnés au ch. xv ne fournit, entre l'expulsion des Hycsos et l'avènement de Séthôs, que 334 ans. Il est probable, comme l'a vu Lepsius, que Josèphe (ou plutôt sa source) a ajouté à cette somme les 59 ans qu'il assigne plus loin (§ 231) au règne de Séthôs. Josèphe a donc reproduit ce total d'après un apologiste antérieur sans se soucier de le mettre d'accord avec la liste précédente (Hœlscher).

*Page 27, § 137.*

4. Gutschmid constatant que καί est mal attesté et supposant qu'ἔθνω̅ν̅ est interpolé, propose de lire Συρῶν τῶν κατὰ τὴν Αἴγυπτον. Il est plus probable que τ. ζ. τ. Α. ἕ. concerne les peuples de l'Arabie nommée § 133 à côté de la Syrie.

*Page 31, § 159.*

4. Le total des années énumérées aux § 156-8 donne 55 ans 3 mois; Josèphe ne compte que 54, 3, soit parce qu'il prend μεταξὺ (157) au sens classique, soit parce que son point de départ sous-entendu est non le siège de Tyr (an 17) mais la destruction du temple qui eut lieu (154) l'an 18 de Nabuchodonosor. Comme la reconstruction commença l'an 2 de Cyrus = 16 (?) d'Hirôm, il faut retrancher du total les 4 dernières années d'Hirôm et l'on obtient bien les 50 ans du § 154.

*Page 42, § 221.*

1. Théopompe avait la réputation d'un écrivain âpre et médisant (*maledicentissimus scriptor*, Nepos, *Alcib.*, 11), mais sa malveillance ne s'était pas exercée particulièrement contre Athènes; tout au plus, en sa qualité de victime des démocrates, avait-il jugé sévèrement les démagogues athéniens (cf. C. Müller, *FHG*, I, p. LXXV). Le Τριπολιτικός, plus souvent appelé Τριχάρανος, était un pamphlet contre Athènes, Sparte et Thèbes, œuvre du sophiste Anaximène, qui

l'avait faussement mis sous le nom de Théopompe (Pausanias, VI, 18). Quant à Polycrate, on ne sait s'il faut y voir l'auteur d'ailleurs inconnu de *Λακωνικά* dont Athénée (IV, 139 D = FHG., IV, 480) cite une description de la fête des Hyacinthies, ou, comme le croit C. Müller, le sophiste athénien du iv<sup>e</sup> siècle, auteur d'un pamphlet célèbre contre Socrate.

Page 43, § 230-231.

1-2. Ed. Meyer (*Chronologie*, p. 77) a fait observer que Manéthôs n'indique la durée d'un règne qu'à la fin de celui-ci; et il pense que Josèphe ne disposait que d'un extrait qui s'arrêtait avant la fin du règne d'Aménophis. Il est difficile de savoir d'ailleurs sous quel Aménophis Manéthôs plaçait l'histoire des Impurs. D'après Josèphe, elle serait postérieure au règne de Séthôs = Seti, 3<sup>e</sup> roi de la 19<sup>e</sup> dynastie; or, aucun roi de cette dynastie ne porte le nom d'Amenhotep. Si l'histoire était racontée « hors cadre » on pourrait songer soit à Aménophis III (1411-1375) sous lequel vécut Aménophis, fils de Paapis (= § 232) soit à Aménophis IV (1375-1358) dont la réforme religieuse et le culte solaire trouvaient un écho dans l'anecdote du « prêtre d'Héliopolis » rebelle. Quoi qu'il en soit, Josèphe paraît admettre (§ 231) que l'Aménophis en question est le successeur de Ramsès (II) fils de Séthôs. Mais il se trompe dans son calcul en plaçant son avènement (§ 230) 518 ans après l'exode des Hycsos. En effet, comme je l'ai déjà montré plus haut (note sur le § 103) le total des règnes énumérés entre cet exode et l'avènement de Séthôs ne fournit que 334 ans et non 393 (§ 103, 231 et II, 16); en y ajoutant  $59 + 66 = 125$  ans pour les règnes de Séthôs et de Ramsès (§ 231) on trouve donc 459 ans et non 518. Il semble bien que Josèphe (ou sa source) ait compté deux fois les 59 ans de Séthôs.

Page 61, § 14.

2. Josèphe aurait dû rappeler, à propos d'Homère, qu'Apion prétendait avoir appris d'un homme d'Ithaque la nature du jeu auquel jouaient les prétendants de Pénélope (Athénée, I, p. 16 F). — On faisait de Pythagore tantôt un Samien, tantôt un Tyrrhénien ou même un Syrien (de l'île de Syros?). Cf. Diogène Laërce, VIII, 1; Clément d'Alexandrie, *Stromat.*, I, 14.

Page 61, § 16-17.

3. Pour les dates de l'exode, d'après Manéthôs et Lysimaque, voir plus haut, I, 103 et 305. Pour (Apollonios) Molon voir *infra*, II, 79, etc. La date proposée par Apion correspond à 752 avant J.-C. C'est à peu près la date assignée au Bocchoris de la XXIV<sup>e</sup> dynastie

par les chronographes. Mais cette date a pour but de faire coïncider les fondations de Carthage et de Rome, synchronisme absurde, emprunté à Timée (Denys d'Halicarnasse, I, 74).

Page 64, § 32.

1. Il n'y a aucune raison de mettre en doute l'assertion de Josèphe suivant laquelle Apion serait né dans l'oasis d'Égypte, c'est-à-dire dans une des deux grandes oasis qui formaient des nomes particuliers (Ptol., IV, 5, 61). Mais il n'en résulte pas nécessairement, comme le veut Josèphe, qu'il fût de race égyptienne, ni même, comme celui-ci l'insinue plus loin (§§ 32 et 41), qu'Apion ne dût la qualité d'Alexandrin qu'à la naturalisation personnelle. Nous savons par les papyrus que beaucoup de Grecs habitant les nomes de province jouissaient du droit de cité alexandrine, soit qu'ils fussent d'origine alexandrine, soit que leurs ancêtres eussent été naturalisés alexandrins. Sur cette question voir, outre le livre cité de Willrich, Isidore Lévy, *Rev. Et. juives*, XLI (1900), p. 188 suiv.; Wilcken, *Grundzüge*, p. 46; Schubart, *Archiv f. Papyruskunde*, V, 105; Jouguet, *Vie municipale*, p. 10, 95.

Page 65, § 39-41.

3. Assertion réitérée (*Ant.*, XII, 3, 1) dont on voudrait la preuve. Dans II *Macc.*, iv, 9, nous voyons Jason promettre des sommes considérables à Antiochus Epiphane, s'il permet, entre autres, πούς ἐν Ἱεροσολύμοις Ἀντιοχεῖς ἀνθρώποι. Ce texte se rapporte à Jérusalem, non à Antioche. En tout cas, à l'époque romaine, les Juifs d'Antioche jouissent du droit de cité et leurs privilèges sont inscrits sur des tables de bronze (*Bellum*, VII, 5, 2).

4. Cf. *Ant.*, XII, 3, 2, où l'on voit que la chose était contestée. Il s'agit surtout d'Antiochus II Théos. Voir la note de Schürer, III (3<sup>e</sup> éd.), p. 81-2.

5. Il y a là, en ce qui concerne les Ibères (Espagnols), une forte exagération. L'Espagne renfermait bon nombre de colonies, de municipes, et Vespasien en 75 avait conféré le *jus Latii* à toute la péninsule (Tacite, *Hist.*, III, 53, 70; Pline, III, 4, 30); mais le droit latin n'était pas encore la cité romaine.

6. Assertion répétée au § 72 *infra*, mais qui est exagérée. Nous savons seulement : 1<sup>o</sup> que les Égyptiens pour arriver à la cité romaine devaient d'abord être reçus citoyens d'Alexandrie (Pline à Trajan, *Ep.* 6), admission qui devait être accordée par l'empereur et l'était rarement (Pline à Trajan, *Ep.*, 10; Trajan à Pline, *Ep.* 7); 2<sup>o</sup> que l'Égyptien, même admis à la cité romaine, ne pouvait exercer les fonctions qui donnaient accès au sénat (Dion Cassius, LI, 17, 2).

Page 66, § 44.

2. Ici et *Ant.*, XII, c. 7-9, Josèphe s'inspire du pseudo-Hécatée et du pseudo-Aristée, c. 13 Wendland, et par conséquent exagère ; mais il y avait certainement de petites garnisons juives en Egypte, par exemple celle d'Athribis, au sud du Delta (*Rev. Et. j.*, XVII, 1888, p. 435), les *castra Judaeorum* à l'est (*Notitia dignitatum*) et le *Ἰουδαίων στρατόπεδον* à l'ouest (*Ant.*, XIV, 8, 25 ; *Bellum.* I, 9, 4). Peut-être même la garnison juive d'Eléphantine a-t-elle encore subsisté quelque temps sous les Ptolémées. Cf. Schürer, III (3<sup>e</sup> éd.), p. 22.

Page 67, § 51.

6. *Filios* = enfants, non fils. Philométor ne laissa pas plusieurs fils, mais un seul, Philopator Néos ; un fils aîné (Eupator) était mort avant son père. Mais il y avait aussi une fille, Cléopâtre III, que Physcon épousa peu après.

Page 73, § 86.

1 (*suite*) L'assertion relative à la vipère est isolée, mais ne doit sans doute pas être mise en doute. Spiegelberg (*Sitzungsab. Bayr. Ak. Wissenschaften*, 1925, 2, p. 2) s'est appuyé sur le texte de Josèphe pour conjecturer que Cléopâtre a voulu mourir de la morsure d'une vipère pour s'assurer la divinisation.

Page 76, II, § 108.

3. Ces quatre tribus représentent les quatre groupes sacerdotaux primitifs revenus avec Zorobabel : Yedaya, Immer, Pachkhour, Kharim. Notre passage est le seul qui atteste encore l'existence de cette division à la fin de l'époque du second Temple, où d'ordinaire (par ex., *Vita*, c. I) l'on compte 24 classes de prêtres (6 par groupe, Talmud de Jérusalem, *Taanit*, 68 a). Le chiffre de 5 000 prêtres par groupe est sans doute exagéré, même en y comprenant les lévites.

Page 92, § 190.

1. L'idée que Dieu est le commencement et la fin de tout peut s'appuyer sur divers textes bibliques, mais non pas celle qu'il en est aussi le milieu. Selon les rabbins (p. ex. Jer., *Sanhédrin*, 18 a) si le mot vérité (אמת) est le sceau de Dieu, c'est parce qu'il se compose de la première, de la dernière lettre et de la lettre médiane de l'alphabet ; mais מ n'est pas au milieu de l'alphabet hébreu. J'ai soupçonné ces trois lettres de représenter les initiales (transcrites en

hébreu) des mots grecs ἀρχή, μέσον, τέλος : ce jeu d'esprit mystique serait alors d'origine alexandrine ; cependant le *tav* n'est presque jamais transcrit par un τ.

Page 95, § 205-208.

2. On ne trouve pas de prescriptions à ce sujet dans la Loi, mais bien dans le Talmud (*Moed Katan*, 27 a ; jer. *Schekalim*, 11).

3. Rien de tel dans l'Écriture mais cf. Talmud, *Berakhot*, 18 a ; *Ecclesiastique*, VII, 34.

4. Nombres, XIX, 11 suiv. ; *Lév.*, XXI, 1 ; XXII, 4.

5. L'interpolateur cherche un motif rationnel pour d'antiques usages fondés sur des croyances évanouies.

6. Dans le Décalogue (*Exod.*, XX, 12 = *Deut.*, V, 16), immédiatement après les articles relatifs à la divinité vient celui qui prescrit d'honorer ses parents.

7. *Deut.*, XXI, 18 suiv. Mais il faut plus qu'un « manque de reconnaissance » pour être lapidé.

8. *Lév.*, XIX, 32.

9. *Daniel*, VII, 9 (Dieu est appelé l'Ancien des jours). Josèphe interprète peut-être aussi à sa façon *Lév.*, XIX, 32 : Tu te lèveras devant la vieillesse... crains l'Éternel, ton Dieu.

10. Doctrine essénienne (*Bell. jud.*, II, 8, 7), inconnue au Pentateuque.

11. Plusieurs proverbes prohibent l'indiscrétion (XI, 13 ; XX, 19 ; XXV, 9), mais il n'y est pas question de livrer les secrets de ses anciens amis.

12. *Exod.*, XXIII, 8 ; *Deut.*, XVI, 19 ; XXVII, 25. Nulle part cependant n'apparaît la peine de mort.

13. Ce n'est, dans la Bible, qu'un précepte moral : *Deut.*, XV, 7 suiv.

14. Quoique confirmée par le § 216 cette prescription est bien singulière. En lisant ὁ κατέθηκεν (sans μῆ) on aurait un parallèle dans *Lévitique*, V, 21 (dénégation du dépôt).

15. *Exod.*, XX, 15 ; XXII, 1 suiv. ; *Lév.*, XIX, 11 ; *Deut.*, V, 17.

16. *Exod.*, XXII, 25 ; *Lév.*, XXV, 36-7 ; *Deut.*, XXIII, 7.

Page 96, § 211-213.

4. On a voulu voir là un développement du verset *Deut.*, XXI, 23 qui prescrit d'enterrer le pendu (parce qu'il souille ceux qui le voient). On se rappellera aussi *Tobit*, I, 16 suiv.

5. Pas de texte.

6. *Deut.*, XX, 19.

7. Rien de pareil dans la Loi.

8. *Deut.*, XXI, 10 suiv.
  9. Défense de faire travailler le bœuf et l'âne pendant le sabbat, *Deut.*, V, 14, etc.
  10. On cherche vainement cette prescription dans le Pentateuque (mais cf. *Baba Mezia*, 85 a).
  11. *Lév.*, XXII, 28 ; *Deut.*, XXII, 6.
  12. Pas de texte.
-

## INDEX DES NOMS PROPRES

---

### A

- ABBAR**, grand-prêtre et juge tyrien, I 157.  
**ABDASTRATOS**, roi de Tyr, I 122.  
**ABDÉE**, Tyrien, père de Chelbès, I 157.  
**ABDÉLIME**, Tyrien, père de Gérastrate, I 157.  
**ABDÉMON**, Tyrien, I 115, 120.  
**ABIBAL**, roi de Tyr, I 113, 117.  
**ACOUSILAOS D'ARGOS**, écrivain. Historien relativement récent I 13; contredit Hésiode, I 16.  
**ÆGYPTOS**, autre nom de Séthôs, I 102, 231.  
**AGATHARCHIDE**, historien, I 205, 212. Cité, I 206-211.  
**AGRIPPA (II)**, roi juif. Achète un exemplaire de la *Guerre*, I 51.  
**AKENCHÉRÈS (I)**, roi d'Égypte, I 97.  
**AKENCHÉRÈS (II)**, roi d'Égypte, I 97.  
**AKENCHÉRIS**, reine d'Égypte, I 96.  
**ALEXANDRE**. Époque d'A., I 183-185; successeurs d'A., I 94, 213, II 39. Juifs dans l'armée d'A., I 200; A. dispense les Juifs de travailler au Temple de Bel, I 192; établit les Juifs à Alexandrie, II 36, 42, 72; ses sentiments à leur égard, II 44; lettre d'A. favorables aux Juifs, II 37, 62.
- ALEXANDRIE, ALEXANDRINS**. Prise d'Alexandrie par Auguste, II 60. Distribution de blé de Germanicus, II 63. Administration du blé retirée aux Alexandrins, II 64. Juifs à A., II 6, 33-38, 44, 49-64, 72, 78; antagonisme des Juifs et des Alexandrins, II 65, 67. Grecs, Macédoniens, et Égyptiens à A., II 68-70. Apion acquiert le droit de cité à A., II 32, 41, prétend honorer la ville, II 135-136. Cléopâtre, reine d'A., II 56. Usurpation du droit de cité alexandrin, II 71.  
**AMÉNOPHIS**, roi d'Égypte, successeur d'Hébron, I 95.  
**AMÉNOPHIS**, roi d'Égypte, successeur de Toutmôsis, I 96.  
**AMÉNOPHIS**, roi d'Égypte, successeur d'Armessès Miamoun, I 98.  
**AMÉNOPHIS**, roi d'Égypte, contemporain de l'Exode des Impurs, I 230, 232, 240, 243, 247, 251, 254, 263, 266, 274, 276, 288, 289, 291, 292, 297, 300.  
**AMÉNOPHIS FILS DE PAAPIS**, devin égyptien, I 232, 236, 243, 295.  
**AMESSIS**, reine d'Égypte, I 95.  
**AMMON**, dieu égyptien. Oracle



- du Temple d'Ammon, I 306, 312.
- ANACHARSIS, sage scythe. Tué par ses compatriotes, II 269.
- ANAXAGORE, philosophe. Professe sur Dieu la même doctrine que Moïse, II 168 ; poursuivi pour athéisme, II 265.
- ANÉRÉAS, garde du corps de Ptolémée II. Dirige la traduction des Septante, II 46.
- ANNAS, roi pasteur d'Égypte, I 80.
- ANTIGONE, père de Démétrios Poliorcète, I 185 ; ami d'Héronyme, I 213.
- ANTIOCHE, ville de Syrie, ANTI-CHIENS. Stratonice à A., I 206, 207. Les Juifs d'A. reçoivent le droit de cité, II 39.
- ANTIOCHOS, historien de Syracuse, I 17.
- ANTIOCHOS EPIPHANE, roi séleucide. Conquiert la Judée, I 33 ; légendes sur sa visite au Temple, II 80, 83, 84, 90, 91, 97, 120.
- [ANTIOCHOS] le Pieux, roi séleucide. Occupe le Temple de Jérusalem, II 82.
- ANTOINE séduit par Cléopâtre se révolte contre Octave, II 58.
- APACHNAS, roi pasteur, I 80.
- APION, écrivain antisémite. Égyptien de race, né dans l'Oasis d'Égypte, II 29, 41, 137-138 ; acquiert le droit de cité à Alexandrie, II 32-41 ; auteur d'une *Histoire d'Égypte*, II 10 ; sa mort, II 143. Cité et réfuté, II 2-144, 148, 295.
- APIS (bœuf), I 246, 263.
- APOLLODORE, chronographe, II 84.
- APOLLON, dieu grec, II 84 ; dieu de Dora, II 112, 117.
- APOLLONIOS MOLON, écrivain antisémite, II 16, 79, 145, 148, 236, 255, 258, 262, 270, 295.
- APOPHIS, roi pasteur, I 80.
- ARABES identifiés aux Hycsôs, I 83.
- ARABIE conquise par Nabocodrosor, I 133 ; pays proche du Sinaï, II 25.
- ARCADIENS, peuple du Péloponnèse, I 22.
- ARCHELAÛS (Julius), beau-frère d'Agrippa II. Achète un exemplaire de la *Guerre*, I 51.
- ARGOS, ville du Péloponnèse. Danaos à A., I 103-104, II 46. Historiens d'A., I 17.
- ARISTÉE, garde du corps de Ptolémée II. Dirige la traduction des Septante, II 46.
- ARISTOPHANE, écrivain, I 216.
- ARISTOTE, philosophe. Raconte sa rencontre avec un Juif, I 176-182.
- ARMÉNIE, pays d'Asie. L'arche de Noé en A., I 130.
- ARMESSÈS MIAMOUN, roi d'Égypte, I 97.
- ARSINOË, sœur de Cléopâtre. Meurtre d'A., II 57.
- ARTASERXÈS (= Assuérus), roi de Perse, I 40, 41.
- ASIE. Conquistants de l'Asie, I 64, 90, 145, 150 ; II 128, 133 ; changements politiques en A., II 228, Aristote en A., I 181.
- ASPHALTITE (LAC), I 74.
- ASSIS, roi pasteur, I 81.
- ASSYRIENS. Leur puissance à l'époque des Hycsôs, I 77, 90 ; soumis par Séthôs, I 99. Sémiramis, reine assyrienne, I 142.
- ASTARTÉ, déesse tyrienne, I 118, 123.
- ASTHARYMOS, roi tyrien, I 123.
- ATHÈNES, ATHÉNIENS. Les lois de Dracon sont les plus anciens documents publics d'Athènes, I 21 ; A. calomniée par Théopompe, I 221. Calamités qui

ont éprouvé les Athéniens, II 130-131. Leur système d'éducation, II 172; ils répriment l'impiété, II 262-269. Atthidographes, I 17.

AVARIS, ville d'Égypte, I 78, 86, 237, 242, 243, 260-262, 296.

## B

BAAL, roi de Tyr, I 156.

BABYLONE, BABYLONIE, BABYLONIENS. B. fondée par Semiramis, I 142; B. sous Nabopalassar et Nabocodrosor, I 131-141, 143, 156, sous les successeurs de Nabocodrosor jusqu'à Cyrus, I 146-153. Merbal à B., I 158; Seleucos II à B., I 206. Temple de Bel, I 139, 192. Juifs emmenés en captivité à B. par les Perses, I 194. Prêtres juifs résidant à Babylone, I 33. Annales des Babyloniens, I 28.

BALATOR, roi de Tyr, I 157.

BALÉAZAR, roi de Tyr, I 124.

BALEZOROS, roi de Tyr, I 121.

BASLEKH, Tyrien, père d'Ekubal, I 157.

BEL, dieu babylonien, I 139, 192.

BÉROSE, historien babylonien, I 129, 130, 134, 142, 143, 145. Cité, I 135-141, 146-153.

BÉON, roi pasteur, I 80.

BOCCHORIS, roi d'Égypte, I 305, 306, 307; II 16.

BORSIPPA, ville de Babylonie, I 151, 152.

## C

CADMOS DE MILET, historien, I 13.

CADMOS, Phénicien légendaire. Passe pour avoir enseigné aux

Grecs l'écriture phénicienne, I 10.

CALANOI, désignation des gymnosophistes de l'Inde, I 179.

CALLIAS, historien, I 17.

CALLIPHON DE CROTONE, ami de Pythagore, I 164.

CARMANIE, région de l'Asie, I 153.

CARMEL (MONT), II 116.

CARTHAGE. Date de la fondation de la ville, I 108, 121, 126; II 17, 18.

CASTOR, chronographe, I 184; II 84.

CÉSAR, II 37, 58, 61.

CÉSAR, CÉSAR AUGUSTE, empereur, II 60, 61.

CHAÉRÉMON, écrivain antisémite, I 288, 293, 294, 297, 299, 300; II 1. Cité, I 288-292.

CHALDÉE, CHALDÉENS, I 8, 14, 28, 71, 128, 129, 131, 133, 138, 160; II 1.

CHELBÈS, juge de Tyr, I 157.

CHOERILLOS, poète, I 172, 175. Cité et commenté, I 174-5.

CHYPRE, conquise par Séthôs, I 99.

CLAZOMÈNES, ville d'Asie-Mineure, II 265.

CLÉANTHE, philosophe stoïcien, II 135.

CLÉARQUE, philosophe péripatéticien, I 176, 182, 183. Cité I 177-181.

CLÉOPATRE, femme de Ptolémée Philométor II. Soutenue par les Juifs, II 49-52.

CLÉOPATRE (LA DERNIÈRE). Ses crimes, II 57-61; hostile aux Juifs, II 56, 60.

COELÉ-SYRIE, I 135, 179.

COLQUES, peuple d'Asie-Mineure, Pratiquent la circoncision, I 169, 170.

CONON, écrivain, I 216.

CRASSUS (LICINIUS), vainqueur des Juifs, II 82.

CRÉSUS, roi de Lydie, II 131.

- CRÉTOIS. Leur système d'éducation, II 172.  
 CROTONE, ville d'Italie, I 164.  
 CYRÈNE, ville de Libye, II 51.  
 Les Juifs à C., II 44.  
 CYRUS, roi de Perse. Son règne marque la fin de la captivité de Babylone, I 132, 145, 154; il est vainqueur de Nabonnède, I 152; contemporain d'Hirôm de Tyr, I 158, 159.

## D

- DANAOS (= Harmaïs), frère de Séthôs-Aegyptos, I 102, 103, 231; II 16.  
 DARIUS (I), roi de Perse. Le Temple reconstruit sous son règne, I 154.  
 DAVID, roi juif. Ses victoires. II 132.  
 DELPHES. Incendie du Temple, II 131; oracle d'Apollon, II 162.  
 DÉMÉTRIOS (II), roi de Macédoine, I 206.  
 DÉMÉTRIOS POLIORCÈTE, fils du roi Antigone. Vaincu à Gaza, I 184, 185.  
 DÉMÉTROS DE PHALÈRE, écrivain, I 218; confident de Ptolémée Philadelphie, II 46.  
 DIAGORAS DE MÉLOS, philosophe, poursuivi pour impiété, II 266.  
 DIOS, historien, I 112, 116. Cité, I 113-115.  
 DORA, ville d'Idumée, II 112, 114, 116.  
 DOSITHÉOS, général juif, II 49.  
 DRAGON, législateur, I 21.

## E

- EGYPTE, EGYPTIENS. Pasteurs (Hycsôs) en Egypte, I 75-92, 94, 103, 104, 223, 228, 232, 252, 278; II 9, 16. Lépreux et Solymites en E., I 229-

251, 254-77, 288-292, 294-302, 305-309, 312-318; II 6, 16, 17, 28, 122, 289. Joseph en E., I 92. Date de la sortie d'E. (d'après l'époque des Pasteurs), I 103, 230-232 (d'après la chronologie biblique), II 19. Rois et reines d'E., I 75, 77, 80, 81, 85, 86, 88, 94-102, 231, 232 et suiv., 305, 306; II 37, 44-62, 132. Gouverneur d'E., I 98, 100. Nabocodrosor contre l'E., I 132, 134, 135, 137. L'E. moins fertile que la Judée, I 273. L'Oasis d'E., II 29. Le Sinai situé entre l'E. et l'Arabie, II 25. Région égyptienne (= sans doute Arabie), I 137. Juifs en Egypte à l'époque gréco-romaine, I 33, 186-9, II 44, 60-64.

Esprit séditieux des Egyptiens, II 69; leurs vices, II 70; ignominie de leur race, II 29-31. Ils sont exclus du droit de cité romaine, II 41, 72; hostiles aux Juifs, I 70, 213-5; II 31; leurs lois en désaccord avec celles du judaïsme, II 99; connaissent la circoncision, I 169-70, II 142; réprouvent le sacrifice des animaux domestiques, II 138; leurs dissensions religieuses, II 65; leurs animaux sacrés, I 239, 244, 246, 261, 263; II 66, 81, 86, 121. Prêtres ég. chargés de la rédaction des annales, I 28; s'abstiennent de la viande de porc, II 141; sont toujours circoncis, II 141; leur sagesse et leur piété, II 140; prêtres lépreux, I 235 et suiv., 279; chef des prêtres, I 101. — Les Juifs ne sont pas de race égyptienne, I 252-253, 278-286, II 289. — Apion était Egyptien, II 29, 41, 137-138. — Vieillards ég. invoqués comme témoins

par Apion, II 10. — Les Eg. connus très anciennement des Grecs, I 61-3; maîtres des sages grecs, I 14; leurs annales très anciennes, I 8; confiées aux prêtres, I 28. Ecrits ég., I 73, 92, 104-105, 226, 228, 287; II 1. — *Histoire d'Egypte* de Manéthon, I 73, 91, 228; de Chacrémon, I 288, d'Apion, II 10. — Mots égyptiens, I 83, 286; II 21, 27.

EKNIBAL, juge tyrien, I 157.

ELÉENS, peuple de Péloponnèse. Autorisent les rapports entre mâles, II 273.

EPAPHRODITE, protecteur de Josèphe qui lui dédie le *Contre-Apion*, I 1; II 1, 296.

EPHÈSE, ville d'Asie-Mineure. Juifs d'E., II 39. — Temple d'Ephèse, II 131.

EPHORE, historien. A critiqué Hellanicos, est critiqué par Timée, I 16; s'est mépris au sujet des Ibères, I 67.

ERYTHRÉE (MER). Mosollamos participe à une expédition vers la Mer E., I 201.

ETHIOPIE, pays d'Afrique. Aménophis en E., I 246, 248, 251, 261, 263, 266, 277, 292, 297, 300.

ETHIOPENS, peuple voisin de l'Egypte. Pratiquent la circoncision, I 169, 170.

ETRUSQUES, peuple d'Italie. Reçoivent le nom de Romains, II 40.

EUPOLÉMOS, historien, I 218.

EUROPE, I 66; II 128.

EURYCHORE, quartier de Tyr, I 118.

EVERGÈTE, v. PTOLÉMÉE (III).

EVHÉMÈRE, philosophe, I 216.

EVILMARADOUCH, roi babylonien, I 146.

EZÉCHIAS, grand-prêtre juif contemporain de Ptolémée I, I 187.

## G

GALILÉE, région palestinienne. Khabôlon en G., I 110.

GALILIÉENS. Josèphe général des G., I 48.

GAULOIS mal connus des Grecs, I 67.

GAZA, ville de Palestine. Vic-toire de Ptolémée I à G., I 184-186. G. voisine de l'Idumée, II 116.

GERASTRATE, juge de Tyr, I 157.

GERMANICUS, neveu de Tibère. G. et les Juifs d'Alexandrie, II 63.

GRÈCE, GRECS. Raisons du silence des anciens G. sur les Juifs, I 5, 61. La civilisation et la littérature des G. sont récentes, I 6-13; leurs sages sont tributaires de l'Egypte et de la Chaldée, I 14. Bérose fait connaître aux G. la littérature chaldéenne, I 129. Incertitude des connaissances historiques des G., I 15-22; leur médiocre souci de la vérité, I 23-27, 45, 68. Les G. en relation avec les Phéniciens, I 28; ils ont connu tardivement les Romains, les Gaulois et les Ibères, I 66-67. G. qui ont connu les Juifs, I 161-218. Les sages G. admirent les Juifs, s'inspirent des enseignements de Moïse, I 175, II 168. G. comparés aux Juifs, I 44. Statues et portraits chez les G., II 74. G. auteurs de légendes calomnieuses, II 89. G. destiné au sacrifice rituel, II 93-110. Prétendu serment de haine contre les G., II 95, 121-123. Critique de la religion g., II 239-254. Exclusivisme de certains G., II 259. Immoralité de certaines lois g., II 275. Législateurs et sages

admirés par les G., II 154, 161, 225, 269. Guerres médiques, I 13, 18, 64, 172, II 270. Les Athéniens et les Lacédémoniens sont les plus braves et les plus pieux des G., II, 130. Presque tous les G. suivent la pratique athénienne en matière de lois, II 172. Aristote rencontre un Juif, grec de langue et d'âme, I 180. G. d'Alexandrie, II 69-70. Mots grecs, I 319, II 154. — I 4, 69, 201; II 221, 222.

## H

HARMAÏS, roi d'Égypte, I 97.  
 HARMAÏS (= Danaos), frère de Séthôs, I 98, 100-102. V. aussi HERMAIOS.  
 HÉBRAÏQUE (langue), I 167.  
 HÉBRON, roi d'Égypte, I 94.  
 HÉCATÉE D'ABDÈRE, écrivain. Son époque, son livre sur les Juifs, I 183; cité et commenté, I 184-214; II 43.  
 HÉLIOPOLIS, ville d'Égypte. Patrie d'Osarseph-Moïse, I 238, 250, 261, 265, 279; II 10.  
 HELLANICOS, historien, I 16.  
 HÉRACLÈS, héros grec. Ses exploits, I 144. — Dieu tyrien, I 118-119.  
 HERMAIOS, variante du nom d'Harmaïs-Danaos, I 231.  
 HERMIPPE, écrivain, I 163.  
 HERMOGÈNE, écrivain, I 216.  
 HÉRODE, prince juif. Achète un exemplaire de la *Guerre*, I 51.  
 HÉRODOTE D'HALICARNASSE, historien. A été critiqué par de nombreux auteurs, I 16, en particulier par Manéthôs, I 73; ne connaît pas Rome, I 66; connaît les Juifs, I 168-171; mentionne la circoncision des Égyptiens, II 142.

HÉSIODE, poète, I 16.  
 HIÉRONYME, historien des successeurs d'Alexandre, I 213. N'a pas mentionné les Juifs, I 214.  
 HIÉROSOLYMA (= Jérusalem), I 311.  
 HIÉROSOLYMITES, I 264, 296, 311.  
 HIÉROSYLA (= Jérusalem), I 311.  
 HIRÔM, roi de Tyr, contemporain de Salomon, I 109-115, 117-121, 126; II 18-19.  
 HIRÔM, roi de Tyr, contemporain de Cyrus, I 158, 159.  
 HOMÈRE. Comment ses poèmes ont été transmis, I 12. Sa patrie douteuse, II 14. Ne connaît pas le mot *loi*, II 155. Exclu de la république de Platon, II 256.  
 HYSÔS, nom égyptien des Pasteurs, I 82.  
 HYPÉROCHIDE, interlocuteur d'Aristote, I 177, 178.

## I

IBÈRES, peuple tardivement connu des Grecs, I 67.  
 IBÉRIE. Conquête par Héraclès, I 144.  
 IDUMÉE, pays voisin de la Judée, IDUMÉENS, II 112-116.  
 INDE, pays d'Asie. Nom des philosophes dans l'I., I 179.  
 IONIE, pays d'Asie-Mineure. Juifs d'I., II 39.  
 IRÈNE, favorite de Ptolémée Physcon, II 55.  
 ISIS, déesse égyptienne, I 289, 294, 298.  
 ITHAQUE, favorite de Ptolémée Physcon, II 55.  
 ITHOBAL, roi de Tyr, successeur de Phellès, I 123.  
 ITHOBAL, roi de Tyr, contemporain de Nabuchodonosor, I 156.

## J

**JÉRUSALEM**, capitale de la Judée. Description, I 196-199. Fondation, I 90, 94, 228, 230. S'allie aux Impurs d'Égypte, I 241, 262, 270-275. Résidence de Salomon, I 114, 120. Temple, I 108, 126, 132, 145, 154, 160, 198-199, 228; II 12, 19, 79-84, 90-93, 102-109, 114, 119. J. prise par Ptolémée I, I 209-10; visitée par Ptolémée III, II 49; assiégée par Titus, I 48. J. centre des registres de famille sacerdotaux, I 33. V. aussi HIÉRO-SOLYMA, HIÉROSOLYMITES, HIÉROSYLA, SOLYMITES.

**JOSEPH**, patriarche hébreu. Séjourne en Égypte, I 92; son prétendu nom égyptien, I 290; son époque, I 299.

**JOSÈPHE**, historien juif. Auteur des *Antiquités Judaïques*, I 1-2, 54, 127; II 135, 287, et de la *Guerre de Judée*, I 47, 49-51. Informations sur sa vie, I 48. Apologie de ses écrits, I 52-56.

**JUDÉE**, pays où sont établis les Juifs, I 179, 228, 310; II 21, 25. Superficie, I 195; Jérusalem en J., I 195; règle observée en J., I 32.

**JUIFS**. Antiquité du peuple juif, I, 3, 39, 93, 127; II 288. Les J. ignorés des Grecs anciens, I 60-68; leur antiquité attestée par les Égyptiens, Babyloniens, Phéniciens, I 70-104, 106-160. Grecs qui les ont connus, I 161, 218. Durée de leur histoire, I 1, 36, 39; II 226. Apologie de leur piété et de leurs vertus, I 42-3; II 176-184, 220-237, 259-261, 271-272, 277-278. Leur législation, II 25, 74,

125-147, 149-150, 165, 190-217, 271; leurs livres saints, I 38-41, 54, 128, 154, 160. Grands-prêtres, I 28, 36, 185, 193-194; prêtres, I 30-35, II 185-188, 193-194; prophètes, I 28, 37; sacrifices, II 196, 198; sacrifice pour l'Empereur, II 77. Coutumes et idées juives adoptées par les peuples étrangers, II 282-5, 293. Emprunts des philosophes au judaïsme, v. aux mots ANAXAGORE, PLATON, PORTIQUE, PYTHAGORE. J. hors de Judée, v. aux mots ALEXANDRIE, ANTIQOCHÉ, BABYLONE, ÉGYPTÉ, EPHÈSE, IONIE, PHÉNICIE. Auteurs mentionnés ou cités comme ayant parlé des Juifs, v. aux mots AGATHARCHIDE, APION, APOLLODORE, APOLLONIOS MOLON, ARISTOPHANE, ARISTOTE, BÉROSE, CASTOR, CHAÉRÉMON, CHOERILLOS, CLÉARQUE, CONON, DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE, DIOS, EVHÉMÈRE, EUPOLOS, HÉCATÉE, HERMIPPE, HERMOGÈNE, HÉRODOTE, LYSIMAQUE, MANÉTHÔS, MÉGASTHÈNE, MÉNANDRE, MNASÉAS, NICOLAS, PHILON, PHILOSTRATE, POLYBE, POSIDONIOS, STRABON, THÉODOTE, THÉOPHILE, TIMAGÈNE, ZOPYRION. Rapports des J. avec les rois, princes, généraux étrangers, v. aux mots ANTIQOCHOS, CÉSAR, CÉSAR AUGUSTE, CLÉOPATRE, GRASSUS, GERMANICUS, NABOCODROSOR, POMPÉE, PTOLÉMÉE, SELEUCOS, TITUS, VARUS, VESPASIEN. Rois juifs traités en amis et alliés par les Romains, II 125. J. hellénisé rencontré par Aristote, I 176-181; histoire de l'archer j. Mosollamos, I 201-204. Mots de la langue des Juifs, I 167, II 27.

## K

KHABOLÒN, territoire de Galilée,  
I 110.

## L

LABOROSOARDOCH, roi de Baby-  
lone, I 148.

LACÉDÉMONE, ville du Pélopon-  
nèse, I 221.

LACÉDÉMONIENS. Les plus pieux  
des Grecs, II 130. Leur sys-  
tème d'éducation, II 172.  
Moins dignes d'admiration que  
les Juifs, II 226-231. Leur  
misoxénie, II 259-262 ; leur  
mépris du mariage, II 273.

LAGOS, père de Ptolémée I,  
I 183, 185, 110 ; II 37, 44.

LEASTRATOS, roi de Tyr, I 122.

LIBAN (MONT), fournit le bois  
pour les Temples, I 110, 113,  
118.

LIBYE, Afrique du Nord. Juifs  
en L., II 44. Carthage fondée  
en L., I 125. Héraclès en L.,  
I 144.

LYOURGUE, législateur de Sparte,  
II, 154, 225.

LYSIMAQUE, écrivain antisémite,  
I 304, 312 ; II 16, 20, 145,  
236. Cité I 305-311.

## M

MACÉDOINE, pays d'Europe,  
I 206.

MACÉDONIENS. Asservissent  
l'Égypte, II 133 ; les M. à  
Alexandrie, II 69-70 ; les Juifs  
d'Alexandrie reçoivent le nom  
de M., II 36.

MACRONS, peuple d'Asie-Mi-  
neure. Pratiquent la cir-  
concision, I 170.

MANÉTHÒS, historien. A écrit en  
grec une *Histoire d'Égypte*,

I 73. Cité comme témoin de  
l'ancienneté des Juifs (= Pas-  
teurs) en Égypte, I 74-92,  
228, 287 ; II 16. Sa liste des  
Pharaons intermédiaire entre  
l'époque des Pasteurs et Amé-  
nophis, I 93-105. Fable des  
Impurs citée et réfutée, I 105,  
229-287 ; II 10. M. et Chae-  
rémon s'accordent sur le nom  
d'Aménophis, I 288 ; se  
contredisent par ailleurs, I  
294-300.

MÈDES, peuple d'Asie, I 64, 99.

MÉGASTHÈNE, écrivain, I 144.

MEMPHIS, ville d'Égypte, I 77,  
246.

MÉNANDRE D'EPHÈSE, écrivain,  
I 116 ; cité I 117-120.

MÉPHRÈS, roi d'Égypte, I 95.

MERBAL, roi de Tyr, I 158.

METHOUSASTRATOS, roi de Tyr,  
I 122.

METTÈN, roi de Tyr, I 124, 125.

MIAMOUN, voir ARMESSÈS.

MINOS, législateur, II 161.

MISPHRAGMOUTHÒSIS, roi  
d'Égypte, père de Thoum-  
mòsis, I 86, 88.

MISPHRAGMOUTHÒSIS, roi  
d'Égypte, père de Thouthmòsis,  
I 95.

MNASÉAS, écrivain, I 216 ; II  
112.

MOÏSE, législateur des Hébreux.

Son époque, I 253, 299 ; II  
154, 156 ; construit le premier  
tabernacle, II 12 ; son œuvre,  
II 157-161 ; ses lois, I 284 ;  
II 172, 218, 257 ; sa concep-  
tion de Dieu, II 165-218.

M. auteur du Pentateuque,  
I 39, 130 ; livres de ses suc-  
cesseurs, I 40. Histoire de M.  
d'après Manéthòs, I 238-242,  
250, 261-265, 279-286 ;  
d'après Chaérémon, I 290 ;  
d'après Lysimaque, I 309,  
II 145 ; d'après Apion, II 10-  
17, 25, 28. M. calomnié par  
Apollonios Molon, II 145.

MOLON. V. APOLLONIOS MOLON.  
 MOSOLLAMOS, archer juif. Anecdote sur M., I 201-204.  
 MYTTYNOS, juge de Tyr, I 157.

## N

NABOCODROSOR, roi de Babylone.  
 Ses expéditions, I 132-138 ;  
 ses constructions, I 139-141 ;  
 sa mort, I 146. V. aussi NABUCHODONOSOR.  
 NABONNÈDE, roi de Babylone,  
 I 149-153.  
 NABOPOLASSAR, roi de Babylone,  
 I 131, 135, 136.  
 NABOCHODONOSOR, roi de Babylone. Détruit le Temple, I 154 ; assiège Tyr, I 156, 159. V. aussi NABOCODROSOR.  
 NERIGLISAR, roi de Babylone,  
 I 149.  
 NICOLAS DE DAMAS, écrivain,  
 II 84.  
 NIL, fleuve d'Égypte, I 235, 245.  
 NINOS, prêtresse athénienne,  
 II 267.  
 NOÉ, patriarche hébreu, I 130,  
 131.

## O

OASIS D'ÉGYPTE, patrie d'Apion,  
 II 29.  
 OLYMPIEN, v. ZEUS.  
 ONIAS, général juif, II 49-53.  
 OR, roi d'Égypte, I 96, 232.  
 OSARSEPH, nom égyptien de Moïse, I 238, 250, 265, 286.  
 OSIRIS, dieu égyptien. Adoré à Héliopolis, I 250, 265.

## P

PAAPIS, père du devin Aménophis, I 232, 243.  
 PALESTINE, pays de Syrie. Les

Syriens de P. pratiquent la circoncision, I 169, 171.  
 PARTHÉNIOS, fleuve d'Asie-Mineure, I 170.  
 PASTEURS, conquérants de l'Égypte, I 75-91, 94, 103, 230, 241-243, 248, 251, 266. V. aussi HYCSÔS.  
 PÉLUSE, ville d'Égypte, I 101, 274, 291, 297, 302.  
 PERSE, pays d'Asie, PERSES, I 13, 18, 40, 64, 132, 150, 158, 172, 194 ; II 129, 133, 270.  
 PETESEPH, nom égyptien de Joseph, I 290.  
 PHELLÈS, roi de Tyr, I 123.  
 PHÉNICIE, pays de Syrie, PHÉNICIENS. Phénicie soumise par Séthôs, I 99 ; par Nabocodrosor, I 133-137, 143 ; Tyr en Ph., I 70 ; Dora en Ph., II 116. Juifs en Ph., I 194. *Histoire de Phénicie* de Dios, I 112. Les Ph. enseignent l'écriture aux Grecs, I 10 ; leurs navigations, I 63 ; ils pratiquent la circoncision, I 170 ; fondent Carthage, II 17. Témoignage des Ph. en faveur des Juifs, I 70, 127 ; II 1 ; leurs archives et annales, I 8, 28, 106, 143, 155.  
 PHÉRÉCYDE DE SYROS, philosophe, I 14.  
 PHILISTOS, historien, I 17.  
 PHILON L'ANCIEN, écrivain, I 218.  
 PHILOSTRATE, écrivain, I 144.  
 PHITOBAUTÈS, hiérogammate, I 289, 295.  
 PISISTRATE, tyran d'Athènes, I 21.  
 PLATON, philosophe. Professe la même conception de Dieu que Moïse, II 168 ; s'inspire des lois de Moïse, II 257 ; ses lois plus faciles que celles des Juifs, II 224 ; tantôt admiré tantôt bafoué ou critiqué, II 223, 225 ; exclut les poètes de sa République, II 256.



POLYBE DE MÉGALOPOLIS, écrivain, II 84.

POLYCRATE, écrivain hostile à Lacédémone, I 84.

POMPÉE, général romain. Envahit la Judée, I 34; occupe le Temple, II 82; met fin à l'indépendance du peuple juif, II 133.

PONT-EUXIN, mer voisine de la Scythie, I 64.

PORTIQUE, désignation de l'école stoïcienne. Les philosophes du P. professent la même conception de Dieu que Moïse, II 168.

POSIDONIOS, écrivain. Source d'Apion, II 79.

PROTAGORAS, philosophe, II 266.

PTOLÉMÉE (I) FILS DE LAGOS, roi d'Égypte. Assiège et prend Jérusalem, I 210; bienveillant aux Juifs, I 186; II 44; lettre de P. favorable aux Juifs, II 37; contemporain d'Hécatee d'Abdère, I 183; vainqueur à Gaza, I 184-185.

PTOLÉMÉE (II) PHILADELPHÉ, roi d'Égypte. Fait exécuter la traduction de la Bible, II 45.

PTOLÉMÉE (III) EVERGÈTE, roi d'Égypte. Sa visite à Jérusalem, II 48.

PTOLÉMÉE (VI) PHILOMÉTOR, roi d'Égypte. Soutenu par les Juifs, II 49-51.

PTOLÉMÉE (VIII) PHYSCON, roi d'Égypte. Combattu par Onias, persécute les Juifs d'Alexandrie, II 51-56.

PTOLÉMÉES, II 62.

PYGMALION, roi de Tyr, I 125.

PYTHAGORE DE SAMOS, philosophe. S'est inspiré des institutions juives, I 162-165; professe la même conception de Dieu que Moïse, II 168; disciple des Égyptiens et des Chaldéens, I 14; sa patrie incertaine, II 14.

## R

RAMESSÈS, roi d'Égypte, fils d'Harmaïs, I 97.

RAMESSÈS, surnom de Séthôs, roi d'Égypte, I 98. V. aussi AEGYPTOS et SÉTHÔS.

RAMESSÈS, fils d'Aménophis, I 289, 292, 300, 301. Surnommé Séthôs, I 245.

RAMPSES, roi d'Égypte, fils de Séthôs, I 241, 245.

RHATHOTIS, roi d'Égypte, I 96.

ROMAINS, ROME. Josèphe donne sa *Guerre* à beaucoup de Romains, I 50-51. Les R. maintiennent les privilèges des Juifs d'Alexandrie, II 72. Ils traitent les rois juifs en amis et alliés, II 134. Ils refusent le droit de cité aux Égyptiens, II 41. Leur générosité, II 40, 73. Cléopâtre hostile aux R., II 57. Alexandrie asservie aux R., II 125. R. tardivement connus, I 66.

## S

SABINS, peuple d'Italie, II 40.

SALITIS, roi pasteur, I 77.

SALOMON, roi juif. Ses rapports avec Hirôm de Tyr, I 109-111, 114-120. Construit le Temple, I 108; II 12, 19. Roi conquérant, II 132.

SAMARIE, ville de Palestine. Donnée aux Juifs par Alexandre, II 43.

SCYTHES, peuple d'Europe, I 64; II 269.

SÉLUCIE, ville de Syrie, I 207.

SÉLUCOS (I), roi de Syrie, II 39.

SÉLUCOS (II), roi de Syrie, I 206.

SÉMIRAMIS, reine assyrienne, I 142.

SÉSOSTRIS, roi d'Égypte, II 132.

- SÉTHÔS, roi d'Égypte, I 101, 102, 231. Surnommé Ramessès, I 98. Voir aussi AEGYPTOS.
- SÉTHÔS, surnom de Ramessès, fils d'Aménophis, I 245.
- SÉTHROÏTE (NOME), district égyptien, I 78.
- SICILE, île de la Méditerranée, I 17.
- SINAI (MONT), montagne située entre l'Égypte et l'Arabie, II 25.
- SOCRATE, philosophe. Célébré par Apion, II 135; accusations portées contre lui, II 263-264.
- SOLON, législateur, II 154.
- SOLYMIENS (MONTS), I 173-174.
- SOLYMITES, I 248.
- SPARTE, II 225. V. aussi LACÉDÉMONE.
- STRABON DE CAPPADOCE, écrivain, II 84.
- STRATONICE, fille d'Antiochos I, I 206-8.
- SYRIE, pays d'Asie. Pasteurs et Juifs en S, I 89, 179, 251, 266, 276, 277, 292, 300; II 33. S. conquise par Nabocodrosor, I 133, 143; par Ptolémée I, I 186; par Ptolémée III, II 48. S. après la mort d'Alexandre, I 194. Stratonice en S., I 206. Hiéronyme gouverneur de S., I 213. Lacs de S., I 174.
- SYRIENS. S. de Palestine, I 169, 171; S. du Thermodon et du Parthénios, II 170. S. faits prisonniers par Nabocodrosor, I 137.
- T
- TETHMÔSIS, roi d'Égypte, I 94, 231, 241; II 16.
- THALÈS, philosophe, I 14.
- THÉBAÏDE, région de l'Égypte, I 85.
- THÈBES, ville de Béotie. Difi-famée par l'auteur du *Tripolitique*, I 221.
- THÉBAINS. Autorisent les rap-ports entre mâles, II 273.
- THÉODOTE, écrivain, I 216.
- THÉOPHILE, écrivain, I 216.
- THÉOPHRASTE, auteur des *Lois*, I 166.
- THÉOPOMPE, écrivain, I 221.
- THERMODON, fleuve d'Asie-Mi-neure, I 170.
- THERMUS, ambassadeur romain, II 50.
- THOUMMÔSIS, roi d'Égypte, I 88.
- THRACES, peuple d'Europe. Connus des Grecs anciens, I 64; emprunts de Pythagore aux Th., I 165.
- THUCYDIDE, historien, I 18, 66.
- TIMAGÈNE, écrivain, II 84.
- TIMÉE, écrivain, I 16, 17, 221.
- TISITHEN, nom égyptien de Moïse, I 290.
- TITUS, empereur romain. Ses relations avec Josèphe, I 48, 50-51; T. au Temple de Jérusalem, II 82.
- TOUTHMÔSIS, roi d'Égypte, I 96.
- TOUTIMAÏOS, roi d'Égypte, I 75.
- TROIE, ville d'Asie-Mineure, I 11, 12, 104.
- TYPHON, dieu égyptien, I 238.
- TYR, ville de Phénicie, TYRIENS. Rois et juges de T., I 109-126, 156-160. T. assiégée par Nabocodrosor, I 144, 156. Tyriens hostiles aux Juifs, I 70. Fondent Carthage, I 108. Leurs annales, I 107. Lois tyriennes, I 167. Dieux tyriens, v. ASTARTÉ, HÉRACLÈS, ZEUS. V. aussi EURYCHORE.
- U
- UTIQUE (?), ville vaincue par Hirôm, I 119.

## V

VARUS (QUINTILIUS), gouverneur de Syrie, I 34.

VESPASIEN, empereur romain. Ses relations avec Josèphe, I 48, 50-51.

## X

XERXÈS, roi de Perse, 40, 172.

## Z

ZABIDOS, Iduméen de Dora, II 112-114.

ZALEUCOS DE LOGRES, législateur, II 154.

ZÉNON, philosophe stoïcien, II 135.

ZEUS, divinité hellénique. Aurait inspiré certains législateurs, II 162. Serment par Z., I 155 ; II 263. — Dieu tyrien, I 118. Z. olympien à Tyr, I 113.

ZOPYRION, écrivain, I 216.

